

# Évaluation Environnementale Stratégique du Plan Climat Air Energie Territorial

Communauté de Communes de  
Haute Saintonge

H A U T E



Référence projet : **Evaluation Environnementale Stratégique du PCAET**

Titre du rapport: Evaluation Environnementale Stratégique du PCAET de Haute Saintonge

Client: Communauté de Communes de la Haute Saintonge  
7 rue Taillefer  
CS 70002  
17501 JONZAC CEDEX  
<http://www.haute-saintonge.org/>

Contact client: Bruno LEROUX  
Directeur du pôle Énergies, Développement et Gestion des déchets

Date du document: 30/09/2020

Rapport N°. : 77051-RN001 - 01

Projet N°. : 77051

Références de la proposition: 99055.10 / PR001, Version: 0 Date : 18/07/18



Résumé : Le présent dossier constitue, conformément à l'article R122-17 et R122-20 du Code de l'environnement, l'évaluation environnementale du Plan Climat-Air-Energie Territorial de la Communauté de Communes de la Haute Saintonge pour la période 2020-2026. Ce document permet d'informer le public et l'administration sur la démarche d'évaluation et d'intégration des enjeux environnementaux dans la démarche d'élaboration de ce projet territorial de développement durable ; l'évaluation des effets attendus des actions sur les différentes thématiques environnementales et les différents enjeux du territoire ; la cohérence des stratégies avec les autres documents de planification applicables sur le territoire. Ce document vise à faciliter l'appropriation du public des actions proposées par la Communauté de Communes de la Haute Saintonge dans le cadre de son PCAET. Les commentaires et les suggestions du public sont à ce titre les bienvenus lors de la phase de consultation.

Préparé par: Signature électronique garantissant l'intégrité du document :

Manon GELLE  
Adrien BOUZONVILLE  
Virginie DUVAL

Approuvé par:

Bruno LEROUX

A propos des auteurs: Le présent rapport a été préparé par ATMOTERRA, société indépendante spécialisée dans le conseil en environnement. ATMOTERRA est une Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle (SASU) au capital de 7 000 € et immatriculée au RCS Nantes 820 330 314, avec l'Activité Principale Exercée (APE) 7490B - Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses. ATMOTERRA dispose d'une assurance responsabilité civile professionnelle auprès d'AXA Assurance avec une limite de garantie de 9 000 000 € par année. L'étude a été rédigée par Manon GELLE et Virginie DUVAL, Consultantes en Environnement et Adrien BOUZONVILLE, Ingénieur Environnement Senior. Ce dernier dispose de plus de 13 années d'expérience dans les domaines de l'environnement et exerce le poste de chef de projet et de président au sein d'ATMOTERRA.

**Distribution publique**

Mots clés : PCAET, Plan, Climat, Air, Energie, Evaluation, Environnement, Stratégie, ESS, EnR, GES, Adaptation, Atténuation, CO2, Carbone,

**Le rapport sera cité comme suit :**

ATMOTERRA, 2020, Evaluation Environnementale Stratégique du PCAET de la Communauté de Communes de la Haute Saintonge, Période 2020-2026, Ref. 77051-RN001 - 01 en date du 30/09/2020

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>RESUME NON TECHNIQUE .....</b>	<b>7</b>
1.1	Objectifs .....	7
1.2	La démarche du PCAET .....	7
1.3	Un plan climat-air-énergie volontaire .....	8
1.4	L'Évaluation Environnementale .....	9
1.4.1	Démarche globale .....	9
1.4.2	Les enjeux environnementaux du territoire .....	9
1.4.3	L'analyse des actions, une démarche itérative .....	13
1.5	Incidence du PCAET.....	13
1.6	Conclusion .....	15
<b>2</b>	<b>PRESENTATION DU PCAET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA HAUTE SAINTONGE .....</b>	<b>16</b>
2.1	Objectifs du PCAET .....	16
2.2	Particularités du territoire.....	17
2.3	L'élaboration du PCAET .....	18
2.3.1	Un diagnostic territorial comme base de réflexion .....	19
2.3.2	Une co-construction avec l'ensemble des acteurs et parties prenantes .....	20
2.3.3	Bilan .....	22
2.4	Présentation du programme d'actions .....	23
<b>3</b>	<b>ARTICULATION AVEC LES AUTRES PLANS ET LES DOCUMENTS D'URBANISME .....</b>	<b>25</b>
3.1	Articulation du PCAET avec les outils de planification règlementaires .....	25
3.1.1	Articulation du PCAET avec la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) .....	26
3.1.2	Articulation du PCAET avec le PREPA .....	26
3.1.3	Articulation du PCAET avec le Schéma Régional Climat-Air-Energie Poitou-Charentes .....	27
3.1.4	Articulation du PCAET avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Poitou-Charentes... ..	27
3.1.5	Articulation du PCAET avec le SCOT .....	28
3.1.6	Articulation du PCAET avec les PLUi et PLU .....	28
3.2	Les autres plans à considérer.....	29
3.3	Articulation du PCAET avec les démarches volontaires .....	30
<b>4</b>	<b>L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE COMME OUTIL D'AIDE A LA DECISION ..</b>	<b>31</b>
4.1	Définition et objectifs.....	31
4.2	Cadre juridique .....	31
4.3	Présentation de la méthodologie suivie .....	31
4.3.1	Démarche globale .....	31
4.3.2	Étape 1 : Analyse du contexte local- l'état initial de l'environnement .....	32
4.3.3	Étape 2 : L'évaluation et la co-construction du PCAET.....	33
4.3.4	Étape 3 : Formalisation et restitution finale .....	34
4.3.5	Synoptique global de l'intervention de l'évaluation environnementale dans le projet de PCAET....	35
<b>5</b>	<b>ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>36</b>
5.1	Méthodologie .....	36
5.2	Milieu physique .....	38
5.2.1	Sols et sous-sols .....	38
5.2.2	Ressources non-renouvelables.....	39
5.2.3	Eaux souterraines .....	40
5.2.4	Eaux superficielles .....	42
5.2.5	Air .....	44
5.2.6	Climat et émissions de gaz à effet de serre .....	46
5.3	Milieu naturel.....	48
5.3.1	Diversité biologique.....	48
5.3.2	Milieus remarquables (dont Natura 2000) .....	49
5.3.3	Continuités écologiques .....	50
5.4	Milieu humain .....	52
5.4.1	Santé .....	52
5.4.2	Activités humaines .....	53
5.4.3	Aménagement/urbanisme et consommation d'espaces .....	55
5.4.4	Patrimoine culturel, architectural et historique .....	56

5.5	Gestion des déchets et assainissement .....	57
5.5.1	Déchets .....	57
5.5.2	Assainissement.....	58
5.6	Déplacement et infrastructures de transport .....	60
5.7	Risques et nuisances .....	62
5.7.1	Risques naturels .....	62
5.7.2	Risques technologiques/liés à l'activité humaine .....	63
5.7.3	Bruit.....	65
5.7.4	Autres nuisances (pollution lumineuse, odeurs, ...)	66
5.8	Paysages.....	67
5.9	Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux .....	68
5.9.1	Synthèse générale .....	68
5.9.2	Synthèse des principaux enjeux et des leviers d'actions possibles du PCAET.....	69
<b>6</b>	<b>EXPLICATION ET JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS AU REGARD DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES .....</b>	<b>72</b>
6.1	Phase d'élaboration de la stratégie .....	72
6.1.1	Définition de la stratégie.....	72
6.1.2	Déclinaisons chiffrées des trajectoires .....	73
6.1.3	Déclinaison de la stratégie en axes.....	78
6.1.4	Scénarios alternatifs présentés en phase stratégie .....	78
6.2	Phase d'élaboration du programme d'actions .....	80
6.2.1	Bilan de la concertation et premières propositions.....	80
6.2.2	Bilan du COPIL de validation du programme d'actions.....	81
6.2.3	Mesures ERC et évolution du programme d'actions.....	82
<b>7</b>	<b>EXPOSE DES EFFETS NOTABLES PROBABLES RESIDUELS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET SUR LE TERRITOIRE.....</b>	<b>89</b>
7.1	Analyse du programme d'actions du PCAET .....	89
7.2	Profil du PCAET .....	93
7.3	Effets probables du PCAET sur les différentes composantes environnementales.....	94
7.3.1	Caractère des incidences du PCAET .....	95
7.3.2	Temporalité des incidences .....	99
7.4	Evaluation des incidences sur les sites Natura 2000 du territoire.....	103
7.4.1	Vallée de la Charente moyenne et Seugnes (ZPS FR5412005) et Moyenne vallée de la Charente et Seugnes et Coran (ZSC FR5400472).....	106
7.4.2	Estuaire de la Gironde : marais de la rive nord (ZPS FR5412011) et Marais et falaises de côteaux de Gironde (ZSC FR5400438) .....	110
7.4.3	Vallée du Né et ses principaux affluents (FR5400417).....	113
7.4.4	Landes de Touvérac-Saint Vallier (FR5400422) .....	115
7.4.5	Landes de Montendre (FR5400437) .....	117
7.4.6	Carrières de Bellevue (FR5402003) .....	120
7.4.7	Haute Vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents (FR5402008) .....	122
7.4.8	Vallées du Lary et du Palais (FR5402010) .....	124
7.4.9	Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle (FR7200662) .....	126
7.4.10	Marais de Braud-et-Saint-Louis et de Saint-Ciers-sur-Gironde (ZSC FR7200684) et Estuaire de la Gironde : marais du Blayais (ZPS FR7212014).....	127
7.4.11	Vallée de la Tude (FR5400419).....	130
7.4.12	Estuaire de la Gironde (FR7200677).....	132
7.4.13	Vallées de la Saye et du Meudon (FR7200689) .....	134
7.4.14	Synthèse des menaces et facteurs à influence positive des sites Natura 2000.....	136
7.4.15	Continuités écologiques identifiées .....	139
7.4.16	Analyse des incidences Natura 2000 du PCAET .....	144
<b>8</b>	<b>PRESENTATION DU DISPOSITIF DE SUIVI .....</b>	<b>148</b>
<b>9</b>	<b>LIENS DU PCAET AVEC LES SCHEMAS, PLANS ET DOCUMENTS REGLEMENTAIRES .....</b>	<b>151</b>
9.1	Liens avec les schémas et documents règlementaires .....	151
9.1.1	Prise en compte de la SNBC .....	151
9.1.2	Compatibilité avec le SRCAE.....	154
9.1.3	Compatibilité avec le SRADDET Nouvelle-Aquitaine .....	158
9.1.4	Prise en compte du SCoT .....	167
9.2	Synthèse des relations avec l'ensemble des plans et schémas concernés .....	170
<b>10</b>	<b>MISE EN PERSPECTIVE DU PROGRAMME D' ACTIONS RETENU AVEC LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD) .....</b>	<b>172</b>
<b>11</b>	<b>CONCLUSION.....</b>	<b>173</b>

## Liste des figures

Figure 1 : Axes stratégiques du programme d'actions de la CDCHS.....	8
Figure 2 : Démarche de l'Évaluation Environnementale Stratégique .....	9
Figure 3 : Évaluation de l'impact et quantification du nombre d'actions ayant un impact sur les différentes composantes environnementales .....	14
Figure 4 : Les objectifs du PCAET de la Haute-Saintonge (source : présentation ppt du COPIL du 13/01/2020) .....	16
Figure 5 : Localisation du territoire.....	17
Figure 6 : Communauté de communes de la Haute-Saintonge .....	17
Figure 7 : Démarche globale d'élaboration du PCAET.....	18
Figure 8 : Exemple de trajectoires stratégiques proposées (Consommation/production d'énergie et Émissions de NOx en dessous) .....	21
Figure 9 : Articulation du PCAET avec les autres documents de planification et/ou d'urbanisme ...	25
Figure 10: Répartition sectorielle indicative des budgets-carbone .....	26
Figure 11 : Démarche globale de l'évaluation environnementale du PCAET.....	31
Figure 12: Synoptique des interventions de l'EES dans la démarche du PCAET.....	35
Figure 13 : Évolutions projetées des émissions de GES de Haute-Saintonge ( <i>document Stratégie PCAET de la Haute-Saintonge</i> ) .....	73
Figure 14 : Évolution des émissions de GES - scénario Haute-Saintonge ( <i>document Stratégie PCAET de la Haute-Saintonge</i> ) .....	73
Figure 15 : Scénarios d'évolution des consommations du territoire de Haute Saintonge ( <i>document Stratégie PCAET de la Haute-Saintonge</i> ) .....	74
Figure 16 : Évolution de la consommation par secteur - scénario Haute-Saintonge ( <i>document Stratégie PCAET de la Haute-Saintonge</i> ) .....	74
Figure 17 : Scénarios d'évolution des productions d'EnR de Haute-Saintonge ( <i>document Stratégie PCAET de la Haute-Saintonge</i> ) .....	75
Figure 18 : Production d'EnR par type d'énergie - scénario Haute-Saintonge ( <i>document Stratégie PCAET de la Haute-Saintonge</i> ) .....	76
Figure 19 : Consommation d'énergie et production d'EnR - scénario Haute-Saintonge ( <i>document Stratégie PCAET de la Haute-Saintonge</i> ) .....	76
Figure 20 : Émissions de SO <sub>2</sub> du territoire et objectifs à atteindre ( <i>document Stratégie PCAET de la Haute-Saintonge</i> ).....	77
Figure 21 : Émissions de NH <sub>3</sub> du territoire et objectifs à atteindre ( <i>document Stratégie PCAET de la Haute-Saintonge</i> ).....	78
Figure 22 : Évaluation de l'impact et quantification du nombre d'actions ayant un impact sur les différentes composantes environnementales .....	93
Figure 23 : Zones Natura 2000 situées sur le territoire et à proximité .....	105
Figure 24: Réservoirs de biodiversité et continuités écologiques identifiées dans le SRCE ( <i>DREAL Poitou-Charentes</i> ) .....	139
Figure 25 : Extrait de la carte « Synthèse régionale schématique des continuités régionales terrestres et aquatiques » ( <i>DREAL Poitou-Charentes, SRCE</i> ).....	141
Figure 26 : Extrait de la carte "Synthèse régionales schématique des continuités pour l'avifaune" ( <i>DREAL Poitou-Charentes, SRCE</i> ).....	142
Figure 27 : Extrait de la carte "Actions prioritaires inscrites au Plan d'Actions Stratégiques du Schéma Régional de Cohérence Écologique de Poitou-Charentes" ( <i>DREAL Poitou-Charentes, SRCE</i> ) .....	143

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Hiérarchisation des enjeux sur le territoire .....	10
Tableau 2 : Principaux enjeux identifiés sur le territoire et actions du PCAET répondant à ces enjeux .....	11
Tableau 3 : Programme d'actions du PCAET de la Communauté de communes de la Haute Saintonge.....	23
Tableau 4: Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques .....	27
Tableau 5 : Liste des plans à considérer.....	29
Tableau 6 : Réunions et étapes d'accompagnement à l'élaboration du PCAET .....	33
Tableau 7 : Etat initial du milieu géologique et des sols sur le territoire .....	38
Tableau 8 : Etat initial des ressources non-renouvelables sur le territoire.....	39
Tableau 9 : Etat initial des eaux souterraines sur le territoire.....	40
Tableau 10 : Etat initial des eaux superficielles sur le territoire .....	42
Tableau 11 : Etat initial de la qualité de l'air sur le territoire .....	44
Tableau 12 : Etat initial du climat et des émissions de GES sur le territoire .....	46

Tableau 13 : Etat initial de la biodiversité sur le territoire.....	48
Tableau 14 : Etat initial des milieux remarquables sur le territoire .....	49
Tableau 15 : Etat initial des continuités écologiques sur le territoire.....	50
Tableau 16: Etat initial de la santé sur le territoire.....	52
Tableau 17: Etat initial des activités humaines sur le territoire.....	53
Tableau 18 : Etat initial de l'urbanisme et des consommations d'espaces sur le territoire.....	55
Tableau 19 : Etat initial du patrimoine sur le territoire.....	56
Tableau 20 : Etat initial de la gestion des déchets sur le territoire .....	57
Tableau 21: Etat initial de l'assainissement sur le territoire .....	58
Tableau 22 : Déplacements et infrastructures de transport.....	60
Tableau 23 : Etat initial des risques naturels sur le territoire.....	62
Tableau 24 : Etat initial des risques technologiques sur le territoire .....	63
Tableau 25 : Etat initial du bruit sur le territoire.....	65
Tableau 26 : Etat initial des nuisances (hors bruit) sur le territoire .....	66
Tableau 27: Etat initial du paysage sur le territoire .....	67
Tableau 28 : Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux identifiés sur le territoire	68
Tableau 29 : Évolution du programme d'actions .....	82
Tableau 30 : Légende considérée pour l'analyse semi-quantifiée des impacts .....	89
Tableau 31 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur les sites (source : Fiche INPN des sites).....	108
Tableau 32 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur les sites (source : Fiche INPN des sites).....	112
Tableau 33 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur les sites (source : fiche INPN du site) .....	115
Tableau 34 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur les sites (source : fiche INPN du site) .....	117
Tableau 35 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur les sites (source : fiche INPN du site) .....	119
Tableau 36 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur les sites (source : fiche INPN du site) .....	121
Tableau 37 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur les sites (source : fiche INPN du site) .....	123
Tableau 38 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur les sites (source : Fiche INPN de la ZPS).....	129
Tableau 39 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur les sites (source : Fiche INPN du site) .....	131
Tableau 40 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur les sites (source : Fiche INPN du site) .....	133
Tableau 41 : Synthèse des menaces et facteurs positifs sur les sites Natura 2000 du territoire et à proximité (les plus récurrentes en plus foncé) .....	136
Tableau 42 : Indicateurs de suivi environnemental proposés .....	148
Tableau 43 : Prise en compte de la SNBC dans le PCAET.....	151
Tableau 44 : Compatibilité du PCAET avec le SRCAE .....	154
Tableau 45 : Compatibilité du PCAET avec les règles du SRADDET (en cours d'élaboration) .....	158
Tableau 46 : Prise en compte des objectifs du SRADDET (en cours d'élaboration) dans le PCAET	164
Tableau 47 : Prise en compte du SCoT.....	167
Tableau 48 : Cohérence du PCAET avec les autres plans .....	170

## Glossaire

AC	Assainissement Collectif	PPRI	Plan de Prévention du Risque Inondation
ANC	Assainissement Non-Collectif	PREPA	Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques
AREC	Agence Régionale d'Évaluation environnement et Climat en Nouvelle-Aquitaine	PRSE	Plan Régional Santé-Environnement
ARS	Agence Régionale de Santé	RNSA	Réseau National de Surveillance Aérobiologique
BASIAS	Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service	SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
BASOL	Base de données sur les sites et Sols pollués ou potentiellement pollués	SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
CRE	Contrat de Restauration et d'Entretien	SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
CTMA	Contrat Territorial Milieux Aquatiques	SIGES	Système d'Information pour la Gestion des Eaux Souterraines
DDRM	Dossier Départemental des Risques Majeurs	SNBC	Stratégie Nationale Bas Carbone
EIT	Ecologie Industrielle et Territoriale	SPANC	Service Public d'Assainissement Non Collectif
EnR	Energies Renouvelables	SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
GES	Gaz à effet de serre	SRB	Schéma Régional Biomasse
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	SRCAE	Schéma Régional Climat Air Energie
IRSN	Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire	SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
LTECV	Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte	STEP	Station d'Épuration des eaux usées
PAC	Politique Agricole Commune	TEPCV	Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte
PCET	Plan Climat Energie Territorial	TEPOS	Territoire à Energie Positive
PCAET	Plan Climat Air Energie Territorial	TMD	Transport de Matières Dangereuses
PDU	Plan de Déplacements Urbains	TVB	Trame Verte et Bleue
PLH	Programme Local de l'Habitat	ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
PLU	Plan Local d'Urbanisme	CH4	Méthane
PLUi	Plan Local d'Urbanisme intercommunal	NH3	Ammoniac
PNACC	Plan National d'Adaptation au Changement Climatique	NOx	Oxyde d'azote
PNSE	Plan National Santé-Environnement	CO2	Dioxyde de Carbone
PPA	Plan de Protection de l'Atmosphère	O3	Ozone
PPBE	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement	PM10	Particule en suspension <10 µm
PPE	Programmations Pluriannuelles de l'Energie	N2O	Protoxyde d'azote

## 1 RESUME NON TECHNIQUE

### 1.1 Objectifs

Un **Plan Climat-Air-Énergie (PCAET)** est un projet territorial de développement durable qui a pour finalité la lutte contre le changement climatique et une meilleure qualité de l'air (GES et polluants). Le PCAET vise principalement à 3 objectifs dans un délai de 6 ans, au bout desquels une mise à jour du plan sera effectuée :

- Limiter l'impact du territoire sur le changement climatique
- Améliorer la qualité de l'air
- Adapter le territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité.

Afin de renforcer une politique énergie-climat déjà initiée sur son territoire – et conformément à la loi pour la Transition Écologique pour la Croissance Verte et au décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au PCAET – le territoire de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge s'est officiellement engagé dans l'élaboration de son PCAET par délibération du 24 juillet 2017, complétée par la délibération du 12 avril 2018.

### 1.2 La démarche du PCAET

La Communauté de Communes de la Haute-Saintonge s'est donné pour ambition de doter son territoire d'une véritable stratégie et d'une politique transversale, en mobilisant tous les acteurs du territoire, afin d'en améliorer la qualité de vie.

#### Une ambition : Doter le territoire d'une véritable stratégie et d'une politique transversale

- ✓ Décliner sur le territoire les objectifs nationaux et régionaux : **économies d'énergie, réduction des émissions de gaz à effet de serre** et développement des **énergies renouvelables**
- ✓ Adapter le territoire à l'évolution du climat
- ✓ Améliorer la qualité de l'air



#### Une condition de réussite : mobiliser tous les acteurs du territoire

- ✓ 80% des émissions de GES sur un territoire ne dépendent pas directement de la collectivité
- ✓ La majorité des acteurs ont un intérêt socio-économique à s'engager



#### Une finalité : améliorer la qualité de vie de notre territoire

- ✓ Créer de l'emploi non délocalisable et de la richesse locale
- ✓ Réduire les précarités et préserver le pouvoir d'achat
- ✓ Améliorer l'environnement urbain et rural et être prêt(e)s face aux événements climatiques

Le PCAET s'est donc voulu intégrateur et l'ensemble des parties prenantes susceptibles d'être intéressées dans l'élaboration et la mise en œuvre du PCAET se sont réunies lors de divers séminaires et réunions afin d'élaborer, ensemble, une stratégie puis un programme d'actions pour le territoire.

La co-construction et la concertation étaient la base de ce travail et une condition pour créer une vraie dynamique air-énergie-climat et mettre en œuvre de manière efficace le futur PCAET. Un grand nombre d'actions est d'ailleurs issu de l'atelier de concertation qui s'est tenu en novembre 2019.

Cette réflexion a conduit à la définition d'un programme d'actions composé de 36 actions, réparties en 5 grands axes stratégiques (cf. ci-dessous) :



**Figure 1 : Axes stratégiques du programme d'actions de la CDCHS**

### 1.3 Un plan climat-air-énergie volontaire

Entre ambition et réalité du territoire, et afin de respecter les engagements nationaux, la Communauté de Communes de la Haute Saintonge s'est positionnée sur un scénario intermédiaire lors de la définition de sa stratégie. Les choix stratégiques du territoire sont donc les suivants :

- Approcher les objectifs nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie finale en répartissant l'effort par secteur d'activité,
- Aller au-delà des objectifs nationaux de production d'énergie renouvelable en répartissant l'effort par filière selon les potentiels locaux,
- S'aligner sur les objectifs nationaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques,
- Permettre l'augmentation du stockage carbone, en particulier dans les terres agricoles,
- Contribuer à l'adaptation du territoire au changement climatique.

Ainsi, la Communauté de Communes a pour objectif une réduction de 19% des consommations d'énergie sur le territoire en 2050, en-deçà de l'ambition nationale d'une réduction de 50% en 2050.

Pour compenser cet objectif, et en cohérence avec l'objectif TEPOS<sup>1</sup> du territoire, la collectivité encourage un fort développement des énergies renouvelables. Elle vise en effet à couvrir 52% des consommations énergétiques du territoire en énergies renouvelables d'ici 2030 (en ne comptabilisant pas les consommations liées à l'autoroute).

Concernant les émissions de GES, le territoire ne vise pas la neutralité carbone en 2050, bien qu'il y tende en visant une réduction plutôt ambitieuse de 63% de ses émissions de GES.

Enfin, le territoire vise également l'atteinte des objectifs nationaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques, dont la plupart ont une tendance à la baisse.

<sup>1</sup> Territoire à Énergie Positive

## 1.4 L'Évaluation Environnementale

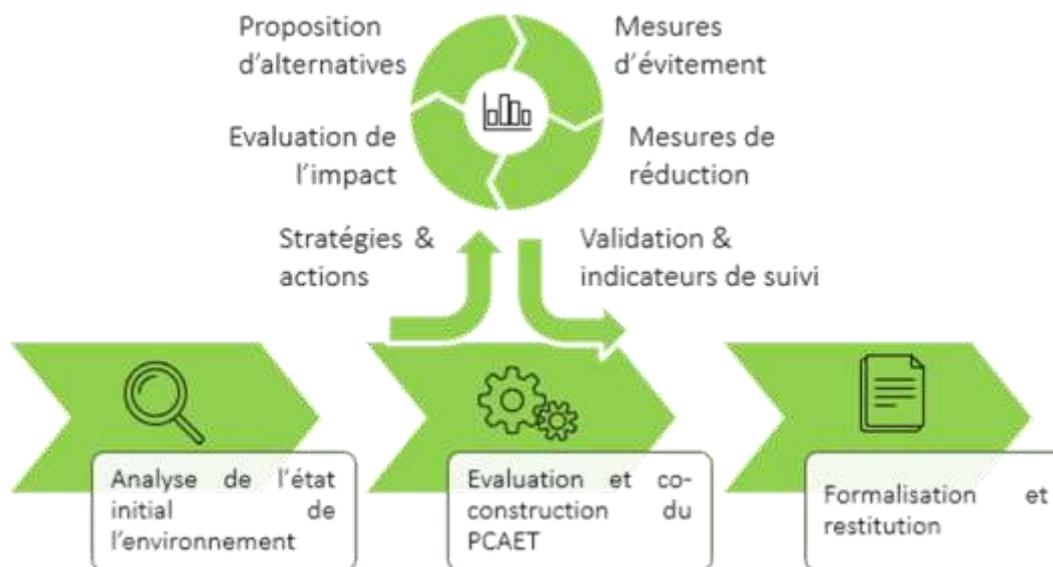
### 1.4.1 Démarche globale

L'ordonnance n°2016-1058 du 3 août 2016 et le décret n°2016-1110 du 11 août 2016 mentionnent le PCAET comme plan soumis à évaluation environnementale des plans et programmes. Le présent dossier constitue, conformément aux articles R122-17 et R122-20 du Code de l'environnement, l'Évaluation Environnementale Stratégique (EES) de ce Plan Climat-Air-Energie Territorial. Ce document permet d'informer le public et l'administration sur :

- La démarche d'évaluation et d'intégration des enjeux environnementaux dans la démarche d'élaboration de ce projet territorial de développement durable ;
- L'évaluation des effets et incidences attendus des actions sur les différentes thématiques environnementales et les différents enjeux du territoire ;
- La cohérence des stratégies avec les autres documents de planification applicables sur le territoire.

Réalisée en parallèle du Plan Climat-Air-Énergie Territorial, l'Évaluation Environnementale Stratégique vise à faciliter l'appropriation par le public des actions proposées par la Communauté de Communes de la Haute Saintonge dans le cadre de son PCAET. Les commentaires et les suggestions du public sont à ce titre les bienvenus lors de la phase de consultation. Elle permet également d'éclairer sur les choix qui ont permis d'aboutir au PCAET.

Tout au long de l'élaboration du PCAET, l'environnement a donc été considéré par l'intermédiaire de l'Évaluation Environnementale Stratégique afin d'assurer la cohérence des stratégies et actions territoriales avec les enjeux environnementaux, sanitaires, économiques, patrimoniaux et naturels du territoire.



**Figure 2 : Démarche de l'Évaluation Environnementale Stratégique**

### 1.4.2 Les enjeux environnementaux du territoire

La première étape de l'Évaluation Environnementale Stratégique consiste à analyser le contexte environnemental du territoire. Les documents d'urbanisme constituent la principale source d'information mais ils peuvent être ponctuellement complétés par des sources d'informations plus précises ou spécifiques (SAGE, BRGM, INSEE, INPN, ...).

Ainsi, ce sont une vingtaine de thématiques qui ont été analysées pour faire ressortir les enjeux du territoire. Ceux-ci sont hiérarchisés pour déterminer les éléments à enjeux forts du territoire à prendre en compte lors de l'élaboration du PCAET.

Le tableau suivant présente la synthèse des enjeux hiérarchisés du territoire, sur la base de l'Etat Initial de l'Environnement réalisé dans l'Évaluation Environnementale Stratégique.

**Tableau 1 : Hiérarchisation des enjeux sur le territoire**

Thématique environnementale étudiée	Enjeux sur le territoire		
	Fort	Moyen	Faible
<b>Milieu physique</b>			
Les sols			
Ressources non renouvelables			
Eaux souterraines			
Eaux superficielles			
Qualité de l'air			
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)			
<b>Milieu naturel</b>			
Diversité biologique			
Milieux remarquables (dont Natura 2000)			
Continuités écologiques			
<b>Milieu humain</b>			
Santé			
Activités humaines (agriculture, industrie, tourisme, ...)			
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace			
Patrimoine culturel et architectural			
<b>Gestion des déchets</b>			
Déchets			
Assainissement			
<b>Déplacement, infrastructures et transports</b>			
Déplacement et infrastructure de transport			
<b>Risques et Nuisances</b>			
Risques naturels			
Risques technologiques			
Bruit			
Autres nuisances (pollution lumineuse, odeurs, ...)			
<b>Paysages</b>			
Paysages			

Le tableau suivant présente la synthèse des principaux enjeux sur le territoire sur la base des éléments de l'état initial de l'environnement réalisé dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique du PCAET. Il met en évidence (colonne 3) la bonne prise en compte de ces enjeux en précisant l'axe ou les principales actions du PCAET qui les traitent.

**Tableau 2 : Principaux enjeux identifiés sur le territoire et actions du PCAET répondant à ces enjeux**

Principaux enjeux et menaces identifiés sur le territoire		Prise en compte des principaux enjeux dans le PCAET
 <p><b>Ressource en eau</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pollution aux nitrates, aux pesticides, aux matières organiques participant aux phénomènes d'eutrophisation, ...</li> <li>• Périodes d'étiages pour la Seugne et la Seudre</li> <li>• Changement climatique : impacts sur la qualité et les quantités à anticiper</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Action 4.03 Économiser la ressource en eau</li> <li>✓ Action 4.04 Faire évoluer les pratiques agricoles pour limiter la consommation d'eau</li> <li>✓ Action 5.02 Protéger et restaurer les zones humides</li> </ul>
 <p><b>Qualité de l'air</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concentrations : pics de pollution à l'ozone en été et aux particules fines sur les stations voisines</li> <li>• Des émissions polluantes en provenance du transport routier, du secteur résidentiel (en lien avec le chauffage au bois et fioul), du secteur industriel et de l'agriculture (NH<sub>3</sub>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Action 5.04 Améliorer la qualité de l'air dans les écoles (transposable à d'autres lieux comme logement, bureau...)</li> <li>✓ Action 5.05 Réaliser un état des lieux de la qualité de l'air sur le territoire</li> </ul> <p>Globalement, la majorité des actions du PCAET vise à améliorer la qualité de l'air sur le territoire.</p>
 <p><b>Climat et émissions de GES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des émissions de GES en provenance de l'industrie, du transport routier ainsi que de l'agriculture</li> <li>• Important stockage de carbone dans les zones humides, prairies et boisements du territoire</li> <li>• Adaptation du territoire face aux changements climatiques à anticiper pour limiter la vulnérabilité (santé, activités économiques, biodiversité, ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Axe 4 « Vers un territoire qui s'adapte au changement climatique »</li> </ul> <p>Globalement, la majorité des actions du PCAET vise à réduire les émissions de GES du territoire.</p>
 <p><b>Milieux naturels et biodiversité</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le territoire présente de nombreux espaces naturels protégés (sites inscrits et classés, Natura 2000, Parc Naturel Marin)</li> <li>• Nombreuses menaces : consommation d'espaces naturels et agricoles, urbanisation (artificialisation du littoral, imperméabilisation des sols), pollution des eaux et des sols, prolifération d'espaces invasives, changement climatique, abandon du pâturage, ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Action 4.02 Végétaliser les espaces publics avec des essences locales et adaptées au futur climat</li> <li>✓ Action 4.06 Favoriser le stockage carbone dans les sols agricoles</li> <li>✓ Action 5.02 Protéger et restaurer les zones humides</li> </ul>
 <p><b>Continuités écologiques</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une trame bleue dense avec de nombreuses zones humides et cours d'eau menacée par des obstacles à l'écoulement (barrage et seuils) et les assècs, susceptible de s'aggraver avec les changements climatiques</li> <li>• Une trame verte assez discontinue, fragmentée par les infrastructures de transport, l'urbanisation et la pollution lumineuse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Action 4.02 Végétaliser les espaces publics avec des essences locales et adaptées au futur climat</li> <li>✓ Action 4.06 Favoriser le stockage carbone dans les sols agricoles</li> </ul>

	<p><b>Activités humaines</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une évolution démographique positive</li> <li>• L'industrie représente une grande partie des emplois, avec des activités très diverses (agroalimentaire, extraction, travail du bois, ...)</li> <li>• Le secteur touristique joue un rôle important et se structure autour de l'activité thermale</li> <li>• L'agriculture est très présente sur le territoire, avec de la polyculture élevage et de la viticulture. Certains produits possèdent des AOP/AOC. Le changement climatique est susceptible d'affecter fortement ce secteur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Actions 2.01 à 2.04 (rénovation du bâti)</li> <li>✓ Actions 2.05 à 2.14 (développement des EnR)</li> <li>✓ Action 2.15 (sensibilisation des entreprises)</li> <li>✓ Actions 4.04 à 4.06 (activité agricole)</li> <li>✓ Actions 4.08 à 4.10 (filière bois et éco-matériaux)</li> <li>✓ Action 5.03 (économie circulaire, économie sociale et solidaire)</li> </ul>
	<p><b>Aménagement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pression foncière faible</li> <li>• Taux important de logements vacants</li> <li>• Parc bâti ancien qui se traduit par de fortes consommations d'énergie et des émissions de GES et de polluants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Actions 2.01 à 2.04 (thème Habitat - axe « Vers un territoire sobre qui développe ses EnR »)</li> </ul>
	<p><b>Déplacement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prépondérance de la voiture individuelle dans les déplacements</li> <li>• Peu d'aires de covoiturage</li> <li>• Bon réseau ferroviaire avec 7 gares</li> <li>• 5 lignes de bus desservant certaines les communes du territoire</li> <li>• Plusieurs itinéraires cyclables et de randonnées pédestres et équestres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Actions 3.01 à 3.05 (axe stratégique « Vers un territoire qui développe un nouveau mode de mobilité »)</li> </ul>
	<p><b>Risques naturels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le risque inondation est très présent sur le territoire</li> <li>• Le risque submersion marine pour 6 communes</li> <li>• Le risque d'aléa retrait-gonflement des argiles pour la quasi-totalité du territoire</li> <li>• 24 communes concernées par le risque d'effondrement des cavités souterraines</li> <li>• 51 communes soumises au risque feux de forêts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Action 4.01 Réaliser un diagnostic des potentiels d'adaptation du territoire</li> <li>✓ Action 5.02 Protéger et restaurer les zones humides</li> </ul>
	<p><b>Paysages</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un paysage très diversifié sur le territoire marqué par les plaines agricoles et viticoles, le bocage viticole, la forêt de la Lance, les coteaux de Gironde et le marais et les vallées de la Seugne et du Lary</li> <li>• Ces paysages sont menacés par l'urbanisation, l'adandon des activités d'élevage (disparition du bocage), le développement d'infrastructures de transports, l'enfrichement des espaces ouverts et semi-ouverts</li> <li>• Le développement des EnR sur le territoire est également susceptible de dégrader la qualité du paysage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Actions 4.05 à 4.08 (pratiques agricoles, plantation de haies, développement de la ressource en bois)</li> </ul>

### 1.4.3 L'analyse des actions, une démarche itérative

L'Évaluation Environnementale Stratégique cherche à améliorer la prise en compte des considérations environnementales dans l'élaboration et l'adoption des plans, schémas, stratégies, ce qui passe par une analyse des impacts potentiels de la stratégie et des actions envisagées.

L'Évaluation Environnementale Stratégique analyse les incidences (positives et/ou négatives, directes et/ou indirectes, immédiates, temporaires, différées ou permanentes) de chaque action. Elle doit aussi identifier des mesures permettant de favoriser les impacts positifs et limiter les impacts négatifs mis en évidence ou suspectés : les **mesures d'Évitement, de Réduction puis éventuellement de Compensation** (démarche ERC).

Dans le cadre de l'élaboration d'un PCAET, l'Évaluation Environnementale Stratégique doit permettre de représenter le meilleur compromis entre l'ambition du territoire, les objectifs en matière de qualité de l'air, d'énergie et de climat et les autres enjeux environnementaux identifiés sur le territoire.

Avec la communauté de communes, divers temps d'échanges et d'analyse ont eu lieu **afin de contribuer à l'amélioration des actions pour que ces dernières répondent aux principaux enjeux, notamment environnementaux, du territoire**. La démarche de co-construction du PCAET a ainsi été itérative.

## 1.5 Incidence du PCAET

La Figure 3 permet de synthétiser les incidences potentielles du PCAET de la Communauté de Communes de la Haute Saintonge sur les différentes thématiques environnementales étudiées et de donner un « profil » à ce PCAET. Elle représente donc le nombre d'actions ayant un impact neutre, positif ou négatif, important ou faible, sur chaque composante environnementale.

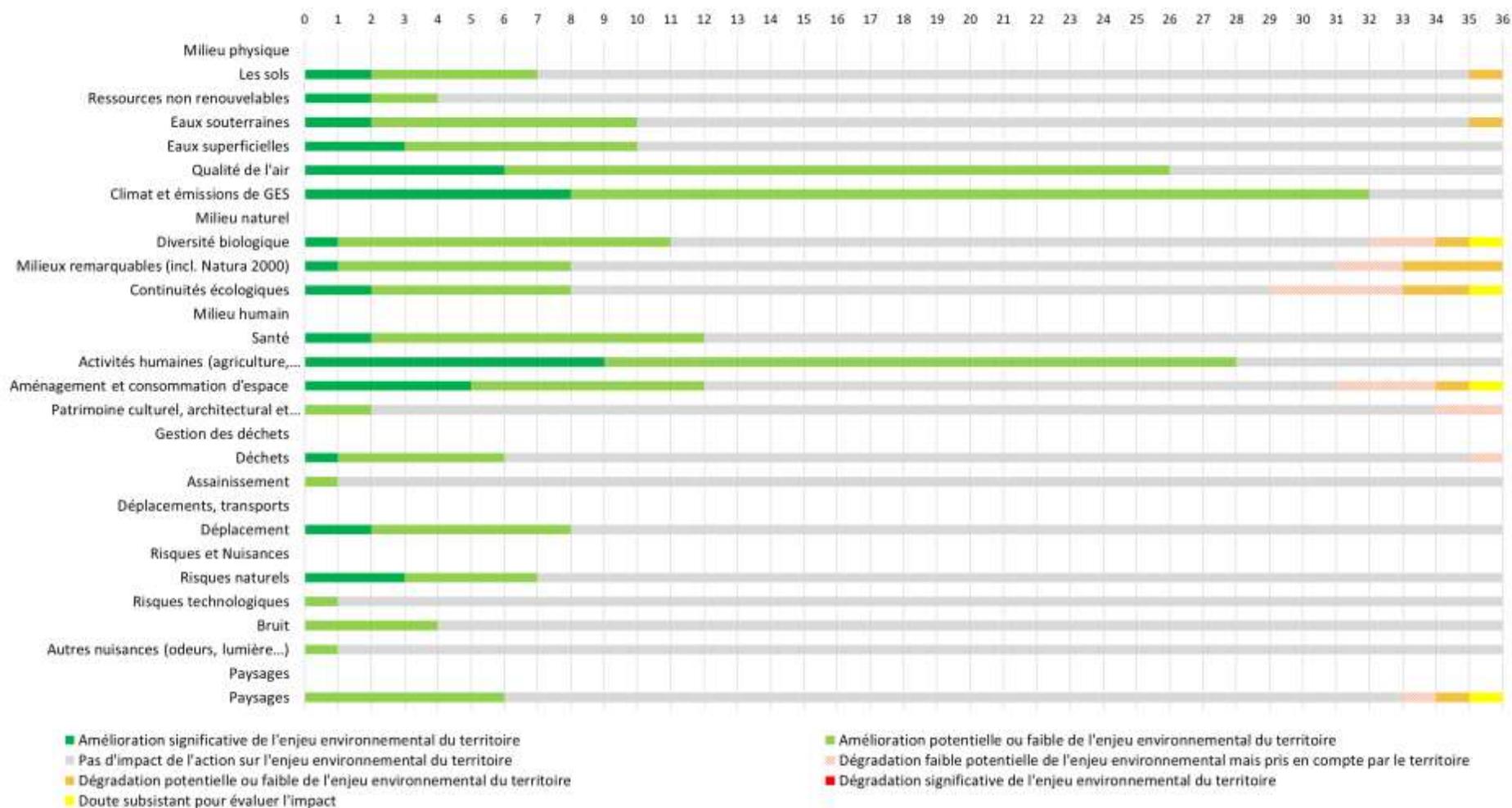
Il apparaît que les thématiques du **climat**, des **émissions de gaz à effet de serre** et de la **qualité de l'air** sont bien prises en compte, conformément aux objectifs du PCAET et aux leviers d'action mis en lumière. Ces effets sont liés aux actions de développement des énergies renouvelables, de rénovation du bâti, de mobilité/déplacement ou d'adaptation au changement climatique.

En parallèle, de nombreux co-bénéfices apparaissent sur d'autres composantes environnementales : **activités humaines, eaux, milieu naturel et biodiversité, sols, santé, aménagement et bâtiments, ...**

Les incidences potentiellement négatives concernent la consommation d'espaces, et en lien, les sols et le milieu naturel, pour certains projets de développement d'énergies renouvelables ou d'aménagement du territoire. Le territoire a tenu compte de cet enjeu dans certaines fiches action et s'attachera à privilégier les terrains artificialisés, dégradés ou les friches pour recevoir les projets concernés. Des études réalisées lors de la mise en œuvre des actions concernées permettront d'étudier précisément les impacts de chaque projet et de proposer des mesures pour les éviter, les réduire, sinon les compenser en dernier lieu. De manière complémentaire, le SCoT encadre l'urbanisation et l'artificialisation en limitant la consommation d'espaces dans son Document d'Orientation et d'Objectifs. Or, le PCAET doit prendre en compte ce SCoT, c'est-à-dire qu'il ne doit « pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et orientations fondamentales ».

Le PCAET ne présente pas d'action occasionnant une dégradation significative des enjeux environnementaux pris en compte dans l'évaluation environnementale.

**Evaluation et quantification du nombre d'actions ayant un impact sur les différentes composantes environnementales**



**Figure 3 : Évaluation de l'impact et quantification du nombre d'actions ayant un impact sur les différentes composantes environnementales**

## 1.6 Conclusion

Les actions proposées par le territoire de la CDCHS ne suffisent pas pour atteindre l'ensemble des objectifs réglementaires. La **réduction des consommations d'énergie finale** ainsi que la **réduction des émissions de gaz à effet de serre** ambitionnées par le territoire ne lui permettent pas d'atteindre les objectifs fixés à l'échelle nationale (loi énergie-climat du 8 novembre 2019, objectifs intégrés dans l'article L100-4 du Code de l'énergie). Pour expliquer en partie les difficultés, une forte augmentation de population prévue dans les années à venir et une contribution de l'autoroute sur les consommations du territoire, pour lesquelles ce dernier ne dispose pas, seul, de leviers d'actions.

En revanche, le territoire met en avant une grande ambition dans le **développement des énergies renouvelables** en visant à dépasser les objectifs nationaux de production d'EnR à l'horizon 2030.

En ce qui concerne la qualité de l'air, le PCAET intègre cet enjeu au travers de 2 actions spécifiques et de plusieurs actions visant divers domaines. Trois capteurs de mesure de la qualité de l'air ont par ailleurs été mis en place sur le territoire afin de suivre localement les concentrations de certains polluants atmosphériques. Globalement, les **objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques** s'alignent sur les objectifs du PREPA<sup>2</sup>, mettant en évidence l'engagement de la collectivité à intégrer la qualité de l'air dans ses orientations.

L'**adaptation au changement climatique** est également traitée dans ce PCAET, qui lui consacre un axe stratégique (l'axe n°4) et plusieurs actions. Végétalisation des espaces urbains, préservation et restauration des zones humides, gestion de la ressource en eau, augmentation du stockage carbone, entre autres, participeront à adapter le territoire au changement climatique et à en limiter sa vulnérabilité.

L'ensemble des actions est donc **cohérent** (elles couvrent l'ensemble des objectifs et adressent les principaux enjeux du territoire) et **contribuent de manière positive aux objectifs du PCAET, sans toutefois parvenir à atteindre les objectifs chiffrés réglementaires**. Les incidences globales du plan sur l'environnement au sens large sont susceptibles d'être positives grâce à une intégration des enjeux environnementaux.

Enfin, les actions ayant potentiellement des incidences négatives sur l'environnement (milieu naturel et continuités, consommation d'espaces, ...) feront l'objet d'une attention particulière lors de l'opérationnalisation des actions. C'est en particulier le cas pour les projets de développement des énergies renouvelables (solaire, géothermie) ou les projets liés à la mobilité (création d'équipements, d'infrastructures).

L'intégration de l'environnement lors de l'opérationnalisation des actions, la mise en place et le suivi des indicateurs environnementaux permettront de suivre ces incidences afin d'adapter les actions ou de prendre des mesures de correction adaptées tout au long de la démarche, dans le cadre d'un processus d'amélioration continue.

---

<sup>2</sup> Plan de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques

## 2 PRESENTATION DU PCAET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA HAUTE SAINTONGE

### 2.1 Objectifs du PCAET

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 (n°2015-992) a élargi le domaine d'actions des plans climat-énergie territoriaux (PCET) en y intégrant la thématique « qualité de l'air ». Ainsi, les plans climat-énergie territoriaux (PCET) sont devenus plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET). Ils constituent la feuille de route à suivre dans la cadre de la transition énergétique et de lutte contre le changement climatique.

Le PCAET vise principalement à trois objectifs dans un délai de 6 ans :

- **Limiter l'impact du territoire sur le changement climatique ;**
- **Améliorer la qualité de l'air ;**
- **Adapter le territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité.**

Via 3 leviers principaux :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire ;
- La réduction des consommations d'énergie ;
- Le développement local d'Énergies Renouvelables (EnR).

L'élaboration et la mise en œuvre de ces PCAET ont été confiées aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants<sup>3</sup>. A ce titre, les EPCI concernés par les PCAET ont été nommés « coordinateurs de la transition énergétique » à l'échelle territoriale.

La Communauté de Communes de la Haute Saintonge s'est officiellement engagée dans l'élaboration de son PCAET par délibération du 24 juillet 2017, complétée par la délibération du 12 avril 2018.

Le territoire s'est donné une ambition, doter le territoire d'une véritable stratégie et d'une politique transversale, en mobilisant tous les acteurs du territoire, afin d'en améliorer la qualité de vie.

#### Une ambition : Doter le territoire d'une véritable stratégie et d'une politique transversale

- ✓ Décliner sur le territoire les objectifs nationaux et régionaux : **économies d'énergie, réduction des émissions de gaz à effet de serre** et développement des **énergies renouvelables**
- ✓ Adapter le territoire à l'évolution du climat
- ✓ Améliorer la qualité de l'air



#### Une condition de réussite : mobiliser tous les acteurs du territoire

- ✓ 80% des émissions de GES sur un territoire ne dépendent pas directement de la collectivité
- ✓ La majorité des acteurs ont un intérêt socio-économique à s'engager



#### Une finalité : améliorer la qualité de vie de notre territoire

- ✓ Créer de l'emploi non délocalisable et de la richesse locale
- ✓ Réduire les précarités et préserver le pouvoir d'achat
- ✓ Améliorer l'environnement urbain et rural et être prêt(e)s face aux événements climatiques

**Figure 4 : Les objectifs du PCAET de la Haute-Saintonge (source : présentation ppt du COPIL du 13/01/2020)**

<sup>3</sup> Article 188 de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (n°2015-992 du 17 août 2015) et décret 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie

## 2.2 Particularités du territoire

La Communauté de Communes de la Haute Saintonge est située dans la région Nouvelle-Aquitaine, au sud de l'ancienne région Poitou-Charentes, dans le département de la Charente-Maritime (17) à la frontière de la Saintonge et du Bordelais (cf. Figure 5 : Localisation du territoire).



**Figure 5 : Localisation du territoire**

La Communauté de Communes (terme juridique désignant plusieurs entités administratives et territoriales interconnectées et gérant leurs projets en commun) regroupe 129 communes, dont les principales sont : Jonzac, Pons, Montendre, Mirambeau, Archiac, Saint Genis de Saintonge, Montguyon, Montlieu la Garde, Saint-Aigulin, ... En 2017, plus de 69 000 habitants vivent sur ce territoire de 1 780 km<sup>2</sup>.



**Figure 6 : Communauté de communes de la Haute-Saintonge**

Les champs d'interventions de la collectivité sont :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions communautaires
- Actions de développement économique
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Politique de développement culturel, social et sportif...
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Quelques chiffres :

- Économie : 16 zones d'activités, plusieurs pépinières d'entreprises, plus de 3 800 entreprises en 2018 (INSEE)
- Emploi : 22 300 emplois au lieu de travail en 2016 (INSEE)
- La communauté de communes : 161 conseillers communautaires
- Patrimoine naturel : 12 zones Natura 2000, 47 ZNIEFF, une partie d'un parc naturel marin, 6 sites classés ou inscrits et 2 ZICO (et plusieurs à proximité).

### 2.3 L'élaboration du PCAET

La démarche globale est présentée ci-dessous et s'appuie sur la réalisation d'un diagnostic, une phase de stratégie, suivie par l'élaboration d'un programme d'actions qui valide et finalise la démarche.

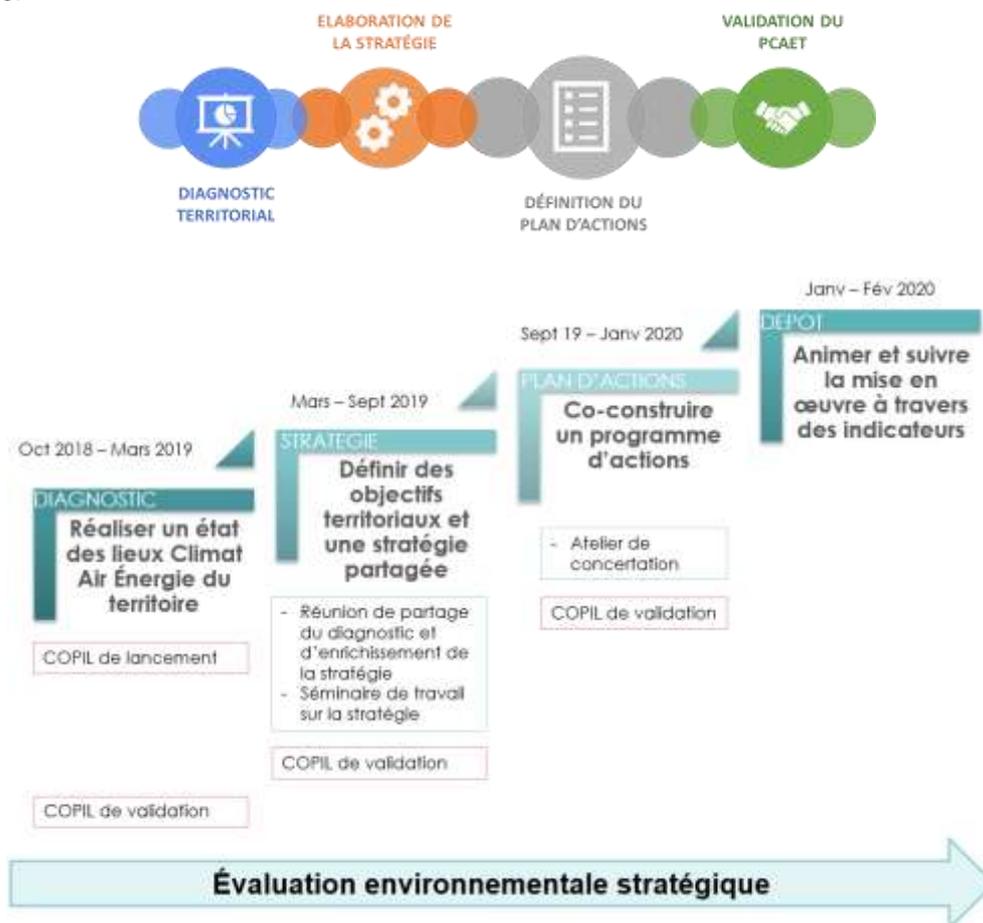


Figure 7: Démarche globale d'élaboration du PCAET

### 2.3.1 Un diagnostic territorial comme base de réflexion

Afin de s'assurer la réussite du projet en intégrant l'ensemble des caractéristiques climat air énergie du territoire, et conformément à l'article R. 229-51 du décret n°2016-849 du 28 juin 2016<sup>4</sup>, un diagnostic comprenant les éléments suivants a été réalisé par le groupement AUXILIA, AKAJOULE et ATMOTERRA<sup>5</sup> :

- Une estimation des **émissions territoriales de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques**, ainsi qu'une analyse de leurs possibilités de réduction ;
- Une estimation de la **séquestration nette de dioxyde de carbone** et de ses possibilités de développement, identifiant au moins les sols agricoles et la forêt, en tenant compte des changements d'affectation des terres ; les potentiels de production et d'utilisation additionnelles de biomasse à usages autres qu'alimentaires sont également estimés, afin que puissent être valorisés les bénéfiques potentiels en termes d'émissions de gaz à effet de serre, ceci en tenant compte des effets de séquestration et de substitution à des produits dont le cycle de vie est davantage émetteur de tels gaz ;
- Une analyse de la **consommation énergétique finale** du territoire et du potentiel de réduction de celle-ci;
- La présentation des **réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur**, des enjeux de la distribution d'énergie sur les territoires qu'ils desservent et une analyse des options de développement de ces réseaux ;
- Un état de la **production des énergies renouvelables** sur le territoire, détaillant les filières de production d'électricité (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, hydraulique, biomasse solide, biogaz, géothermie), de chaleur (biomasse solide, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, biogaz), de biométhane et de biocarburants, une estimation du potentiel de développement de celles-ci ainsi que du potentiel disponible d'énergie de récupération et de stockage énergétique ;
- Une analyse de la **vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique**.

Pour la réalisation de ce diagnostic, les bureaux d'études ont fait appel aux données de **l'Agence Régionale de l'Énergie et du Climat (AREC)** afin d'obtenir des données locales de :

- Consommation d'énergie finale,
- Emission de gaz à effet de serre et séquestration carbone,
- Production d'énergie renouvelables.

Les données atmosphériques ont quant à elles été obtenues par **l'Inventaire National Spatialisé**, ATMO Nouvelle Aquitaine a uniquement fourni quelques données, notamment concernant les pesticides dans l'air ou des inventaires d'émissions de polluants atmosphériques (mais pas sous le format PCAET).

La cartographie des réseaux a été obtenue par les **gestionnaires de réseaux** (Enedis, Geredis et GRDF) pour disposer de plus d'informations concernant leur capacité.

Le diagnostic a servi de base pour l'élaboration des stratégies et du programme d'actions du PCAET. Ce diagnostic territorial est présenté dans la Partie Diagnostic du Plan Climat Air Énergie Territorial.

---

<sup>4</sup> Décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial

<sup>5</sup> Les missions d'ATMOTERRA ont portées sur la réalisation du volet Air du diagnostic et de la stratégie. La mission d'évaluation environnementale (EES), objet du présent rapport, a été menée en toute indépendance des éventuels enjeux énergétiques, jeux d'acteurs, et conflits d'intérêts conformément aux bonnes pratiques et à nos engagements d'indépendance, de transparence et de non corruption.

## 2.3.2 Une co-construction avec l'ensemble des acteurs et parties prenantes

### 2.3.2.1 Définition de la stratégie

L'ensemble des parties prenantes susceptibles d'être intéressées par la mise en œuvre du PCAET a été associé à la démarche dans le cadre d'un « comité de pilotage » dont le rôle a notamment été de valider chaque grande étape du PCAET.

La méthodologie utilisée pour définir la stratégie chiffrée du territoire de la CDCHS est la suivante. La stratégie énergétique et GES territoriale a été définie par AKAJOULE sur la base de plusieurs scénarios :

Trajectoires \ Scénarios	Tendanciel (laisser faire)	Intermédiaire	Très ambitieux
<b>Consommations énergétiques</b>	Stabilité : baisse tendancielle mais augmentation de la population	Baisse : actions des différents acteurs	Baisse importance : actions très fortes de tous les acteurs dans tous les secteurs
<b>Production d'EnR</b>	Développement tendanciel	Quelques actions emblématiques	Mobilisation de toutes les ressources du territoire
<b>Emissions de GES</b>	Baisse de la consommation, augmentation des EnR et changement tendanciel national de motorisation	Baisse de la consommation, augmentation des EnR, changement tendanciel national de motorisation, meilleur traitement des effluents d'élevage	Baisse de la consommation, augmentation des EnR, changement tendanciel national de motorisation, meilleur traitement des effluents d'élevage, baisse de l'utilisation d'engrais

Les élus et acteurs du territoire ont également été sollicités pour retenir leur scénario et définir leur **stratégie énergétique** et **GES**, détaillée dans le PCAET et présentée lors de deux temps d'échanges et de débats :

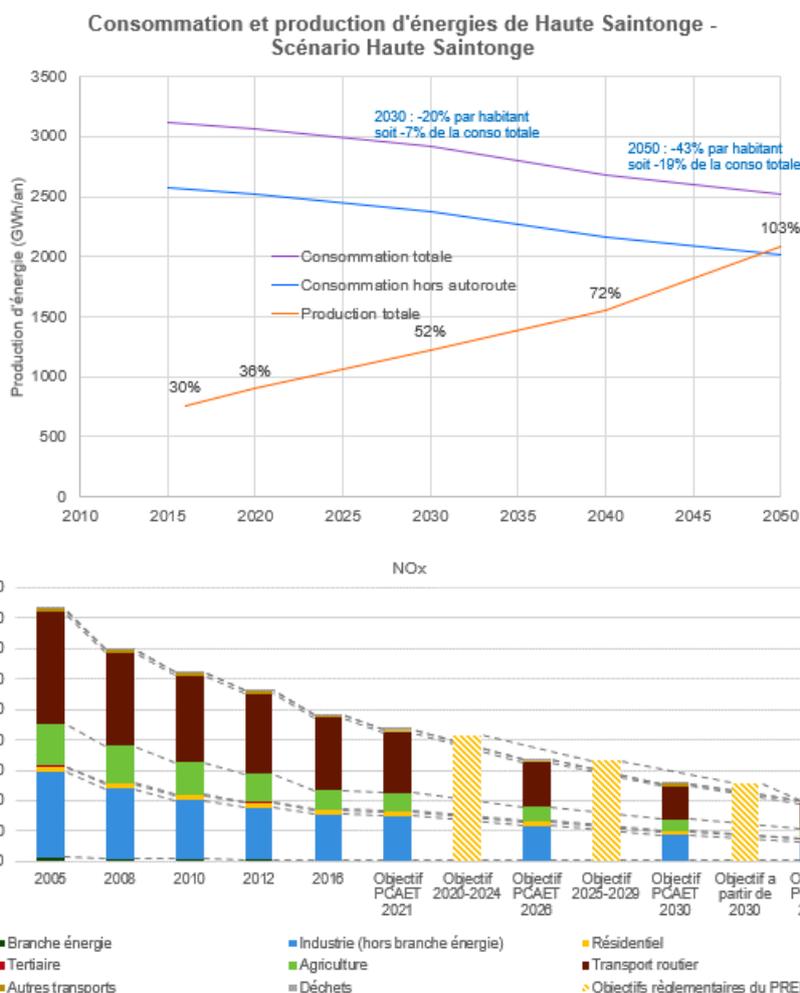
- Un **séminaire d'élus de travail sur la stratégie**, le 03/06/2019.

Un rappel du diagnostic a été présenté aux élus, qui ont ensuite élaboré une réflexion commune sur la stratégie du territoire.

- Une **réunion publique de partage du diagnostic et d'enrichissement de la stratégie**, le 03/06/2019.

Le diagnostic et les orientations de la stratégie du territoire ont été présentées au public.

Concernant la **qualité de l'air**, le scénario de réduction des polluants atmosphériques a été établi de manière à fixer le cap et identifier les secteurs à cibler selon le type de polluants. Les objectifs de réduction par polluant ont été définis pour atteindre les objectifs PREPA à l'horizon 2030.



**Figure 8 : Exemple de trajectoires stratégiques proposées (Consommation/production d'énergie et Émissions de NOx en dessous)**

### 2.3.2.2 Co-construction du programme d'actions

Afin d'élaborer un programme d'actions impliquant différents acteurs locaux, un temps de concertation a été réalisé :

- Le 6 novembre 2019 : **Atelier de concertation pour élaborer un programme d'actions**

Celui-ci s'est déroulé en 2 étapes :

- « Quelles réponses concrètes aux défis du territoire ? », qui a consisté en une phase d'idéation pour proposer des actions sur différents thèmes puis une phase de hiérarchisation/priorisation afin d'ordonner les actions proposées selon leur impact et divers critères.
- « Opérationnalisation des actions », durant cette phase les participants ont approfondi certaines actions retenues précédemment en choisissant une action et en rédigeant une fiche action détaillée.

L'atelier s'est achevé par une restitution rapide de chaque fiche action puis divers échanges.

Les thèmes abordés et sur lesquels les participants ont pu réfléchir à des actions sont les suivants :

- Industrie : Accompagner la transition énergétique de nos industries, mais concrètement, on fait comment ?
- Déplacement : Mettre en œuvre des moyens de déplacements adaptés à nos habitants, ...

3. Stockage carbone : Développer une politique forestière et agricole en faveur du stockage de carbone, ...
4. Éco-matériaux : Accompagner la structuration de filières d'éco-matériaux locaux, ...
5. Logements : Adapter nos logements à nos contraintes énergétiques et climatiques, ...
6. Ressource en eau : Gérer notre bien le plus précieux : notre ressource en eau, ...
7. Solaire : Capter la ressource énergétique infinie qu'est le soleil, ...
8. Géothermie : Transférer la chaleur du sol à nos bâtiments (géothermie), ...
9. Agriculture : Accompagner nos agriculteurs à faire face aux nouveaux enjeux du climat, ...
10. Adaptation : Nous préparer à vivre les changements climatiques, ...
11. Qualité de l'air : Préserver la santé des habitants en améliorant la qualité de l'air, ...

A l'issue de l'atelier, **14 actions** portant sur 10 des thèmes précédents faisaient l'objet d'une fiche action détaillée à l'initiative des participants.

Toutes ces fiches actions ont ensuite été **précisées, retravaillées, affinées** en fin d'année 2019 et début d'année 2020. De nouvelles fiches action ont également été élaborées afin de compléter cette ébauche de programme d'actions.

L'ensemble du programme d'action du PCAET a été débattu par le COPIL du 13/01/2020 : 2 actions ont été supprimées, 2 ont été fusionnées et les autres actions ont toutes été validées.

### 2.3.3 Bilan

Les phases de « co-construction » de la stratégie et du programme d'actions du PCAET ont permis **d'intégrer la vision de l'ensemble des parties prenantes** et de **fédérer une politique climat-air-énergie sur le territoire**. Le PCAET intègre de nombreuses actions portées par des partenaires qui ont été associés à la démarche. Cette co-construction a permis une implication de chacun dans cette démarche.

L'évaluation environnementale a permis de dégager des enjeux et des tendances d'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du PCAET, qui ont également alimenté la réflexion concernant le programme d'actions.

Ces réflexions orientées par le diagnostic climat-air-énergie, l'état initial de l'environnement ainsi que par les préconisations de l'EES, ont conduit à la définition d'un programme de **36 actions, réparties 5 axes stratégiques**.

Les diverses étapes de construction du PCAET ont été régulièrement suivies par un COTECH et un COPIL, qui ont pu participer à la réalisation du PCAET. Le COTECH était composé de membres de la collectivité (CdCHS) et le COPIL était constitué par le COTECH, des élus, des chambres consulaires, les distributeurs d'énergies, le département, les communes.

## 2.4 Présentation du programme d'actions

**Tableau 3 : Programme d'actions du PCAET de la Communauté de communes de la Haute Saintonge**

<b>AXE 1 : Vers un territoire exemplaire qui pilote le PCAET</b>	
Action 1.01	Suivre, animer et évaluer le PCAET
<b>AXE 2 : Vers un territoire sobre et qui développe ses énergies renouvelables</b>	
Action 2.01	Établir un diagnostic énergétique du patrimoine bâti dans les collectivités
Action 2.02	Accompagner les particuliers dans la rénovation des logements
Action 2.03	Inciter les propriétaires bailleurs à rénover les logements mis en location
Action 2.04	Favoriser l'autonomie énergétique des logements neufs et existants
Action 2.05	Développer le stockage d'électricité à l'échelle individuelle et collective
Action 2.06	Communiquer et informer le grand public sur les énergies renouvelables
Action 2.07	Mettre en œuvre et suivre le programme d'actions TEPOS 2019-2021
Action 2.08	Faire connaître et valoriser l'énergie du sol (chaud et froid)
Action 2.09	Établir un plan de déploiement du photovoltaïque sur les zones éligibles (anciennes carrières, friches, parking...)
Action 2.10	Faire en sorte que les capacités de raccordement électriques sur les postes sources du territoire soient en adéquation avec les besoins dans le nouveau plan S3REnR
Action 2.11	Développer les énergies renouvelables thermiques (chaufferies bois avec ou sans réseau, géothermie sur nappe ou sondes, solaire thermique)
Action 2.12	Développer localement la production de combustibles renouvelables
Action 2.13	Développer le solaire thermique dans les entreprises et les logements
Action 2.14	Créer une filière locale de production de CSR (Combustible Solide de Récupération) pour nos industries
Action 2.15	Organiser des événements transition énergétique à destination des entreprises
<b>AXE 3 : Vers un territoire qui développe un nouveau mode de mobilité</b>	
Action 3.01	Poursuivre le déploiement des bornes de recharge électrique
Action 3.02	Promouvoir les déplacements à vélo
Action 3.03	Promouvoir l'auto-stop organisé et sécurisé
Action 3.04	Développement de l'usage du covoiturage et des solutions d'autopartage
Action 3.05	Améliorer la desserte en transport en commun sur le territoire
<b>AXE 4 : Vers un territoire qui s'adapte au changement climatique</b>	
Action 4.01	Réaliser un diagnostic des potentiels d'adaptation du territoire
Action 4.02	Végétaliser les espaces publics avec des essences locales et adaptées au futur climat

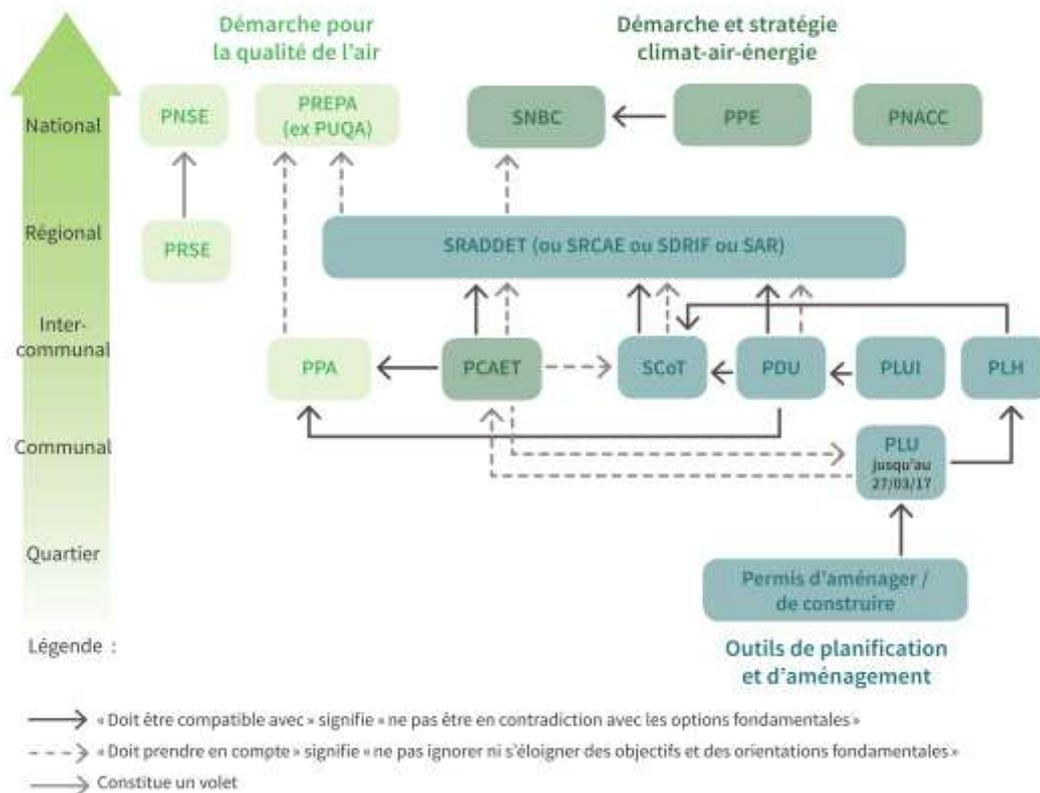
Action 4.03	Économiser la ressource en eau
Action 4.04	Faire évoluer les pratiques agricoles pour limiter la consommation en eau
Action 4.05	Sensibiliser et proposer des formations aux agriculteurs et jeunes agriculteurs sur les nouvelles pratiques culturales
Action 4.06	Favoriser le stockage carbone dans les sols agricoles
Action 4.07	Communiquer, sensibiliser le grand public sur le stockage carbone
Action 4.08	Structurer une filière bois durable (filiale bois d'œuvre, bois industrie et bois énergie)
Action 4.09	Communiquer et former les artisans et maîtres d'œuvre sur les éco-matériaux
Action 4.10	Étudier la mise en place d'une filière de production en éco-matériaux sur le territoire
<b>AXE 5 : Vers un territoire préservé ou il fait bon vivre</b>	
Action 5.01	Éduquer et sensibiliser les scolaires et les consommateurs à la réalité de la production agricole
Action 5.02	Protéger et restaurer les zones humides
Action 5.03	Mettre en place le plan de prévention des déchets pour réduire les déchets et développer le taux de recyclage
Action 5.04	Améliorer la qualité de l'air dans les écoles (transposable à d'autres lieux comme logement, bureau...)
Action 5.05	Réaliser un état des lieux de la qualité de l'air sur le territoire

### 3 ARTICULATION AVEC LES AUTRES PLANS ET LES DOCUMENTS D'URBANISME

#### 3.1 Articulation du PCAET avec les outils de planification règlementaires

Le PCAET s'articule avec d'autres outils de planification relatifs aux thématiques climat-air-énergie ainsi que les documents d'urbanisme règlementaires. Le PCAET devra <sup>6</sup> :

- « **Être compatible avec** » certains documents, c'est-à-dire qu'il ne devra pas entrer « en contradiction avec les options fondamentales » de ces documents
  - Le Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE) ou les règles du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)
  - Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) quand il est en place sur le territoire concerné
- « **Prendre en compte** » d'autres documents, c'est-à-dire qu'il ne devra pas « ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales de ces documents »
  - Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui concerne le périmètre du PCAET
  - Les objectifs du SRADDET et de la stratégie nationale bas carbone (SNBC) tant que le schéma régional ne l'a pas lui-même pris en compte



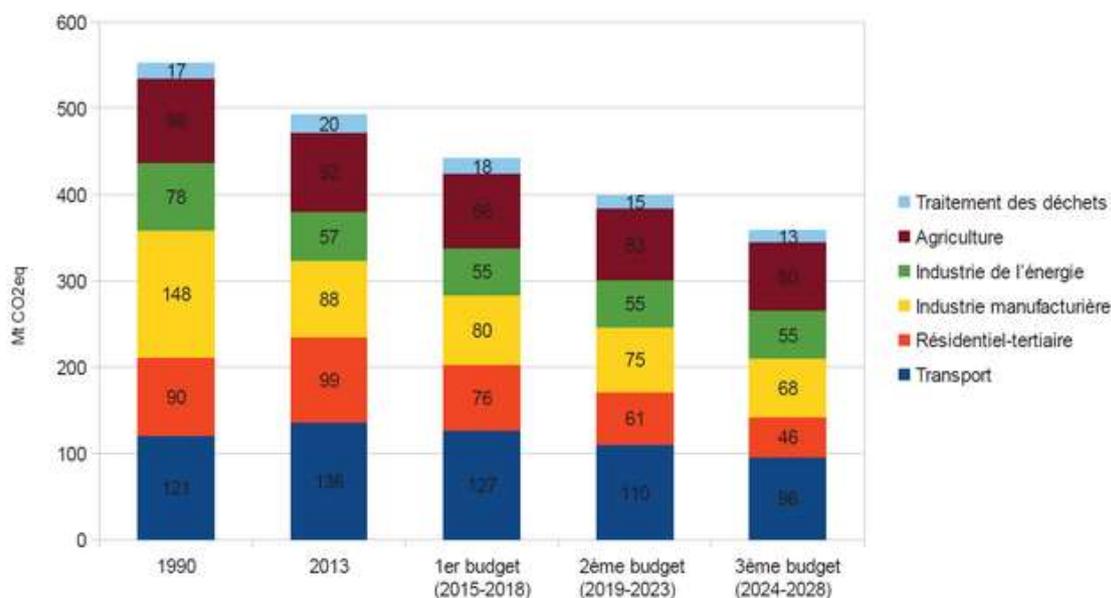
Source : ADEME, 2016

**Figure 9 : Articulation du PCAET avec les autres documents de planification et/ou d'urbanisme**

<sup>6</sup>ADEME, 2016, PCAET, COMPRENDRE, CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE, ISBN : 979-10-297-0321-8 - Novembre 2016

### 3.1.1 Articulation du PCAET avec la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) a été définie par la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et précisée par le décret n°2015-1491 du 18 novembre 2015 relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas-carbone<sup>7</sup>. Elle vise à guider la transition vers une économie bas-carbone et durable en orientant tous les secteurs d'activité dans la mise en œuvre de stratégies et d'actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). A travers elle, la France s'est engagée à réduire de 75% ses émissions de GES d'ici 2050 (par rapport aux émissions de 1990). Le décret n°2015-1491<sup>8</sup> fixe les objectifs sur le moyen terme avec des budgets « carbone », réparties par secteur, pour 3 périodes : 2015-2018 ; 2019-2023 et 2024-2028.



Source : Ministère de la Transition énergétique et solidaire - SNBC - enjeux et objet de la SNBC  
**Figure 10: Répartition sectorielle indicative des budgets-carbone**

Pour répondre à ces objectifs, une action territoriale est nécessaire. Dans ce cadre, le schéma régional climat-air-énergie (SRCAE) et les PCAET ont été désignés comme étant un outil efficace<sup>9</sup> de la SNBC au niveau régional et territorial.

### 3.1.2 Articulation du PCAET avec le PREPA

Les politiques nationales visant à réduire les émissions atmosphériques et à améliorer la qualité de l'air sont définies par le PREPA<sup>10</sup> qui définit les mesures à prendre en compte pour les différents secteurs pour la période 2017-2021. Les objectifs nationaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques ont été inscrit dans le Code de l'Environnement<sup>11</sup>.

Ainsi, en application de l'article L. 222-9 du code de l'environnement, sont fixés les objectifs suivants de réduction des émissions anthropiques de polluants atmosphériques pour les années 2020 à 2024, 2025 à 2029, et à partir de 2030 :

<sup>7</sup> Ministère de la Transition écologique et solidaire – Stratégie Nationale Bas-Carbone – site web consulté en juillet 2018

<sup>8</sup> Décret n°2015-1491 du 18 novembre 2015 relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas-carbone

<sup>9</sup> ADEME, PCAET Comprendre, construire et mettre en œuvre, 2016

<sup>10</sup> Arrêté du 10 mai 2017 établissant le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques

<sup>11</sup> Décret n° 2017-949 du 10 mai 2017 fixant les objectifs nationaux de réduction des émissions de certains polluants atmosphériques en application de l'article L. 222-9 du code de l'environnement

**Tableau 4: Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques**

	Années 2020 à 2024	Années 2025 à 2029	A partir de 2030
Dioxyde de Soufre (SO <sub>2</sub> )	-55%	-66%	-77%
Oxydes d'Azote (NO <sub>x</sub> )	-50%	-60%	-69%
Composés Organiques Volatils autres que le méthane (COVNM)	-43%	-47%	-52%
Ammoniac (NH <sub>3</sub> )	-4%	-8%	-13%
Particules fines (PM <sub>2.5</sub> )	-27%	-42%	-57%

Les objectifs de réduction sont définis par rapport aux émissions de l'année de référence 2005. Ces objectifs de réduction s'appliquent dans le cadre des objectifs à fixer du PCAET.

### 3.1.3 Articulation du PCAET avec le Schéma Régional Climat-Air-Energie Poitou-Charentes

L'article 10 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dit loi NOTRe prévoit que le Schéma régional d'aménagement de développement de territoire (SRADT) devienne le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Le SRADDET devra, dès 2019, intégrer et fusionner plusieurs documents régionaux sectoriels (SRCAE, Intermodalité, Cohérence écologique, Déchets...) pour permettre une meilleure cohérence des objectifs communs. Le SRADDET permettra aussi de prendre en compte la nouvelle organisation territoriale et la création des 13 grandes Régions en redéfinissant des objectifs communs dans chaque nouvelle région.

Le SRADDET Nouvelle Aquitaine permettra de réduire les déséquilibres et d'offrir de nouvelles perspectives de développement et de conditions de vie. Son grand objectif est d'élaborer à travers une démarche concertée une vision pour l'aménagement du territoire régional.

Le SRADDET compte 80 objectifs découlant de la stratégie d'aménagement durable, regroupés en 14 objectifs stratégiques puis en 3 grandes orientations :

- Orientation 1 : Une Nouvelle Aquitaine dynamique, des territoires attractifs, créateurs d'activités et d'emplois
- Orientation 2 : Une Nouvelle Aquitaine audacieuse, des territoires innovants face aux défis démographiques et environnementaux
- Orientation 3 : Une Nouvelle Aquitaine solidaire, une région et des territoires unis pour le bien-vivre de tous

Sur la région Nouvelle-Aquitaine, le SRADDET était en cours de d'élaboration au moment du dépôt du PCAET. Ainsi, en attendant la validation du SRADDET, le PCAET de la Haute Saintonge devait être cohérent avec le SRCAE Poitou-Charentes approuvé le 17 juin 2013<sup>12</sup>. Toutefois, les règles et objectifs du SRADDET ont été étudiées lors des modifications réalisées suite à la réception des avis, afin d'intégrer les éléments du SRADDET Nouvelle-Aquitaine approuvé le 27 mars 2020.

### 3.1.4 Articulation du PCAET avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Poitou-Charentes

Le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) est un document cadre élaboré dans chaque Région, mis à jour et suivi conjointement par la Région (Conseil régional et l'État (Préfet de Région)) en association avec un comité régional 'Trame verte et bleue' (TVB).

<sup>12</sup> Arrêté préfectoral n°192/SGAR/2013 du 17 juin 2013 portant approbation du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie du Poitou-Charentes

Il comprend : un diagnostic du territoire régional, un volet présentant les continuités écologiques retenues pour constituer la TVB régionale, un plan d'actions stratégique, un atlas cartographique et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Le SRCE Poitou-Charentes a été adopté le 9 novembre 2015 par arrêté préfectoral de région.

### 3.1.5 Articulation du PCAET avec le SCOT

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un outil de conception qui vise à définir les politiques d'un territoire à partir des enjeux et objectifs qui ont été mis en avant pour le territoire et ses habitants tout en intégrant les principes de développement durable. Il comprend : un rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et le document d'orientation et d'objectifs (DOO)<sup>13</sup>.

Le territoire de la collectivité est couvert par le **SCoT de Haute Saintonge**, arrêté au conseil communautaire du **10 juillet 2019**.

Le projet de PCAET devra prendre en compte les grandes orientations du SCoT.

### 3.1.6 Articulation du PCAET avec les PLUi et PLU

Un Plan Local d'Urbanisme est « un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un groupement de communes (PLUi) ou d'une commune (PLU) établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement »<sup>14</sup>. Il vise à orienter et à encadrer les initiatives en matière d'occupation des sols, d'habitats, de mobilité, de bruits... Il peut remplacer d'autres documents d'urbanisme tels que le Programme Local de l'Habitat (PLH) et le Plan de Déplacements Urbains (PDU).

En 2017, d'après l'observatoire des territoires, 26 communes ont un PLU approuvé, 9 PLU sont en cours d'élaboration et 3 en révision. Les autres communes sont soumises au RNU (6) ou possèdent une carte communale (approuvée dans 51 communes, en élaboration dans 25 communes, en révision dans 6 communes et en cours de remplacement par un PLU dans 3 communes)<sup>15</sup>.

Les PLU se devront de prendre en compte le PCAET.

**Tout au long de la démarche, l'articulation du PCAET avec la SNBC, le SRCAE Poitou-Charentes, le SRADDET Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'avec le SCoT a été considérée.**

---

<sup>13</sup> Ministère de la Cohésion des Territoires, « Schéma de cohérence territoriale »

<sup>14</sup> Ministère de la Cohésion des Territoires, « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal »

<sup>15</sup> [https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#bbox=-132325,5732626,181133,108584&c=indicateur&i=planif\\_urbaine\\_etat\\_plu\\_pos\\_cc&view=map3](https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#bbox=-132325,5732626,181133,108584&c=indicateur&i=planif_urbaine_etat_plu_pos_cc&view=map3). Données 2017 issues du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer & de la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN).

### 3.2 Les autres plans à considérer

Au-delà de l'aspect réglementaire, le PCAET est susceptible d'interagir avec les objectifs d'autres plans et programmes. La liste (non exhaustive) des plans concernés est présentée ci-après.

Ceux-ci ont été intégrés tout au long de la démarche de construction des stratégies et actions afin d'obtenir des actions spécifiques adaptées au territoire mais également cohérentes avec les attentes des autres plans réglementaires.

**Tableau 5 : Liste des plans à considérer**

	Plans, schémas et programmes	Concerné	Non-concerné	Relations réglementaires
Documents nationaux	SNBC	X		<b>X</b>
	PREPA	X		<b>X</b>
	PNACC	X		
	PPE	X		
Documents régionaux ou de bassin	SRADDET	SRADDET Nouvelle-Aquitaine 2020		<b>X</b>
	SRCAE	SRCAE Poitou-Charentes 2013		<b>X</b>
	SRCE	SRCE Poitou-Charentes 2015		
	PRSE	PRSE 3 Nouvelle Aquitaine 2017-2021		
	Schéma Régional Biomasse		X SRB Nouvelle-Aquitaine en cours d'élaboration	
	SDAGE	SDAGE Adour-Garonne 2016-2021		
	PPA		X	<b>X</b>
	SAGE	SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés 2013 SAGE Seudre 2018 SAGE Isle Dronne et SAGE Charente en cours d'élaboration		
	SCoT		X SCoT de Haute Saintonge (approbation prévue début 2020)	<b>X</b>
	Documents territoriaux	PPRN (inondations et mouvements de terrain)	PPRN de Jonzac 2000 et PPRN de Pons 2000 pour débordement de La Seugne	
PDU			X	
PLUi			X	<b>X</b>
PLU		X		<b>X</b>

La cohérence du PCAET avec les principaux plans et schémas est présentée au §9 du présent document.

### 3.3 Articulation du PCAET avec les démarches volontaires

La Communauté de Communes de la Haute Saintonge est engagée dans plusieurs démarches montrant sa volonté d'améliorer l'environnement et le cadre de vie du territoire. Ces démarches pourront également être un support pour le PCAET :

- En 2013, le territoire avait initié une démarche de **Plan Climat Énergie Territorial**, précurseur du PCAET.
- Le territoire est labellisé **Territoire à Énergie Positive (TEPOS)** et **Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)**.

L'ambition de la Communauté de Communes de la Haute Saintonge, en tant que TEPOS, est donc de réduire ses besoins d'énergies au maximum par la sobriété et l'efficacité énergétique.

La reconnaissance comme lauréat de l'appel à projet TEPCV permet de recevoir une aide financière entre 500 000 et 2 millions d'euros participant à la réalisation de projets pour encourager la transition énergétique du territoire.

- La collectivité a reçu le label **CAP Cit'ergie** en 2018.

Ce label distingue les collectivités qui sont en bonne voie pour atteindre le label Cit'ergie d'ici 4 ans.

Cit'ergie est un programme de management et de labellisation qui récompense les collectivités pour la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie ambitieuse. Il permet donc de les inciter à renforcer leurs ambitions en matière d'air, d'énergie et de climat à travers une démarche d'amélioration continue qui s'adapte aux besoins des collectivités.

## 4 L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE COMME OUTIL D'AIDE A LA DECISION

### 4.1 Définition et objectifs

L'évaluation environnementale stratégique est une démarche itérative entre l'acteur en charge de l'élaboration du plan et l'évaluateur, en charge de la réalisation de l'EES. Elle vise à s'assurer de la prise en compte de l'ensemble des enjeux environnementaux et sanitaires. L'EES se présente comme un véritable outil d'analyse et d'aide à la décision dans le sens où elle permet aux différents acteurs d'avoir connaissance des différents enjeux et de mieux apprécier les conséquences de leurs décisions sur l'environnement.

Dans le cadre de l'élaboration d'un PCAET, l'EES doit permettre de représenter le meilleur compromis entre les objectifs en matière de qualité de l'air, d'énergie et de climat et les autres enjeux environnementaux identifiés sur le territoire.

### 4.2 Cadre juridique

L'article R122-17 du Code de l'environnement énumère la liste des plans et programmes devant faire l'objet d'une EES. Le PCAET, considéré comme étant susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement fait partie de cette liste et doit donc être soumis à une évaluation environnementale.

Le contenu de cette étude doit se conformer aux attentes de l'article R122-20 du Code de l'environnement, qui en décrit le contenu.

Ainsi, le présent dossier constitue, conformément à l'article R122-17 du Code de l'environnement, l'évaluation environnementale du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes de la Haute Saintonge (CDCHS). Le contenu de cette étude a été élaboré afin de se conformer aux attentes de l'article R122-20 du Code de l'environnement.

### 4.3 Présentation de la méthodologie suivie

#### 4.3.1 Démarche globale

L'évaluation environnementale du PCAET de la CDCHS s'est décomposée en 3 grandes phases :

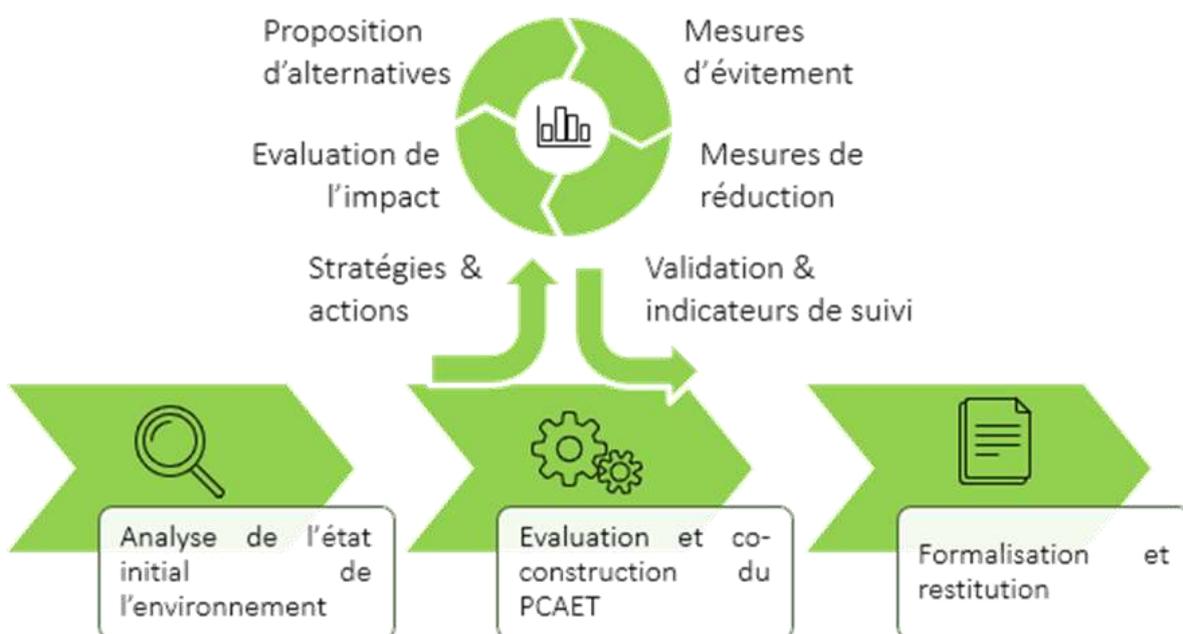


Figure 11 : Démarche globale de l'évaluation environnementale du PCAET

1. **Analyse de l'Etat Initial de l'Environnement** : cette phase a amorcé la démarche et a permis de dresser un état des lieux du territoire sur l'ensemble des thématiques environnementales et sociales (cf §5). Les enjeux et spécificités du territoire y sont identifiés et présentés. Les enjeux environnementaux ont ensuite été hiérarchisés afin de mettre en évidence les enjeux fort du territoire (Tableau 28). Ils ont servi de base pour la prise de décision dans la phase suivante.
2. **L'évaluation et la co-construction du PCAET** : cette étape a été l'occasion d'accompagner, pas à pas, l'élaboration du projet de planification air, énergie et climat et d'intégrer les enjeux environnementaux au cœur des préoccupations, en tant qu'un des fondements de l'aménagement du territoire. La séquence Eviter-Réduire-Compenser (ERC) a été appliquée en limitant le recours à la compensation.
3. **La formalisation et la restitution** : le présent rapport environnemental récapitule les différentes étapes ayant permis d'aboutir au projet du PCAET, et détaille les incidences positives et négatives en découlant, et les mesures pour les éviter voire les réduire.

#### 4.3.2 Etape 1 : Analyse du contexte local- l'état initial de l'environnement

Afin d'identifier les **enjeux environnementaux du territoire**, le Guide du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD)<sup>16</sup> préconise d'exploiter les informations que contiennent les évaluations environnementales des autres documents d'urbanisme.<sup>17</sup>

Ainsi, une analyse des documents existants pouvant servir à la réalisation de l'Etat initial de l'environnement a donc été réalisée. Considérant la date de ceux-ci, le présent état initial s'est appuyé principalement sur les documents ayant été réalisés dans le cadre du SCoT de Haute Saintonge (arrêté le 10 juillet 2019) :

- SCoT de Haute Saintonge, Diagnostic (dont Etat Initial de l'Environnement)
- SCoT de Haute Saintonge, Document d'Orientation et d'Objectifs.

Ces documents ont servi de base à la réalisation de **l'état des lieux stratégique et problématisé du territoire**. Les informations ont été complétées par d'autres sources (Agences de Bassin, BRGM, Géorisques, INSEE, ...), présentées dans le présent document, afin de compléter ou approfondir certains éléments selon les principes de proportionnalité et de spécificité de la présente étude.

Tous les aspects de l'environnement sont à prendre en compte dans l'état initial de l'environnement. Ainsi, et conformément aux préconisations de la CGDD, ce sont 7 grandes thématiques, balayant les particularités du territoire du milieu physique au milieu humain, qui ont été analysées. **Les forces et faiblesses ainsi que les menaces et opportunités pour chaque thématique** ont été synthétisées sous forme de tableaux. Les **tendances d'évolutions** au regard de ces menaces et des changements apportées par la planification existante (SRCAE, SDAGE...) ont également été présentées et analysées afin de mettre en évidence les enjeux nécessitant une attention particulière.

Le diagnostic Climat Air Energie réalisé par AUXILIA, AKAJOULE et ATMOTERRA (cf. § 2.3.1) a également été intégré à l'analyse des enjeux. En effet, étant donné ses objectifs (cf. §2.1), le PCAET cible principalement les thématiques Climat, Air et Energie. Ces quelques thématiques sont présentées dans le document suivant : 2-Diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes de la Haute Saintonge (2019).

<sup>16</sup> Commissariat général du développement durable, 2015, Préconisations relative à l'évaluation environnementale stratégique : notes méthodologiques. ISBN : 978-2-11-138753-9 - Mai 2015

<sup>17</sup> Guide du Commissariat général au développement durable (CGDD) sur les préconisations méthodologiques relatives à l'évaluation environnementale stratégique (2015), p.21

Cette analyse a permis **d'identifier les principaux enjeux du territoire et de les hiérarchiser** (cf. §Tableau 28).

### 4.3.3 Etape 2 : L'évaluation et la co-construction du PCAET

#### 4.3.3.1 Une co-construction de la démarche en concertation avec les acteurs

La démarche de co-construction du PCAET a été itérative. Les tendances et enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement ainsi que le diagnostic climat-air-énergie du territoire ont alimenté la réflexion entre les différents partenaires (co-construction) afin d'élaborer un programme d'actions à adopter (cf. §2.4).

**Chaque action proposée a été confrontée aux différents enjeux environnementaux du territoire** afin d'identifier les incidences potentielles, positives ou négatives, sur l'environnement ainsi que les éventuels manques.

L'accompagnement s'est fait à travers divers contacts et échanges, et, d'une manière générale les **éléments à enjeu** ont été **régulièrement rappelés** lors de différents ateliers, COTECH et COPIL **avant les phases de travail ou de décision**. Les différentes interventions de l'EES durant la démarche sont récapitulées dans le Tableau 6.

#### 4.3.3.2 L'intégration des enjeux environnementaux pour faire évoluer les actions

L'évaluation environnementale s'est aussi traduite par des échanges réguliers avec le directeur du pôle « Energies Développement et Gestion des déchets » et l'équipe de bureaux d'études en charge de l'élaboration du PCAET, par mail et téléphone, qui ont mené à des améliorations et modifications du programme d'actions et des fiches actions au fil de l'eau, en particulier en Décembre 2019 et Janvier 2020.

A la suite de ce travail itératif, le programme d'actions contenant la meilleure version possible de chaque action, au regard du contexte général et des considérations organisationnelles, techniques, économiques et environnementales, a été retenu.

Le programme d'actions présenté (cf 2.4) intègre les différentes modifications apportées lors des groupes de concertation et des itérations, menées tout au long de la procédure d'élaboration.

Tout au long de la démarche, l'intervention d'ATMOTERRA a permis de faire évoluer le PCAET afin d'y intégrer les enjeux environnementaux autant que possible en considérant également les implications techniques, organisationnelles et financières.

**Tableau 6 : Réunions et étapes d'accompagnement à l'élaboration du PCAET**

<b>Date – Nom de la réunion et étape</b>	<b>Objet</b>	<b>Interventions en lien avec l'EES</b>
01/10/2018 COPIL de lancement	Lancement de la démarche du PCAET. Présentation de l'équipe, de la méthodologie employée et des différentes étapes.	Présentation du principe, de la démarche et de la méthodologie de l'EES
03/06/2019 Réunion d'élaboration du PCAET : trajectoire air énergie climat	Rappel du projet et du diagnostic. Présentation des 3 scénarios, échanges et débats ; positionnement du territoire.	Éléments à prendre en compte concernant les objectifs de qualité de l'air (cohérence ou non avec les scénarios et leviers d'actions envisagés)
09/09/2019 COPIL de validation de la stratégie	Rappel du projet. Présentation des 3 scénarios, échanges et débats ; positionnement du territoire.	Présentation des principaux enjeux du territoire (eau, GES, aménagement...).

Date – Nom de la réunion et étape	Objet	Interventions en lien avec l'EES
06/11/2019 <i>Atelier programme d'actions</i>	Recherche et proposition d'actions puis hiérarchisation et opérationnalisation par la rédaction de fiches action détaillées et concrètes.	Éléments à prendre en compte au sujet des EnR et des leviers d'actions sur la baisse des GES. Rappel des points de vigilance sur les objectifs qualité de l'air. Éléments à prendre en compte, spécifiques selon les thématiques abordées (EnR, consommation d'espaces...).
13/01/2019 <i>COPIL de validation du programme d'actions</i>	Validation des propositions d'actions et de l'organisation du programme d'actions par axes stratégiques	Rappel de la démarche d'EES. Présentation des principales mesures E, R, C par action.

#### 4.3.4 Étape 3 : Formalisation et restitution finale

L'EES requiert de présenter l'identification et l'évaluation des incidences notables du PCAET sur l'environnement. Conformément à l'article R122-20 du Code de l'environnement les effets sur la santé humaine, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages ont été considérés ainsi que sur les enjeux forts identifiés sur le territoire.

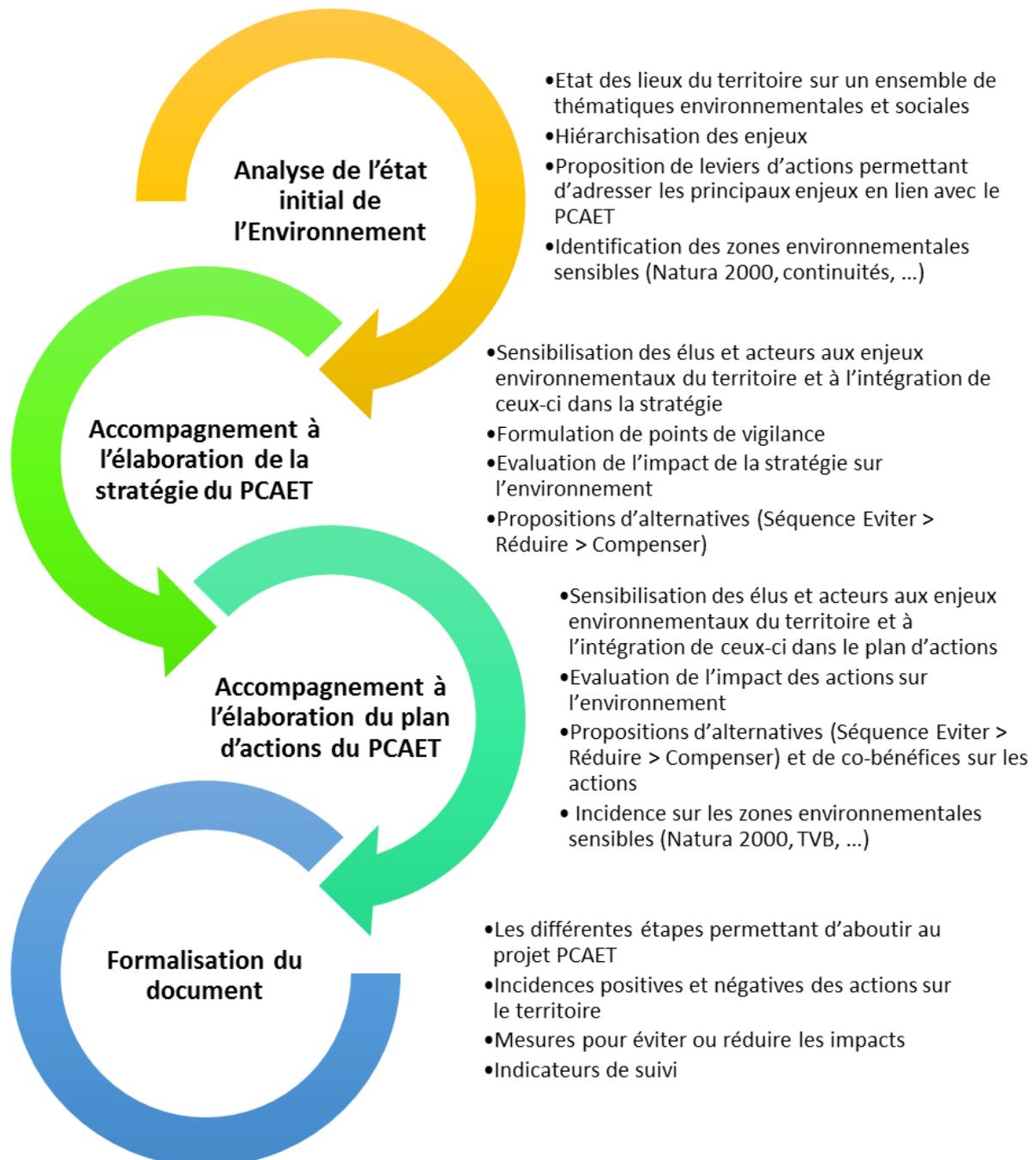
Ainsi, sur la base des perspectives d'évolution des thématiques, établies dans l'EIE et du contenu des actions, les incidences directes/indirectes, de court et/ou long terme ainsi que les effets croisés ou cumulés avec d'autres plans ont été évaluées dans le §7 du présent document.

Le présent document présente l'évaluation environnementale des stratégies et actions du PCAET en tenant compte des mesures retenues au fil de l'eau pendant toute la démarche d'élaboration.

De nombreux plans et stratégies locales et nationales s'appliquent également sur le territoire. Une analyse des documents avec lesquels le PCAET est susceptible d'interagir a été réalisée (cf §3 et 9). La cohérence et comptabilité du PCAET avec ces plans a été vérifiée. L'articulation du plan avec la SNBC, le SRCAE et le SCoT a été détaillée conformément aux recommandations de l'ADEME<sup>18</sup>.

<sup>18</sup> ADEME, 2016, PCAET, COMPRENDRE, CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE, ISBN : 979-10-297-0321-8 - Novembre 2016

### 4.3.5 Synoptique global de l'intervention de l'évaluation environnementale dans le projet de PCAET



**Figure 12: Synoptique des interventions de l'EES dans la démarche du PCAET**

## 5 ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### 5.1 Méthodologie

**Article R122-20 du Code de l'environnement** « Le rapport environnemental comprend : Une analyse de l'état initial de l'environnement et des perspectives de son évolution exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par le projet ; »

Comme présenté au § 4.3.2, l'état initial de l'environnement s'appuie principalement sur les données de l'état initial de l'environnement et du rapport de présentation du SCoT. Ce document est récent et couvre uniquement le périmètre de la CCHS. D'autres sources ont été ponctuellement utilisées pour des précisions ou des vérifications (INPN, Géorisques...). Les tableaux suivants sont une synthèse des données et éléments collectés. Ils sont divisés par en 7 grandes thèmes et reprennent les sous-thématiques préconisées par le CGDD<sup>19</sup> :

- Milieu physique
  - Sols (Tableau 7)
  - Ressources non renouvelables (Tableau 8)
  - Eaux souterraines (Tableau 9)
  - Eaux superficielles (Tableau 10)
  - Air (Tableau 11)
  - Climat et émissions de GES (Tableau 12)
- Milieu naturel
  - Diversité biologique (Tableau 13)
  - Habitats naturels (milieux remarquables et protégés) (Tableau 14)
  - Continuités écologiques (Tableau 15)
- Milieu humain
  - Santé (Tableau 16)
  - Activités humaines (Tableau 17)
  - Aménagement/Urbanisme/Consommation d'espace (Tableau 18)
  - Patrimoine culturel, architectural et archéologique (Tableau 19)
- Déchets et assainissement
  - Gestion de déchets (Tableau 20)
  - Assainissement (Tableau 21)
- Déplacement et infrastructures de transport (Tableau 22)
- Risques et nuisances
  - Risques naturels (Tableau 23)
  - Risques technologiques (Tableau 24)
  - Bruit (Tableau 25)
  - Autres nuisances (pollution lumineuse et nuisances olfactive) (Tableau 26)
- Paysages (Tableau 27)

---

<sup>19</sup> Commissariat général du développement durable, 2015, Préconisations relative à l'évaluation environnementale stratégique : notes méthodologiques. ISBN : 978-2-11-138753-9 – Mai 2015

Les thématiques sont analysées sous l'angle « **FFOM** » : **Forces/Faiblesses – Opportunités/Menaces**. Cette analyse vise à donner aux lecteurs et au public une **analyse problématisée et stratégique du territoire**. Cette analyse n'est pas exhaustive et seuls les éléments principaux, si possibles en lien avec les effets attendus du PCAET, sont présentés. Le lecteur se rapportera aux différentes sources présentées dans chaque section pour une lecture plus détaillée des enjeux du territoire.

Pour plus de lisibilité, les forces et faiblesses sont représentées par ces sigles :

Force	Faiblesse
	

L'analyse a aussi permis de dégager des **perspectives d'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du PCAET**. Il faut noter que certains plans et schémas actuellement en place (cf. §3) peuvent contribuer à améliorer ou stabiliser certains éléments observés. Ces tendances sont présentées dans les tableaux de synthèse comme suit :

<b>Tendance à la dégradation</b>	<b>Tendance stable</b>	<b>Tendance à l'amélioration</b>
	=	

En dessous de chaque tableau, une liste (non-exhaustive) des **plans ou mesures adressant la thématique** et/ou la menace qui pèse sur elle est présentée. On retrouve ainsi des outils régionaux comme le SRCAE, SRCE ou plus territoriaux comme le SCOT ou des mesures spécifiques à la collectivité. On retrouve également les sources qui ont été utilisées pour fournir les données.

Les tableaux se présentent sous la forme ci-dessous :

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances
 <p>Les <b>prélèvements</b> en eau proviennent essentiellement des <b>nappes souterraines</b> (98 %). Ils représentent 13.2 millions de m3 en 2015 dont plus de la moitié pour <b>l'irrigation</b> (7.45 millions de m3), 5.13 millions de m3 pour <b>l'eau potable</b> et moins de 0.6 millions de m3 pour <b>l'industrie</b>.</p>	<p>Dans un contexte de croissance démographique notable, il conviendra de veiller, dans les années à venir, à assurer l'aspect quantitatif (sécurisation de l'Alimentation en Eau Potable). De même dès aujourd'hui, lors des périodes estivales, où les besoins en eau augmentent.</p> <p>La hausse des températures et de l'évapotranspiration, accentuée par le changement climatique, sont également susceptibles d'induire une exploitation plus importante de la ressource.</p>	

Ces tableaux permettent de synthétiser l'existant et **d'identifier les pressions actuelles et futures** pesant sur chacune des thématiques environnementales. A la suite de cela, le Tableau 28 **synthétise et hiérarchise les enjeux environnementaux du territoire**. Il permet de mettre en avant les thématiques à « enjeux forts » sur lesquelles l'impact des actions proposées devra être particulièrement évalué et sur lesquels les actions d'amélioration du PCAET devraient porter.

## 5.2 Milieu physique

### 5.2.1 Sols et sous-sols

**Tableau 7 : Etat initial du milieu géologique et des sols sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Le territoire de la Haute Saintonge est composé de roches <b>calcaires</b> ainsi que de <b>sables</b> et <b>d'argiles</b> suite à l'érosion du Massif Central.</p>	<p>La richesse géologique explique le fort développement des activités <b>d'extraction</b> et d'exploitation de l'argile. Les sols argilo-calcaires ont favorisé le développement de la <b>viticulture</b>.</p>	<p>=</p>
<p> A l'ère tertiaire a eu lieu la formation d'un <b>anticlinal</b> qui traverse le territoire en diagonale. La Seugne s'est ensuite développé dans cet anticlinal, creusant ainsi une <b>vallée</b>.</p>	<p>Le relief et l'hydrographie du territoire donnent aux <b>paysages</b> leur aspect actuel.</p>	<p>=</p>

Sources des données :

- SCoT de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, Rapport de présentation (arrêté le 10 juillet 2019), I.2. Le cadre physique, p.141-142
- Carte géologique du territoire au 1/50 000 du BRGM

## 5.2.2 Ressources non-renouvelables

**Tableau 8 : Etat initial des ressources non-renouvelables sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Un sous-sol riche qui offre de nombreuses ressources minérales, rendant possible <b>l'extraction</b> de matériaux : présence d'une trentaine de <b>carrières</b> sur le territoire en 2014.</p>	<p>De nombreux matériaux disponibles localement pour le génie civil et la construction.</p> <p>Le <b>recyclage</b> des matériaux ainsi que l'utilisation de nouveaux matériaux (<i>biosourcés, ...</i>) se développant, l'extraction est susceptible de diminuer.</p>	<p>↘</p>
<p> Des carrières situées à <b>Jonzac et Avy</b> ont pour activité principale l'extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise : la production totale autorisée est de <b>33 350 tonnes</b> maximum par an.</p> <p>3 carrières à <b>Pons, Saint Bonnet sur Gironde, Saint Simon de Bordes</b> sont axées sur le secteur du BTP : la production totale autorisée est de <b>141 000 tonnes</b> par an. D'autres carrières se situent plus au Sud du territoire, dédiées à l'exploitation d'argile kaolinique, de gravières et sablières.</p>	<p>Le paysage et l'environnement dans la zone sont marqués par l'exploitation avec un risque de perturbation des écosystèmes (bruits, vibrations, poussières).</p>	<p>=</p>
<p> La <b>réhabilitation et la fermeture</b> des carrières sont à anticiper sur le moyen terme (restauration du site pour le développement de milieux naturels et de biodiversité, développement à des fins touristiques, de production énergétique...). Les fins d'exploitation des carrières sont fixées pour la plupart aux horizons 2020 ou 2030 (sauf les carrières de Pons, Avy (2042) et Saint Simon de Bordes (2035)).</p>	<p>Les enjeux de <b>biodiversité</b> et des usages futurs devront être concertés avec les riverains.</p> <p>Potentiel pour le développement <b>d'EnR</b>, en réhabilitant par exemple le site en zone de production énergétique. Celui-ci pourrait aussi devenir un site pour le développement de la biodiversité, du tourisme, ...</p>	<p>=</p>

Sources des données :

- SCoT de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, Etat initial de l'environnement (arrêté le 10 juillet 2019), IV. Les ressources naturelles, p.197
- Base des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique :

- SCoT de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, Document d'Orientation et d'Objectifs (arrêté le 10 juillet 2019) : Objectif 3.3.2 Poursuivre la valorisation des ressources locales du sol et du sous-sol au service du développement économique
- Schéma départemental des carrières de Charente-Maritime
- Réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) avec Etudes d'impacts obligatoires

### 5.2.3 Eaux souterraines

**Tableau 9 : Etat initial des eaux souterraines sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>⚠ La <b>ressource est abondante</b> grâce à la présence de puissants <b>aquifères souterrains</b> : calcaires du créacé supérieur et formations sableuses du tertiaire. <b>13 masses d'eau souterraine</b> sont présentes, elles ont <b>globalement un bon état quantitatif</b> mais seulement 4 ont un bon état quantitatif et chimique. Les autres masses ont un état chimique mauvais dû aux <b>nitrates</b> ou/et aux <b>pesticides</b>.</p>	<p>Le développement des activités agricoles a entraîné l'altération des nappes par les nitrates et les pesticides.</p> <p>Une grande partie du territoire est classé en <b>zone vulnérable au nitrate</b>, y compris pour la qualité de ses eaux souterraines.</p>	<p>↘</p>
<p>⚠ Les <b>prélèvements</b> en eau proviennent essentiellement des <b>nappes souterraines</b> (98 %). Ils représentent 13.2 millions de m3 en 2015 dont plus de la moitié pour <b>l'irrigation</b> (7.45 millions de m3), 5.13 millions de m3 pour <b>l'eau potable</b> et moins de 0.6 millions de m3 pour <b>l'industrie</b>.</p>	<p>Dans un contexte de croissance démographique notable, il conviendra de veiller, dans les années à venir, à assurer l'aspect quantitatif (sécurisation de l'Alimentation en Eau Potable). De même dès aujourd'hui, lors des périodes estivales, où les besoins en eau augmentent.</p> <p>La hausse des températures et de l'évapotranspiration, accentuée par le changement climatique, sont également susceptible d'induire une exploitation plus importante de la ressource.</p>	<p>↘</p>

---

 <p>Les volumes prélevés pour l'<b>AEP</b> sont en légère baisse (-6 % entre 2010 et 2014). L'eau potable distribuée est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité physico-chimique (98.4 % des analyses conformes).</p> <p>21 points de prélèvement sont recensés, les plus importants sont celui de Jonzac (1 million de m<sup>3</sup>), de La Clotte (673 000 m<sup>3</sup>) et de Saint-Dizant-du-Gua (485 000 m<sup>3</sup>).</p>	<p>Les périmètres de protection de captage assurent la préservation de la ressource en prévenant des pollutions accidentelles.</p>	
 <p>Les prélèvements pour l'irrigation ont tendance à diminuer, comme pour l'ensemble du département de Charente-Maritime.</p>	<p>Un changement des pratiques agricoles est nécessaire pour limiter la dépendance à l'eau, ressource qui est susceptible de diminuer avec le changement climatique.</p>	

---

Sources des données :

- SCoT de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, Etat initial de l'environnement, IV.2. La ressource en eau, p.201
- BNPE, données sur les prélèvements en eau par commune de 2016 (consulté en août 2019)

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique :

- SCoT de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, Document d'Orientation et d'Objectifs : Objectif 1.2.3 Assurer la préservation et la valorisation des ressources en eau et des milieux aquatiques
- Directive Européenne 91/676/CEE du 12 décembre 1991 (dite Directive Nitrate)
- SDAGE Adour-Garonne (2016-2021)
- SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés (2013)
- SAGE Seudre (2018)
- Schéma Départemental de Sécurisation de l'Alimentation en Eau Potable de Charente-Maritime (1995, révisé en 2005 puis 2012)

## 5.2.4 Eaux superficielles

**Tableau 10 : Etat initial des eaux superficielles sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Le territoire appartient du point de vue hydrographique au bassin Aquitain. Le <b>réseau hydrographique</b> de la Haute Saintonge est <b>dense et divers</b> : le territoire est bordé par deux fleuves (la Gironde et la Charente), composé de plusieurs cours d'eau (la Seugne, la Seudre, le Lary, la Dronne, le Rau de Moulineau, l'Etier de Maubert et la Livenne), de lacs et plans d'eau, ...</p>	<p>La multiplicité et la complexité des liens entre les différents cours d'eau et zones humides rendent difficile la connaissance et le suivi de la qualité des eaux du territoire.</p> <p>Les inventaires réalisés dans le cadre du SDAGE et des SAGE permettent de développer la connaissance sur les zones humides et de les intégrer dans les documents d'urbanisme.</p>	<p></p>
<p> Certains cours d'eau présentent un comportement hydrologique saisonnier très fluctuant, avec des périodes <b>d'étiages</b>, voire d'absence d'écoulement, surtout pour la Seugne et la Seudre.</p>	<p>Ces étiages sont la conséquence de l'augmentation des températures, la diminution des apports d'eau souterraine, les prélèvements, ... Ils auront tendance à devenir plus fréquents avec le <b>changement climatique et les prévisions démographiques</b>.</p> <p>Un plan de gestion des étiages (PGE) a été mis en place sur le bassin de la Charente en 2004.</p>	<p></p>
<p> En 2013, <b>l'état chimique</b> des masses d'eau superficielles était globalement <b>bon</b>. <b>L'état écologique</b> était cependant en grande partie <b>moyen à mauvais</b> (matières organiques, métaux, pesticides, nitrates, ...)</p>	<p>Des eaux superficielles fortement impactées par <b>les rejets urbains</b> (effluents domestiques, ruissellements non maîtrisés d'eau pluviales en lien avec l'imperméabilisation des sols) et <b>activités agricoles</b> (nitrates et pesticides), ainsi que les rejets industriels (effluents, déchets, ...).</p> <p><b>L'amélioration de la gestion des eaux ruisselées</b> en parallèle d'actions de maîtrise de pollution peut favoriser la lutte contre la pollution des cours d'eau et des phénomènes liés (eutrophisation, développement de cyanobactéries...).</p> <p>Une grande partie du territoire est classé en <b>zone vulnérable au nitrate</b>, y compris pour la qualité de ses eaux souterraines.</p>	<p></p>

 3.6% des volumes d'eau prélevés sont issus de retenues d'eau.

Porter une attention particulière au développement de retenues, qui peuvent perturber le fonctionnement et la qualité de cours d'eau et milieux humides, réduire l'infiltration de l'eau dans les sols et qui ne participent pas au changement d'habitudes et à l'adaptation au changement climatique.

Le levier « retenues de substitutions » n'étant pas le seul moyen d'atteindre le volume prélevable, la CLE attire l'attention des différents partenaires sur la nécessité de veiller à leur adaptation au contexte hydrogéologique local et à leur faisabilité technico-économique.

==

Sources des données :

- SCoT de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, Etat initial de l'environnement, IV.2. La ressource en eau, p.201-210 ; p.305

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique :

- SCoT de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, Document d'Orientation et d'Objectifs : Objectif 1.2.3 Assurer la préservation et la valorisation des ressources en eau et des milieux aquatiques
- Directive Européenne 91/676/CEE du 12 décembre 1991 (dite Directive Nitrate)
- SDAGE Adour-Garonne (2016-2021)
- SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés (2013)
- SAGE Seudre (2018)
- Schéma Départemental de Sécurisation de l'Alimentation en Eau Potable de Charente-Maritime (1995, révisé en 2005 puis 2012)

## 5.2.5 Air

**Tableau 11 : Etat initial de la qualité de l'air sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Des pics de pollution à l'<b>ozone</b> et aux <b>particules fines</b> sont mis en évidence par les 2 stations de mesures les plus proches du territoire : celles de Cognac centre (station urbaine de fond) et de La Couronne (station péri-urbaine de fond au sud d'Angoulême).</p>	<p>Les principaux enjeux sont identifiés autour du transport routier, du secteur résidentiel, de l'industrie et de l'agriculture.</p> <p>Une tendance à la diminution est probable sur l'ensemble des polluants suivants (PM10, NOx, COVNM, PM2.5, et SO2) entre 2008 et 2014 (en suivant la tendance française). Aucune information spécifique n'est disponible pour le territoire en dehors de l'INS.</p>	<p>↗</p>
<p> Le <b>transport routier</b> est responsable de 47% des émissions d'oxydes d'azote (NOx) et 18% des PM2.5 et 17% des PM10 (2012).</p>	<p>L'augmentation du trafic routier en été en lien avec le tourisme est particulièrement susceptible de conduire à des pics de pollution et notamment à ceux d'Ozone en été.</p> <p>Le passage de l'autoroute A10 et de la nationale 10 conditionne ces fortes émissions</p> <p>Prépondérance de la voiture individuelle sur le territoire.</p>	<p>↘</p>
<p> Le <b>secteur résidentiel</b> est responsable de 49% des émissions de PM2.5, de 51% des émissions de PM10 et 34% des émissions de SO2, ainsi que de 42% des émissions de COVNM.</p>	<p>Les installations fioul et bois pour le chauffage sont responsables d'une partie importante des émissions du territoire.</p> <p>La <b>substitution des chauffages fioul</b> et le <b>renouvellement des installations de chauffage-bois</b> par des installations plus performantes et moins polluantes (EnR sans source de combustion) participeraient à la réduction des polluants en provenance du secteur résidentiel.</p>	<p>=</p>

 Le <b>secteur industriel</b> est responsable de 46% des émissions de SO <sub>2</sub> , de 18% des émissions de PM <sub>10</sub> et de 19% des émissions de PM <sub>2.5</sub> , ainsi que de 35% des émissions de COVNM.	Les <b>activités d'extraction</b> (trentaine de carrières sur le territoire) participent aux émissions de particules fines.	=
 L' <b>agriculture</b> est responsable de 97% des émissions d'ammoniac, ainsi que de 16% de NO <sub>x</sub> , 9% des PM <sub>10</sub> et 10% des PM <sub>2.5</sub> .	Une diminution des émissions est possible avec un changement de pratiques et de matériel : réduction du labour, meilleure gestion des effluents, des engrais, ...	=
 Les mesures de <b>concentrations polliniques</b> de la station d'Angoulême (station la plus proche du territoire) présentent pour l'année 2018 des pics de concentrations en juin et juillet en lien avec la pollinisation des Graminées notamment.	Une vigilance est à noter sur le digestat issu de la méthanisation qui peut libérer des quantités importantes de NH <sub>3</sub> (très volatil). Un pollinarium Sentinelle® est présent à La Rochelle (le plus proche) et permet d'anticiper les épisodes polliniques.	↘
 Présence de l' <b>ambroisie</b> (plante envahissante fortement allergisante) en Charente-Maritime (risque 3/5 au mois de septembre)	Tendance à la <b>progression</b> de l'ambroisie dans l'Ouest de la France.	↘

Sources des données :

- SCoT de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, Etat initial de l'environnement, V.4. La qualité de l'air, p.233
- RNSA, les risques par ville (Angoulême), consulté en août 2019
- Données 2012 de l'Inventaire National Spatialisé

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique :

- SRCAE Poitou-Charentes 2013
- PRSE 3 Nouvelle Aquitaine 2017-2021

## 5.2.6 Climat et émissions de gaz à effet de serre

**Tableau 12 : Etat initial du climat et des émissions de GES sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Un <b>climat doux et humide</b> de type océanique avec une amplitude thermique modérée.</p>	<p>Changements climatiques : Météo France prévoit une <b>hausse significative</b> des températures en Charente-Maritime (+ 1.21 °C à l'horizon 2041-2070 selon les scénarios) avec une augmentation de la fréquence des périodes de <b>canicules</b> en été et une diminution de la fréquence des hivers très froids.</p>	<p>↘</p>
<p> Des <b>précipitations peu</b> abondantes (777 mm/an en moyenne entre 1981 et 2010) avec des précipitations plus élevées entre octobre et janvier (aux alentours de 85mm) et des périodes estivales pouvant faire l'objet de <b>déficit hydrique</b> sur certaines années.</p>	<p>Changements climatiques : Météo France prévoir pour la Charente-Maritime en été une augmentation des précipitations de 6 mm à un horizon 2070 et en automne une diminution des précipitations de 32 mm à un horizon 2041-2070.</p>	<p>↘</p>
<p> Les principaux secteurs émetteurs de GES sur le territoire sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'<b>industrie</b> : 51 %</li> <li>• Le <b>transport</b> routier : 29 %</li> <li>• L'<b>agriculture</b> : 12 %.</li> </ul>	<p>Contribution importante de ces secteurs au changement climatique.</p> <p>Les émissions liées au transport sont importantes mais 47 % provient des axes autoroutiers.</p>	<p>↗</p>
<p> Un potentiel important de <b>stockage carbone dans les zones humides, les prairies, les boisements et les haies bocagères</b> du territoire : près de 93 % d'espaces agricoles et naturels sur le territoire.</p>	<p><b>L'étalement urbain et l'artificialisation des sols</b> pour l'urbanisation et les infrastructures routières entraînent une consommation d'espaces et participent au <b>déstockage carbone</b>.</p> <p>L'accroissement du stockage est possible grâce à une transformation des pratiques agricoles, la restauration des haies bocagères et à une augmentation du boisement et une meilleure gestion des forêts existantes ainsi que par la restauration des zones humides.</p>	<p>↗</p>

### Sources des données :

- Diagnostic territorial Climat-Air-Energie, PCAET de Communauté de communes de la Haute-Saintonge (mars 2019)

- Données climatologiques de la station de Cognac, Météo France
- SCoT de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, Etat initial de l'environnement, VII. Energie et changement climatique, p.263-276
- SCoT de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, Etat initial de l'environnement, I. Présentation générale du territoire, p.139

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique :

- SRCAE Poitou-Charentes 2013

## 5.3 Milieu naturel

### 5.3.1 Diversité biologique

**Tableau 13 : Etat initial de la biodiversité sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>De nombreuses <b>espèces remarquables</b> sont présentes sur le territoire : Loutre, Vison, Toxostome, Cordulie à corps fin, Agrion de Mercure, Murin de Bechstein, Cistude d'Europe, ...</p> <p> L'Estuaire de la Gironde est utilisé comme zone de transit et de reproduction pour plusieurs <b>poissons</b> migrateurs : Esturgeon, Saumon, Aloses, Lamproies, ...</p>	<p>Les <b>rejets de substances polluantes</b> dans les eaux et les diverses pressions que subissent ces milieux (cf §5.3.2) menacent les espèces y vivant et/ou s'y nourrissant.</p> <p>La mise en <b>culture</b> d'importantes surfaces de prairies naturelles est aussi une menace pour les espèces.</p> <p>Les <b>changements climatiques</b> accentueront ou créeront de nouvelles menaces : accentuation de l'eutrophisation, développement des plantes envahissantes, dégradation accrue de la qualité de l'eau, perturbation des cycles biologiques des plantes et animaux.</p>	<p style="text-align: center;">=</p>

Sources des données :

- SCoT de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, Rapport de présentation, III. Les milieux naturels et la biodiversité, p.170-176

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique :

- SCoT de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, Document d'Orientation et d'Objectifs, Préserver la biodiversité tout en mobilisant de façon durable les ressources
- SRCE Poitou-Charentes (2015)

### 5.3.2 Milieux remarquables (dont Natura 2000)

**Tableau 14 : Etat initial des milieux remarquables sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Le territoire présente des espaces naturels de protection forte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Un site classé</b> : la Place du Château de Jonzac</li> <li>• <b>5 sites inscrits</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un en tant que monument naturel : la grotte des Fadets (Montlieu la Garde)</li> <li>- Deux avec un intérêt limité en tant que parcs et jardins urbains (maintient nature en ville) : jardin du château de Beaulon et jardins du château de Pons</li> <li>- Deux pour leur caractère naturel (intérêt pour la biodiversité) : l'étang de Saint-Maigrin et le lac de Montendre et ses abords.</li> </ul> </li> </ul>	<p>Les sites classés ne peuvent être ni détruits, ni modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale. Ils appellent ainsi à un niveau de protection élevé confirmant la vocation conservatoire de ces sites.</p> <p>En site inscrit, les maîtres d'ouvrage ont l'obligation d'informer l'administration 4 mois à l'avance de tout projet de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site. L'architecte des bâtiments de France émet un avis simple sur les projets de construction et les autres travaux et un avis conforme sur les projets de démolition.</p>	<p>=</p>
<p>12 zones Natura 2000 (2 ZPS et 10 ZSC)</p> <p>Le territoire possède aussi <b>37 ZNIEFFS de type 1</b> et <b>10 ZNIEFF de type 2</b>, ainsi que <b>4 espaces naturels</b> gérés par la CDCHS.</p> <p>Le <b>Parc Naturel Marin</b> de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des pertuis s'étend sur un peu plus de 2% du territoire.</p>	<p>Ces milieux subissent diverses <b>pressions</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Artificialisation des sols pour l'urbanisation et le développement d'infrastructures de transport</li> <li>• Nuisances sonores liées au transport routier, ferroviaire et aux activités humaines (loisirs, ...)</li> <li>• Pression agricoles (drainages, effluents d'élevage, mise en culture, prélèvement d'eau pour irrigation, ...)</li> <li>• Abandon du pâturage</li> <li>• Pratiques sylvicoles</li> <li>• Fermeture et fragmentation des milieux...</li> </ul>	<p>↘</p>
<p>De nombreuses <b>zones humides</b> sur le territoire (estuaire, marais, cours d'eau, mares, étangs, ...) qui remplissent de multiples fonctions écologiques (lutte contre les inondations, soutien de l'étiage, épuration de l'eau, réservoir de biodiversité) et humaines (loisirs, ...) mais qui subissent de <b>nombreuses pressions</b>.</p>	<p>Diverses <b>menaces</b> pèsent sur les zones humides :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Drainage et assèchement pour l'agriculture, l'urbanisation et les infrastructures routières</li> <li>• Artificialisation des plans d'eau</li> <li>• Pollution (rejets domestiques, agricoles, ...)</li> </ul>	<p>↘</p>

- Fermeture et fragmentation forte de ces milieux
- Dérangement des zones de nidification par les activités agricoles, industrielles et touristiques...

Sources des données :

- SCoT de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, Rapport de présentation, III.2. Les mesures de connaissances, de gestion et de protection, p.177-190
- Géoportail, espaces protégés (consulté en septembre 2019)

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique :

- SCoT de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, Document d’Orientation et d’Objectifs, orientation 1.2 Préserver la biodiversité tout en mobilisant de façon durable les ressources
- SRCE Poitou-Charentes (2015)
- SDAGE Adour-Garonne (2016-2021)

### 5.3.3 Continuités écologiques

**Tableau 15 : Etat initial des continuités écologiques sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>La <b>trame verte</b> est assez hétérogène avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le <b>système bocager</b> (bocage viticole, coteaux du Lary, espaces bordant les vallées humides, ...)</li> <li>• Les <b>forêts et landes</b> (massifs de la Double Saintongeaise et des Landes de Montendre, forêt de La Lande, Bois du Plein, ...)</li> <li>• Les espaces de <b>pelouses sèches</b> (estuaire de la Gironde, coteaux de la Champagne-Charentaise, ...).</li> </ul>	<p>Plusieurs facteurs menacent ces continuités et fragmentent les réservoirs de biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les <b>infrastructures de transport linéaire</b> (zones de Landes à Lalande et de Montendre et LGV Tours-Bordeaux) ;</li> <li>• La <b>pollution lumineuse</b> en lien avec l’urbanisation qui affecte les migrations notamment ;</li> <li>• <b>L’intensification des pratiques agricoles</b> entraînant notamment l’agrandissement des parcelles et la diminution des linéaires de haies bocagères et des surfaces en prairies permanentes</li> </ul>	<p style="text-align: center;">↓</p>

---

La réhabilitation d'anciennes **carrières** peut conduire à constituer des milieux écologiques d'intérêt et participer à la valorisation de la TVB.

---

 La **composante bleue** de la Trame Verte et Bleue est bien développée sur le territoire en lien avec les nombreux cours d'eau, le marais de la Gironde, l'étang de St-Maigrin et Landes de Montendre, ainsi que plusieurs vallées d'intérêt régional.

Plusieurs facteurs menacent ces continuités **dont les obstacles à l'écoulement de l'eau** qui dégradent la morphologie des cours d'eau.

Les assecs en été (et susceptibles de devenir plus fréquents avec le changement climatique) menacent également les continuités écologiques aquatiques.



---

Sources des données :

- SCoT de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, Rapport de présentation, III.3. La trame verte et bleue, p.190-195

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique :

- SCoT de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, Document d'Orientation et d'Objectifs, objectif 1.2.1 Préserver les continuités écologiques en définissant la TVB et les niveaux de sensibilité et protection appropriées
- SRCE Poitou-Charentes (2015)
- Règlements et zonage dans les PLU

## 5.4 Milieu humain

### 5.4.1 Santé

**Tableau 16: Etat initial de la santé sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> La proportion d'habitants ayant <b>plus de 65 ans (25%) est plus élevée</b> que celle ayant <b>moins de 20 ans (21%)</b>. La population est vieillissante, ce qui est expliqué par le départ des populations jeunes pour étudier et l'arrivée des populations plus âgées souhaitant profiter du cadre de vie agréable.</p>	<p><b>L'augmentation des températures et des périodes de canicules</b> en lien avec le changement climatique pourraient particulièrement affecter cette partie de la population</p> <p>Nécessité d'accompagner le vieillissement de la population (infrastructures, pôles médicaux, transport, modes de chauffage, ...).</p>	<p>↘</p>
<p> Le territoire comporte une <b>densité de professionnels de santé faible</b>, avec tout de même des établissements de santé structurant de niveau supérieur (Hôpital de Jonzac, EHPAD).</p>	<p>Le vieillissement de la population sur le territoire pose la question de la fréquentation et de la disponibilité des établissements de santé et spécialisés existants. L'offre pourrait être à développer au cours des prochaines années.</p>	<p>↘</p>
<p> La santé des individus du territoire est potentiellement impactée par la <b>qualité de l'air extérieur</b> (pics de pollution PM10, ozone) avec notamment une part importante des habitations chauffées au <b>fioul et au bois-énergie</b>.</p>	<p>Les installations de chauffages au fioul et bois anciennes entraînent des émissions polluantes (particules fines, SO<sub>2</sub>, COVNM) néfastes pour la santé.</p> <p>Le développement du bois-énergie doit s'accompagner de sensibilisation et d'amélioration des installations anciennes (polluantes et peu performantes).</p>	<p>↘</p>
<p> La santé des <b>individus allergiques au pollen</b> affectée (rhinite, asthme, ...) durant les périodes de pollinisation (juin-juillet) principalement (station d'Angoulême).</p>	<p>L'<b>ambrosie</b>, plante invasive fortement allergisante s'implante peu à peu dans le nord-ouest de la France.</p> <p>L'augmentation des températures pourrait favoriser la remontée de nouvelles espèces allergènes et allonger les durées de pollinisation.</p>	<p>↘</p>

Sources des données :

- SCoT de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, Rapport de présentation, Les équipements et les services, p.118-119
- SCoT de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, Rapport de présentation, Filière bois, p.97

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique :

- SRCAE Poitou-Charentes (2013)
- PRSE 3 Nouvelle Aquitaine (2017-2021)
- PNSE 3 (2015-2019)

## 5.4.2 Activités humaines

**Tableau 17: Etat initial des activités humaines sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Le territoire est situé à proximité de plusieurs <b>aires urbaines</b> : Saintes, Cognac, Bordeaux, ... grâce à un maillage routier dense.</p>	<p>Jonzac, Pons et Montendre représentent près de 36.4% des <b>emplois</b> de l'ensemble de la communauté de communes en 2013 (environ 7 827 emplois).</p> <p>La croissance de l'emploi sur le territoire s'élève à + 0.11% par an entre 2008 et 2013.</p>	<p></p>
<p> Proche d'aires urbaines, la communauté de communes connaît une importante <b>attractivité résidentielle</b>. Il possède une <b>croissance démographique</b> moyenne annuelle de + 0.6 % depuis 1999.</p>	<p>Cette croissance démographique participe à l'étalement urbain et aux consommations d'espaces naturels et agricoles.</p> <p>Dans un contexte de croissance de l'influence de la métropole Bordelaise, le territoire devra tirer parti de ces dynamiques extérieures.</p> <p>Ces dynamiques démographiques doivent être intégrées dans les réflexions globales sur l'habitat, l'accès aux services, la mobilité...</p>	<p></p>

<p><b>L'industrie</b> représente 12.3 % de l'emploi sur le territoire. L'activité industrielle est diverse avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Une industrie extractive, avec les carrières d'argile et l'exploitation des gravières et sablière</li> <li>➤ Une industrie agroalimentaire locale, avec la fabrication et transformation de produits alimentaires et de boisson</li> <li>➤ Une industrie manufacturière, avec le travail du bois.</li> </ul>	<p>Le territoire profite aussi des pôles d'excellence externes, avec le cluster viticole du Cognaçais et les activités littorales (pêche et plaisance). =</p>
<p><b>L'agriculture</b> représente 15 % de l'emploi local, avec près de la moitié des emplois dans le domaine viticole. Au niveau de la vallée de la Seugne, le territoire est composé de polyculture – élevage, alors que la partie Est et la bordure de l'estuaire de la Gironde sont composées d'exploitations viticoles.</p>	<p><b>Le changement climatique</b> (hausse des températures et diminution des précipitations) entrainera de fortes modifications sur le secteur : diminution des quantités produites, de la qualité, récoltes précoces, diminution des ressources en eau disponibles pour l'abreuvement du bétail et l'irrigation, diminution des ressources fourragères, ... ↘</p>
<p>Le territoire comporte plusieurs <b>AOC/AOP</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le Cognac</li> <li>➤ Le Pineau des Charentes</li> <li>➤ Le beurre Poitou-Charentes</li> </ul>	<p>Le territoire met en place une <b>promotion</b> de son terroir et de son agriculture avec des événements, de la communication et aussi autour de la Maison de la Vigne et des Saveurs qui révèle le patrimoine gastronomique et viticole.</p>
<p>De plus, même si les <b>circuits courts</b> restent encore peu développés, des expérimentations ont eu lieu dans le secteur de la viande avec par exemple les moutons de l'estuaire, les porcs à Vibrac ou les bovins à Neuvicq.</p> <p>8 exploitations sont labélisées <b>agriculture biologique</b> et recensées au sein du Guide des producteurs de la Haute-Saintonge, ce qui reste assez faible.</p>	<p>La <b>diversification des exploitations</b> (accueil à la ferme, production EnR, ...), le développement de <b>l'agriculture biologique</b> ainsi que le <b>développement de la vente directe</b> et des circuits courts peuvent permettre de redonner de la valeur ajoutée aux productions agricoles, de diminuer certaines des pressions financières qui peuvent peser sur les agriculteurs, tout en diminuant les pressions environnementales (nitrates, pesticides, déplacements...) et participer à l'augmentation de la résilience du secteur face aux changements. ↗</p>
<p>Le secteur du <b>tourisme</b> représente 12 % de l'emploi de service. Les activités principales sont la restauration, l'hôtellerie et les hébergements touristiques, les services d'entretien corporel et les casinos. Ce tourisme se structure autour de <b>l'activité thermale</b>, qui participe à un tourisme de détente et de bien-être.</p>	<p>Les laboratoires Léa Nature ont élaboré une <b>marque</b> « Eau thermale Jonzac », qui participe au rayonnement du territoire au travers une image de marque éthique et responsable. =</p>



Le **Très-Haut-Débit** et la **4G** couvre le territoire de façon hétérogène (Nord mieux couverte que le Sud).

La **couverture numérique totale** du territoire devrait être effective à compter de 2022, c'est un enjeu fort pour l'innovation.



Sources des données :

- SCoT de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, Rapport de présentation, Partie 2 : une ruralité innovante, p.20-30

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique :

- SCoT de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, Document d'Orientation et d'Objectifs, Axe 3. Le cadre économique, p.44-58

### 5.4.3 Aménagement/urbanisme et consommation d'espaces

**Tableau 18 : Etat initial de l'urbanisme et des consommations d'espaces sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> La <b>pression foncière</b> du territoire est <b>faible</b>. Le territoire comportait 37 881 logements en 2013 avec 7.5 % à Jonzac, 6.6 % à Pons et 5.1 % à Montendre. Entre 2008 et 2013, 449 logements par an en moyenne ont été construits.</p> <p>L'habitat individuel est majoritaire (91 %).</p>	<p>La construction est plus importante dans les villes les plus peuplées de la Haute-Saintonge, ainsi que dans les communes aux franges du territoire.</p>	<p></p>
<p> Le territoire comporte un fort taux de <b>logements vacants</b> (11.2 % contre 7 % à l'échelle du département). Ce taux est plus important dans les villes les plus peuplées comme Jonzac, Montendre et Mirambeau.</p> <p>Ce nombre de logements vacants croient continuellement depuis 1968.</p>	<p>La <b>réhabilitation</b> du parc vacant peut constituer un des leviers à mettre en œuvre pour optimiser le bâti existant et diminuer la pression sur le foncier.</p>	<p></p>

 Un parc bâti ancien : près de 58% des habitations construites avant 1970 (avant toute réglementation thermique) qui se traduit par **des consommations énergétiques et des émissions de GES et de polluants** élevées en provenance de ce secteur. La vétusté du bâti et l'âge des logements peuvent expliquer la faible attractivité du parc de logements anciens et le taux de vacance élevé. 

Sources des données :

- SCoT de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, Rapport de présentation, Logements, p.55-69

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique :

- SCoT de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, Document d'Orientation et d'Objectifs, Orientation 4.3 Répondre aux besoins actuels et futurs des ménages en matière de logement

## 5.4.4 Patrimoine culturel, architectural et historique

**Tableau 19 : Etat initial du patrimoine sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Le territoire possède un patrimoine très riche, avec <b>74 monuments historiques inscrits et 43 monuments historiques classés</b>.</p> <p>Un site est aussi classé au <b>patrimoine mondial de l'UNESCO</b> : l'Hôpital des Pèlerins à Pons.</p> <p>Le territoire est riche de plus d'une centaine d'églises romanes et un bâti traditionnel en pierre calcaire.</p> <p>Deux Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) sont présentes sur le territoire, à Jonzac et à Pons.</p>	<p>Les périmètres de protection autour des monuments historiques permet de limiter les interventions et travaux à proximité de ces monuments.</p> <p>La reconnaissance de ce patrimoine permet une meilleure prise en compte dans les projets d'aménagements et de développement de la commune. Il participe aussi à <b>l'attractivité touristique</b> du territoire.</p> <p>Ce patrimoine peut présenter un frein pour le développement des <b>EnR</b> et en particulier le photovoltaïque.</p>	<p><b>=</b></p>

Sources des données :

- SCoT de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, Rapport de présentation, II.1 Les paysages bâtis, p.156-163

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique :

- SCoT de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, Document d'Orientation et d'Objectifs, Objectif 1.1.2 Préserver et valoriser le patrimoine bâti
- Périmètre de protection autour des sites protégées
- Architecte des bâtiments de France : entretien et conservation des monuments historiques et règles de construction

## 5.5 Gestion des déchets et assainissement

### 5.5.1 Déchets

**Tableau 20 : Etat initial de la gestion des déchets sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Le territoire est bien équipé pour la collecte, la valorisation et le traitement des déchets. Il est en effet équipé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>2 centres de transferts</b> (1 pour les OM et 1 pour la collecte sélective) ;</li> <li>- <b>1 Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux</b> (ISDND) ;</li> <li>- <b>7 déchèteries</b> réparties sur le territoire.</li> </ul> <p>Une recyclerie a été créée à Guitinières en partenariat avec Emmaüs.</p>	<p>Tri des emballages réalisé hors territoire (centre de tri d'Atrion à Mornac).</p> <p>Centre de transfert en cours de réalisation (échéance 2020) pour la collecte sélective et les OMr.</p> <p>L'ISDND produit des gaz qui sont récupérés et utilisés par l'entreprise Imerys.</p>	<p>=</p>
<p>La collecte est effectuée par deux modes : par les communes adhérentes au Syndicat Intercommunal de Cylindrage et de Nettoyement, et par un prestataire basé à Plassac (Suez-Environnement) pour les communes des cantons du nord du territoire.</p>	<p>Cette bonne collecte des déchets permet de lutter contre les dépôts sauvages.</p>	<p>↗</p>

Elle est effectuée au porte-à-porte dans les centres de 10 communes et en bacs de proximité pour les autres. Toutes les communes bénéficient de la collecte sélective.

 La **production d'ordures ménagères** est passée de 256 kg/hab/an en 2011 à 219 kg/hab/an en 2015. Mais **augmentation** à 223 kg/hab/an en 2018.  
Les volumes de collecte sélective ont augmenté de 37 à 59 kg/an/hab en 2018  
La production totale de déchets ménagers était de 532 kg/hab en 2018.

Les actions en faveur de la réduction des flux (StopPub, sensibilisation au tri, mise à disposition de composteurs, mise en place de points d'apports volontaires, ...) ont permis une diminution des tonnages par habitant en 2015 de 6.9 % par rapport à 2011.

Le ratio par habitant de collecte sélective a augmenté ce qui explique un meilleur tri des habitants.



Sources des données :

- SCoT de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, Etat Initial de l'Environnement, V.3. La gestion des déchets, p.230-232

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique :

- SCoT de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, Document d'Orientation et d'Objectifs, Objectif 2.1.3 Accompagner les initiatives d'écologie industrielle et d'économie circulaire
- Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux de Charente-Maritime (septembre 2013)

## 5.5.2 Assainissement

**Tableau 21: Etat initial de l'assainissement sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
 Le territoire compte <b>35 STEP</b> avec une capacité totale de <b>59 100 équivalents habitants</b> : 7 stations par lagunage naturel, 11 par filtres plantés et d'autres par boues activées, disques biologiques ou filtres à sable.	La fréquentation accrue par les estivants et l'augmentation démographique actuelle et à venir est à prendre en compte dans le dimensionnement et la refonte des installations d'épuration sur le territoire.	

---

Une majorité de stations relativement **récentes** : les 3 plus importantes en volumes ont été mises en service depuis 2006 et 2002. Seules 4 stations sont antérieures à 1990. En 2015, toutes les stations étaient indiquées comme **conformes**.

---



Le Syndicat des eaux de Charente-Maritime, le SDE 17, exerce la compétence pour l'assainissement collectif et non collectif, à l'exception de la ville de Jonzac qui exerce la compétence en interne. Prise de compétence par la CdCHS à partir du 01/01/2020.

Ce syndicat permet une bonne gestion de l'assainissement.



---

Sources des données :

- SCoT de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, Etat initial de l'environnement, V.1. L'assainissement, p.224

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique :

- Elaboration et mise à jour des schémas directeurs d'assainissement communaux
- SCoT de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, Document d'Orientation et d'Objectifs : Objectif 1.2.3 Assurer la préservation et la valorisation des ressources en eau et des milieux aquatiques

## 5.6 Déplacement et infrastructures de transport

**Tableau 22 : Déplacements et infrastructures de transport**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Le <b>maillage routier est satisfaisant</b>, il permet des déplacements intra et interterritoriaux.</p>		
<p> Le territoire est traversé par une autoroute, l'A10 qui relie Paris à Bordeaux, et qui possède deux sorties sur le territoire (à Pons et Mirambeau). Le réseau est complété par la nationale 10 qui traverse d'Est en Ouest la communauté de communes, ainsi que de nombreuses routes départementales.</p>	<p>Ce maillage routier permet de rejoindre les agglomérations voisines en moins d'une heure environ (Cognac, Sainte, Royan, Angoulême, ...).</p>	<p>=</p>
<p> Près de 84% des actifs utilisent une <b>voiture</b> pour se rendre à leur lieu de travail, ce qui confère au déplacement motorisé une part modale conséquente.</p>	<p>La sensibilisation, la communication et adaptation de l'offre de transport collectif et des modes alternatifs à la voiture pourrait favoriser une augmentation de la fréquentation et un développement des modes de déplacements actifs ainsi que les déplacements multimodaux.</p>	<p>↘</p>
<p> Le déploiement de <b>13 bornes électriques</b> sur le territoire doit être fait dans l'année 2019-2020.</p> <p>Le territoire compte aussi <b>5 aires de covoiturages</b>.</p>	<p>Ces aires participent à la réduction du nombre de voitures circulant sur le territoire. Les bornes de recharge permettent d'inciter à l'usage de véhicules électriques, réduisant ainsi les émissions de polluants atmosphériques.</p>	<p>↗</p>
<p> Le territoire possède un bon réseau ferroviaire avec 7 gares.</p>	<p>La fréquence des trains est rarifiée, ce qui diminue la fréquentation des voyageurs.</p> <p>Ce réseau ferroviaire est tout de même une alternative à la voiture, notamment pour les personnes voyageant vers ou depuis la métropole de Bordeaux.</p>	<p>↘</p>

---

<p>5 lignes de bus mises en place par le Conseil Départemental sont accessibles sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• LIGNE 13 (Saintes - Pons)</li><li>• LIGNE 14 (Jonzac - Pons)</li><li>• LIGNE 17 (Saint Aigulin – Mirambeau – Pons – Saintes)</li><li>• LIGNE19 (Lorignac – Gémozac – Saintes)</li><li>• LIGNE 20 (Montendre – Jonzac – Pons)</li></ul>	<p>Ces bus sont des alternatives à la voiture individuelle.</p> <p>=</p>
<hr/> <p>Une offre de transport à la demande est également à disposition.</p>	
<p>Le territoire est composé de <b>2 itinéraires cyclables</b>, le Canal des 2 Mers à vélo et la Scandibérique. De nombreux circuits de randonnée sont aussi présents.</p> <p>Des randonnées équestres sont aussi possibles avec 15 centres équestres sur la communauté de communes et 1200 km d'itinéraires balisés.</p>	<p>Ce maillage participe à structurer l'offre touristique, notamment en lien avec le patrimoine naturel.</p> <p>↗</p>
<p>Développement de l'auto-stop organisé sur le territoire par le « Rezopouce ».</p>	<p>Ce réseau permet de se déplacer en autostop de manière sécurisée et organisée, via des arrêts définis dans plusieurs communes.</p> <p>=</p>

---

Sources des données :

- SCoT de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, Rapport de présentation, Les infrastructures de transport, p.128- 132

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique :

- SCoT de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, Document d'Orientation et d'Objectifs, Objectif .3.1.1 S'appuyer sur les infrastructures de transport et numérique pour structurer le développement économique
- SCoT de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, Document d'Orientation et d'Objectifs, Orientation 4.1 Accompagner les pratiques de mobilité à toutes les échelles

## 5.7 Risques et nuisances

### 5.7.1 Risques naturels

**Tableau 23 : Etat initial des risques naturels sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Le <b>risque inondation</b> est fortement présent sur le territoire. La majorité des communes sont recensées dans les <b>Atlas des Zones Inondables</b> (AZI) Charente, Trèfle, Seudre, Seugne, Né, Médoc, Mozenne, Mame, Palais, Lary et La Dronne.</p> <p>3 PAPI sont engagés sur le territoire : le PAPI Charente &amp; Estuaire, le PAPI de l'Estuaire de Gironde et le PAPI de la Seudre.</p> <p>Deux communes possèdent aussi un <b>Plan de Prévention des Risques</b> approuvé (Jonzac et Pons).</p>	<p>Le nombre d'inondation pourrait augmenter, lié à l'artificialisation des sols. Cependant, une bonne gestion existe en termes de gestion des eaux pluviales et de prise en compte intégrée des aléas et des risques dans les projets d'aménagement.</p>	<p>=</p>
<p> Certaines communes du territoire sont concernées par le risque <b>submersion marine</b> : Saint-Fort-Sur-Gironde, Saint-Dizant-du-Gua, Saint-Sorlin-de-Conac, Saint-Thomas-de-Conac, Saint-Georges-des-Agoûts et Saint-Bonnet-sur-Gironde.</p>	<p>En un siècle, la Charente-Maritime a été victime d'environ 20 événements débordants, dont les plus importants la tempête Martin en 1999 et Xynthia en 2010.</p> <p>Ces événements sont susceptibles d'être plus fréquents avec le changement climatique et l'augmentation du niveau des eaux.</p>	<p>↘</p>
<p> La quasi-totalité du territoire est considérée comme sensible au phénomène de <b>retrait-gonflement des argiles</b>.</p>	<p>Le risque et les aléas liés sont susceptibles d'augmenter de façon importante en lien avec le <b>changement climatique</b> (périodes de sécheresse = fort retrait ; pluies intenses, orages = fort gonflement).</p>	<p>↘</p>
<p> 24 communes sont concernées par le risque <b>d'effondrement des cavités souterraines</b>. D'après la base de données Géorisques du BRGM, il y a 131 cavités souterraines sur le territoire.</p>	<p>Le BRGM préconise de limiter l'urbanisation dans les zones concernées par ce risque. Des règles particulières relatives à ces risques peuvent être incluses dans les PLU afin de mieux connaître le risque et de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens face à ce risque.</p>	<p>↘</p>

Dans le cas des constructions déjà existantes, des mesures peuvent permettre de réduire le risque (consolidation des fondations, ...).

 51 communes du territoire sont soumises au risque **feux de forêts**, et les massifs forestiers de la Double et de la Lande sont classés à risque fort par le Plan départemental de protection des forêts contre les incendies (PDPFCI) et le Dossier départemental des risques majeurs (DDRM).

L'élaboration de PPRIF pour 9 communes est une priorité pour la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs.

Risque d'augmentation de l'occurrence des feux en lien avec le changement climatique (sècheresse...)



Sources des données :

- DDRM Charente-Maritime (décembre 2007)
- SCoT de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, Etat initial de l'environnement, VI.1. Les risques naturels, p.244-257
- Géorisques (consulté en août 2019)

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique :

- Plan départemental de protection des forêts contre les incendies (PDPFCI) de Charente-Maritime (approuvé le 20 novembre 2018)
- PPRN de la commune de Jonzac (approuvé le 20 novembre 2000)
- PPRN de la commune de Pons (approuvé le 10 novembre 2000)
- SCoT de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, Document d'Orientation et d'Objectifs, Objectif 1.3.1 Intégrer la gestion des risques naturels en amont du développement

## 5.7.2 Risques technologiques/liés à l'activité humaine

**Tableau 24 : Etat initial des risques technologiques sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> 3 établissements <b>SEVESO</b> pouvant être source de risques sont présents sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• SVE à Chevanceaux (Seveso seuil bas)</li> <li>• Pisseloup SAS à Jarnac Champagne (Seveso seuil bas)</li> <li>• Union de Mosnac à Mosnac (Seveso seuil bas)</li> </ul>	<p>Sécurité et gestion de l'espace à garantir autour du site SEVESO (zonage du PPRT) et des autres ICPE.</p> <p>Impact sur la <b>santé et l'environnement</b> (qualité de l'eau, de l'air...) des ICPE.</p>	

**117 établissements classés ICPE** sur le territoire, pouvant être également source de **risques et de nuisances industrielles et agricoles** pour les personnes ainsi que pour l'environnement.

Potentielles **nuisances olfactives** et augmentation du **risque technologique** en lien avec le développement de la **méthanisation et du GNV**.

Le territoire est concerné par le risque de **transport de matières dangereuses** (par voie routière, ferroviaire et réseaux de gaz).

⚠ Les communes les plus exposées sont celles proches de l'autoroute A10, la RN10, la RN137 et l'axe ferroviaire Bordeaux-Saintes ; et les plus peuplées.

Conduites et réseaux qui sont susceptibles de s'étendre avec le développement éventuel de la **méthanisation** sur le territoire.



La canalisation de gaz entre Pons et Cognac induit aussi un risque.

**Environ 298 sites BASIAS** recensés comme étant susceptibles d'avoir pollué les sols sur le territoire. Les principaux secteurs concernés sont les distilleries agricoles, les activités de réparation Agricole, le stockage d'engrais et de céréales, les stations-services, garages et activités de réparation automobile, les dépôts de gaz et installations de stockage de liquides inflammables, les scieries et les activités de menuiseries

Impacts sanitaires et environnementaux des sols pollués notamment sur la ressource en eau.

⚠ **3 sites BASOL** sur le territoire :

- Jonzac Autopièces : stockage et dépollution de véhicules (entre 1989 et 2008)
- Morgan Thermic à Montendre : fabrication de creuset (récipients pour la fusion des métaux non ferreux), fermeture en 1999
- Reichhold à Pons : fabrication de résines synthétiques, fermeture en 2005.

Dépollution des sites à évaluer considérant la faible valeur foncière.



**Potentiel de reconversion pour le développement d'ENR** ou d'autres projets en liens avec le PCAET si les surfaces sont suffisantes.

⚠ La centrale nucléaire du Blayais est située à proximité du territoire : un risque nucléaire important pour les communes dans les 20km autour de la centrale (dont 2 moins de 10km : Saint-Sorlin-de-Conac et Saint-Bonnet-sur-Gironde).

Les communes à moins de 20km de la centrale sont, depuis 2018, dans le périmètre du Plan Particulier d'Intervention (PPI) du Blayais et sont ainsi obligées de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin d'anticiper la survenue d'un incident.



Sources des données :

- SCoT de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, Etat initial de l'environnement, VI.2. Les risques technologiques, p.258-261
- SCoT de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, Etat initial de l'environnement, V.6. Les sites et sols pollués, p.242

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique :

- Règlementations ICPE, BASOL et BASIAS (inspections, règlements...)
- Plan Particulier d'Intervention du CNPE du Blayais, novembre 2018
- SCoT de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, Document d'Orientations et d'Objectifs, Objectif 1.3.2 Prendre en compte les risques technologiques

### 5.7.3 Bruit

**Tableau 25 : Etat initial du bruit sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Quelques infrastructures routières génèrent un <b>bruit important</b> et font l'objet d'un <b>classement sonore</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Catégorie 1 : A10 et RN10</li> <li>- Catégorie 2 : RN137</li> <li>- Catégorie 3 : RD730 et RD732</li> <li>- Catégorie 4 : RD28, RD142 et RD134</li> </ul>	<p>Les nuisances sonores sont susceptibles d'être accentuées en été en lien avec <b>l'afflux touristique</b>.</p> <p>Une <b>meilleure isolation acoustique</b> des bâtiments ainsi que le développement des modes de <b>déplacement alternatifs et doux</b> sur le territoire participeraient à une réduction importante des nuisances sonores (en parallèle des réductions de pollutions atmosphériques et de GES).</p>	<p>=</p>

Sources des données :

- SCoT de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, Etat initial de l'environnement, V.5. Le bruit, p.241

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique :

- SCoT de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, Document d'Orientations et d'Objectifs, Objectif 1.3.4 Limiter les nuisances

## 5.7.4 Autres nuisances (pollution lumineuse, odeurs, ...)

**Tableau 26 : Etat initial des nuisances (hors bruit) sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Une pollution lumineuse assez faible sur le territoire, sauf pour Pons, Jonzac, Montendre et quelques communes au sud (proximité du pôle urbain de Bordeaux) qui ont une pollution lumineuse un peu plus élevée.</p>	<p>Une <b>meilleure gestion de l'éclairage</b> public (villes et bords de route), de l'intérieur des bureaux, des vitrines de magasins pourrait permettre de réduire considérablement cette nuisance et les conséquences qu'elle entraîne sur la santé humaine et la biodiversité (en particulier les espèces lucifuges et nocturnes) ainsi que sur les consommations d'énergie.</p>	<p>=</p>
<p> Les exploitations agricoles d'élevage font peser un risque de <b>nuisances olfactives</b>, en particulier en période d'épandage.</p>	<p><b>L'urbanisation croissante</b> à tendance à rapprocher les zones résidentielles des zones agricoles, augmentant le risque de nuisances olfactives.</p> <p>Le développement de la <b>méthanisation</b> est susceptible de participer à ces nuisances olfactives.</p>	<p>↘</p>

Sources des données :

- Carte de pollution lumineuse européenne – AVEX 2019

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique :

- Article L583-1 du Code de l'Environnement et son décret d'application n°2011-831 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses
- Arrêté du 25 janvier 2013 relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels

## 5.8 Paysages

**Tableau 27: Etat initial du paysage sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Le territoire s'inscrit dans <b>six grandes entités paysagères</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les « Terres de Champagne » : plaines agricoles et domaines viticoles</li> <li>• Le bocage viticole</li> <li>• La forêt de la Lande</li> <li>• Les coteaux de Gironde et le marais</li> <li>• Les vallées de la Seugne et du Lary</li> </ul>	<p>Diverses pressions pèsent sur le paysage bocager du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Urbanisation</li> <li>• Développement des infrastructures de transports</li> <li>• Agriculture intensive (agrandissement des parcelles, développement des grandes cultures, destruction du bocage).</li> </ul> <p>Le <b>développement des EnR</b> (éolien, photovoltaïque, bois-énergie (haies et forêts)) est susceptible de modifier le paysage.</p>	<p>↘</p>
<p>La communauté de communes a créé et gère plusieurs équipements destinés à la <b>sensibilisation de tous publics</b> aux paysages et à l'environnement.</p>	<p>Ces aménagements permettent de faire connaître le patrimoine naturel de la Haute Saintonge.</p>	<p>↗</p>

Sources des données :

- SCoT de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, Etat initial de l'environnement, II. Les paysages et le patrimoine

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique :

- SCoT de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, Document d'Orientation et d'Objectifs, Orientation 1.1 Préserver et valoriser le cadre paysager

## 5.9 Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux

### 5.9.1 Synthèse générale

Le Tableau 28 présente, sur la base des éléments disponibles présentés dans les sections précédentes, la synthèse des enjeux environnementaux identifiés sur le territoire. Ces éléments sont hiérarchisés comme suit :

**Tableau 28 : Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux identifiés sur le territoire**

Thématique environnementale étudiée	Enjeux sur le territoire		
	Fort	Moyen	Faible
<b>Milieu physique</b>			
Les sols			
Ressources non renouvelables			
Eaux souterraines			
Eaux superficielles			
Qualité de l'air			
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)			
<b>Milieu naturel</b>			
Diversité biologique			
Milieux remarquables (dont Natura 2000)			
Continuités écologiques			
<b>Milieu humain</b>			
Santé			
Activités humaines (agriculture, industrie, tourisme, ...)			
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace			
Patrimoine culturel et architectural			
<b>Gestion des déchets</b>			
Déchets			
Assainissement			
<b>Déplacement, infrastructures et transports</b>			
Déplacement et infrastructure de transport			
<b>Risques et Nuisances</b>			
Risques naturels			
Risques technologiques			
Bruit			
Autres nuisances (pollution lumineuse, odeurs, ...)			
<b>Paysages</b>			
Paysages			

## 5.9.2 Synthèse des principaux enjeux et des leviers d'actions possibles du PCAET

	<b>Principaux enjeux et menaces identifiés sur le territoire</b>	<b>Leviers d'actions possibles dans le cadre du PCAET</b>
 <p><b>Ressources non-renouvelables</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>De nombreuses carrières sur le territoire, qui extraient de grandes quantités de pierres ornementales, calcaires, argiles, ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Potentiel pour le développement d'EnR en réhabilitant les sites</li> <li>✓ Développer le recyclage des matériaux et l'utilisation de nouveaux matériaux (biosourcés, ...) pour limiter l'extraction</li> </ul>
 <p><b>Ressource en eau</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pollution aux nitrates, aux pesticides, aux matières organiques participant aux phénomènes d'eutrophisation, ...</li> <li>Périodes d'étiages pour la Seugne et la Seudre</li> <li>Changement climatique : impacts sur la qualité et les quantités à anticiper</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Limiter les intrants agricoles</li> <li>✓ Améliorer la gestion de l'eau, diminuer les prélèvements et anticiper les éventuels arbitrages entre les usages (agriculture, AEP, industrie)</li> <li>✓ Développement de techniques d'infiltration des eaux pluviales dans les projets d'aménagement</li> </ul>
 <p><b>Qualité de l'air</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concentrations : pics de pollution à l'ozone en été et aux particules fines sur les stations voisines</li> <li>Des émissions polluantes en provenance du transport routier, du secteur résidentiel (en lien avec le chauffage au bois et fioul), du secteur industriel et de l'agriculture (NH<sub>3</sub>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Développement des modes de transport doux et en particulier en période estivale</li> <li>✓ Remplacement des modes de chauffage au fioul et au bois (résidentiel et industrie)</li> <li>✓ Réduction des émissions d'ammoniac de l'agriculture</li> </ul>
 <p><b>Climat et émissions de GES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des émissions de GES en provenance de l'industrie, du transport routier ainsi que de l'agriculture</li> <li>Important stockage de carbone dans les zones humides, prairies et boisements du territoire</li> <li>Adaptation du territoire face aux changements climatiques à anticiper pour limiter la vulnérabilité (santé, activités économiques, biodiversité, ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Développement des modes de transport doux et en particulier en période estivale</li> <li>✓ Remplacement des modes de chauffage au fioul et au bois (résidentiel et industrie)</li> <li>✓ Réduction des émissions d'ammoniac de l'agriculture (couverture de fosse, changement des pratiques d'épandage, optimisation de l'alimentation, retrait régulier des déjections présentes dans le bâtiment, ...)</li> <li>✓ Valoriser le rôle des zones humides, des marais et des prairies dans la sequestration carbone</li> <li>✓ Utilisation de matériaux bio-sourcés pour la rénovation et la construction</li> <li>✓ Développer et restaurer les haies bocagères</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Limitation de l'étalement urbain</li> </ul>
 <p><b>Milieux naturels et biodiversité</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le territoire présente de nombreux espaces naturels protégés (sites inscrits et classés, Natura 2000, Parn Naturel Marin)</li> <li>• Nombreuses menaces : consommation d'espaces naturels et agricoles, urbanisation (artificialisation du littoral, imperméabilisation des sols), pollution des eaux et des sols, prolifération d'espaces invasives, changement climatique, abandon du âturage, ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Limiter l'urbanisation et la consommation d'espace</li> <li>✓ Modification des pratiques agricoles pour limiter les engrais et produits phytosanitaires</li> <li>✓ Améliorer la gestion de l'eau pour réduire les assecs</li> <li>✓ Utiliser les mobilités douces pour réduire les nuisances sonores du transport routier</li> </ul>
 <p><b>Continuités écologiques</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une trame bleue dense avec de nombreuses zones humides et cours d'eau menacée par des obstacles à l'écoulement (barrage et seuils) et les assecs, susceptible de s'aggraver avec les changements climatiques</li> <li>• Une trame verte assez discontinue, fragmentée par les infrastructures de transport, l'urbanisation et la pollution lumineuse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Valoriser le rôle des zones humides et des marais comme tampon pour réguler les débits des cours d'eau</li> <li>✓ Réhabiliter d'anciennes carrières pour constituer des milieux écologiques d'intérêt</li> <li>✓ Favoriser la mise en place de haies et limiter l'agrandissement des parcelles</li> <li>✓ Veiller au développement d'EnR (PV et éolien) en cohérence avec les continuités écologiques</li> </ul>
 <p><b>Activités humaines</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une évolution démographique positive</li> <li>• L'industrie représente une grande partie des emplois, avec des activités très diverses (agroalimentaire, extraction, travail du bois, ...)</li> <li>• Le secteur touristique joue un rôle important et se structure autour de l'activité thermale</li> <li>• L'agriculture est très présente sur le territoire, avec de la polyculture élevage et de la viticulture. Certains produits possèdent des AOP/AOC. Le changement climatique est susceptible d'affecter fortement ce secteur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Améliorer le transport collectif et les modes doux</li> <li>✓ Maintenir la valorisation des espaces naturels du territoire et des activités traditionnelles locales</li> <li>✓ Favoriser le changement de pratiques agricoles pour limiter les pressions sur les autres enjeux</li> <li>✓ Favoriser le développement de la vente directe, des circuits courts et de l'agriculture biologique</li> </ul>
 <p><b>Aménagement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pression foncière faible</li> <li>• Taux important de logements vacants</li> <li>• Parc bâti ancien qui se traduit par de fortes consommations d'énergie et des émissions de GES et de polluants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Limiter l'urbanisation et la consommation d'espace</li> <li>✓ Actions de maîtrise de l'énergie et de développement des EnR (non thermique) dans le secteur résidentiel</li> <li>✓ Réhabiliter les logements vacants</li> </ul>



### Déplacement

- Prépondérance de la voiture individuelle dans les déplacements
- Peu d'aires de covoiturage
- Bon réseau ferroviaire avec 7 gares
- 5 lignes de bus desservant certaines les communes du territoire
- Plusieurs itinéraires cyclables et de randonnées pédestres et équestres

- ✓ Améliorer le transport collectif et les modes doux
- ✓ Adapter la fréquence des transports en commun
- ✓ Développement des commerces et services de proximité
- ✓ Améliorer le remplissage des voitures (covoiturage, autopartage, ...)
- ✓ Sécurisation des liaisons cyclables



### Risques naturels

- Le risque inondation est très présent sur le territoire
- Le risque submersion marine pour 6 communes
- Le risque d'aléa retrait-gonflement des argiles pour la quasi-totalité du territoire
- 24 communes concernées par le risque d'effondrement des cavités souterraines
- 51 communes soumises au risque feux de forêts

- ✓ Prise en compte des risques naturels en lien avec le changement climatique dans les documents d'urbanisme
- ✓ Favoriser l'infiltration de l'eau et limiter l'imperméabilisation des sols



### Paysages

- Un paysage très diversifié sur le territoire marqué par les plaines agricoles et viticoles, le bocage viticole, la forêt de la Lance, les coteaux de Gironde et le marais et les vallées de la Seugne et du Lary
- Ces paysages sont menacés par l'urbanisation, l'adandon des activités d'élevage (disparition du bocage), le développement d'infrastructures de transports, l'enfrichement des espaces ouverts et semi-ouverts
- Le développement des EnR sur le territoire est également susceptible de dégrader la qualité du paysage

- ✓ Maintenir les activités agricoles de petites tailles en favorisant les pratiques agricoles respectueuses des enjeux environnementaux (pesticides, nitrates, bocage, ...)
- ✓ Limiter l'urbanisation et la consommation d'espace
- ✓ Limiter le développement d'infrastructures de transports
- ✓ Développement concerté des EnR en intégrant les enjeux paysagers

## 6 EXPLICATION ET JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS AU REGARD DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES

### 6.1 Phase d'élaboration de la stratégie

#### 6.1.1 Définition de la stratégie

La Communauté de Communes de la Haute-Saintonge s'est engagée dans la transition énergétique via ses labellisations CAP Cit'ergie, TEPOS et TEPCV. Le PCAET constitue une autre étape dans cette démarche, la collectivité a décidé de saisir cette occasion pour agir, véritablement, face aux enjeux qui menacent le territoire, et la planète. Elle souhaite faire de cet exercice du PCAET une démarche porteuse, ambitieuse, innovante et participative.

La définition de la stratégie du territoire s'est basée sur l'analyse de 3 scénarios proposés à la collectivité :

- 2 scénarios bornes : un **scénario laisser-faire** et un **scénario très ambitieux** (lié aux objectifs de la loi TECV et du SRADDET),
- Et un **scénario intermédiaire**.

Le territoire, volontaire et déjà engagé dans une politique climat-air-énergie, n'a pas retenu le scénario du laisser-faire. Le scénario très ambitieux paraissait peu réaliste au regard de quelques contraintes pesant sur le territoire. En effet, la population augmente de 0.95%/an et tend vers une augmentation de +42% du nombre d'habitants en 2050, par rapport à 2013. Cela rend plus difficile la diminution globale des consommations à l'échelle territoriale car l'effort prévu par habitant est donc plus important. Cette croissance démographique explique, en partie, les difficultés du territoire à atteindre les objectifs réglementaires.

Le territoire est également impacté par les autoroutes qui le traversent et qui ne sont pas uniquement empruntées par les habitants, mais qui se répercutent sur la consommation énergétique du territoire. Les consommations liées au transport routier représentent donc un poste élevé de consommation (38% de la consommation totale) alors que certaines traversées ne dépendent pas des habitants et de la collectivité mais de personnes et territoires extérieurs (près de la moitié des consommations est due à l'autoroute).

Ces 2 contraintes ont été intégrées par Akajoule aux hypothèses de calcul des scénarios.

Afin de se fixer des objectifs réalistes, et de réussir à les atteindre, la collectivité a donc retenu le scénario intermédiaire, adapté aux contraintes du territoire, reposant notamment sur des actions volontaristes de divers acteurs du territoire.

## 6.1.2 Déclinaisons chiffrées des trajectoires

### 6.1.2.1 Émissions de GES

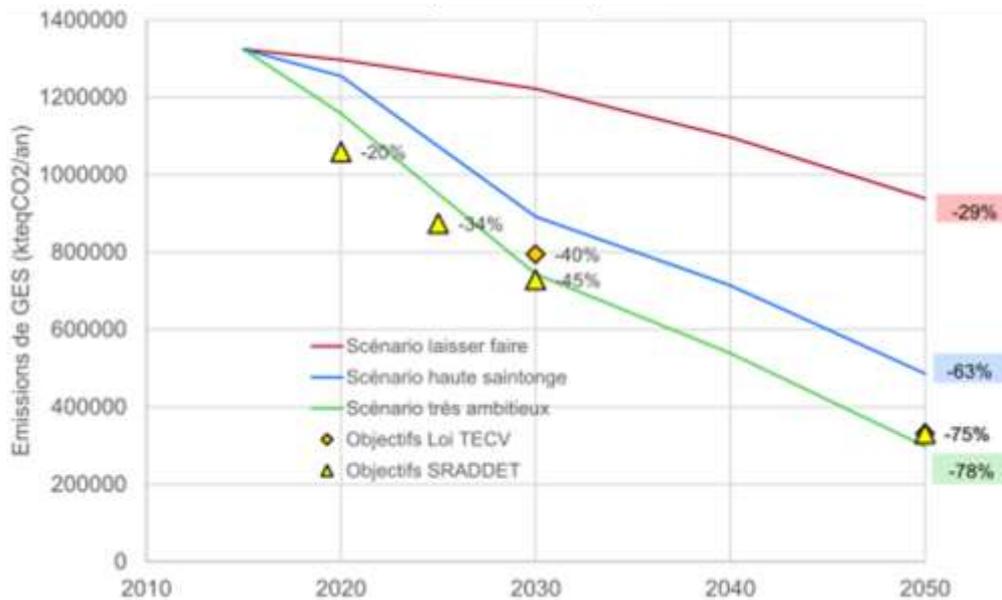


Figure 13 : Évolutions projetées des émissions de GES de Haute-Saintonge (document Stratégie PCAET de la Haute-Saintonge)

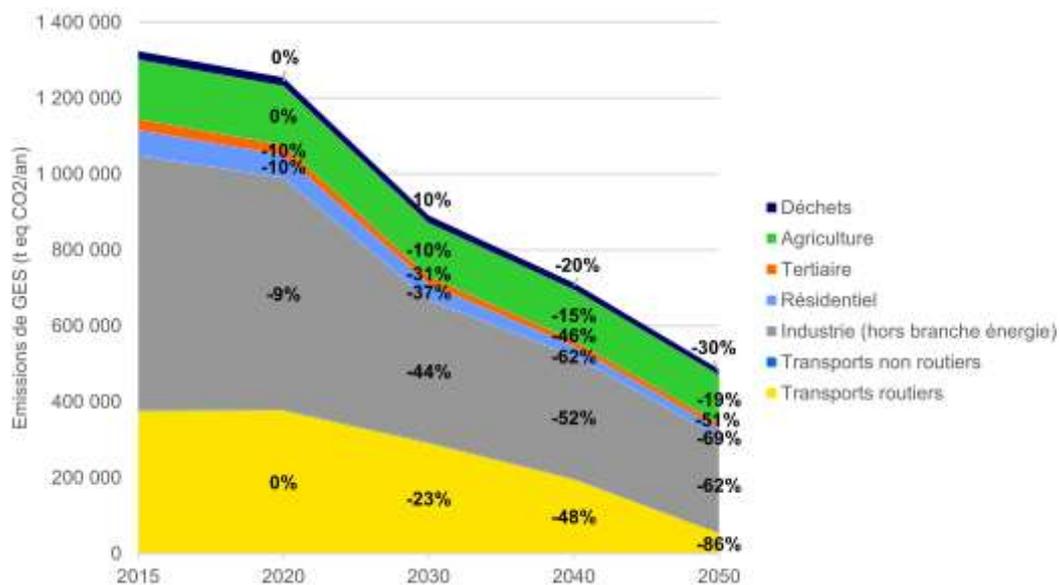


Figure 14 : Évolution des émissions de GES - scénario Haute-Saintonge (document Stratégie PCAET de la Haute-Saintonge)

Les secteurs qui devront concentrer les plus gros efforts afin de réduire leurs émissions de GES sont le transport routier, le résidentiel et l'industrie.

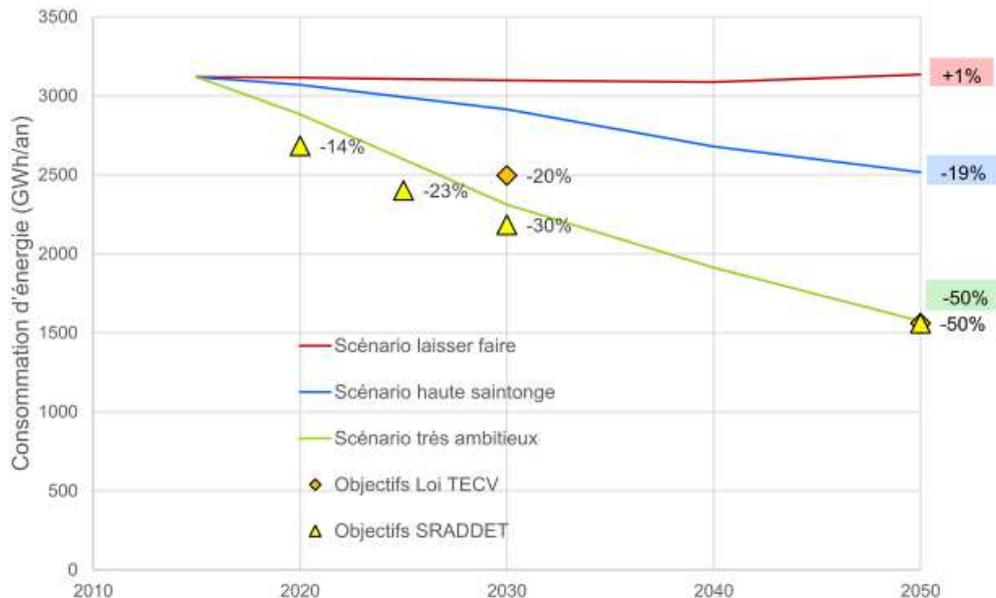
Pour ce faire, le territoire recourra à divers leviers :

- Une baisse généralisée des consommations d'énergie dans tous les secteurs ;
- Une augmentation de la part des EnR, notamment dans le chauffage des bâtiments résidentiels et tertiaires ;
- Un changement de motorisation vers des véhicules électriques ;
- Un meilleur traitement des effluents d'élevage en agriculture ;

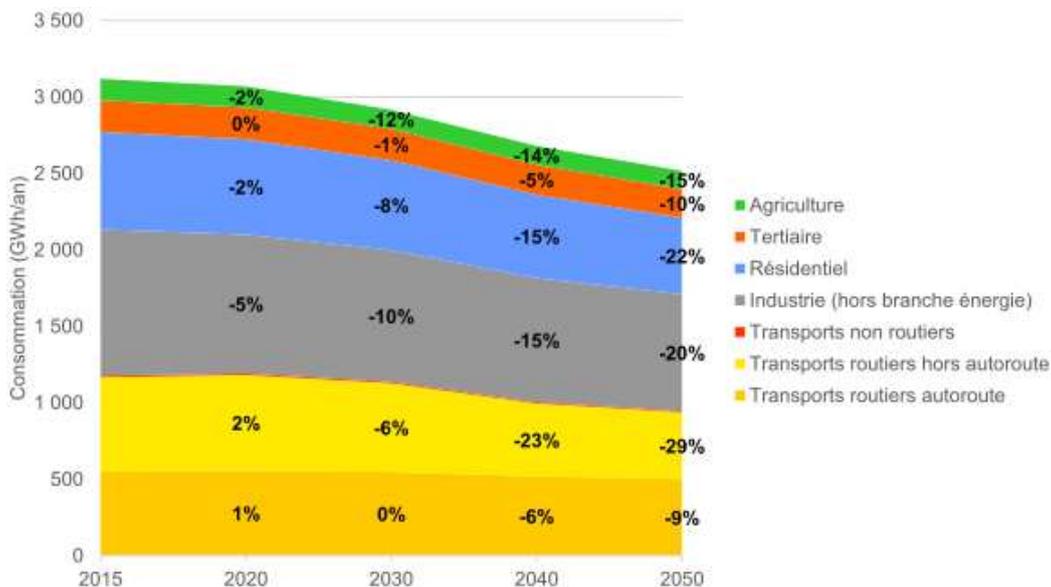
- Un remplacement du charbon par des combustibles solides de récupération (CSR) dans l'industrie.

La stratégie du territoire et les actions en découlant ont pour objectif de réduire de 63% les émissions de GES du territoire en 2050. Les efforts du territoire ne lui permettront néanmoins pas d'atteindre l'objectif national de la neutralité carbone en 2050 (correspondant à une réduction de plus de 83%), ni l'objectif de -75% fixé par le SRADET Nouvelle-Aquitaine.

### 6.1.2.2 Consommations d'énergie et production d'EnR



**Figure 15 : Scénarios d'évolution des consommations du territoire de Haute Saintonge**  
(document Stratégie PCAET de la Haute-Saintonge)



**Figure 16 : Évolution de la consommation par secteur - scénario Haute-Saintonge**  
(document Stratégie PCAET de la Haute-Saintonge)

Les principaux secteurs à cibler, sur lesquels les efforts de réduction de consommations sont à encourager, sont donc les transports routiers (hors autoroutes), l'industrie et le résidentiel.

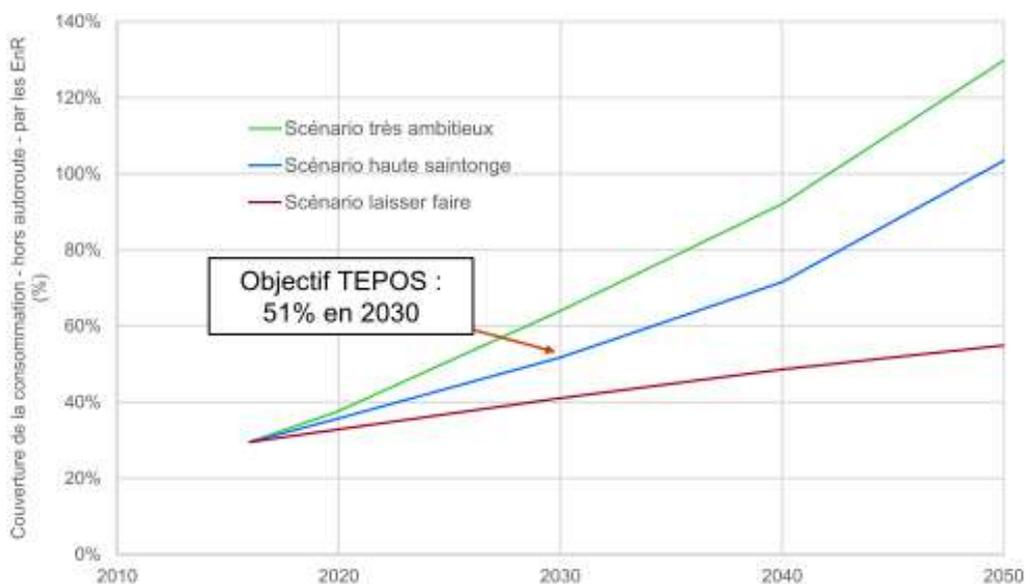
Le territoire visera donc à maintenir les actions de rénovation énergétique des bâtiments résidentiels et tertiaires (environ 500 logements/an) ; réduire le nombre de véhicules motorisés (covoiturage,

télétravail) ; mettre en place des actions sur les principaux postes d'économies dans l'industrie et à encourager l'amélioration des performances des moteurs électriques.

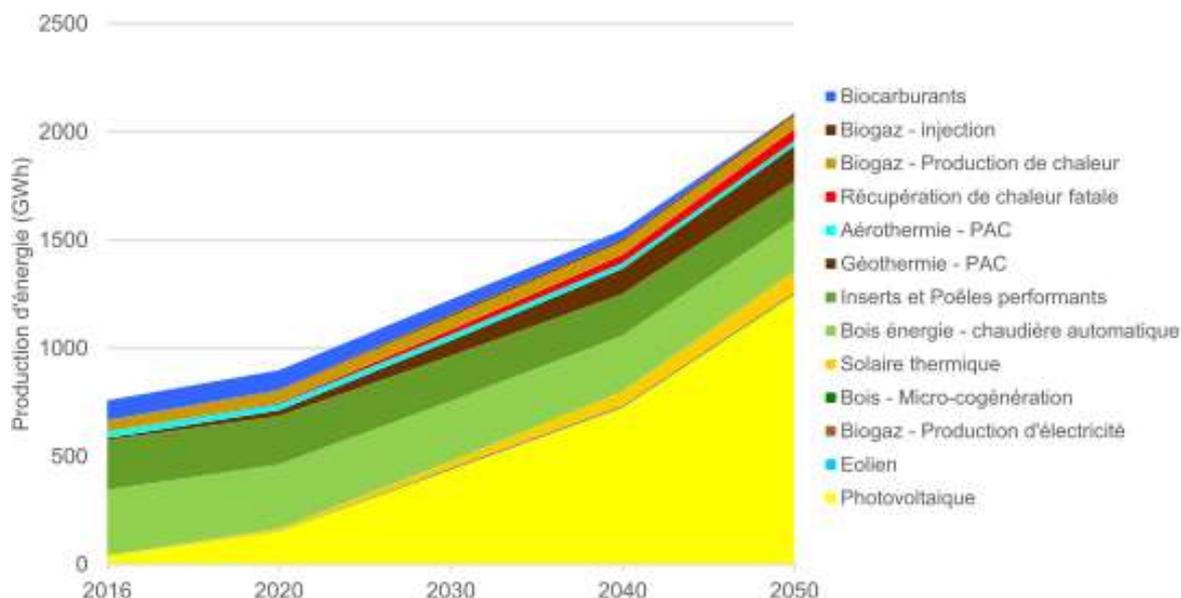
En agriculture, l'amélioration des moteurs et l'optimisation des parcelles et déplacements participera à diminuer les consommations du secteur.

La CDCHS vise ainsi à réduire ses consommations énergétiques de 19% à horizon 2050. Cela n'atteint pas l'objectif réglementaire national (SNBC) et régional (SRADDET) fixé à - 50% de consommation d'énergie finale en 2050, notamment en raison d'une importante croissance démographique prévue pour 2050 ainsi que de l'impact de l'autoroute, sur laquelle le territoire seul ne dispose pas d'importants leviers d'actions.

Le choix ayant été fait de s'orienter vers un scénario de baisse des consommations énergétiques moins ambitieux, la CDCHS a adopté en parallèle une **trajectoire volontariste et ambitieuse de production d'EnR**.

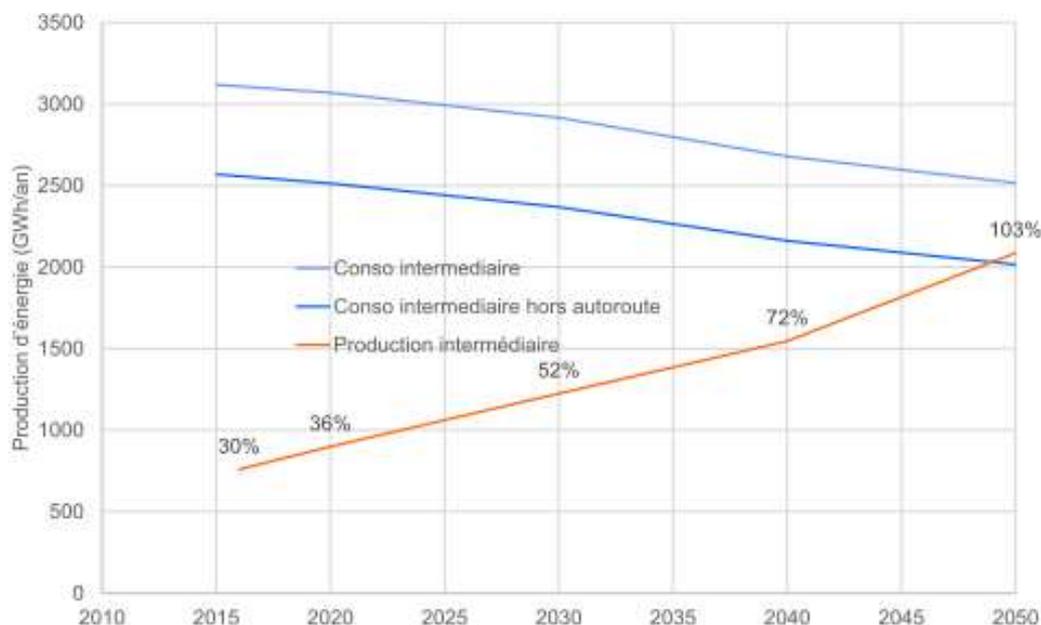


**Figure 17 : Scénarios d'évolution des productions d'EnR de Haute-Saintonge** (document Stratégie PCAET de la Haute-Saintonge)



**Figure 18 : Production d'EnR par type d'énergie - scénario Haute-Saintonge** (document Stratégie PCAET de la Haute-Saintonge)

En matière d'EnR, le territoire souhaite augmenter significativement sa production d'ici à 2050. Il vise pour cela à développer de nombreux potentiels et un mix énergétique couvrant un maximum de sources d'énergie différentes. Par exemple, l'ensemble des potentiels devrait être mobilisés dans les filières du solaire thermique, de la géothermie basse température et du photovoltaïque.



**Figure 19 : Consommation d'énergie et production d'EnR - scénario Haute-Saintonge** (document Stratégie PCAET de la Haute-Saintonge)

En tenant compte des consommations liées à l'autoroute, les efforts du territoire ne permettraient pas de produire la totalité de la consommation locale en EnR en 2050 et d'être un territoire à énergie positive à cette même échéance. Néanmoins, si l'on exclut l'autoroute des consommations énergétiques du territoire (pour laquelle le territoire seul ne dispose pas de leviers d'actions), les dynamiques entreprises permettraient à la CC de la Haute-Saintonge d'être un territoire à énergie positive en 2050 (croisement des courbes un peu avant, cf. Figure 19). Le territoire compenserait donc sa faible diminution des consommations par une volonté et une grande ambition dans le

développement de la production d'EnR, pour subvenir aux besoins et être un territoire à énergie positive en 2050.

L'objectif du territoire pour la production d'EnR s'aligne sur l'objectif TEPOS, il vise à couvrir 52% des consommations énergétiques (hors autoroute) en EnR en 2030. En comptabilisant les consommations énergétiques liées à l'autoroute, la production d'EnR du territoire viserait à couvrir 42% des consommations énergétiques finales.

Cet objectif volontariste dépasse largement les ambitions nationales, fixées à 33% d'EnR dans la consommation énergétique finale en 2030.

### 6.1.2.3 Émissions de polluants atmosphériques

Concernant la stratégie de réduction des émissions de polluants atmosphériques, les objectifs fixés dans le PCAET (2026, 2030 et 2050) permettent d'**atteindre les objectifs du PREPA** (repris par le SRADDET Nouvelle-Aquitaine) à horizon 2020-2024, 2025-2029 et à partir de 2030.

Pour le SO<sub>2</sub> et les NO<sub>x</sub>, les objectifs de réduction sont globalement cohérents avec les stratégies énergétiques du territoire : réduction des déplacements ; amélioration des sources d'énergie pour le transport (développement de l'électrique...) ; baisse des consommations en fioul...

Pour les COVNM et les particules fines (PM2.5 notamment, les PM10 n'étant pas visées par le PREPA), le territoire devra veiller à réduire les sources de combustion qui participent aux émissions de ces polluants : privilégier les EnR sans source de combustion ou permettant la réduction des émissions de polluants atmosphériques ; dans le cadre du bois-énergie, préférer les réseaux de chaleur, cibler le remplacement des foyers ouverts, foyers anciens et peu performants, chauffages au fioul...

Enfin, pour le NH<sub>3</sub>, le secteur sur lequel il est nécessaire de concentrer des efforts est l'agriculture, avec des mesures spécifiques ciblant ce polluant atmosphérique, car les stratégies énergétiques ont peu d'effet sur celui-ci.

Un exemple de la stratégie « Air » du territoire est présenté ci-dessous avec le dioxyde de soufre. Les autres graphiques pour les autres polluants sont à retrouver dans la partie 2-Diagnostic du PCAET.

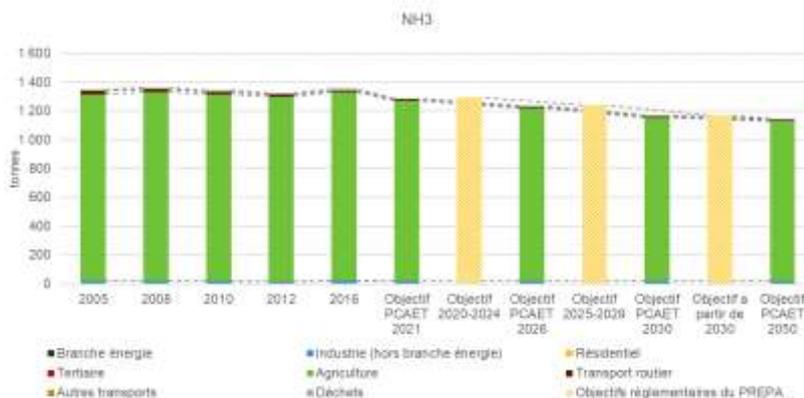


**Figure 20 : Émissions de SO<sub>2</sub> du territoire et objectifs à atteindre** (document Stratégie PCAET de la Haute-Saintonge)

Des baisses significatives sont observées depuis 2005, ce qui conduit à une atteinte des objectifs du PREPA les plus proches.

Pour atteindre ces objectifs, 3 secteurs sont à cibler en priorité : l'industrie, le résidentiel et le tertiaire.

Une attention particulière sera à porter sur les émissions d'ammoniac (NH<sub>3</sub>), polluant pour lequel la baisse n'est pas significative, les émissions ont par ailleurs tendance à augmenter depuis 2012 (suivant la tendance nationale).



**Figure 21 : Émissions de NH<sub>3</sub> du territoire et objectifs à atteindre** (document Stratégie PCAET de la Haute-Saintonge)

### 6.1.3 Déclinaison de la stratégie en axes

La déclinaison de la stratégie en axes et/ou objectifs stratégiques n’a pas été réalisée en amont par le territoire. En effet, les grands axes stratégiques du programme d’actions ont été définis en parallèle de la rédaction des fiches actions, sur la base d’un regroupement des actions par thématique commune.

Ainsi, les actions issues de la concertation ou développées par la suite ont pu être regroupées en 5 axes stratégiques, présentés ci-dessous. Au sein de ces axes, certaines sous-thématiques apparaissent également afin de différencier et préciser les sujets des actions.



### 6.1.4 Scénarios alternatifs présentés en phase stratégie

Lors de l’élaboration de la stratégie chiffrée du territoire de la Haute-Saintonge, l’EES est intervenue afin de guider les choix dans la définition des objectifs chiffrés et leviers d’actions à mettre en place pour les atteindre.

#### 6.1.4.1 Lors du COPIL stratégie du 9 septembre 2019

Durant ce COPIL, les principaux enjeux du territoire ont été présentés ainsi que les leviers d’actions possibles à mettre en place pour répondre à ces enjeux. Ont donc été soulignés : l’état quantitatif et qualitatif de la ressource en eau, les sources d’émissions de GES et l’anticipation du changement

climatique, les problématiques du patrimoine bâti ancien et vacant, les déplacements et les risques naturels.

Ensuite, des échanges et discussions sur les scénarios ont eu lieu et pour chaque objectif du PCAET, des éléments, formulés sous la forme de « scénarios alternatifs », visaient à mettre en lumière les éventuels points d'attention à considérer pour la réalisation de la stratégie, en particulier pour orienter les scénarios et trajectoires énergétiques proposés vers des scénarios alternatifs.

- **Production d'EnR**

- Limiter la part de bois énergie aux communes ou logements isolés :
  - Concurrence avec le bois d'œuvre (+ 400 emplois en 2014);
  - Dégradation de la qualité de l'air.
- PV au sol, PV en toiture et éolien :
  - Vigilance avec les enjeux patrimoines et paysages
  - Limiter l'artificialisation des sols à l'aide de dispositifs novateurs
- Biogaz :
  - Adéquation avec les politiques de réduction des déchets et la baisse tendancielle du cheptel;
  - Nuisances olfactives
- Biocarburants :
  - Préférer les mesures évitant les déplacements (ex: la revitalisation des centre bourgs, coworking, conciergeries...) ou favorisant les modes doux et éventuellement l'électrique

- **Émissions de GES**

- Impliquer fortement les industriels du territoire pour développer les innovations et alternatives
- Favoriser le changement de pratiques agricoles :
  - MAEC, élevage extensif, couverts végétaux, améliorer le stockage carbone dans les sols et les haies ...
- Mobilité :
  - Préférer les mesures évitant les déplacements (ex: la revitalisation des centre bourgs, coworking, conciergeries...) ou favorisant les modes doux et éventuellement l'électrique
- Energie :
  - Remplacement des chaufferies fioul par des EnR sans source de combustion
  - Favoriser les réseaux de chaleur, l'Ecologie Industrielle et Territoriale (EiT)

Ces thématiques ont été traitées lors de l'atelier de concertation du programme d'actions afin de décliner des fiches action. Néanmoins, ces éléments d'attention n'ont pas tous directement été intégrés et les mesures E, R, C indiquées pour chaque action et récapitulées dans le paragraphe suivant (§6.2.3) reprennent la plupart des éléments mentionnés ci-dessus.

## 6.2 Phase d'élaboration du programme d'actions

### 6.2.1 Bilan de la concertation et premières propositions

Lors de la concertation du 6 novembre 2019, pour chaque thématique, diverses mesures ERC et éléments pouvant être intégrés ont été proposés afin de les prendre en compte dès le début de la rédaction des fiches action. Certaines mesures ont pu être réitérées lors de la rédaction complète des fiches action suite à cet atelier (cf. §6.2.3).

#### 1. Transition énergétique industrielle

Chauffage : remplacer les équipements non performants, émetteurs de polluants/GES, favoriser les ENR, réseaux de chaleur ou récupération de chaleur des industries / isolation des bâtiments, matériaux biosourcés et locaux.

Réduction des déchets, matières premières et de l'eau

#### 2. Moyens de déplacements

Favoriser les modes de déplacements doux et transports collectifs / favoriser la multimodalité / développer des structures adaptées (pistes cyclables...)

Acteurs économiques : développer des plans de déplacement entreprise

#### 3. Politique forestière et agricole en faveur du stockage carbone

Éviter les monocultures

Préserver/créer des zones humides, prairies et haies bocagères, protection par les documents d'urbanisme

Choix des espèces : diversifiées, adaptées au territoire et en cohérence avec le changement climatique, pollen peu allergisant et peu consommatrices d'eau

#### 4. Structuration de filières d'éco-matériaux

Développer des filières en cohérence avec les capacités de la ressource

Espèces végétales : prendre en compte les enjeux liés au changement climatique (pollen, faible consommation d'eau)

#### 5. Adaptation des logements aux contraintes énergétiques et climatiques

Sensibiliser à la qualité de l'air intérieur et à la ventilation

Éviter la consommation d'espaces (limiter les constructions neuves), favoriser l'infiltration d'eau, l'usage de matériaux biosourcés et locaux, végétaliser les milieux urbains

Développer les chantiers à faibles nuisances

#### 6. Gestion de la ressource en eau

Favoriser l'infiltration d'eau et limiter l'imperméabilisation / préserver et restaurer les zones humides et les cours d'eau / réduire les intrants agricoles et rejets industriels et domestiques / réduire les consommations d'eau pour anticiper les conflits d'usages et limiter la pression / liens avec les documents d'urbanisme

#### 7. Capter la ressource énergétique qu'est le soleil

Artificialisation des sols (privilégier les surfaces artificialisées, polluées, dégradées) / anticiper les aspects patrimoniaux, paysagers et le recyclage des panneaux

#### 8. Géothermie

#### 9. L'agriculture face aux enjeux du climat

Favoriser et encourager les MAEC / valoriser les bénéfices sur le stockage carbone et la biodiversité / modifier et adapter les pratiques culturelles au changement climatique (eau, intrants...)

#### 10. Adaptation au changement climatique

Encourager les pratiques favorables à l'environnement et au climat (alimentation, mobilité...)

### 11. Santé et amélioration de la qualité de l'air

Prendre en compte l'air intérieur et l'air extérieur.

Air intérieur : ventilation/aération, remplacement des chauffages non performants émetteurs de polluants/GES

Air extérieur : développement de modes de transports doux, végétalisation des villes...

14 actions ont été élaborées par les participants l'après-midi, après une priorisation parmi les nombreuses idées d'actions issues de l'atelier du matin. Elles ont par la suite été remaniées, sans perdre le travail initial fait par les rédacteurs.

Fiche action rédigée lors de l'atelier	Action finale dans le programme d'actions
Du CSR (Combustible Solide de Récupération) local pour nos industries	Action 2.14 : Créer une filière locale de production de CSR pour nos industries
Développer les bornes de recharge électriques	Action 3.01 : Poursuivre le déploiement des bornes de recharge électriques
Promouvoir les déplacements à vélo	Action 3.02 : Promouvoir les déplacements à vélo
Communiquer, informer tous public ( <i>stockage carbone</i> )	Action 4.07 : Communiquer, sensibiliser le grand public sur le stockage carbone
S'approcher de l'autonomie d'une habitation	Action 2.04 : Favoriser l'autonomie énergétique des logements neufs et existants
Autonomie de l'habitat en neuf et en rénovation	
Protéger les zones humides	Action 5.02 : Protéger et restaurer les zones humides
Ne jamais manquer d'eau dans l'année	Action 4.03 : Économiser la ressource en eau Action 5.02 : Protéger et restaurer les zones humides
L'autoconsommation pour tous ( <i>en lien avec le solaire</i> )	Action 2.13 : Développer le solaire thermique dans les entreprises et les logements
Énergies du sol (chaud et froid)	Action 2.08 : Faire connaître et valoriser l'énergie du sol (chaud et froid)
Formation des agriculteurs et jeunes agriculteurs	Action 4.05 : Sensibiliser et proposer des formations aux agriculteurs et jeunes agriculteurs sur les nouvelles pratiques culturales
Récupération des eaux pluviales	Action 4.03 : Économiser la ressource en eau
Diagnostic des potentiels du territoire ( <i>en lien avec le changement climatique</i> )	Action 4.01 : Réaliser un diagnostic des potentiels d'adaptation du territoire
Amélioration de la qualité de l'air dans les écoles (transposables à d'autres lieux comme logement, bureaux...)	Action 5.04 : Améliorer la qualité de l'air dans les écoles (transposables à d'autres lieux comme logement, bureaux...)

Ainsi, sur les 36 actions du programme d'actions, 14 sont directement issues de la concertation et sont considérées comme prioritaires par les participants, qui ont fait le choix de les développer. Les actions rédigées ensuite ont pu également se baser sur d'autres propositions faites lors de la concertation, mais qui n'avaient pas fait l'objet d'une rédaction plus détaillée.

### 6.2.2 Bilan du COPIL de validation du programme d'actions

Lors du COPIL du 13 janvier 2020, les actions présentés dans le programme d'actions ont fait l'objet de discussions et, parmi elles, 9 ont été retenues comme prioritaires par les membres du COPIL :

1.01 Suivre, animer et évaluer le PCAET	4.04 Faire évoluer les pratiques agricoles pour limiter la consommation en eau
2.02 Accompagner les particuliers dans la rénovation des logements	4.08 Structurer une filière bois durable (bois d'œuvre, bois industrie et bois énergie)
2.07 Mettre en œuvre et suivre le programme d'actions TEPOS 2019/2021	5.02 Protéger et restaurer les zones humides
2.14 Créer une filière locale de production de CSR pour nos industries	5.04 Améliorer la qualité de l'air dans les écoles (transposables à d'autres lieux comme logement, bureaux...)
3.03 Promouvoir l'auto-stop organisé et sécurisé	

## 6.2.3 Mesures ERC et évolution du programme d'actions

**Tableau 29 : Évolution du programme d'actions**

Action	Date de la proposition	Préconisations formulées dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique	Prise en compte, justification et commentaires du COPIL
<b>AXE 1 : Vers un territoire exemplaire qui pilote le PCAET</b>			
1.01 – Suivre, animer et évaluer le PCAET		Pas de remarques formulées dans le cadre de l'EES	
<b>AXE 2 : Vers un territoire sobre et qui développe ses énergies renouvelables</b>			
2.01 – Établir un diagnostic énergétique du patrimoine bâti dans les collectivités		Pas de remarques formulées dans le cadre de l'EES	
2.02 – Accompagner les particuliers dans la rénovation des logements	<b>09/12/19 Présenté en COPIL le 13/01/2020</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer la sensibilisation à l'utilisation de matériaux biosourcés / d'origine renouvelable pour les travaux de rénovation énergétique</li> <li>Informers les particuliers et les artisans sur la qualité de l'air intérieur</li> </ul>	
2.03 – Inciter les propriétaires bailleurs à rénover les logements mis en location	<b>24/01/2020</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Encourager à l'utilisation de matériaux biosourcés/d'origine renouvelable pour les travaux de rénovations énergétiques (isolants d'origine végétale, terre crue...).</li> <li>Sensibiliser à la qualité de l'air intérieur.</li> </ul>	
2.04 – Favoriser l'autonomie énergétique des logements neufs et existants	<b>24/01/2020</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer dans les exemples de règles de PLU, la possibilité d'installer des énergies renouvelables et l'utilisation de matériaux biosourcés</li> </ul>	
2.05 – Développer le stockage d'électricité à l'échelle individuelle et collective		Pas de remarques formulées dans le cadre de l'EES	
2.06 – Communiquer et informer le grand public sur les énergies renouvelables		Pas de remarques formulées dans le cadre de l'EES	
2.07 – Mettre en œuvre et suivre le programme d'action TEPOS 2019/2021		Pas de remarques formulées dans le cadre de l'EES	
2.08 – Faire connaître et valoriser l'énergie du sol (chaud et froid)	<b>09/12/19 Présenté en COPIL le 13/01/2020</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>(R) : Tenir compte de l'enjeu du radon sur la commune de Jonzac (potentiel de catégorie 2). Le reste du territoire est en catégorie 1.</li> </ul>	<p style="text-align: center;"></p> <p>La présence de radon sur Jonzac est liée à des forages sur la commune (ce qui explique qu'elle soit en catégorie 2 et les autres en catégorie 1). Le risque serait présent si les forages allaient profond dans le sol (1500/2000m), ce qui n'est pas le cas pour la géothermie. Cette mesure n'est donc pas conservée.</p>

Action	Date de la proposition	Préconisations formulées dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique	Prise en compte, justification et commentaires du COFIL
2.09 – Établir un plan de déploiement du photovoltaïque sur les zones éligibles (anciennes carrières, friches, parking...)	09/12/19 Présenté en COFIL le 13/01/2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>(E) : Préciser ce qu'est une zone éligible afin d'éviter la consommation d'espaces agricoles ou naturels (zones déjà artificialisées, dégradées, polluées, inutilisables pour d'autres usages...)</li> </ul>	
	28/01/2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>(E, R): Intégrer les contraintes environnementales (TVB...), paysagères et règlementaires (PLU, SCoT...)</li> </ul>	
2.10 – Faire en sorte que les capacités de raccordement électriques sur les postes sources du territoire soient en adéquation avec les besoins dans le nouveau plan S3REnR		Pas de remarques formulées dans le cadre de l'EES	
2.11 – Développer les énergies renouvelables thermiques (chaufferie bois avec ou sans réseau, géothermie sur nappe ou sondes, solaire thermique)	09/01/2020 Présenté en COFIL le 13/01/2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>(E) et (R) : Privilégier les EnR thermiques sans combustion pour améliorer la qualité de l'air</li> </ul>	<p>Certaines EnR utilisent la combustion mais peuvent participer à améliorer la qualité de l'air (passage du fioul au bois par exemple), avec l'installation d'équipements performants. <u>Mesure intégrée sous la forme « Privilégier les EnR permettant de réduire les émissions de polluants atmosphériques »</u></p> 
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer une sensibilisation à la qualité de l'air en lien avec la combustion</li> </ul>	
2.12 – Développer localement la production de combustibles renouvelables	09/01/2020 Présenté en COFIL le 13/01/2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer une sensibilisation à la qualité de l'air en lien avec la combustion</li> </ul>	
	28/01/2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>Étudier la possibilité d'intégrer les sarments et résidus ligneux de la viticulture</li> </ul>	
2.13 – Développer le solaire thermique dans les entreprises et les logements	09/01/2020 Présenté en COFIL le 13/01/2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>(E) et (R) : Tenir compte des impacts patrimoniaux et paysagers des panneaux solaires</li> </ul>	<p>Les impacts patrimoniaux seront intégrés.</p>  <p>Pas d'impact paysager en lien avec le solaire sur les entreprises et les logements (toiture, surfaces déjà artificialisées)</p>
	24/01/2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>(R) : Anticiper le recyclage des panneaux solaires en fin de vie</li> </ul>	

Action	Date de la proposition	Préconisations formulées dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique	Prise en compte, justification et commentaires du COFIL
2.14 - Créer une filière locale de production de CSR (Combustible Solide de Récupération) pour nos industries	09/12/19 Présenté en COFIL le 13/01/2020	<p>Cette action devra être développée en cohérence avec les stratégies de sobriété énergétique et de réduction des déchets à la source :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(R) : Favoriser le plus possible les mesures de prévention et de réduction des déchets en amont</li> <li>(R) : Favoriser les démarches de maîtrise de l'énergie et de la chaleur pour réduire les besoins au maximum</li> <li>Sensibilisation à l'éco-conception et la sobriété</li> <li>(R) : Privilégier la production d'EnR sans combustion permettant de réduire les émissions de polluants atmosphériques</li> </ul>	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>(E,R) : Favoriser la valorisation matière par exemple via l'animation des démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale sur le territoire ou à la sensibilisation à l'éco-conception.</li> </ul>	 <i>Ce type de démarche existe et est déjà mis en place sur le territoire.</i>
2.15 - Organiser des événements de transition énergétique à destination des entreprises	24/01/2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ajouter les démarches d'Écologie Industrielle et Territoriale, les consommations d'eau, la qualité de l'air</li> </ul>	
<b>AXE 3 : Vers un territoire qui développe un nouveau mode de mobilité</b>			
3.01 - Poursuivre le déploiement des bornes de recharge électrique	09/12/19	<ul style="list-style-type: none"> <li>(E) : Développement de parkings privés : privilégier la création sur du foncier déjà artificialisé, dégradé afin d'éviter la consommation d'espaces et l'artificialisation des sols</li> </ul>	
3.02 - Promouvoir les déplacements à vélo	24/01/2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>(E) : Préciser que les lieux de parking pour vélos se feront sur des surfaces déjà artificialisées</li> </ul>	
3.03 - Promouvoir l'auto-stop organisé et sécurisé		<i>Pas de remarques formulées dans le cadre de l'EES</i>	
3.04 - Développement de l'usage du covoiturage	09/12/19 Présenté en COFIL le 13/01/2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>(E) : Évaluer le besoin en termes d'aires de covoiturage (nombre/ localisation) pour éviter la consommation d'espaces</li> <li>(E, R) : Privilégier l'installation sur du foncier déjà artificialisé, dégradé inutilisé...</li> </ul>	
3.05 - Améliorer la desserte en transport en commun sur le territoire	28/01/2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser la multimodalité avec des aménagements cyclables (voies, stationnements) et la possibilité de transporter le vélo dans le train</li> </ul>	
3.06 - Mettre en place des solutions d'autopartage		<i>Action fusionnée avec l'action 3.4 pour donner « Développement de l'usage du covoiturage et des solutions d'autopartage » Pas de remarques formulées dans le cadre de l'EES</i>	
<b>AXE 4 : Vers un territoire qui s'adapte au changement climatique</b>			
	09/12/19	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exemples d'actions visant l'adaptation des aménagements, infrastructures et équipements au changement climatique :</li> </ul>	

Action	Date de la proposition	Préconisations formulées dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique	Prise en compte, justification et commentaires du COPIL
4.01 - Réaliser un diagnostic des potentiels d'adaptation du territoire	<b>Présenté en COPIL le 13/01/2020</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Adaptation des bâtiments et zones urbaines</u> : améliorer le confort thermique estival des bâtiments (matériaux, murs/toitures végétalisés), favoriser la végétation en ville pour créer des îlots de fraîcheur (en tenant compte de l'enjeu pollen) ;</li> <li>- <u>Gestion des eaux pluviales</u> : favoriser l'infiltration des eaux pluviales en limitant l'imperméabilisation des sols, protéger voir étendre les milieux humides qui permettent le maintien biologique dans les cours d'eau en période d'étiage ;</li> <li>- <u>Santé</u> : optimiser les plans canicules dans les communes, prévenir et gérer la propagation d'espèces allergènes.</li> </ul>	
	<b>24/01/2020</b>	<p>1/ Elaborer un questionnaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mentionner les zones non imperméabilisées (dans les exemples de capacités naturelles de gestion des précipitations) et les cours d'eau modifiés (dans les freins à la bonne gestion des précipitations)</li> <li>• Ajouter les capacités de résilience de la biodiversité (déclin d'espèces végétales locales, espèces envahissantes/invasives, potentielle allergènes</li> <li>• Intégrer les vulnérabilités <u>sanitaires</u></li> </ul>	
<i>Préserver les surfaces agricoles du territoire en limitant l'artificialisation des sols</i>		<i>Action supprimée. Il a été considéré lors du COPIL du 13/01/2020 que cette action était du ressort du SCoT.</i>	
4.02 - Végétaliser les espaces publics avec des essences locales et adaptées au futur climat	<b>09/12/19 Présenté en COPIL le 13/01/2020</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• (R) : Choix d'espèces végétales adaptées au changement climatique : faiblement consommatrices d'eau, inclure l'enjeu pollen</li> <li>• Favoriser le développement de la végétalisation des bâtiments (toits et murs végétalisés) et des haies (en alternatives aux murs et clôtures séparatives) en les intégrant dans les cahiers de prescriptions des aménageurs et dans les documents d'urbanisme.</li> <li>• Conserver des haies, des espaces verts naturels et des zones humides au sein des zones urbanisées (par un zonage de protection dans les documents d'urbanisme)</li> <li>• Reconquérir les sols et friches urbaines ou industrielles susceptibles de présenter un potentiel de recueil de biodiversité</li> </ul>	
	<b>24/01/2020</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inclure des matériaux favorisant l'inertie thermique</li> </ul>	
			<i>Action supprimée. Cette action sous-entend que ces moyens ne sont pas mis en œuvre. Le COPIL du 13/01/2020 a choisi de supprimer cette action car il considère que des mesures sont déjà mises en place en matière de risque incendie/feu de forêt sur le territoire.</i>
4.03 - Économiser la ressource en eau	<b>09/01/2020 Présenté en COPIL le 13/01/2020</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• (R) : Favoriser les sols perméables dans les aménagements : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer un coefficient de biotope et la gestion des eaux pluviales à la parcelle dans les documents d'urbanisme et dans les cahiers de prescriptions des aménageurs</li> </ul> </li> <li>• (R) : Évaluer les besoins en eau (avec les différents usages) en se fixant un scénario de réduction des consommations (changement de</li> </ul>	

Action	Date de la proposition	Préconisations formulées dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique	Prise en compte, justification et commentaires du COPIL
		<p>pratiques agricoles, arrêt de l'arrosage des cultures, pelouses, espaces verts municipaux, ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluer la cohérence des usages vis-à-vis des objectifs Climat Air Energie et de la diminution de la ressource disponible.</li> <li>• Sur la base de ce besoin résiduel et non évitable, dimensionner les équipements.</li> <li>• Favoriser les usages qui permettent l'infiltration de l'eau récupérée dans les sols (arrosage de potager...).</li> <li>• (R) : Favoriser la récupération d'eau pluviale et les techniques d'aménagement permettant l'infiltration des eaux pluviales (à la place de l'enrobé, revêtement stabilisé).</li> </ul>	
4.04 – Faire évoluer les pratiques agricoles pour limiter la consommation en eau	09/12/19 Présenté en COPIL le 13/01/2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>• (E, R) : Travailler sur le changement de pratiques (espèces moins consommatrices d'eau, couvert végétal, paillage...)</li> <li>• (R) : Réduire l'irrigation</li> </ul>	
4.05 – Sensibiliser et proposer des formations aux agriculteurs et jeunes agriculteurs sur les nouvelles pratiques culturales	09/12/19 Présenté en COPIL le 13/01/2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les exploitant.e.s agricoles pour accéder aux MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques).</li> <li>• (E, R) : Favoriser le renouvellement / changement des pratiques lors de la transmission des exploitations (aide à l'installation de jeunes agriculteurs en agriculture biologique, développement de pratiques alternatives peu consommatrices d'eau, d'intrants, plantation de haies).</li> <li>• Lien avec la SAFER pour définir et orienter les règles de transmissions et éventuellement préempter les terrains.</li> <li>• (E, R) : Accompagner sur le changement de pratiques concernant les enjeux de la consommation d'eau, l'usage des intrants et engrais</li> </ul>	
	24/01/2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à ce que la collectivité conserve un rôle de pilote de cette action, en étroite collaboration avec la CA et la SAFER, pour orienter l'animation vers les thématiques du PCAET (séquestration carbone, adaptation au CC...)</li> <li>• Sensibiliser le secteur agricole aux émissions d'ammoniac et présenter des mesures participant à les réduire (couverture de fosses, pratiques d'épandage, alimentation...)</li> </ul>	
4.06 – Favoriser le stockage carbone dans les sols agricoles	09/12/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capitaliser sur les résultats du projet Carbochage (marché du carbone, expérimentation Chambre d'Agriculture Bretagne et Pays de la Loire)</li> <li>• Développer les techniques d'accroissement du stockage carbone (haies, prairies...)</li> </ul>	
4.07 – Communiquer, sensibiliser le grand public sur le stockage carbone		Pas de remarques formulées dans le cadre de l'EES	

Action	Date de la proposition	Préconisations formulées dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique	Prise en compte, justification et commentaires du COPIL
4.08 – Structurer une filière bois durable (bois d'œuvre, bois industrie, bois énergie)	09/12/19 Présenté en COPIL le 13/01/2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>(E) : Favoriser les EnR sans source de combustion</li> <li>(R) : Favoriser le remplacement de chaudières fioul ou foyers bois ouverts</li> <li>(R) : Favoriser les chaudières bois collectives permettant une meilleure combustion et les chaudières flamme verte 7 étoiles</li> </ul>	
	24/01/2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>(R) : Intégrer les fréquences de coupes et tailles en cohérence avec les cycles biologiques, assurer le renouvellement de la ressource, ne pas supprimer tous les arbres morts/troncs creux</li> <li>(E) : Éviter les monocultures</li> </ul>	
	28/01/2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>(E, R) : Intégrer les enjeux de biodiversité et TVB dans la gestion forestière</li> </ul>	
	09/2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>(E) : Éviter les sites Natura 2000, en particulier les pratiques identifiées comme menaces sur certains sites (coupe rase, élimination des arbres morts ou dépérissant...)</li> <li>Éviter les sites Natura 2000 si de nouvelles plantations sont prévues</li> </ul>	 <i>Les enjeux et menaces propres à chaque site ont été intégrées dans la fiche action, les forêts et bois situés hors réseau Natura 2000 seront privilégiés si nouvelle plantation ou exploitation de la ressource.</i>
4.09 – Communiquer et former les artisans et les maîtres d'œuvre sur les éco-matériaux		<i>Pas de remarques formulées dans le cadre de l'EES</i>	
4.10 – Étudier la mise en place d'une filière de production en éco-matériaux sur le territoire	24/01/2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser l'utilisation des éco-matériaux dans les documents d'urbanisme également</li> </ul>	
<b>AXE 5 : Vers un territoire préservé ou il fait bon vivre</b>			
5.01 – Éduquer et sensibiliser les scolaires et les consommateurs à la réalité de la production agricole	27/01/2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer également l'élaboration d'un guide des marchés de producteurs locaux</li> </ul>	
5.02 – Protéger et restaurer les zones humides	09/12/19 Présenté en COPIL le 13/01/2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ajouter un lien avec les documents d'urbanisme (zonage de protection N, TVB...) et dans les prescriptions aux aménageurs pour protéger les zones humides</li> </ul>	
5.03 – Mettre en place le plan de prévention des déchets pour réduire les déchets et développer le taux de recyclage		<i>Pas de remarques formulées dans le cadre de l'EES</i>	

Action	Date de la proposition	Préconisations formulées dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique	Prise en compte, justification et commentaires du COPIL
5.04 – Améliorer la qualité de l'air dans les écoles (transposable dans d'autres lieux comme logement, bureaux...)	<b>09/12/19</b> <b>Présenté en COPIL le 13/01/2020</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capitaliser sur les REX et les bonnes pratiques (exemple du projet Impact'air de la ville de la Rochelle, visant à améliorer la qualité de l'air intérieur dans les crèches, les maternelles et les écoles élémentaires).</li> <li>• Exemples d'actions de sensibilisation, formation : ventilation, aération régulière des locaux, en particulier après l'utilisation de produits d'entretien...</li> <li>• Ajout d'exemples de mesures ERC :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- E, R : utilisation de produits moins émissifs</li> <li>- C : ventilation/aération des locaux</li> </ul> </li> </ul>	
5.05 – Réaliser un état des lieux de la qualité de l'air sur le territoire	<b>27/01/2020</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire connaître les résultats de cet état des lieux et sensibiliser la population à la qualité de l'air :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les divers secteurs à leurs impacts sur la qualité de l'air</li> <li>- Identifier et présenter aux différents acteurs particuliers et professionnels des bonnes pratiques et alternatives à mettre en place dans chaque secteur pour améliorer la qualité de l'air (mode de chauffage, brûlage des déchets verts, transport, pratiques agricoles...)</li> </ul> </li> </ul>	
	<b>28/01/2020</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudier des projets, si possible portés par les citoyens</li> </ul>	

## 7 EXPOSE DES EFFETS NOTABLES PROBABLES RESIDUELS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET SUR LE TERRITOIRE

La démarche d'évaluation et d'amélioration des actions présentées dans la section précédente a permis de réduire au maximum les effets négatifs de la programmation du plan sur l'environnement. Le programme d'actions ayant été finalisé, il convient désormais d'analyser les effets notables et probables de la mise en œuvre du PCAET tel que défini, qu'ils soient positifs ou négatifs grâce à la comparaison avec les tendances de l'environnement en l'absence de plan.

Conformément au point 3a de l'article R122-20 du code de l'environnement, les incidences sur la santé humaine, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages doivent, s'il y a lieu, être analysés.

Pour être le plus exhaustif possible, chaque action a été confrontée à chacune des thématiques présentées dans l'état initial de l'environnement. Cette analyse se présente sous la forme des tableaux suivants :

### 7.1 Analyse du programme d'actions du PCAET

Les tableaux suivants détaillent l'impact de chaque action du PCAET sur les différentes thématiques environnementales. A noter que les actions présentées **intègrent les mesures ERC qui ont été incluses dans les fiches d'actions.**

Il s'agit donc des **effets probables et résiduels** du PCAET sur l'environnement.

Une **évaluation semi-quantitative** a été également intégrée afin d'évaluer l'intensité attendue de l'action sur la thématique environnementale. Ces éléments sont donnés à titre indicatifs afin d'évaluer globalement la stratégie et ses effets. Ils ne peuvent pas être liés directement aux objectifs chiffrés du PCAET en raison des incertitudes et du niveau de détail des actions. Des études d'impacts spécifiques seront nécessaires (conformément au Code de l'Environnement ou aux attentes spécifiques de l'Autorité Environnementale) pour quantifier précisément l'intensité des impacts des différentes actions (exemple Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires pour les ICPE ou évaluation de la dispersion des odeurs par modélisation dans le cas des installations de méthanisation). L'échelle de quantification des impacts est présentée ci-dessous :

**Tableau 30 : Légende considérée pour l'analyse semi-quantifiée des impacts**

++	Amélioration significative de l'enjeu environnemental du territoire
+	Amélioration potentielle ou faible de l'enjeu environnemental du territoire
0	Pas d'impact attendu de l'action sur l'enjeu environnemental du territoire
0/-	Dégradation potentielle de l'enjeu environnemental mais atténuée par la prise en compte de cet enjeu par le territoire.
-	Dégradation potentielle ou faible de l'enjeu environnemental du territoire
--	Dégradation significative de l'enjeu environnemental du territoire
?	Doute subsiste pour évaluer l'impact / action non suffisamment détaillée pour conclure sur l'impact sur cet enjeu ( <i>utilisé principalement pour la version de travail</i> )

Actions	Milieu physique						Milieu naturel			Milieu humain				Gestion des déchets		Déplacements, transports		Risques et Nuisances				Paysages		Commentaires		
	Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de GES	Diversité biologique	Milieux remarquables (incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, économie, ENR...)	Aménagement et consommation d'espace	Patrimoine culturel, architectural, archéologique	Déchets	Assainissement	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, lumière...)	Paysages	Paysages				
<b>1- Vers un territoire exemplaire qui pilote le PCAET</b>																										
1.01	Suivre, animer et évaluer le PCAET						+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+			
<b>2- Vers un territoire sobre et qui développe ses énergies renouvelables</b>																										
2.01	Établir un diagnostic énergétique du patrimoine bâti dans les collectivités						0	0	0	0	+	+	0	0	0	0	+	+	+	+	0	0	0			
2.02	Accompagner les particuliers dans la rénovation des logements						0	0	0	0	++	+	0	0	0	+	+	++	0	0	0	0	0	0		
2.03	Inciter les propriétaires bailleurs à rénover les logements mis en location						0	0	0	0	+	+	0	0	0	+	+	++	0	0	0	0	0	0		
2.04	Favoriser l'autonomie énergétique des logements neufs et existants						0	0	0	0	+	+	0	0	0	0	+	++	0	0	0	0	0	0		
2.05	Développer le stockage d'électricité à l'échelle individuelle et collective						0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	Pas d'impact sur la consommation d'espaces identifié au vu du descriptif de l'action, car le déploiement des solutions de stockage est envisagé sur les bâtiments communaux et intercommunaux et des expérimentations seront menées sur le réseau existant.	
2.06	Communiquer et informer le grand public sur les énergies renouvelables						0	0	0	0	+	+	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0		
2.07	Mettre en œuvre et suivre le programme d'actions TEPOS 2019-2021						0	0	0	0	+	+	-	-	-	+	++	+	0	0	0	0	0	0	Effets potentiellement négatifs en lien avec le développement d'énergies renouvelables (notamment parcs de panneaux photovoltaïques et hydroélectricité). Néanmoins, le SCoT et l'action 2.09 prennent en compte l'enjeu de la consommation d'espaces et privilégient les surfaces artificialisées, dégradées (friches...) ainsi que les contraintes paysagères.	
2.08	Faire connaître et valoriser l'énergie du sol (chaud et froid)						0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	L'action en elle-même n'est pas susceptible d'impacter l'environnement car elle vise seulement à faire connaître la géothermie : communiquer sur cette énergie, organiser des réunions d'informations et des visites de sites.	
2.09	Établir un plan de déploiement du photovoltaïque sur les zones éligibles (anciennes carrières, friches, parking...)						0	0	0	0	+	++	0	-	0/-	0	++	0	0/-	0	0	0	0	0	Pas d'impact sur la consommation d'espaces car le déploiement du PV au sol se fera sur des zones dites éligibles : artificialisées, dégradées ou polluées, afin de limiter la consommation d'espaces naturels ou agricoles. Les contraintes paysagères et patrimoniales seront également prises en compte lors de la mise en œuvre de l'action. Impact potentiellement négatif si développement de projets sur la carrière de Bellevue (ancienne carrières d'extraction du calcaire), site Natura 2000 du territoire abritant plusieurs espèces de chiroptères.	
2.10	Faire en sorte que les capacités de raccordement électriques sur les postes sources du territoire soient en adéquation avec les besoins dans le nouveau plan S3REnR						0	0	0	0	0	0	?	0	?	0	+	?	0	0	0	0	0	0	L'absence de détail dans la fiche action ne permet pas de conclure sur certains impacts. Si développement de ligne Haute Tension aérienne, il pourrait y avoir un impact négatif sur le paysage et la biodiversité. La mise en place de lignes enterrées (le long d'axes routiers par exemple) permettrait d'éviter cet impact.	
2.11	Développer les énergies renouvelables thermiques (chaufferies bois avec ou sans réseau, géothermie sur nappe ou sondes, solaire thermique)						0	0	-	0	+	+	0	-	-	0	++	-	0	0	0	0	0	0	Impact potentiellement négatif sur l'aménagement et le milieu naturel si consommation d'espaces agricoles ou naturels et artificialisation des sols pour créer des réseaux de chaleur. La géothermie sur nappe qui est susceptible d'impacter les eaux souterraines en fonction du type développé (non détaillé dans la fiche action).	
2.12	Développer localement la production de combustibles renouvelables						0	0	0	0	+	+	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	Amélioration potentielle de la qualité de l'air en prévenant le brûlage des déchets ligneux agricoles ou viticoles.	
2.13	Développer le solaire thermique dans les entreprises et les logements						0	0	0	0	+	++	0	0	0/-	0/-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Le territoire anticipera et tiendra compte des contraintes patrimoniales liées aux panneaux solaires. Le devenir et le recyclage des panneaux solaires sera anticipé.

Actions	Milieu physique						Milieu naturel			Milieu humain				Gestion des déchets		Déplacements, transports		Risques et Nuisances				Paysages	Commentaires		
	Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de GES	Diversité biologique	Milieux remarquables (incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, économie, ENR...)	Aménagement et consommation d'espace	Patrimoine culturel, architectural, archéologique	Déchets	Assainissement	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, lumière...)					
2.14	Créer une filière locale de production de CSR (Combustible Solide de Récupération) pour nos industries	0	0	0	0	0	+	0	0	0	0	+	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
2.15	Organiser des événements transition énergétique à destination des entreprises	0	0	+	+	+	+	0	0	0	+	++	0	0	+	0	+	0	0	0	0	0	0	0	
<b>3- Vers un territoire qui développe un nouveau mode de mobilité</b>																									
3.01	Poursuivre le déploiement des bornes de recharge électrique	0	0	0	0	++	+	0/-	0/-	0/-	0	0	0/-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Impact sur la consommation d'espaces réduit car enjeu pris en compte par le territoire. Cette action veillera à privilégier le foncier déjà artificialisé afin d'éviter la consommation d'espaces et l'artificialisation des sols.
3.02	Promouvoir les déplacements à vélo	0	0	0	0	++	++	+	+	0/-	++	0	0/-	0	0	0	++	0	0	+	0	0	0	Pas d'impacts sur la consommation d'espaces car lieux de parkings développés sur des surfaces artificialisées et projet d'inscrire dans les documents d'urbanisme le réaménagement des espaces de circulation existants au profit des modes doux, Mais la mise en place de nouvelles pistes dans le cadre du schéma directeur devra néanmoins favoriser les surfaces artificialisées existantes pour réduire l'impact.	
3.03	Promouvoir l'auto-stop organisé et sécurisé	0	0	0	0	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	Pas d'impacts sur la consommation d'espaces car les poteaux seront implantés sur les voies départementales et les arrêts de bus seront utilisés pour prendre en charge les passagers (en cours de discussion avec le Département).	
3.04	Développement de l'usage du covoiturage et des solutions d'autopartage	0	0	0	0	+	+	0/-	0/-	0/-	0	+	0/-	0	0	0	+	0	0	+	0	0	0	Impact sur la consommation d'espaces réduit car enjeu pris en compte par le territoire. Cette action veillera à privilégier le foncier déjà artificialisé / les parkings existants afin d'éviter la consommation d'espaces et l'artificialisation des sols.	
3.05	Améliorer la desserte en transport en commun sur le territoire	0	0	0	0	++	++	0	0	0	+	+	0	0	0	0	++	0	0	+	0	0	0		
<b>4- Vers un territoire qui s'adapte au changement climatique</b>																									
4.01	Réaliser un diagnostic des potentiels d'adaptation du territoire	++	0	+	+	+	++	+	+	++	+	+	++	0	0	0	0	++	0	0	0	0	0		
4.02	Végétaliser les espaces publics avec des essences locales et adaptées au futur climat	+	0	+	+	+	+	+	+	+	+	0	++	0	+	0	0	++	0	0	0	0	+		
4.03	Économiser la ressource en eau	0	0	++	++	0	+	0	0	0	0	0	+	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0		
4.04	Faire évoluer les pratiques agricoles pour limiter la consommation en eau	0	0	++	++	0	+	+	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
4.05	Sensibiliser et proposer des formations aux agriculteurs et jeunes agriculteurs sur les nouvelles pratiques culturales	+	0	+	+	+	++	+	+	+	+	++	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	+		
4.06	Favoriser le stockage carbone dans les sols agricoles	++	0	+	+	+	++	+	+	+	0	+	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	+		
4.07	Communiquer, sensibiliser le grand public sur le stockage carbone	+	0	+	+	+	+	+	+	+	0	+	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	+		
4.08	Structurer une filière bois durable (filière bois d'œuvre, bois industrie et bois énergie)	-	+	0	0	+	++	+	0	+	0	++	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	+	Impacts potentiellement négatifs sur les sols en lien avec l'amélioration de la desserte forestière (création/réfection de pistes forestières) pouvant notamment créer un tassement des sols, une fragmentation des milieux... Enjeux liés à la biodiversité, à la préservation des sites Natura 2000 et aux continuités écologiques intégrés dans la gestion forestière. Les pratiques considérées comme menaces pour certains sites Natura 2000 seront évitées au sein de ces sites.	

Actions	Milieu physique							Milieu naturel			Milieu humain				Gestion des déchets		Déplacements, transports		Risques et Nuisances					Paysages	Commentaires
	Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de GES	Diversité biologique	Milieux remarquables (incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, économie, ENR...)	Aménagement et consommation d'espace	Patrimoine culturel, architectural, archéologique	Déchets	Assainissement	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, lumière...)	Paysages				
4.09	Communiquer et former les artisans et maîtres d'œuvre sur les éco-matériaux	0	++	0	0	0	+	0	0	0	0	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
4.10	Étudier la mise en place d'une filière de production en éco-matériaux sur le territoire	0	++	0	0	0	+	0	0	0	0	++	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
<b>5- Vers un territoire préservé ou il fait bon vivre</b>																									
5.01	Éduquer et sensibiliser les scolaires et les consommateurs à la réalité de la production agricole	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
5.02	Protéger et restaurer les zones humides	+	0	+	++	0	+	++	++	++	0	0	+	0	0	0	0	++	0	0	0	0	0		
5.03	Mettre en place le plan de prévention des déchets pour réduire les déchets et développer le taux de recyclage	0	0	0	0	+	+	0	0	0	0	++	0	0	++	0	0	0	0	0	0	0	0		
5.04	Améliorer la qualité de l'air dans les écoles (transposable à d'autres lieux comme logement, bureau...)	0	0	0	0	++	+	+	0	0	++	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Impact positif sur la diversité biologique dans le cas où des plantations seraient réalisées ou remplaceraient les plantations existantes.	
5.05	Réaliser un état des lieux de la qualité de l'air sur le territoire	0	0	0	0	++	+	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		

## 7.2 Profil du PCAET

Evaluation et quantification du nombre d'actions ayant un impact sur les différentes composantes environnementales

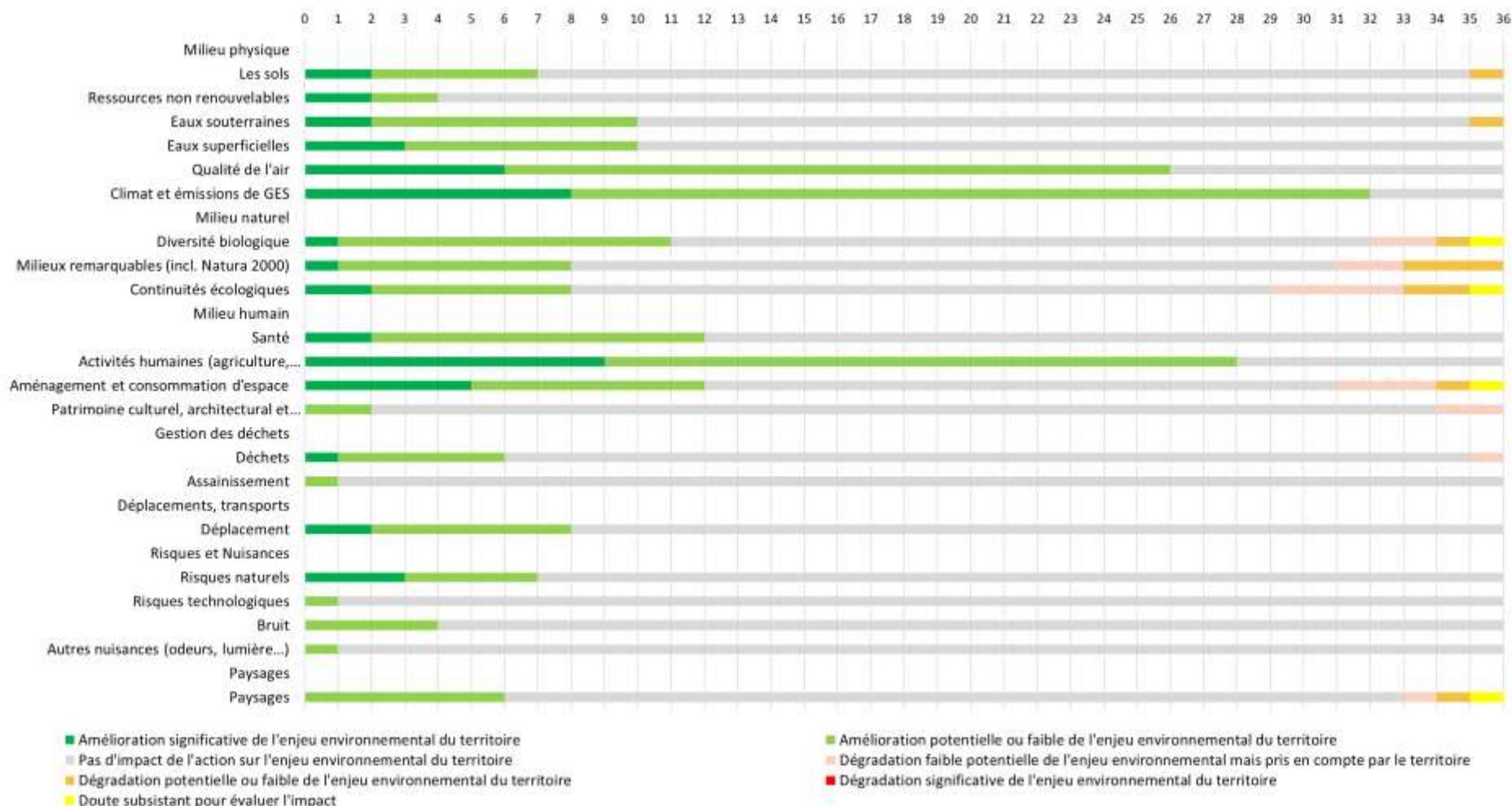


Figure 22 : Évaluation de l'impact et quantification du nombre d'actions ayant un impact sur les différentes composantes environnementales

La Figure 22 permet de synthétiser les incidences potentielles du PCAET de la Communauté de Communes de la Haute Saintonge sur les différentes thématiques environnementales étudiées et de donner un « profil » à ce PCAET. Elle représente donc le nombre d'actions ayant un impact neutre, positif ou négatif, important ou faible, sur chaque composante environnementale.

Il apparaît que les thématiques du **climat**, des **émissions de gaz à effet de serre** et de la **qualité de l'air** sont bien prises en compte, conformément aux objectifs du PCAET et aux leviers d'action mis en lumière. Ces effets sont liés aux actions de développement des énergies renouvelables, de rénovation du bâti, de mobilité/déplacement ou d'adaptation au changement climatique.

En parallèle, de nombreux co-bénéfices apparaissent sur d'autres composantes environnementales : **activités humaines, eaux, milieu naturel et biodiversité, sols, santé, aménagement et bâtiments, ...**

Les incidences potentiellement négatives concernent la consommation d'espaces, et en lien, les sols et le milieu naturel, pour certains projets de développement d'énergies renouvelables ou d'aménagement du territoire. Le territoire a tenu compte de cet enjeu dans certaines fiches action et s'attachera à privilégier les terrains artificialisés, dégradés ou les friches pour recevoir les projets concernés. Des études réalisées lors de la mise en œuvre des actions concernées permettront d'étudier précisément les impacts de chaque projet et de proposer des mesures pour les éviter, les réduire, sinon les compenser en dernier lieu.

Le PCAET ne présente pas d'action occasionnant une dégradation significative des enjeux environnementaux pris en compte dans l'évaluation environnementale

Ces éléments ont été mis en évidence au long de la démarche impliquant généralement une adaptation des actions (prise en compte de la qualité de l'air, des enjeux naturels...). Des mesures complémentaires pourront être trouvées en phase projet ou autorisation afin de minimiser ces effets, difficilement évitables du fait de la nature des projets.

### 7.3 Effets probables du PCAET sur les différentes composantes environnementales

Les tableaux de synthèse ci-après résument le caractère (direct ou indirect) et la temporalité (temporaire/permanent) des incidences potentielles de la mise en œuvre des axes du PCAET sur l'ensemble des différentes composantes environnementales analysées

Nous distinguons en particulier :

- Les **effets permanents**, qui sont irréversibles (ex : une construction sur un site donné entraînera la destruction totale ou partielle d'un ou plusieurs habitats, ou d'espèces protégées) ;
- Les **effets temporaires**, qui sont réversibles et liés à la phase de travaux ou à la mise en route du projet (ex : le bruit provoqué par les engins de chantier lors de la phase de construction ou d'exploitation).

En cas d'incidences temporaires (ex : phase chantier) et permanentes (ex : phase exploitation), nous retiendrons uniquement les incidences permanentes.

<b>D</b>	Direct	<b>P</b>	Permanent
<b>I</b>	Indirect	<b>T</b>	Temporaire

### 7.3.1 Caractère des incidences du PCAET

Actions	Milieu physique		Milieu naturel				Milieu humain			Gestion des déchets		Déplacements, transports		Risques et Nuisances			Paysages				
	Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de GES	Diversité biologique	Milieux remarquables (incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, économie, ENR...)	Aménagement et consommation d' espace	Patrimoine culturel, architectural, archéologique	Déchets	Assainissement	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, lumière...)	Paysages
<b>1- Vers un territoire exemplaire qui pilote le PCAET</b>																					
1.01	Suivre, animer et évaluer le PCAET	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I
<b>2- Vers un territoire sobre et qui développe ses énergies renouvelables</b>																					
2.01	Établir un diagnostic énergétique du patrimoine bâti dans les collectivités				I	I				I	I	I									
2.02	Accompagner les particuliers dans la rénovation des logements				I	I				I	I	I									
2.03	Inciter les propriétaires bailleurs à rénover les logements mis en location				I	I				I	I	I									
2.04	Favoriser l'autonomie énergétique des logements neufs et existants				I	I				I	I										
2.05	Développer le stockage d'électricité à l'échelle individuelle et collective									D											
2.06	Communiquer et informer le grand public sur les énergies renouvelables				I	I				I											
2.07	Mettre en œuvre et suivre le programme d'actions TEPOS 2019-2021				I	I	I	I	I	I	I				I						I
2.08	Faire connaître et valoriser l'énergie du sol (chaud et froid)									D											
2.09	Établir un plan de déploiement du photovoltaïque sur les zones éligibles (anciennes carrières, friches, parking...)				D	D		D	D	D		D									D

Actions	Milieu physique	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de GES	Milieu naturel	Diversité biologique	Milieux remarquables (incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Milieu humain	Santé	Activités humaines (agriculture, économie, ENR...)	Aménagement et consommation d' espace	Patrimoine culturel, architectural, archéologique	Gestion des déchets	Déchets	Assainissement	Déplacements, transports	Déplacement	Risques et Nuisances	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, lumière...)	Paysages	Paysages
	Les sols						Diversité biologique				Milieu humain					Déplacements, transports			Risques et Nuisances		Paysages						
2.10	Faire en sorte que les capacités de raccordement électriques sur les postes sources du territoire soient en adéquation avec les besoins dans le nouveau plan S3REnR												I														
2.11	Développer les énergies renouvelables thermiques (chaufferies bois avec ou sans réseau, géothermie sur nappe ou sondes, solaire thermique)		D		D	D		D	D				D	D													
2.12	Développer localement la production de combustibles renouvelables				I	D							D				D										
2.13	Développer le solaire thermique dans les entreprises et les logements				D	D							D		D												
2.14	Créer une filière locale de production de CSR (Combustible Solide de Récupération) pour nos industries					D							D				D										
2.15	Organiser des événements transition énergétique à destination des entreprises		I	I	I	I						I	I			I				I							
<b>3- Vers un territoire qui développe un nouveau mode de mobilité</b>																											
3.01	Poursuivre le déploiement des bornes de recharge électrique				I	I		D	D	D				D													
3.02	Promouvoir les déplacements à vélo				D	D		I	I	D		D		D						D					I		
3.03	Promouvoir l'auto-stop organisé et sécurisé				D	D														D							

Actions	Milieu physique		Milieu naturel				Milieu humain			Gestion des déchets		Déplacements, transports		Risques et Nuisances			Paysages				
	Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de GES	Diversité biologique	Milieux remarquables (incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, économie, ENR...)	Aménagement et consommation d' espace	Patrimoine culturel, architectural, archéologique	Déchets	Assainissement	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, lumière...)	Paysages
3.04	Développement de l'usage du covoiturage et des solutions d'autopartage				D	D	I	I	D		D	D			D				I		
3.05	Améliorer la desserte en transport en commun sur le territoire				D	D				I	D				D				I		
<b>4- Vers un territoire qui s'adapte au changement climatique</b>																					
4.01	Réaliser un diagnostic des potentiels d'adaptation du territoire		I	I	I	I	I	I	I	I	I								D		
4.02	Végétaliser les espaces publics avec des essences locales et adaptées au futur climat		D	I	I	D	D	D	I		D		I						D		D
4.03	Économiser la ressource en eau			D	D		D				D								D		
4.04	Faire évoluer les pratiques agricoles pour limiter la consommation en eau			I	I		I				D										
4.05	Sensibiliser et proposer des formations aux agriculteurs et jeunes agriculteurs sur les nouvelles pratiques culturales		I	I	I	I	I	I	I	D					I						I
4.06	Favoriser le stockage carbone dans les sols agricoles		I	I	I	I	I	I	I	I									I		I
4.07	Communiquer, sensibiliser le grand public sur le stockage carbone		I	I	I	I	I	I	I	I									I		I
4.08	Structurer une filière bois durable (filère bois d'œuvre, bois industrie et bois énergie)		D	I		I	D	D		D											D
4.09	Communiquer et former les artisans et maîtres d'œuvre sur les éco-matériaux			I		I				I	I										

Actions	Milieu physique		Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de GES	Milieu naturel			Milieu humain	Santé	Activités humaines (agriculture, économie, ENR...)	Aménagement et consommation d' espace	Patrimoine culturel, architectural, archéologique	Gestion des déchets		Déplacements, transports	Déplacement	Risques et Nuisances			Autres nuisances (odeurs, lumière...)	Paysages		
	Les sols							Diversité biologique	Milieux remarquables (incl. Natura 2000)	Continuités écologiques						Déchets	Assainissement			Risques naturels	Risques technologiques	Bruit		Paysages		
4.10 Étudier la mise en place d'une filière de production en éco-matériaux sur le territoire		I					I						I	I												
<b>5- Vers un territoire préservé ou il fait bon vivre</b>																										
5.01 Éduquer et sensibiliser les scolaires et les consommateurs à la réalité de la production agricole													I													
5.02 Protéger et restaurer les zones humides		D		D	D		D		D	D	D				D									D		
5.03 Mettre en place le plan de prévention des déchets pour réduire les déchets et développer le taux de recyclage							I	I					D				D									
5.04 Améliorer la qualité de l'air dans les écoles (transposable à d'autres lieux comme logement, bureau...)							D	D		I			D													
5.05 Réaliser un état des lieux de la qualité de l'air sur le territoire							I	I					I													

### 7.3.2 Temporalité des incidences

Actions	Milieu physique	Ressources non renouvelables		Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de GES	Milieu naturel	Diversité biologique	Milieux remarquables (incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Milieu humain	Santé	Activités humaines (agriculture, économie, ENR...)	Aménagement et consommation d' espace	Patrimoine culturel, architectural, archéologique	Gestion des déchets	Déchets	Assainissement	Déplacements, transports	Déplacement	Risques et Nuisances	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, lumière...)	Paysages	Paysages
<b>1- Vers un territoire exemplaire qui pilote le PCAET</b>																												
1.01	Suivre, animer et évaluer le PCAET	T	T	T	T	T	T		T	T	T		T	T	T	T		T	T		T		T	T	T	T		T
<b>2- Vers un territoire sobre et qui développe ses énergies renouvelables</b>																												
2.01	Établir un diagnostic énergétique du patrimoine bâti dans les collectivités					P	P							P	P	P												
2.02	Accompagner les particuliers dans la rénovation des logements					P	P						P	P	P													
2.03	Inciter les propriétaires bailleurs à rénover les logements mis en location					P	P						P	P	P													
2.04	Favoriser l'autonomie énergétique des logements neufs et existants					P	P							P	P													
2.05	Développer le stockage d'électricité à l'échelle individuelle et collective													P														
2.06	Communiquer et informer le grand public sur les énergies renouvelables					P	P							P														
2.07	Mettre en œuvre et suivre le programme d'actions TEPOS 2019-2021					P	P		P	P	P		P	P	P						P						P	
2.08	Faire connaître et valoriser l'énergie du sol (chaud et froid)													P														

Actions	Milieu physique				Milieu naturel		Milieu humain		Gestion des déchets		Déplacements, transports		Risques et Nuisances			Paysages						
	Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de GES	Diversité biologique	Milieux remarquables (incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, économie, ENR...)	Aménagement et consommation d' espace	Patrimoine culturel, architectural, archéologique	Déchets	Assainissement	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, lumière...)	Paysages	
2.09	Établir un plan de déploiement du photovoltaïque sur les zones éligibles (anciennes carrières, friches, parking...)				P	P		P	P		P		P									P
2.10	Faire en sorte que les capacités de raccordement électriques sur les postes sources du territoire soient en adéquation avec les besoins dans le nouveau plan S3REnR										P											
2.11	Développer les énergies renouvelables thermiques (chaufferies bois avec ou sans réseau, géothermie sur nappe ou sondes, solaire thermique)				P		P	P			P	P										
2.12	Développer localement la production de combustibles renouvelables						P	P			P				P							
2.13	Développer le solaire thermique dans les entreprises et les logements						P	P			P		P									
2.14	Créer une filière locale de production de CSR (Combustible Solide de Récupération) pour nos industries							P			P				P							
2.15	Organiser des événements transition énergétique à destination des entreprises				P	P	P	P			P	P			P							P
<b>3- Vers un territoire qui développe un nouveau mode de mobilité</b>																						
3.01	Poursuivre le déploiement des bornes de recharge électrique				P	P		P	P	P		P										

Actions		Milieu physique					Milieu naturel			Milieu humain			Gestion des déchets		Déplacements, transports		Risques et Nuisances			Paysages	
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de GES	Diversité biologique	Milieux remarquables (incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, économie, ENR...)	Aménagement et consommation d' espace	Patrimoine culturel, architectural, archéologique	Déchets	Assainissement	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, lumière...)
3.02	Promouvoir les déplacements à vélo				P	P	P	P	P	P						P			P		
3.03	Promouvoir l'auto-stop organisé et sécurisé				P	P										P					
3.04	Développement de l'usage du covoiturage et des solutions d'autopartage				P	P	P	P		P	P					P			P		
3.05	Améliorer la desserte en transport en commun sur le territoire				P	P				P	P					P			P		
<b>4- Vers un territoire qui s'adapte au changement climatique</b>																					
4.01	Réaliser un diagnostic des potentiels d'adaptation du territoire	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P								P		
4.02	Végétaliser les espaces publics avec des essences locales et adaptées au futur climat	P	P	P	P	P	P	P	P		P			P					P		P
4.03	Économiser la ressource en eau		P	P		P					P								P		
4.04	Faire évoluer les pratiques agricoles pour limiter la consommation en eau		P	P		P				P											
4.05	Sensibiliser et proposer des formations aux agriculteurs et jeunes agriculteurs sur les nouvelles pratiques culturales	P	P	P	P	P	P	P	P	P						P					P
4.06	Favoriser le stockage carbone dans les sols agricoles	P	P	P	P	P	P	P		P									P		P
4.07	Communiquer, sensibiliser le grand public sur le stockage carbone	P	P	P	P	P	P	P		P									P		P

Actions	Milieu physique		Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de GES	Milieu naturel			Milieu humain		Santé	Activités humaines (agriculture, économie, ENR...)	Aménagement et consommation d' espace	Patrimoine culturel, architectural, archéologique	Gestion des déchets		Assainissement	Déplacements, transports		Risques et Nuisances			Paysages		
	Les sols							Diversité biologique	Milieux remarquables (incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Déchets	Assainissement					Déplacement	Risques naturels		Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, lumière...)	Paysages				
4.08 Structurer une filière bois durable (filière bois d'œuvre, bois industrie et bois énergie)	P	P				P	P		P		P		P													P	
4.09 Communiquer et former les artisans et maîtres d'œuvre sur les éco-matériaux			P				P						P	P													
4.10 Étudier la mise en place d'une filière de production en éco-matériaux sur le territoire			P				P						P	P													
<b>5- Vers un territoire préservé ou il fait bon vivre</b>																											
5.01 Éduquer et sensibiliser les scolaires et les consommateurs à la réalité de la production agricole														P													
5.02 Protéger et restaurer les zones humides	P		P	P		P		P	P	P				P											P		
5.03 Mettre en place le plan de prévention des déchets pour réduire les déchets et développer le taux de recyclage						P	P						P					P									
5.04 Améliorer la qualité de l'air dans les écoles (transposable à d'autres lieux comme logement, bureau...)						P	P		P			P															
5.05 Réaliser un état des lieux de la qualité de l'air sur le territoire						P	P					P															

## 7.4 Evaluation des incidences sur les sites Natura 2000 du territoire

Les zones Natura 2000 sont des sites reconnus pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales et/ou végétales y vivant, et de leurs habitats. C'est un élément clé dans les mesures de conservation et de lutte contre l'érosion de la biodiversité en Europe.



Les sites Natura 2000 peuvent être désignés à 2 titres :

- **Directive européenne « Oiseaux »**<sup>20</sup> : Ce sont des sites appropriés à la survie et à la reproduction d'espèces d'oiseaux sauvages menacées et des zones servant d'aire de reproduction, de mue, d'hivernage ou de migration. Ces sites sont classés Zones de Protection Spéciale (ZPS) ;
- **Directive européenne « Habitats, faune, flore »**<sup>21</sup> : Ce sont des sites répertoriés qui comprennent des types d'habitats naturels, d'espèces végétales et animales dont la conservation est d'intérêt communautaire. Ces sites sont classés Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Conformément à l'article R414-19 et L414-4 du Code de l'environnement, les plans, schémas ou programmes soumis à l'évaluation environnementale doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences sur les sites Natura 2000. Le rapport environnemental du PCAET doit donc contenir une évaluation des incidences Natura 2000 en vue de contrôler les actions prévues et de s'assurer qu'elles ne porteront pas atteinte à l'intégrité du ou des sites Natura 2000 présents sur le territoire et plus largement au réseau des sites Natura 2000.

12 sites Natura 2000 sont identifiés sur le territoire de la Communauté de communes :

- « **Vallée de la Charente moyenne et Seignes** » (ZPS FR5412005)
- « **Moyenne vallée de la Charente et Seignes et Coran** » (ZSC FR5400472)
- « **Estuaire de la Gironde : marais de la rive nord** » (ZPS FR5412011)
- « **Marais et falaises de côteaux de Gironde** » (ZSC FR5400438)
- « **Vallée du Né et ses principaux affluents** » (ZSC FR5400417)
- « **Landes de Touvérac-Saint Vallier** » (ZSC FR5400422)
- « **Landes de Montendre** » (ZSC FR5400437)
- « **Carrières de Bellevue** » (ZSC FR5402003)
- « **Haute Vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents** » (ZSC FR5402008)
- « **Vallées du Lary et du Palais** » (ZSC FR5402010)
- « **Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle** » (ZSC FR7200662)
- « **Marais de Braud-et-Saint-Louis et de Saint-Ciers-sur-Gironde** » (ZSC FR7200684)

4 sites Natura 2000 ont été inclus dans l'analyse des incidences au regard de leur proximité immédiate avec le territoire de la Communauté de Communes (point le plus proche à moins de 1km du territoire) :

- « **Estuaire de la Gironde : marais du Blayais** » (ZPS FR7212014)
- « **Vallée de la Tude** » (ZSC FR5400419)
- « **Estuaire de la Gironde** » (ZSC FR7200677)
- « **Vallées de la Saye et du Meudon** » (ZSC FR7200689)

<sup>20</sup> Directive Oiseaux 2009/147/CE du 30 novembre 2009 (recodifiant la directive initiale du 2 avril 1979)

<sup>21</sup> Directive Habitats faune flore 92/43/CEE du 21 mai 1992

Les sites plus éloignés mais proches du territoire ont été inclus dans l'analyse d'incidences du paragraphe 7.4.16 mais ne font pas l'objet d'une présentation détaillée à l'image des sites précédents, dans un souci de clarté du document.

La carte suivante indique la localisation des sites Natura 2000 cités, les caractéristiques de ces sites seront ensuite présentées (sur la base des fiches INPN édités au 31/05/19 et des Documents d'Objectifs (DocOb)).

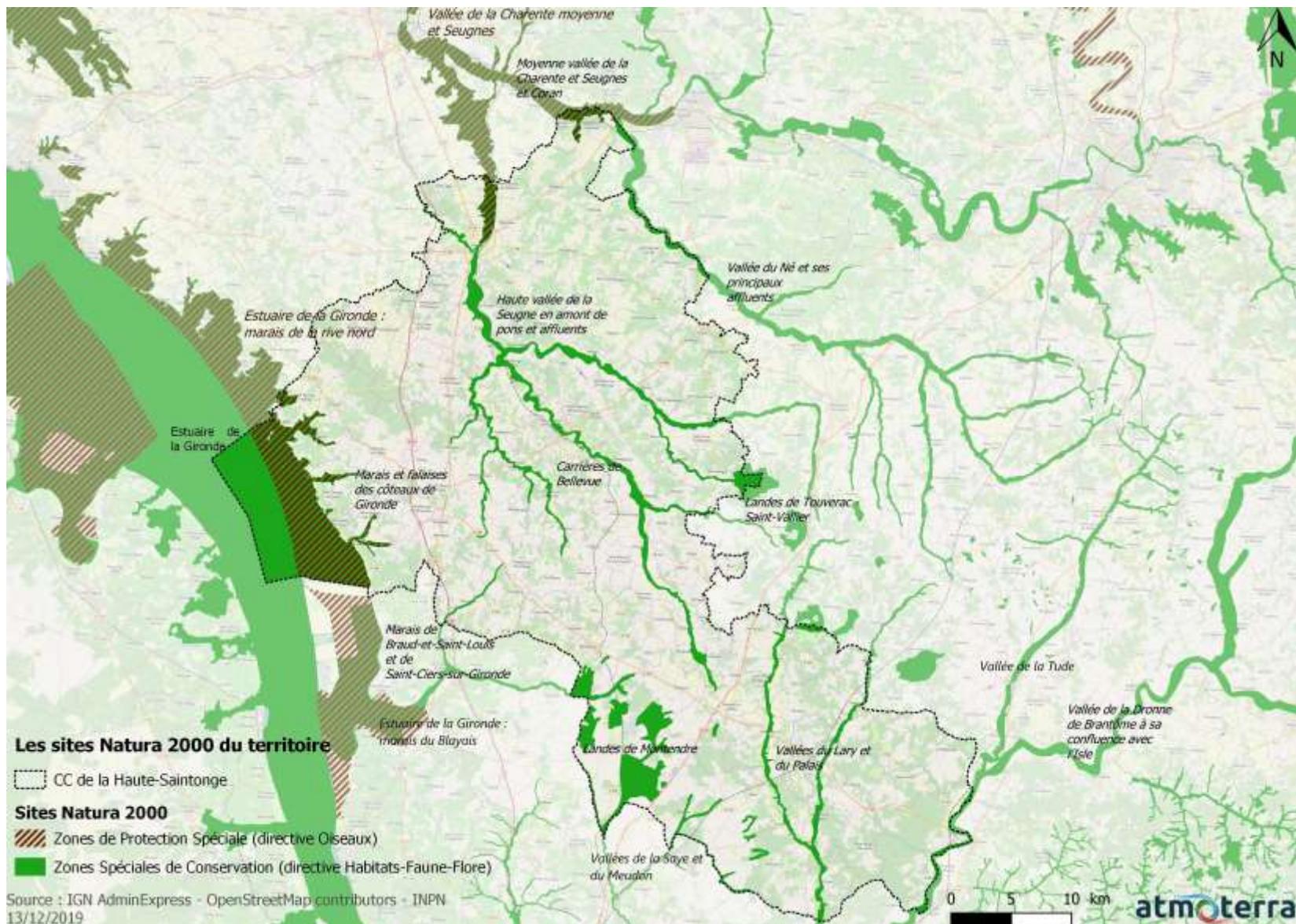


Figure 23 : Zones Natura 2000 situées sur le territoire et à proximité

## 7.4.1 Vallée de la Charente moyenne et Seugnes (ZPS FR5412005) et Moyenne vallée de la Charente et Seugnes et Coran (ZSC FR5400472)

### 7.4.1.1 Caractéristiques du site et habitats

La vallée de la Charente moyenne et Seugnes est classée ZPS depuis le 6 juillet 2004 (dernier arrêté en date du 8 janvier 2019) et le moyenne vallée de la Charente et Seugnes et Coran est classée ZSC depuis le 13 avril 2007.

La superficie protégée est de 7 087ha pour la ZPS et 7 106ha pour la ZSC, les deux sites se superposent.

La vallée inondable du fleuve Charente et d'un de ses principaux affluents - la Seugne - est un système hydrographique planitiaire atlantique à régime annuel de crues hivernales et printanières sur sols argilo-calcaires.

L'ensemble complet des milieux caractéristiques de cet écosystème comprend des forêts alluviales, des prairies inondables et des milieux aquatiques de divers types, auxquels se rajoutent quelques éléments originaux : cuvette tourbeuse de près de 100 hectares et coteaux boisés.

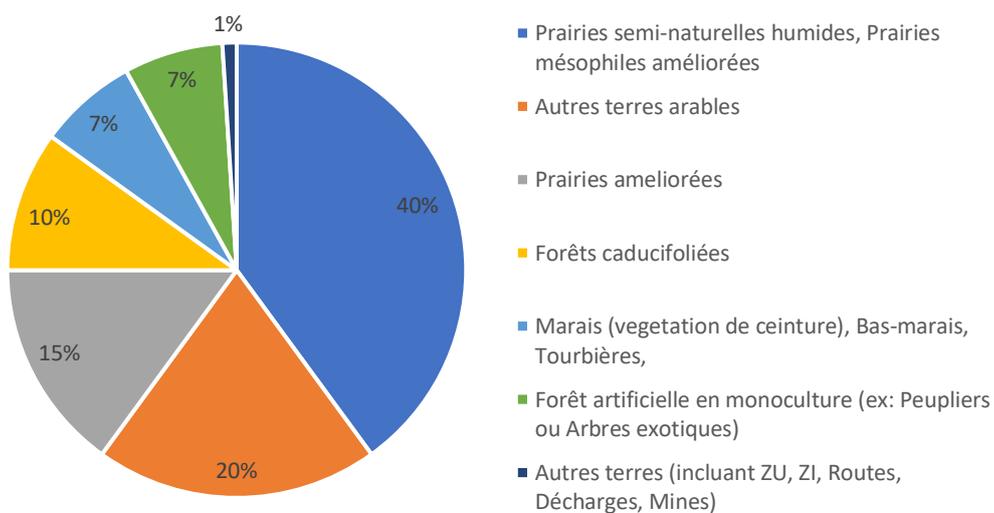


**Moyenne vallée de la Charente et Seugnes et Coran (INPN)**

Site régional majeur par l'étendue et la qualité de certains habitats liés aux vallées inondables : frênaie alluviale à Frêne oxyphylle, prairies hygrophiles, mégaphorbiaies eutrophes, cladiaie turficole, eaux courantes eutrophes à mésotrophes, etc.

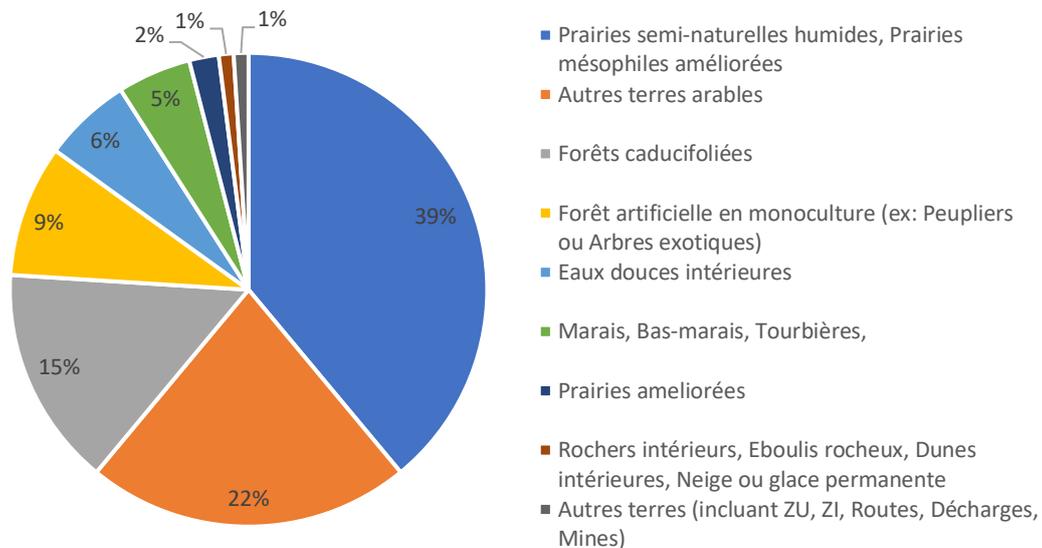
7 types d'habitats sont identifiés dans la ZPS et 9 dans la ZSC :

### Répartition par type d'habitats (ZPS)



**Classes d'habitats et répartition (%) (Source : Fiche INPN de la ZPS)**

### Répartition par type d'habitats (ZSC)



**Classes d'habitats et répartition (%) (Source : Fiche INPN de la ZSC)**

#### 7.4.1.2 Qualité et importance du site pour les espèces

Très grande richesse faunistique inféodée à ces milieux : présence de la Loutre et du Vison, de la Cistude, de divers poissons migrateurs, de plusieurs invertébrés dont la Rosalie des Alpes, etc.

Sur le plan floristique et phytocénotique, les éléments majeurs d'intérêt sont concentrés sur 2 habitats essentiels : la cladiaie turficole - et les bas-marais alcalins associés - de la cuvette de l'Anglade et les pelouses calcicoles xéro-thermophiles des coteaux et microfalaises d'adspersion sud situés en bordure du lit majeur de la Charente.

La présence d'*Angelica heterocarpa* en limite ouest du site reste très anecdotique, l'essentiel des populations de cette espèce prioritaire se trouvant en aval du barrage de St Savinien, dans la zone soumise aux "marées d'eau douce".

Une trentaine d'espèces sont inscrites à l'annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore (92/43/CEE).



**Gomphe de Graslin (INPN)**



**Angélique des estuaires (INPN)**



**Vison d'Europe (INPN)**

Dans la liste des espèces inventoriées dans la ZPS, 21 appartiennent à l'annexe 1, 25 sont protégées, 15 sont menacées au niveau national et 17 espèces nicheuses sont menacées dans la région du Poitou-Charentes. Quatre d'entre elles répondent au moins à un critère d'importance internationale.

De nombreuses espèces d'oiseaux observées sur le site sont inscrites à l'article 4 de directive 2009/147/CE concernant la conservation des oiseaux sauvages, dont :

- Le Milan noir
- Le Grèbe castagneux
- Le Butor étoilé
- L'Aigrette garzette
- Le Busard des roseaux
- Le Râle des genêts...



**Chevalier combattant (source INPN)**



**Héron cendré (source INPN)**

### 7.4.1.3 Enjeux

Les enjeux sont doubles pour ce site : préservation d'espèces d'intérêt communautaire et d'habitats remarquables au titre de la directive Habitats-Faune-Flore et préservation d'espèces d'oiseaux remarquables au titre de la directive Oiseaux.

Au droit de la ZSC, 19 habitats identifiés sont inscrits à l'annexe I de la directive Habitats-Faune-Flore (directive 92/43/CEE), dont 4 sont identifiés comme prioritaires :

- Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'*Alyso-Sedion albi*
- Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davalliana*
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)
- Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion*

### 7.4.1.4 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les espèces, oiseaux et habitats du site. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. Le tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

**Tableau 31 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur les sites  
(source : Fiche INPN des sites)**

ZSC Vallée de la Charente moyenne et Seignes			
Menaces, pressions	Importance	Facteurs à influence positive	Importance
Antagonisme avec des espèces introduites	Moyenne	Fauche non intensive	Forte
Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme	Moyenne	Production forestière non intensive (en laissant les arbres morts ou dépérissant sur pied)	Forte
Chasse et collecte d'animaux sauvages (terrestres)	Faible	Elagage, abattage pour la sécurité publique, suppression des arbres en bord de route	Faible
Elimination des haies et bosquets ou des broussailles	Moyenne	Modifications des conditions abiotiques	Faible
Fertilisation	Moyenne	Submersion	Forte
Gestion des forêts et des plantations & exploitation	Forte		
Irrigation	Forte		
Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)	Forte		
Modification des pratiques culturales (y compris la culture pérenne de produits forestiers non ligneux)	Forte		
Mort ou blessure d'animaux par collision	Forte		

Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)	Moyenne		
Réduction de la connectivité de l'habitat par une action anthropique (fragmentation)	Faible		
Routes, sentiers et voies ferrées	Moyenne		
Sports de plein air et activités de loisirs et récréatives	Moyenne		
Voies de navigation	Moyenne		
<b>ZPS Moyenne vallée de la Charente et Seignes et Coran</b>			
<b>Menaces, pressions</b>	<b>Importance</b>	<b>Facteurs à influence positive</b>	<b>Importance</b>
Modification des pratiques culturelles (y compris la culture pérenne de produits forestiers non ligneux)	Forte	Submersion	Forte
Irrigation	Forte	Fauche non intensive	Forte
Elimination des haies et bosquets ou des broussailles	Moyenne	Production forestière non intensive (en laissant les arbres morts ou dépérissant sur pied)	Forte
Elagage, abattage pour la sécurité publique, suppression des arbres en bord de route	Faible		
Mort ou blessure d'animaux par collision	Forte		
Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)	Moyenne		
Réduction de la connectivité de l'habitat par une action anthropique (fragmentation)	Faible		
Antagonisme avec des espèces introduites	Moyenne		
Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)	Forte		
Fertilisation	Moyenne		
Routes, sentiers et voies ferrées	Moyenne		
Sports de plein air et activités de loisirs et récréatives	Moyenne		
Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme	Moyenne		
Modifications des conditions abiotiques	Faible		
Gestion des forêts et des plantations & exploitation	Forte		
Voies de navigation	Moyenne		
Chasse et collecte d'animaux sauvages (terrestres)	Faible		

Comme toutes les vallées alluviales, le site est soumis à de très fortes menaces : intensification agricole avec, dans le cadre de la PAC, transformation des prairies semi-naturelles en cultures céréalières (maïs essentiellement), évolution ayant déjà affecté une partie importante du lit majeur de la Charente.

La monoculture de peupliers est une menace bien réelle, ayant dégradé des secteurs entiers du site. L'altération de la dynamique fluviale (écrêtage des crues, assèchement estival), dégradation de la qualité des eaux (eutrophisation généralisée), enfoncement estival de la nappe phréatique en raison des pompages agricoles, représentent des menaces supplémentaires.

D'autres milieux, plus ponctuels, souffrent inversement d'une "déprise" : cladiaie en cours de boisement par la Bourdaine (*Frangula alnus*) et le Saule roux (*Salix atrocinerea*).

#### 7.4.1.5 Protections et gestion

Le site de la ZSC fait l'objet d'une autre protection en plus de l'intégration au réseau Natura 2000 :

- Site inscrit selon la loi de 1930

Un document d'objectifs (DocOb) validé en juin 2011 et communs aux 2 sites ZPS et ZSC permet d'encadrer et orienter la gestion de ces sites pour assurer leur préservation et leur conservation.

## 7.4.2 Estuaire de la Gironde : marais de la rive nord (ZPS FR5412011) et Marais et falaises de côteaux de Gironde (ZSC FR5400438)

### 7.4.2.1 Caractéristiques du site et habitats

Le site est classé à deux titres : ZPS depuis le 6 juillet 2004 (dernière arrêté en date du 29 mars 2019) et ZSC depuis le 27 mai 2009.

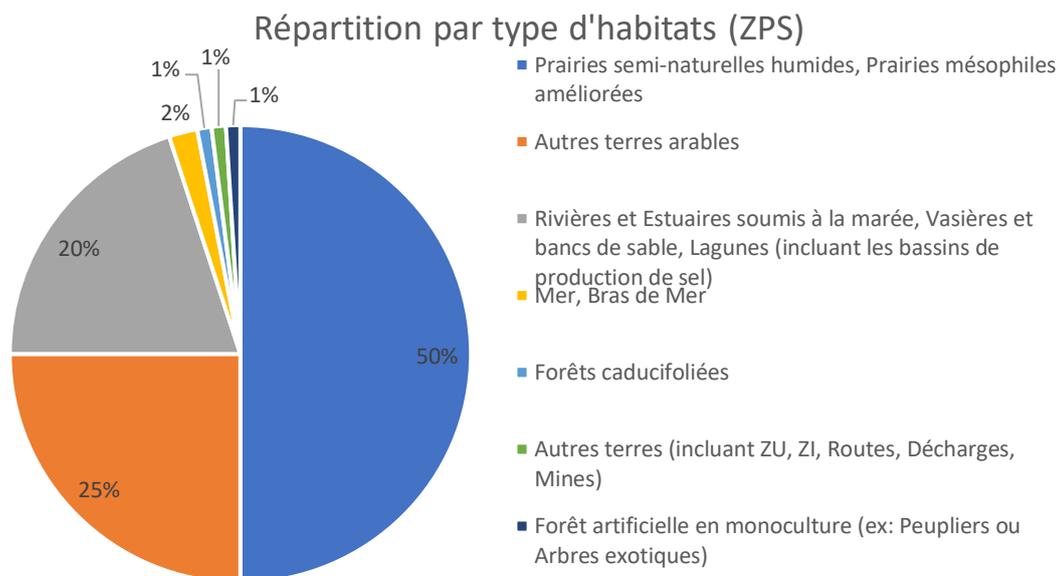
Les 2 sites, ZPS et ZSC se superposent et occupent une surface de 12 508 hectares.

L'essentiel du site est constitué par les prairies naturelles humides bordant la rive droite de la Gironde. Des prés salés et des roselières étendues sont situés en avant des digues, entrecoupés par un réseau de fossés à dense végétation aquatique. Les vasières intertidales faisant partie de l'estuaire proprement dit sont également comprises dans le périmètre.

Une ligne de falaises mortes ou vives de calcaire crayeux s'étendant de Mortagne à Talmont forme à certains endroits la limite nord-est de la ZPS.

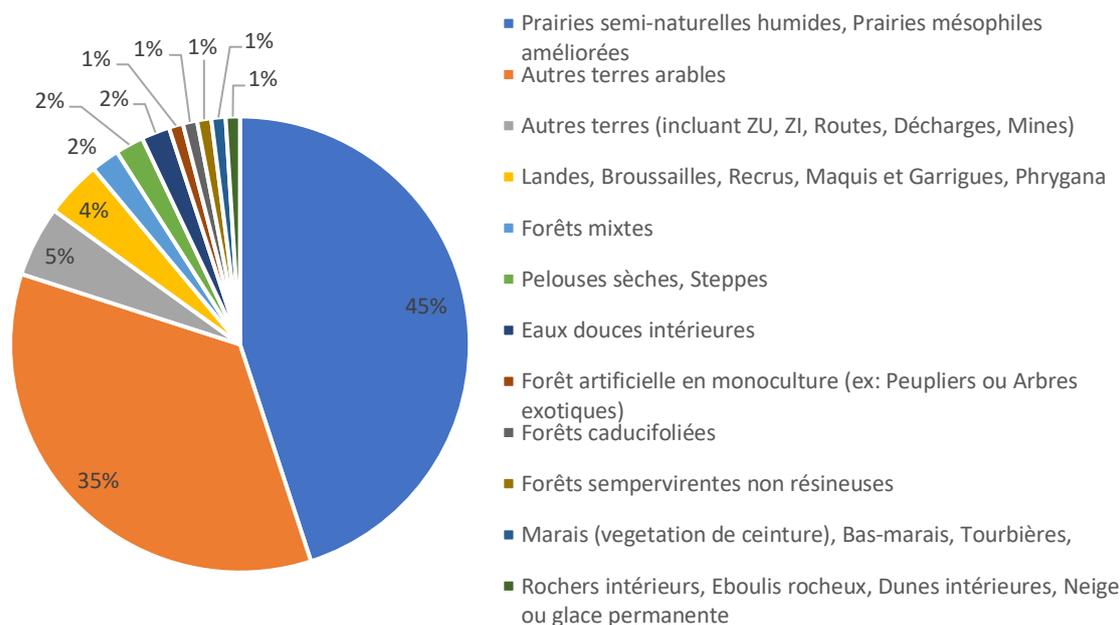
Quelques secteurs de marais bocagers subsistent en bordure du site.

7 différents types d'habitats sont identifiés sur la ZPS et 15 sur la ZSC (dont 3 à moins de 1% : dunes, places, machair ; marais salants, prés salés, steppes ; galets, falaises maritimes, îlots) :



**Classes d'habitats et répartition (%) (Source : Fiche INPN de la ZPS)**

### Répartition par type d'habitats (ZSC)



**Classes d'habitats et répartition (%) (Source : Fiche INPN de la ZPS)**

#### 7.4.2.2 Qualité et importance du site pour les espèces

23 espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux sont inventoriées dans cette ZPS.

Etant situé sur une voie de migration, ce site présente une importance toute particulière comme lieu de passage et de halte migratoire de plusieurs espèces patrimoniales, dont le Butor étoilé, la Cigogne noire, la Spatule blanche, la Bondrée apivore, le Milan noir, la Marouette ponctuée, la Grue cendrée,... Les prairies humides offrent des milieux propices à la reproduction de limicoles nicheurs et des Busards. Les roselières sont importantes pour la reproduction d'espèces paludicoles et de site de halte migratoire pour de nombreux passereaux.



**Spatule blanche (INPN)**



**Avocette élégante (INPN)**



**Bondrée apivore (INPN)**

Site d'une grande importance régionale sur le plan géomorphologique et écosystémique : passage progressif de biocénoses halophiles au nord de Meschers à des systèmes progressivement plus dulcicoles vers l'amont de l'estuaire.

Richesse floristique et phytocénotique exceptionnelle des falaises boisées situées au nord de Meschers (reliques des anciennes "conches" en grande partie détruites par l'urbanisation) avec des pelouses xérothermophiles enclavées d'une très grande valeur, et de celles situées aux environs de Mortagne (plusieurs associations végétales endémiques du site, présence du Chou sauvage, etc).

Sur le plan faunistique, très grand intérêt mammalogique avec la présence simultanée de la Loutre et du Vison, nombreux sites de ponte pour les amphibiens, etc.



**Loutre d'Europe (INPN)**



**Cistude d'Europe (INPN)**

### 7.4.2.3 Enjeux

Les enjeux sont doubles pour ce site : préservation d'espèces d'intérêt communautaire et d'habitats remarquables au titre de la directive Habitats-Faune-Flore et préservation d'espèces d'oiseaux remarquables au titre de la directive Oiseaux.

Au droit de la ZSC, 17 habitats identifiés sont inscrits à l'annexe I de la directive Habitats-Faune-Flore (directive 92/43/CEE), dont 2 sont identifiés comme prioritaires :

- Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)

### 7.4.2.4 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les espèces, oiseaux et habitats du site. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. Le tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

**Tableau 32 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur les sites (source : Fiche INPN des sites)**

ZPS Estuaire de la Gironde : marais de la rive nord				
Menaces, pressions	Importance	Facteurs à influence positive	Importance	
Aquaculture (eau douce et marine)	Faible	Aucun		
Autres intrusions et perturbations humaines	Forte			
Captages des eaux de surface	Moyenne			
Chasse	Faible			
Fertilisation	Moyenne			
Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)	Moyenne			
Modification des pratiques culturales (y compris la culture pérenne de produits forestiers non ligneux)	Moyenne			
Pêche de loisirs	Moyenne			
Piégeage, empoisonnement, braconnage	Moyenne			
Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)	Moyenne			
Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques	Moyenne			
Zones portuaires	Moyenne			
Zones urbanisées, habitations	Forte			
ZSC Marais et falaises de côteaues de Gironde				
Menaces, pressions	Importance		Facteurs à influence positive	Importance
Chasse	Moyenne			

Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)	<i>Forte</i>	<i>Aucun</i>
Pêche de loisirs	<i>Moyenne</i>	
Piétinement, surfréquentation	<i>Moyenne</i>	
Plantation forestière en milieu ouvert	<i>Faible</i>	
Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)	<i>Forte</i>	
Routes, autoroutes	<i>Moyenne</i>	
Sports de plein air et activités de loisirs et récréatives	<i>Forte</i>	
Véhicules motorisés	<i>Moyenne</i>	
Zones urbanisées, habitations	<i>Forte</i>	

Le facteur majeur de perte et d'altération des habitats est dû aux mutations agricoles récentes, se traduisant par le drainage et la mise en culture (céréaliculture intensive) d'importantes surfaces de prairies naturelles autrefois consacrées au pâturage extensif.

En outre, cette intensification entraîne également une nette dégradation de la qualité de l'eau qui circule dans les fossés (eutrophisation, pullulation de pestes végétales - Jussie des marais *Ludwigia sp.pl.* - et animales - ragondin-) qui se traduit par un appauvrissement des biocénoses aquatiques.

L'urbanisation, primaire ou générée par le tourisme balnéaire, constitue aussi un facteur fort de dégradation des milieux naturels, surtout au nord de Meschers : nombreux campings, villas privées et résidences de vacances en liaison avec la présence des dernières plages avant les vasières de l'estuaire.

Les pelouses calcicoles - d'une grande importance biogéographique avec de nombreux taxons en limite d'aire ou aire disjointe - subissent un important processus de densification (remplacement des pelouses par des ourlets en nappe où domine *Dorycnium pentaphyllum*, voire par des fourrés des *Prunetalia* d'un intérêt bien moindre) en l'absence de toute gestion exportatrice.

#### 7.4.2.5 Protections et gestion

La ZSC cumule d'autres zonages de protection :

- Sites inscrits et classés au titre de la loi de 1930
- Un terrain acquis par le Conservatoire du Littoral : la Forêt de Suzac
- Un arrêté de protection de biotope : La combe d'Armel

Un document d'objectifs (DocOb) de Décembre 2006 et communs aux 2 sites ZPS et ZSC permet d'encadrer et orienter la gestion de ces sites pour assurer leur préservation et leur conservation.

### 7.4.3 Vallée du Né et ses principaux affluents (FR5400417)

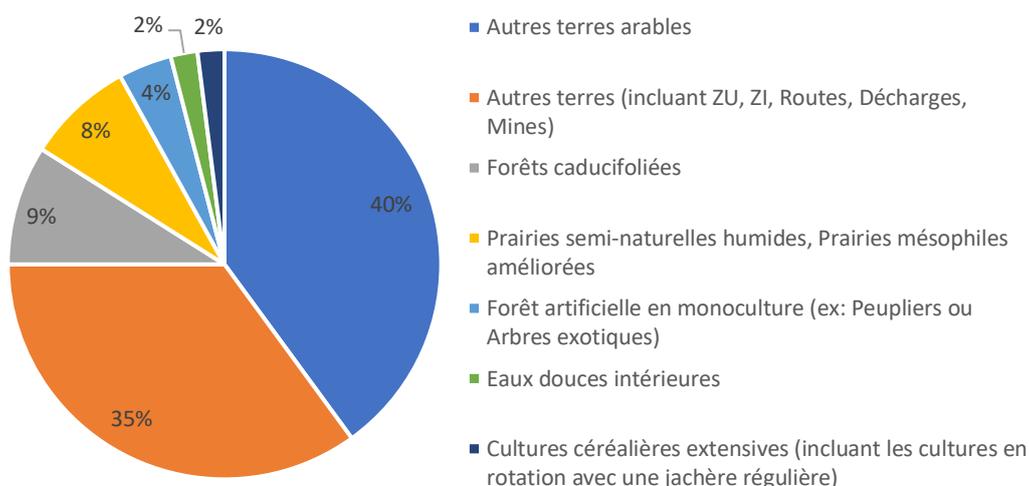
#### 7.4.3.1 Caractéristiques du site et habitats

La vallée du Né et ses affluents est classée ZSC depuis un arrêté du 22 août 2006.

Le site Natura 2000 occupe une surface de 4 630ha sur un vaste ensemble alluvial s'étirant sur plus de 50 kilomètres et comprenant le réseau formé par la vallée du Né elle-même, ainsi que plusieurs petits affluents secondaires.

7 différents types d'habitats sont recensés sur le site :

### Répartition par type d'habitats (%)



#### Classes d'habitats et répartition (%) (Source : Fiche INPN du site)

#### 7.4.3.2 Qualité et importance du site pour les espèces

Dans son cours inférieur, rivière mésotrophe à nombreux bras, bordée d'une végétation ligneuse bien développée et variée (ripisylve, forêts alluviales, dont aulnaies-frênaies, peupleraies...) dans un paysage bocager à impact humain relativement faible; prairies naturelles humides de grande richesse biologique. Dans son cours moyen, le Né traverse un paysage d'openfield, principalement voué à l'agriculture intensive.

Présence traditionnelle du Vison d'Europe depuis plus de 50 ans. Récemment, plusieurs captures accidentelles dans les pièges à ragondins.

Une quinzaine d'espèces sont inscrites à l'annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore (92/43/CEE).



**Agrion de Mercure (INPN)**



**Sonneur à ventre jaune (INPN)**



**Barbastelle d'Europe (INPN)**

#### 7.4.3.3 Enjeux

Au droit du site, 7 habitats identifiés sont inscrits à l'annexe I de la directive Habitats-Faune-Flore (directive 92/43/CEE), dont 2 sont identifiés comme prioritaires :

- Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix*
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)

Les objectifs généraux de conservation du site sont :

- Maintenir les habitats et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire et leurs fonctionnalités.
- Encourager les modes de gestion des habitats favorables à la diversité biologique.

- Reconquérir la qualité des habitats et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire dégradés.
- Sensibiliser les acteurs locaux et la population à la qualité du site.
- Améliorer la connaissance des enjeux biologiques et évaluer les résultats par un suivi des actions du Document d'Objectifs.

#### 7.4.3.4 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les espèces, oiseaux et habitats du site. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. Le tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

**Tableau 33 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur les sites**  
(source : fiche INPN du site)

Menaces, pressions	Importance	Facteurs à influence positive	
		Importance	
Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques	Moyenne	Fauche intensive	non Moyenne
Irrigation	Moyenne		
Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)	Moyenne		
Fauche intensive ou intensification	Moyenne		
Pâturage	Moyenne		

Plusieurs facteurs de vulnérabilité : Altération de la qualité des eaux, changement d'affectation des prairies naturelles humides, extension de la céréaliculture, diminution de débit critique pendant la période estivale.

#### 7.4.3.5 Protections et gestion

Un document d'objectifs (DocOb) d'avril 2009 permet d'encadrer et orienter la gestion du site pour assurer sa préservation et sa conservation.

### 7.4.4 Landes de Touvérac-Saint Vallier (FR5400422)

#### 7.4.4.1 Caractéristiques du site et habitats

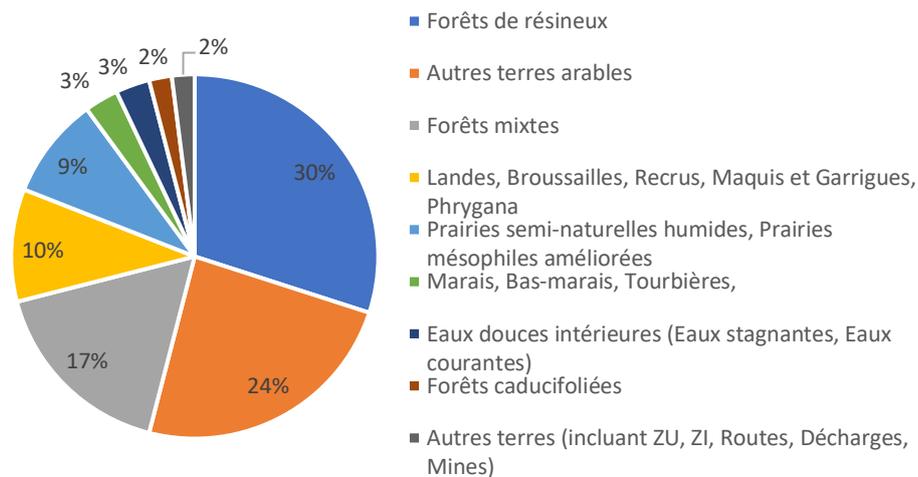
Les landes de Touvérac-Saint Vallier sont classées ZSC depuis le 9 août 2006.

Elles occupent une surface de 2 222ha mais sont divisées en 7 noyaux appartenant à la même petite région naturelle - la Double - et possédant des communautés végétales et animales similaires.

Complexe de landes calcifuges atlantiques, sèches à humides, ou localement tourbeuses, développées sur dépôts détritiques continentaux (Sidérolithique). Nombreux habitats associés : bois maigres à Pin maritime et Chêne tauzin, étangs méso-oligotrophes, tourbières à sphaignes, bas-marais acides etc.

9 types d'habitats sont identifiés sur le site :

### Répartition par type d'habitats (%)



#### Classes d'habitats et répartition (%) (Source : Fiche INPN du site)

#### 7.4.4.2 Qualité et importance du site pour les espèces

Intérêt écosystémique : un des plus riches échantillons régionaux de landes et bois calcifuges avec une forte tonalité thermo-atlantique.

Intérêt phytocénotique et floristique des différents types de landes en fonction de l'hydromorphie des sols - lande sèche à *Erica cinerea*, lande mésophile de l'*Arrhenathero thorei-Ericetum ciliaris*, lande humide à *Erica tetralix-Erica scoparia*, des fourrés tourbeux à *Myrica gale*, des dépressions du *Rhynchosporion albae* avec les 2 espèces de droséras, de l'aulnaie tourbeuse à Osmonde...

Intérêt faunistique très élevé, notamment en relation avec l'important réseau de ruisselets aux eaux courantes et acides qui parcourent le site, avec la présence de la Loutre et du Vison, d'importantes populations de Cistude, de libellules rares etc.

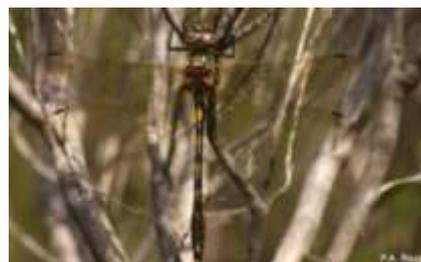
9 espèces sont par ailleurs inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE.



**Fadet des Laïches (INPN)**



**Grand Capricorne (INPN)**



**Cordulie à corps fin (INPN)**

#### 7.4.4.3 Enjeux

Au droit du site, 12 habitats identifiés sont inscrits à l'annexe I de la directive Habitats-Faune-Flore (directive 92/43/CEE), dont 4 sont identifiés comme prioritaires :

- Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix*
- Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
- Tourbières hautes actives
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)

Les objectifs généraux permettant de définir des mesures de gestion du site sont :

- Assurer dans le temps et pour les générations futures la préservation des habitats d'intérêt communautaire identifiées en conciliant les activités humaines (économiques, de loisirs...) présentes, dans le respect de la propriété privée
- Sensibiliser la population et les acteurs concernés (propriétaires, exploitants...) au caractère remarquable et fragile du patrimoine naturel identifié
- Permettre la mise en œuvre et le suivi du document d'objectifs

#### 7.4.4.4 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les espèces, oiseaux et habitats du site. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. Le tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

**Tableau 34 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur les sites**  
(source : fiche INPN du site)

Menaces, pressions	Importance	Facteurs à influence positive	Importance
Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage	Forte	Aucun	
Lignes électriques et téléphoniques	Moyenne		
Comblement et assèchement	Forte		
Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)	Forte		
Extraction de sable et graviers	Faible		

Comme tous les sites de landes régionaux, zone soumise à des facteurs d'altération très actifs d'origine naturelle ou anthropique : "vieillesse" de la lande par boisement avec la disparition de toute gestion exportatrice, assèchement des habitats tourbeux par la réalisation de fossés de drainage précédant l'enrésinement, artificialisation de la chênaie mixte à Chêne tauzin par une sylviculture plus intensive axée sur le seul Pin maritime, dégradation de la qualité physico-chimique des ruisseaux et des étangs (création de plans d'eau de loisirs, déversement de sédiments), ablation de la lande par la création ou l'extension de carrières, dégradation de vastes secteurs par la réalisation d'enclos à gibier avec introduction d'espèces "exotiques" etc.

#### 7.4.4.5 Protections et gestion

Un document d'objectifs (DocOb) approuvé le 16 février 2012 permet d'encadrer et orienter la gestion du site pour assurer sa préservation et sa conservation.

### 7.4.5 Landes de Montendre (FR5400437)

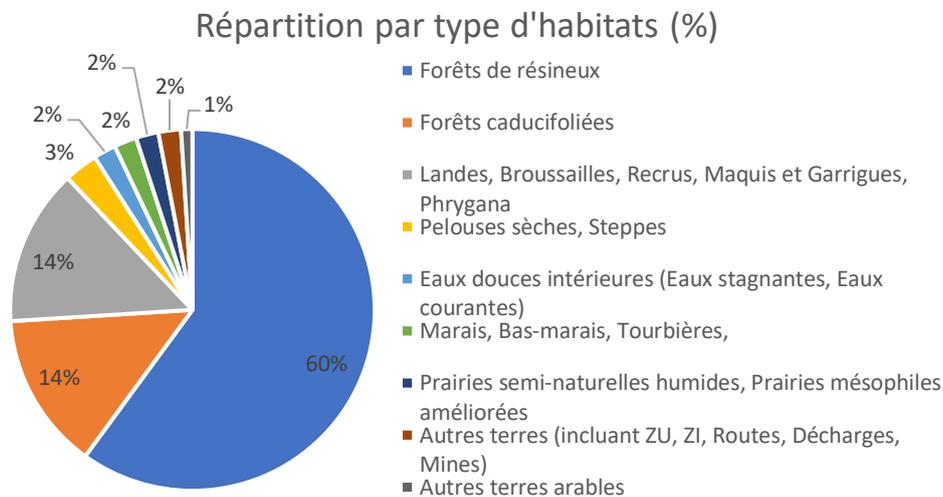
#### 7.4.5.1 Caractéristiques du site et habitats

Les landes de Montendre sont classées ZSC depuis le 27 mai 2009.

Elles couvrent une superficie de 3 141ha dans la partie occidentale de la Double, petite région naturelle du sud-ouest de la France caractérisée par son fort taux de boisement. Ce site est constitué d'une mosaïque de landes calcifuges et de bois mixtes sur des sols très pauvres (podzols) s'étant développés sur les sables et graviers argileux éocènes (dépôts du Sidérolithique) qui couvrent l'ensemble de la région.

Un important réseau de ruisselets aux eaux acides reliés au bassin de la Garonne, ainsi que, très localement, des affleurements de calcaires maestrichtiens, interrompent l'uniformité topographique du "plateau".

9 habitats différents sont identifiés sur le site :



**Classes d'habitats et répartition (%) (Source : Fiche INPN du site)**

#### 7.4.5.2 Qualité et importance du site pour les espèces

Le plus vaste ensemble régional de landes et bois calcifuges, à forte tonalité ibéro-atlantique.

Intérêt phytocénotique exceptionnel avec la présence, sur des surfaces étendues, de groupements végétaux originaux : différents types de landes en fonction du gradient d'hydromorphie, forêt à Chêne tauzin et Pin maritime (*Asphodelo albi-Quercetum pyrenaicae*), tourbières acides à *Narthecium ossifragum*, sables humides temporaires à *Kickxia cirrhosa*, taillis tourbeux à *Myrica gale*, forêt-galerie riveraine (*Blechno spicantis-Alnetum glutinosae* ou *Osmundo regalis-Alnetum*, selon les contextes pédologiques), sables arides des *Tuberarietea* etc.

Sur le plan floristique, richesse très élevée en espèces rares/menacées, dont beaucoup sont en station régionale unique, voire en aire disjointe.

Intérêt faunistique très élevé, notamment le long du réseau hydrographique parcourant toute la zone : présence de la Cistude, du Vison et de la Loutre, de libellules rares, remontée de poissons migrateurs, etc.

Les landes et boisements ouverts hébergent quant à eux une grande diversité de reptiles (dont le Lézard ocellé, ici en population disjointe).

De nombreuses espèces sont par ailleurs inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE.



**Flûteau nageant (INPN)**



**Vertigo de Des Moulins (INPN)**



**Noctuelle des Peucédans (INPN)**

### 7.4.5.3 Enjeux

Au droit du site, 18 habitats identifiés sont inscrits à l'annexe I de la directive Habitats-Faune-Flore (directive 92/43/CEE), dont 4 sont identifiés comme prioritaires :

- Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix*
- Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
- Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae*
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)

Les objectifs généraux retenus dans le DocOb sont :

- Assurer la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire identifiés en conciliant les activités humaines (économiques, de loisirs) présentes, dans le respect de la propriété privée
- Susciter auprès de la population et des acteurs locaux la prise en considération de l'intérêt écologique du site et de ses enjeux
- Assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du document d'objectifs

### 7.4.5.4 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les espèces, oiseaux et habitats du site. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. Le tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

**Tableau 35 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur les sites (source : fiche INPN du site)**

<b>Menaces, pressions</b>	<b>Importance</b>	<b>Facteurs à influence positive</b>	<b>Importance</b>
Plantation forestière en milieu ouvert	<i>Forte</i>	<i>Aucun</i>	
Structures de sports et de loisirs	<i>Moyenne</i>		
Carrières d'argile et de limon	<i>Forte</i>		
Espèces exotiques envahissantes	<i>Forte</i>		
Comblement et assèchement	<i>Forte</i>		
Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage	<i>Moyenne</i>		

Depuis une trentaine d'années, l'ensemble de la zone connaît une intensification sylvicole qui se traduit par diverses évolutions ayant un effet négatif sur les habitats et les espèces menacés : restructuration foncière ayant pour but d'aboutir à la création de blocs de parcelles d'une surface plus importante, plantation "intensive" de Pin maritime, y compris dans des zones pédologiquement défavorables - bas-fonds humides ou tourbeux - grâce à d'importants travaux de drainage; parallèlement, la disparition des pratiques agro-pastorales qui permettaient le maintien de vastes

surfaces de landes ont aujourd'hui totalement disparu et les landes connaissent un processus rapide de boisement. Seul le camp militaire de Bussac (800 hectares) a conservé encore des surfaces significatives de landes grâce aux incendies périodiques accidentels.

L'ouverture ou l'extension de carrières (calcaires et argiles kaoliniques) constitue également une menace importante, spécialement au niveau des affleurements de calcaires maestrichtiens situés entre Bussac et Corignac qui font l'objet d'une exploitation importante (cimenterie employant directement ou indirectement plusieurs centaines de personnes). Par ailleurs, des effets indirects néfastes de telles exploitations se manifestent dans le cas de lavage des boues ou de déversement des sédiments dans le réseau hydrographique (forte augmentation des MES et de la turbidité, perturbation des équilibres thermiques etc). La présence récente de l'écrevisse de Louisiane compromet très fortement la conservation des habitats aquatiques, qu'ils soient ruisseaux ou mares.

Le tourisme peut représenter ponctuellement une menace sérieuse sur certains habitats précieux (exemple de la réalisation d'une base de loisirs sur la tourbière acide de l'étang de Montendre).

#### 7.4.5.5 Protections et gestion

Un document d'objectifs (DocOb) approuvé par arrêté préfectoral le 5 mai 2010 permet d'encadrer et d'orienter la gestion du site pour assurer sa préservation et sa conservation.

Une petite partie du site Natura 2000 est également un site inscrit au titre de la loi de 1930.

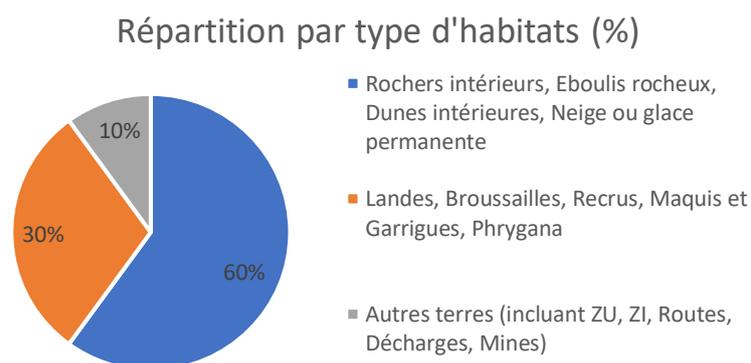
### 7.4.6 Carrières de Bellevue (FR5402003)

#### 7.4.6.1 Caractéristiques du site et habitats

Le site des carrières de Bellevue est classé ZSC depuis le 21 août 2006.

Il occupe un peu plus d'1ha sur la commune de Jonzac, d'une zone souterraine de vaste superficie (ancienne carrière d'extraction de calcaire) dont l'ouverture donne directement sur la vallée de la Seugne.

3 types d'habitats sont identifiés sur le site :



**Classes d'habitats et répartition (%) (Source : Fiche INPN du site)**

#### 7.4.6.2 Qualité et importance du site pour les espèces

Site important pour l'hibernation des rhinolophes (Grand Rhinolophe et Petit Rhinolophe, notamment) ainsi que pour le transit du Minioptère de Schreibers.

7 espèces de chiroptères sont par ailleurs inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE :

- Petit Rhinolophe
- Grand Rhinolophe
- Rhinolophe euryale
- Minioptère de Schreibers
- Murin à oreilles échancrées
- Murin de Bechstein
- Grand Murin



**Grand Murin (INPN)**

Site en relation avec 4 autres sites Natura 2000 : Carrières de Fief-de-Foye (FR5402002), Carrière de l'Enfer (FR5402001), Carrière de Saint-Savinien (FR5400471) et Grotte de Rancogne (FR540407)

#### 7.4.6.3 Enjeux

Plusieurs objectifs de conservation sont mentionnés dans le DocOb :

- Préserver le patrimoine chiroptérologique de Jonzac
  - Mettre en place des aménagements pour préserver le peuplement des chauves-souris de Bellevue
  - Intégrer la préservation des chauves-souris dans la politique générale d'aménagement de la commune
- Valoriser l'intérêt chiroptérologique des carrières de Bellevue
  - Développer des moyens de valorisation des différentes richesses patrimoniales des carrières de Bellevue auprès du Grand Public
- Évaluer les résultats
  - Étudier, suivre et évaluer l'état de conservation des populations de chauves-souris et de leurs habitats
- Mettre en œuvre le Document d'Objectifs
  - Pérenniser la démarche de la concertation pour la mise en œuvre et le suivi du Document d'Objectifs

#### 7.4.6.4 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les espèces, oiseaux et habitats du site. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. Le tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

**Tableau 36 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur les sites  
(source : fiche INPN du site)**

Menaces, pressions	<i>Importance</i>	Facteurs à influence positive	<i>Importance</i>
Alpinisme, escalade, spéléologie	<i>Moyenne</i>	Fermeture de grottes ou de galeries	<i>Forte</i>
Autres sports et complexes de loisirs	<i>Moyenne</i>		
Coupe forestière (éclaircie, coupe rase...)	<i>Forte</i>		
Elimination des arbres morts ou déperissant	<i>Moyenne</i>		
Elimination du sous-bois	<i>Moyenne</i>		
Fertilisation	<i>Forte</i>		
Irrigation	<i>Moyenne</i>		
Parking et aires de stationnements	<i>Faible</i>		
Piétinement, surfréquentation	<i>Faible</i>		
Routes, autoroutes	<i>Forte</i>		

Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques	<i>Forte</i>
Vandalisme	<i>Faible</i>
Voie ferrée, TGV	<i>Moyenne</i>
Zones urbanisées, habitations	<i>Faible</i>

Dernière zone non exploitée des vastes carrières de Jonzac (zone d'Hurtebise). Les autres cavités ont été aménagées en station thermale.

#### 7.4.6.5 Protections et gestion

Un document d'objectifs (DocOb) approuvé le 15 avril 2011 permet d'encadrer et orienter la gestion du site pour assurer sa préservation et sa conservation.

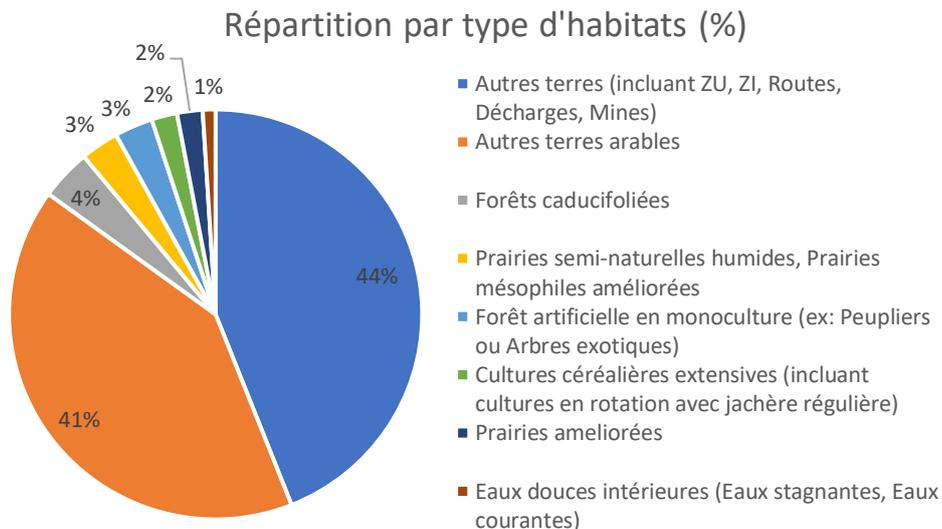
### 7.4.7 Haute Vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents (FR5402008)

#### 7.4.7.1 Caractéristiques du site et habitats

Le site est classé ZSC depuis un arrêté du 27 mai 2009.

Il occupe 4 342ha du vaste complexe alluvial du bassin amont de la rivière Seugne, incluant le chevelu de ses principaux affluents.

8 types d'habitats sont identifiés :



**Classes d'habitats et répartition (%) (Source : Fiche INPN du site)**

#### 7.4.7.2 Qualité et importance du site pour les espèces

Rivières méso-trophes à nombreux bras, délimitant des îles peu accessibles à l'homme, bordées de forêts alluviales bien développées, à structure hétérogène, où l'impact humain est négligeable. Un des plus importants sites pour le Vison d'Europe dans la région : présence continue depuis plus de cinquante ans, une vingtaine de mentions au cours de ces deux dernières années.

Une vingtaine d'espèces, principalement des mammifères (chiroptères) et des invertébrés, sont inscrites à l'annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore, dont :



**Rosalie des Alpes (INPN)**



**Chabot (INPN)**



**Rhinolophe euryale (INPN)**

#### 7.4.7.3 Enjeux

Au droit du site, 10 habitats identifiés sont inscrits à l'annexe I de la directive Habitats-Faune-Flore (directive 92/43/CEE), dont 2 sont identifiés comme prioritaires :

- Tourbières hautes actives
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)

5 Objectifs de Conservation à Long Terme sont définis dans le DocOb du site :

- Maintenir les habitats et espèces aquatiques et semi-aquatiques d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation
- Encourager une gestion des espaces agricoles favorables à la biodiversité
- Maintenir les boisements et milieux associés et favoriser une gestion sylvicole favorable la biodiversité
- Sensibiliser les acteurs locaux et la population aux enjeux du site
- Améliorer les connaissances sur les habitats et espèces et suivre les effets des actions du DocOb

#### 7.4.7.4 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les espèces, oiseaux et habitats du site. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. Le tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

**Tableau 37 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur les sites (source : fiche INPN du site)**

Menaces, pressions	Importance	Facteurs à influence positive	Importance
Chasse	Moyenne	Aucun	
Cultures annuelles pour la production alimentaire	Forte		
Elevage	Moyenne		
Pêche et récolte de ressources aquatiques	Forte		
Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés	Faible		

Plusieurs facteurs de vulnérabilité pour le site : Intensification agricole, transformation des prairies naturelles humides, transformation des prairies naturelles en peupleraies, arasement de la végétation rivulaire, diminution critique du débit en période estivale.

#### 7.4.7.5 Protections et gestion

Un document d'objectifs (DocOb) de Mars 2013 (approuvé par arrêté préfectoral le 24 novembre 2013) permet d'encadrer et orienter la gestion du site pour assurer sa préservation et sa conservation.

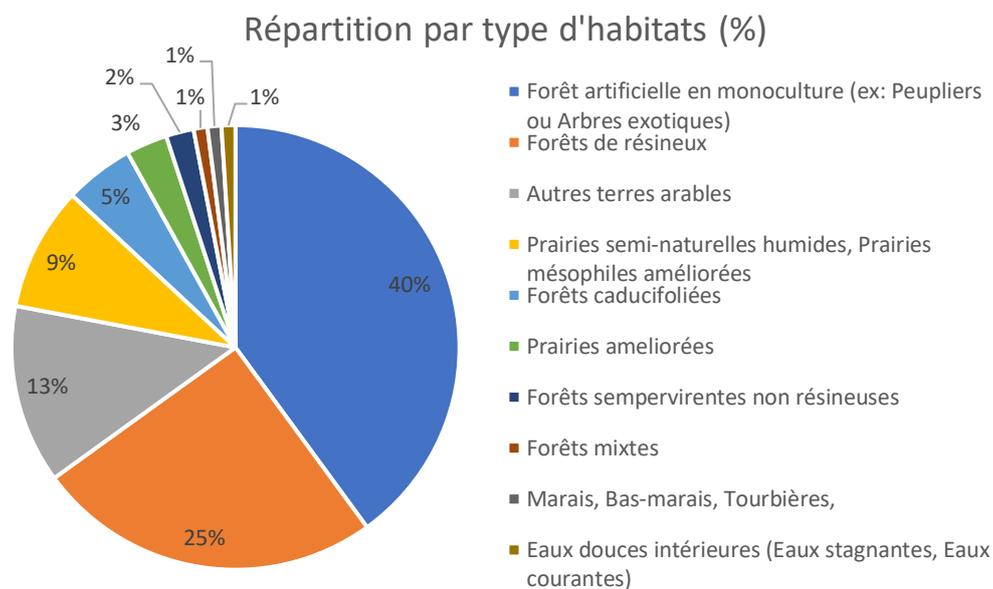
## 7.4.8 Vallées du Lary et du Palais (FR5402010)

### 7.4.8.1 Caractéristiques du site et habitats

Le site est classé ZSC depuis un arrêté en date du 21 août 2006.

Il couvre une superficie d 1 844ha de vallées oligo-mésotrophes se jetant dans la Dronne et traversant les sables tertiaires de la Haute-Saintonge boisée.

10 types d'habitats sont recensés sur le site :



**Classes d'habitats et répartition (%) (Source : Fiche INPN du site)**

### 7.4.8.2 Qualité et importance du site pour les espèces

Cours d'eau oligo-mésotrophes situés en milieu forestier ou ouvert avec des secteurs préservés favorables à la faune aquatique et aux habitats humides : forêts alluviales, prairies naturelles humides, bas marais, de grande qualité.

Mentions régulières de Vison d'Europe et importante voie d'échange et/ou de colonisation entre le bassin de la Garonne et celui de la Charente (haute Seugne et haut Trèfle) et reste l'un des seuls bassins sans présence avérée du Vison d'Amérique.

Une vingtaine d'espèces sont inscrites à l'annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore, dont :



**Cordulie splendide (INPN)**



**Toxostome (INPN)**



**Petit rhinolophe (INPN)**

Présence de plusieurs espèces d'oiseaux nicheurs inscrits à l'annexe I de la directive Oiseaux : martin-pêcheur d'Europe, Busard cendré, Milan noir...

### 7.4.8.3 Enjeux

Au droit du site, 6 habitats identifiés sont inscrits à l'annexe I de la directive Habitats-Faune-Flore (directive 92/43/CEE), dont 1 est identifié comme prioritaire :

- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)

Divers enjeux sont définis au sein du DocOb du site :

- Le maintien de l'intégrité des cours d'eau, qui passe par la préservation de la qualité physico-chimique de l'eau et de son régime hydrologique naturel. Boisements alluviaux et prairies humides sont directement dépendants de cette intégrité
- Le maintien de pratiques agricoles extensives qui profite à l'ensemble des espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire mais aussi au patrimoine paysager et historique du secteur
- L'établissement d'un équilibre entre les interventions humaines sur les cours d'eau (aménagement pour activités récréatives, manipulation d'ouvrages hydrauliques, entretien des berges) et l'intégrité des habitats naturels et d'espèces du site
- Le maintien d'un bassin versant favorable au Vison d'Europe, offrant à cette espèce menacée d'extinction habitats propices, réseau hydrographique accessible et réseau routier transparent

En réponse à ces enjeux, 3 grands principes de gestion et 8 objectifs de conservation à long terme ont été définis, puis détaillés en mesures plus concrètes :

- Préserver les habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire
  - Restaurer des habitats naturels ou d'espèces
  - Assurer le maintien de l'état de conservation des habitats naturels ou d'espèces
  - Assurer le maintien des continuités écologiques
- Suivre l'efficacité des actions de gestion et animer la mise en œuvre du DOCOB
  - Animer la mise en œuvre du DOCOB
  - Evaluer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire au regard des actions de gestion
  - Evaluer l'état de conservation des habitats d'espèces et des espèces d'intérêt communautaire au regard des actions de gestion
- Sensibiliser et informer les acteurs, les usagers et le public
  - Impliquer les acteurs et les usagers concernés par les habitats naturels et d'espèces
  - Favoriser la découverte et la promotion, dans une logique de développement durable, de la richesse de ces deux vallées

#### 7.4.8.4 Activités, menaces et pressions

Aucune menace ou activité ayant une incidence positive ou négative sur le site n'est identifiée par l'INPN et indiquée dans la fiche correspondant au site.

Plusieurs facteurs de vulnérabilité sur ce site : Pollution des eaux (carrières), drainage des prairies humides, aménagement et plantation des fonds de vallées..., disparition des pratiques agricoles extensives du pâturage, des prairies de fauche...

#### 7.4.8.5 Protections et gestion

Un document d'objectifs (DocOb) approuvé le 25 juillet 2013 permet d'encadrer et orienter la gestion de ces sites pour assurer leur préservation et leur conservation.

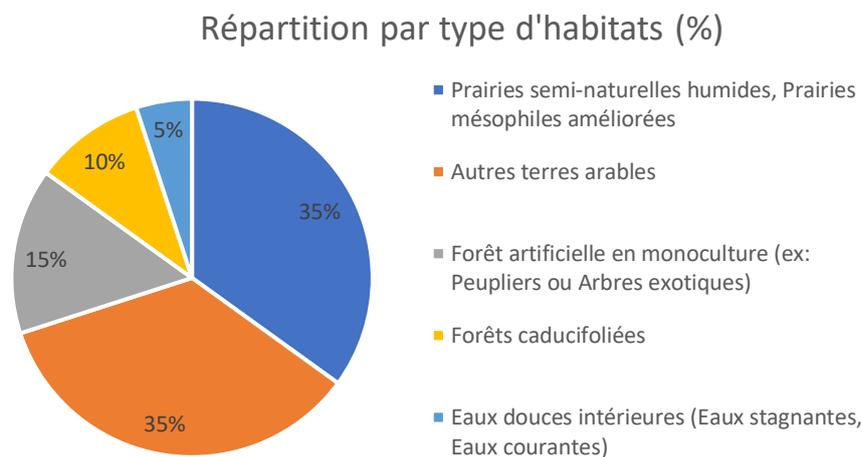
## 7.4.9 Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle (FR7200662)

### 7.4.9.1 Caractéristiques du site et habitats

Le site est classé ZSC depuis un arrêté du 20 novembre 2014.

Il occupe une superficie de 5 173ha de cours d'eau et vallées bocagères traversant 4 départements.\*

5 types d'habitats sont identifiés sur ce site :



**Classes d'habitats et répartition (%) (Source : Fiche INPN du site)**

### 7.4.9.2 Qualité et importance du site pour les espèces

Le site est important par la richesse des zones bocagères, la variété des faciès du cours d'eau et le nombre élevé de frayères potentielles.

8 espèces, dont 6 poissons, sont inscrites à l'annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore :

- L'Écrevisse à pattes blanches
- Lamproie marine
- Lamproie de Planer
- Grande alose
- Vison d'Europe
- Chabot
- Bouvière
- Toxostome



**Écrevisse à pattes blanches (INPN)**

### 7.4.9.3 Enjeux

Au droit du site, 5 habitats identifiés sont inscrits à l'annexe I de la directive Habitats-Faune-Flore (directive 92/43/CEE), dont 1 est identifié comme prioritaire :

- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)

5 objectifs généraux de conservation ont été définis au regard des enjeux de conservation identifiés ;

- Conserver les habitats naturels ou d'espèces d'intérêt communautaire
- Maintenir ou restaurer l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces
- Préserver et favoriser la présence d'espèces d'intérêt communautaire

- Informer et sensibiliser sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel du site
- Amélioration des connaissances, évaluation des résultats et animation du site

#### 7.4.9.4 Activités, menaces et pressions

Aucune menace ou activité ayant une incidence positive ou négative sur le site n'est identifiée par l'INPN et indiquée dans la fiche correspondant au site. Le bocage en régression et les barrages empêchant la migration des poissons (bien que des aménagements soient prévus ou en cours) perturbent l'équilibre des écosystèmes du site.

#### 7.4.9.5 Protections et gestion

Un document d'objectifs (DocOb) réalisé en 2015 permet d'encadrer et orienter la gestion du site pour assurer sa préservation et sa conservation.

Une petite partie du site Natura 2000 comprend un site inscrit au titre de la loi de 1930.

### 7.4.10 Marais de Braud-et-Saint-Louis et de Saint-Ciers-sur-Gironde (ZSC FR7200684) et Estuaire de la Gironde : marais du Blayais (ZPS FR7212014)

#### 7.4.10.1 Caractéristiques du site et habitats

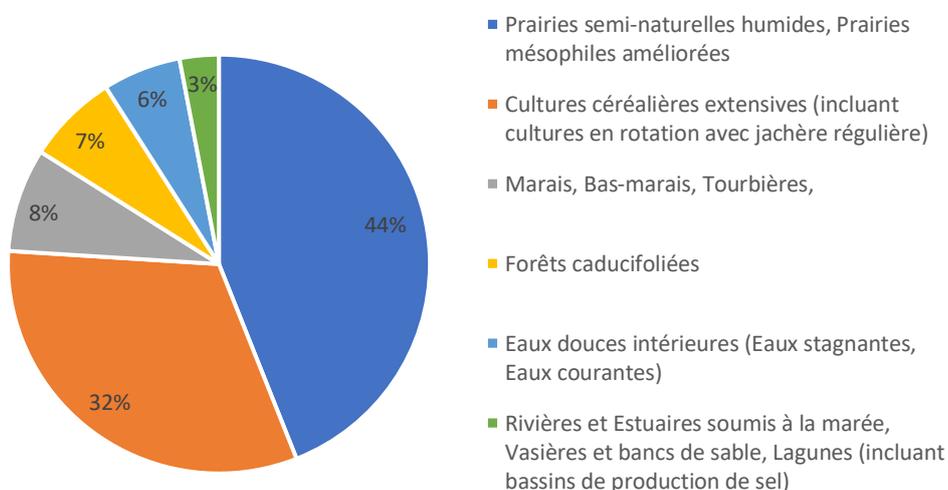
Le marais de Braud-Saint-Louis et de Saint-Ciers-sur-Gironde est classé ZSC depuis le 22 décembre 2014 et l'estuaire de la Gironde, marais du Blayais est classé ZPS depuis le 7 mars 2006 (dernier arrêté en date du 8 janvier 2019).

Les 2 sites s'étendent en rive droite de l'estuaire de la Gironde et occupent en partie les mêmes espaces, ils sont néanmoins de superficie différente : 4 850ha pour la ZSC et 6 859ha pour la ZPS.

Cette zone humide est un vaste marais composé de cours d'eau tributaires situés en zone alluviale ; elle est poldérisée à trois types de marais : le marais mouillé boisé bocager, le marais à prairies humides et le marais à grandes cultures.

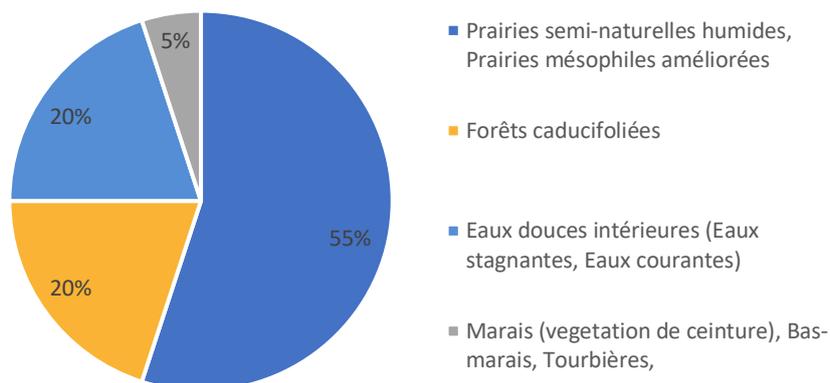
4 types d'habitats sont identifiés sur le ZSC tandis que la ZPS en compte 9 (dont 3 en proportion moindre, proche de 0% : ZU, ZI, routes, décharges, mines / zones de plantations d'arbres / landes, broussailles, recrus, maquis et garrigues, phrygana) :

#### Répartition par type d'habitats (ZPS)



**Classes d'habitats et répartition (%) (Source : Fiche INPN de la ZPS)**

### Répartition par type d'habitats (ZSC)



**Classes d'habitats et répartition (%) (Source : Fiche INPN de la ZSC)**

#### 7.4.10.2 Qualité et importance du site pour les espèces

Cette vaste zone humide, prairies et marais inondables, est en connexion avec l'estuaire de la Gironde.

5 espèces inscrites à l'annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore sont identifiées dans le périmètre de la ZSC :

- La Cistude d'Europe
- Le Grand Rhinolophe
- La Loutre d'Europe
- Le Vison d'Europe
- L'Angélique des estuaires



**Grand Rhinolophe (INPN)**

Un très grand nombre d'espèces d'oiseaux visées à l'article 4 de la directive Oiseaux sont présentes sur la ZPS, dont :



**Vanneau huppé (INPN)**



**Barge à queue noire (INPN)**



**Mouette rieuse (INPN)**

#### 7.4.10.3 Enjeux

Les enjeux sont doubles pour ce site : préservation d'espèces d'intérêt communautaire et d'habitats remarquables au titre de la directive Habitats-Faune-Flore et préservation d'espèces d'oiseaux remarquables au titre de la directive Oiseaux.

Au droit de la ZSC, 4 habitats identifiés sont inscrits à l'annexe I de la directive Habitats-Faune-Flore (directive 92/43/CEE), dont 1 est identifié comme prioritaire (en gras) :

- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
- Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

- **Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)**
- Forêts mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia*, riveraines des grands fleuves (*Ulmion minoris*)

4 enjeux/objectifs de conservation ont été fixés pour guider la stratégie d'intervention à l'échelle du site :

- Maintenir les surfaces et les fonctionnalités des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire
- Reconquérir la qualité et la fonctionnalité des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire
- Sensibiliser les acteurs locaux et la population aux enjeux des sites
- Améliorer la connaissance des enjeux biologiques et évaluer les résultats par un suivi des actions du DocOb.

#### 7.4.10.4 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les espèces, oiseaux et habitats du site. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. Le tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site. Il ne concerne que la ZPS, aucun facteur positif ou négatif n'étant identifié dans la fiche INPN de la ZSC.

**Tableau 38 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur les sites**  
(source : Fiche INPN de la ZPS)

Menaces, pressions	Importance	Facteurs à influence positive	Importance
Assèchements des zones littorales, des estuaires ou des zones humides	Moyenne	Captages des eaux de surface	Forte
Captages des eaux de surface	Moyenne	Pâturage	Forte
Chasse	Moyenne	Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)	Faible
Elimination des haies et bosquets ou des broussailles	Faible	Sylviculture et opérations forestières	Faible
Endigages, remblais, plages artificielles	Faible		
Envasement	Moyenne		
Espèces exotiques envahissantes	Forte		
Lignes électriques et téléphoniques	Moyenne		
Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)	Moyenne		
Poldérisation	Moyenne		
Pollution des eaux de surfaces	Moyenne		
Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques	Moyenne		

Plusieurs facteurs de vulnérabilité pour ces 2 sites : drainage, déprise de l'élevage, agriculture intensive en amont et en bordure du secteur...

#### 7.4.10.5 Protections et gestion

Un document d'objectifs (DocOb) de Juillet 2010 et communs aux 2 sites ZPS et ZSC permet d'encadrer et orienter la gestion de ces sites pour assurer leur préservation et leur conservation.

Les 2 sites contiennent en partie un terrain acquis par le département ainsi qu'une réserve de chasse et de faune sauvage d'ACCA (associations de chasse agées).

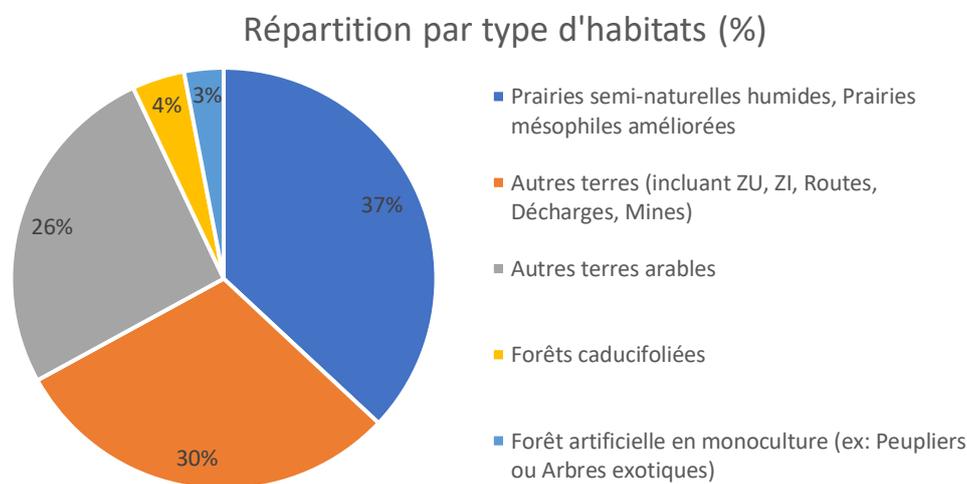
### 7.4.11 Vallée de la Tude (FR5400419)

#### 7.4.11.1 Caractéristiques du site et habitats

La vallée de la Tude est classée ZSC depuis le 9 août 2006.

Le site Natura 2000 s'étend sur 1 557ha, comprenant la vallée de la Tude et ses petits affluents secondaires, formant un petit ensemble alluvial coulant sur des calcaires tendres du Crétacé.

5 types d'habitats sont recensés sur le site :



**Classes d'habitats et répartition (%) (Source : Fiche INPN du site)**

#### 7.4.11.2 Qualité et importance du site pour les espèces

La Tude est une rivière mésotrophe à eutrophe, dans un paysage ouvert ou bocager façonné par l'agriculture et l'élevage traditionnel. Découverte récente du Vison d'Europe sur le site, qui est un important corridor entre les bassins de la Charente et de la Garonne, encore fréquenté actuellement par l'espèce.

Une quinzaine d'espèces identifiées sur le site sont inscrites à l'annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore : invertébrés, poissons, amphibien, reptile et mammifères. Plusieurs autres espèces protégées sont présentes sur le site.



**Cuivré des marais (INPN)**



**Lucane cerf-volant (INPN)**

### 7.4.11.3 Enjeux

Au droit du site, 8 habitats identifiés sont inscrits à l'annexe I de la directive Habitats-Faune-Flore (directive 92/43/CEE), dont 2 sont identifiés comme prioritaires :

- Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix*
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)

Les objectifs généraux répondant à la stratégie de conservation du site sont :

- Maintenir les habitats et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire et leurs fonctionnalités
- Encourager les modes de gestion des habitats favorables à la diversité biologiques
- Améliorer la qualité des habitats et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire
- Sensibiliser les acteurs locaux et la population aux enjeux du site
- Evaluer l'évolution de la diversité biologique par un suivi de la végétation de la faune présentes

### 7.4.11.4 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les espèces, oiseaux et habitats du site. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. Le tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

**Tableau 39 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur les sites (source : Fiche INPN du site)**

Menaces, pressions	Importance	Facteurs à influence positive	Importance
Chasse	Moyenne	Aucun	
Cultures annuelles pour la production alimentaire	Forte		
Elevage	Moyenne		
Pêche et récolte de ressources aquatiques	Moyenne		
Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés	Moyenne		

Plusieurs facteurs de vulnérabilité identifiés : Pollution des eaux, banalisation de la végétation de fond de vallée, arasement de la végétation rivulaire, transformation des prairies humides...

La place de l'agriculture dans l'occupation du sol restreint les habitats naturels à des surfaces réduites, sans grande étendue d'un seul tenant, mais répartis de manière homogène sur l'ensemble de la vallée. En outre, le manque d'eau que connaît ce secteur de la Charente, conditionne l'état de conservation et l'étendue des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire; il peut être préjudiciable pour certaines espèces, telles que les poissons, et les mammifères semi-aquatiques

#### 7.4.11.5 Protections et gestion

Un document d'objectifs (DocOb) approuvé le 4 octobre 2010 permet d'encadrer et orienter la gestion de du site pour assurer sa préservation et sa conservation.

### 7.4.12 Estuaire de la Gironde (FR7200677)

#### 7.4.12.1 Caractéristiques du site et habitats

L'estuaire de la Gironde est classé ZSC depuis le 7 août 2014.

Il occupe une grande surface de 60 931ha de milieux humides maritimes.

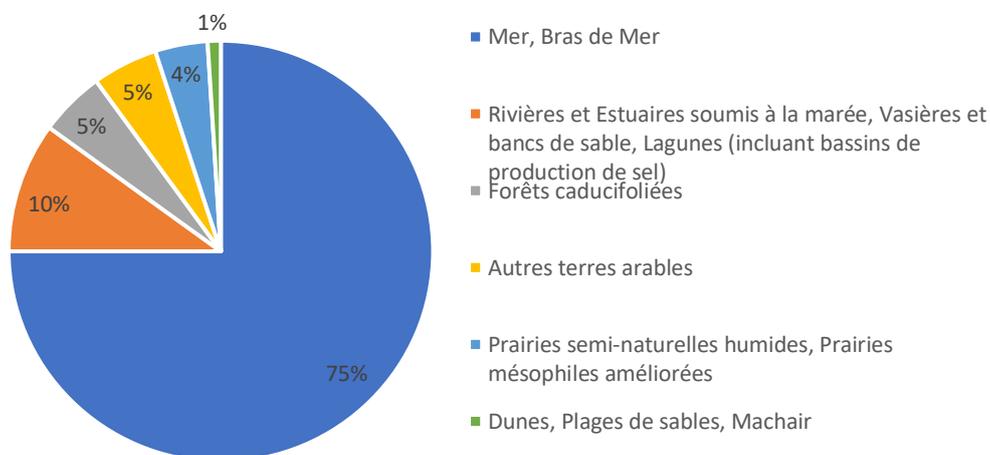
La configuration et le fonctionnement hydraulique de ce site sont structurés par des activités et des aménagements humains liés à la nécessité de desserte des pôles portuaires du Verdon, de Pauillac, de Blaye, d'Ambès, de Bassens et de Bordeaux.

Les chenaux de navigation présentent des spécificités géographiques (grande profondeur, vitesse des courants, turbidité...) qui résultent de l'action combinée de l'homme et des évolutions morphologiques naturelles. En outre, ils participent au fonctionnement global de l'estuaire, leur creusement et leur entretien contribuent à stabiliser le fonctionnement hydraulique de celui-ci.

Ainsi, l'existence des chenaux de navigation et leur entretien par des opérations de dragages, l'immersion des produits dragués dans l'estuaire ainsi que la présence d'ouvrages hydrauliques (digues submersibles, quais, appontements) sont constitutifs de l'état de référence du site.

On distingue 6 types d'habitats, avec une forte dominance de l'habitat « mer, bras de mer » :

Répartition par type d'habitats (%)



**Classes d'habitats et répartition (%) (Source : Fiche INPN du site)**

#### 7.4.12.2 Qualité et importance du site pour les espèces

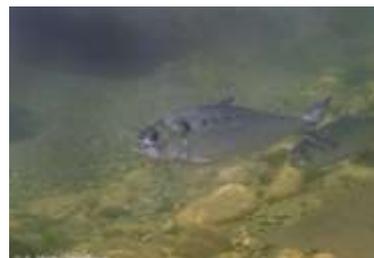
L'estuaire de la Gironde est un site fondamental pour les poissons migrateurs, 6 espèces de poissons identifiées sur le site sont d'ailleurs inscrites à l'annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore, ainsi qu'une espèce de plante (l'Angélique des estuaires).



**Saumon de l'Atlantique  
(INPN)**



**Esturgeon européen  
(INPN)**



**Alose feinte atlantique  
(INPN)**

### 7.4.12.3 Enjeux

Au droit du site, 7 habitats identifiés sont inscrits à l'annexe I de la directive Habitats-Faune-Flore (directive 92/43/CEE) :

- Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine
- Estuaire
- Replats boueux ou sableux exondés à marée basse
- Récifs
- Végétation annuelle des laissés de mer
- Végétations pionnières à *Salicornia* et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses
- Prés à *Spartina* (*Spartinion maritimae*)

### 7.4.12.4 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les espèces, oiseaux et habitats du site. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. Le tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

**Tableau 40 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur les sites  
(source : Fiche INPN du site)**

Menaces, pressions	Importance	Facteurs à influence positive	Importance
Aquaculture (eau douce et marine)	Moyenne	Aucun	
Assèchements des zones littorales, des estuaires ou des zones humides	Moyenne		
Chasse	Moyenne		
Endigages, remblais, plages artificielles	Forte		
Pêche de loisirs	Moyenne		
Pêche professionnelle active (arts trainants)	Forte		
Poldérisation	Moyenne		
Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)	Forte		
Sports nautiques	Moyenne		
Voies de navigation	Forte		

Plusieurs facteurs de vulnérabilité : Envasement naturel, artificialisation des berges, risques de pollution ou de prélèvement excessif sur les stocks de certains poissons migrateurs.

#### 7.4.12.5 Protections et gestion

D'après la fiche INPN, un plan de gestion est en cours d'élaboration, il permettrait d'encadrer et orienter la gestion du site pour assurer sa préservation et sa conservation.

Le site fait également l'objet d'autres désignations :

- Terrains acquis par le Conservatoire du Littoral : Les combots d'Ansoine ; Forêt de Suzac et Île Nouvelle
- Site inscrit au titre de la loi de 1930
- Réserve de chasse et de faune sauvage du domaine public maritime

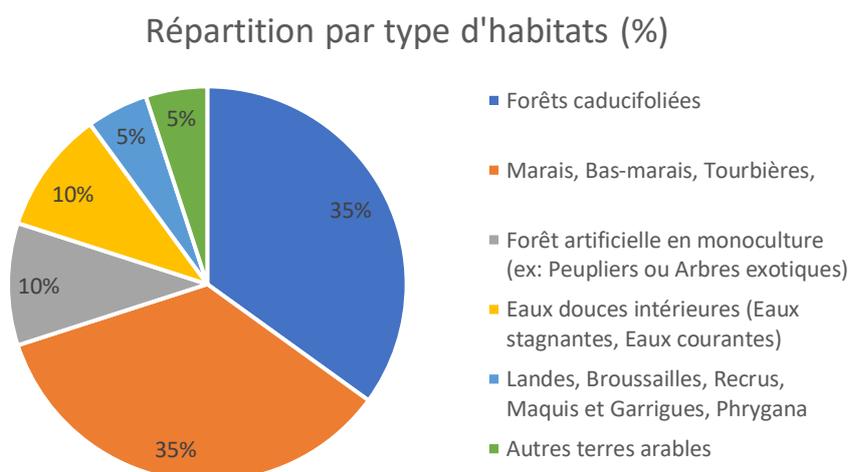
### 7.4.13 Vallées de la Saye et du Meudon (FR7200689)

#### 7.4.13.1 Caractéristiques du site et habitats

Ce site est classé ZSC depuis le 21 juin 2016.

Il occupe une surface de 306ha<sup>22</sup> constituée de cours d'eau bordés d'une ripisylve, entaillant les couches géologiques du tertiaire (éocène à pliocène). L'essentiel des habitats présents sur le site sont inféodés aux milieux aquatiques et humides.

6 types d'habitats sont recensés sur le site :



**Classes d'habitats et répartition (%) (Source : Fiche INPN du site)**

#### 7.4.13.2 Qualité et importance du site pour les espèces

L'une des caractéristiques du site repose sur la présence du Vison d'Europe, ainsi que 3 autres espèces<sup>22</sup> inscrites à l'annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore (92/43/CEE) :

<sup>22</sup> Arrêté du 21 juin 2016 portant désignation du site Natura 2000 Vallées de la Saye et du Meudon : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032791090&dateTexte=> et <https://inpn.mnhn.fr/docs-web/docs/download/181053>



**Lucane Cerf-volant (INPN)**



**Lamproie de Planer (INPN)**



**Toxostome (INPN)**



**Vison d'Europe (INPN)**

#### 7.4.13.3 Enjeux

Au droit du site, 4 habitats naturels d'intérêt communautaire inscrits à l'annexe I de la directive Habitats sont identifiés sur le site, dont 3 prioritaires<sup>22</sup> :

- **Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix***
- Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle
- **Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)**
- Chênaies galicio-portugaises à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica*

#### 7.4.13.4 Activités, menaces et pressions

Aucune menace ou activité ayant une incidence positive ou négative sur le site n'est identifiée par l'INPN et indiquée dans la fiche correspondant au site.

Quelques facteurs de vulnérabilités liés à l'agriculture perturbent néanmoins le site : déprise et changement de spéculation agricoles.

#### 7.4.13.5 Protections et gestion

D'après la fiche INPN éditée en date du 31 mai 2019, aucun plan de gestion n'est en cours de validité sur le site.

Une petite partie du site est couverte par une réserve de chasse et de faune sauvage d'ACCA (association de chasse agréée).

## 7.4.14 Synthèse des menaces et facteurs à influence positive des sites Natura 2000

**Tableau 41 : Synthèse des menaces et facteurs positifs sur les sites Natura 2000 du territoire et à proximité** (les plus récurrentes en plus foncé)

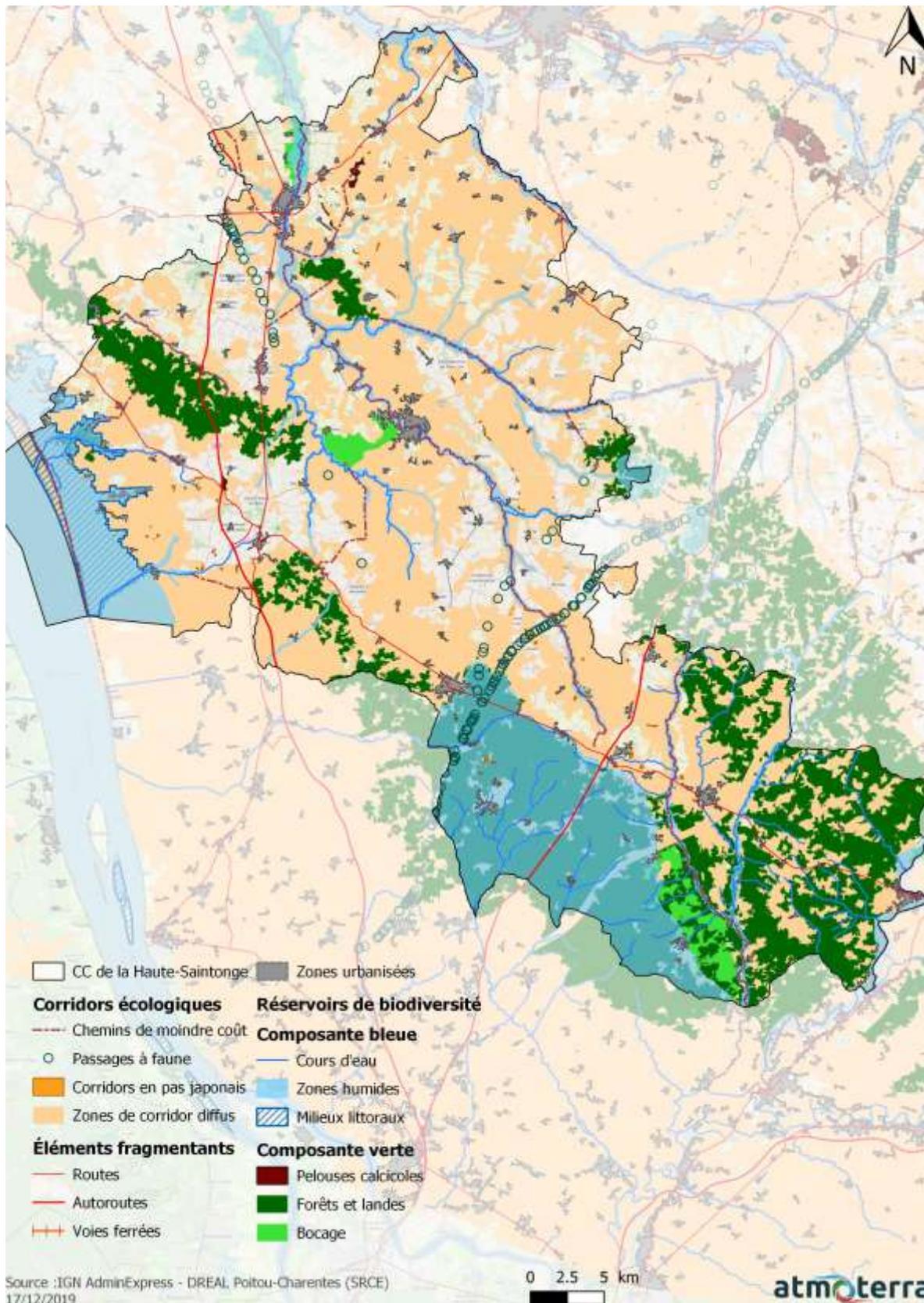
Activités, menaces, pressions	Sites Natura 2000 du territoire								Sites voisins			Total général	
	FR5412005	FR5400472	FR5412011	FR5400438	FR5400417	FR5400422	FR5400437	FR5402003	FR5402008	FR7212014	FR5400419		FR7200677
<b>Impact négatif</b>	<b>15</b>	<b>17</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>14</b>	<b>5</b>	<b>12</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>117</b>
Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage						1	1						2
Alpinisme, escalade, spéléologie								1					1
Antagonisme avec des espèces introduites	1	1											2
Aquaculture (eau douce et marine)				1								1	2
Assèchements des zones littorales, des estuaires ou des zones humides										1		1	2
Autres intrusions et perturbations humaines			1										1
Autres sports et complexes de loisirs								1					1
Captages des eaux de surface			1							1			2
Carrières d'argile et de limon							1						1
Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme	1	1											2
Chasse			1	1					1	1	1	1	6
Chasse et collecte d'animaux sauvages (terrestres)	1	1											2
Comblement et assèchement						1	1						2
Coupe forestière (éclaircie, coupe rase...)								1					1
Cultures annuelles pour la production alimentaire									1		1		2
Elagage, abattage pour la sécurité publique, suppression des arbres en bord de route		1											1
Elevage									1		1		2
Elimination des arbres morts ou dépérissant								1					1
Elimination des haies et bosquets ou des broussailles	1	1								1			3
Elimination du sous-bois								1					1
Endigages, remblais, plages artificielles										1		1	2
Envasement										1			1
Espèces exotiques envahissantes							1			1			2

Activités, menaces, pressions	Sites Natura 2000 du territoire								Sites voisins			Total général	
	FR5412005	FR5400472	FR5412011	FR5400438	FR5400417	FR5400422	FR5400437	FR5402003	FR5402008	FR7212014	FR5400419		FR7200677
<b>Impact négatif</b>	<b>15</b>	<b>17</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>14</b>	<b>5</b>	<b>12</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>117</b>
Extraction de sable et graviers						1							1
Fauche intensive ou intensification					1								1
Fertilisation	1	1	1					1					4
Gestion des forêts et des plantations & exploitation	1	1											2
Irrigation	1	1			1			1					4
Lignes électriques et téléphoniques						1				1			2
Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)	1	1	1	1						1			5
Modification des pratiques culturales (y compris la culture pérenne de produits forestiers non ligneux)	1	1	1										3
Modifications des conditions abiotiques		1											1
Mort ou blessure d'animaux par collision	1	1											2
Parking et aires de stationnements								1					1
Pâturage					1								1
Pêche de loisirs			1	1								1	3
Pêche et récolte de ressources aquatiques									1		1		2
Pêche professionnelle active (arts trainants)												1	1
Piégeage, empoisonnement, braconnage			1										1
Piétinement, surfréquentation				1				1					2
Plantation forestière en milieu ouvert				1			1						2
Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)						1							1
Poldérisation										1		1	2
Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)	1	1	1	1	1					1		1	7
Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés									1		1		2
Réduction de la connectivité de l'habitat par une action anthropique (fragmentation)	1	1											2
Routes, autoroutes				1				1					2

Activités, menaces, pressions	Sites Natura 2000 du territoire								Sites voisins			Total général	
	FR5412005	FR5400472	FR5412011	FR5400438	FR5400417	FR5400422	FR5400437	FR5402003	FR5402008	FR7212014	FR5400419		FR7200677
<b>Impact négatif</b>	<b>15</b>	<b>17</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>14</b>	<b>5</b>	<b>12</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>117</b>
Routes, sentiers et voies ferrées	1	1											2
Sports de plein air et activités de loisirs et récréatives	1	1		1									3
Sports nautiques												1	1
Structures de sports et de loisirs							1						1
Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques			1		1			1		1			4
Vandalisme								1					1
Véhicules motorisés				1									1
Voie ferrée, TGV								1					1
Voies de navigation	1	1										1	3
Zones portuaires			1										1
Zones urbanisées, habitations			1	1				1					3
<b>Impact positif</b>	<b>5</b>	<b>3</b>			<b>1</b>			<b>1</b>		<b>4</b>			<b>14</b>
Captages des eaux de surface										1			1
Elagage, abattage pour la sécurité publique, suppression des arbres en bord de route	1												1
Fauche non intensive	1	1			1								3
Fermeture de grottes ou de galeries								1					1
Modifications des conditions abiotiques	1												1
Pâturage										1			1
Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)										1			1
Production forestière non intensive (laisser les arbres morts ou dépérissant sur pied)	1	1											2
Submersion	1	1											2
Sylviculture et opérations forestières										1			1
<b>Total général</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>15</b>	<b>5</b>	<b>16</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>131</b>

### 7.4.15 Continuités écologiques identifiées

- **Niveau régional**



**Figure 24: Réservoirs de biodiversité et continuités écologiques identifiées dans le SRCE (DREAL Poitou-Charentes)**

L'analyse de la trame verte et bleue et des continuités s'appuie sur l'identification de différentes sous-trames qui correspondent aux milieux que peut utiliser la biodiversité pour se déplacer. L'ensemble de ces sous-trames constitue donc la TVB finale.

La carte précédente, issue du SRCE Poitou-Charentes, permet d'identifier et localiser les différents réservoirs de biodiversité du territoire :

- Les **forêts et landes** sont l'un des réservoirs les plus représentés sur le territoire en termes de surface, notamment au sud-est du territoire,
- Les **cours d'eau et zones humides** sont bien représentés sur tout le territoire les zones humides en particulier au sud en superposition avec le réservoir « forêts et landes »,
- Des réservoirs de **milieux littoraux** sont recensés à l'ouest à proximité de la Gironde et son estuaire,
- La **sous-trame bocagère** est ponctuellement identifiée sur le territoire,
- Quelques **pelouses calcicoles** sont identifiées de manière anecdotique, notamment sur les communes de Bougneau, Biron, Consac ou Saint-Thomas-de-Conac.

Ces réservoirs coïncident généralement avec les zones de protection règlementaires ou d'inventaire et sont donc liés à la présence de zones Natura 2000, de ZNIEFF ou d'Espaces Naturels Sensibles.

3 types de corridors apparaissant dans le SRCE sont identifiés sur le territoire :

- Les **zones de corridor diffus**, très présentes, correspondant aux espaces favorables au déplacement d'espèces et permettant de relier des réservoirs proches,
- Les **chemins de moindre coût**, essentiellement superposés aux cours d'eau ils correspondent aux chemins les plus courts, les plus perméables et offrant le moins de résistance pour les espèces afin d'aller d'un réservoir à un autre.
- Quelques **corridors en pas japonais** de la sous-trame pelouses sèches calcicoles correspondant à des espaces relais ou îlots refuges, mares, bosquets etc, présents ponctuellement sur le territoire.

Néanmoins, quelques éléments identifiés comme fragmentant perturbent ces continuités écologiques :

- Les **zones urbanisées et artificialisées** (tâches urbaines)
- Les **infrastructures routières** telles que l'autoroute A10, la nationale 10 et les départementales 730, 137, 732 etc...

**Quelques passages à faune** permettent le passage d'animaux, en particulier au milieu du territoire le long d'un axe nord-est / sud-ouest.

Les figures suivantes issues du SRCE illustrent les différentes continuités inter-territoires et interdépartementales. Il apparaît donc :

- Des grandes continuités entre les réservoirs « forêts et landes » du territoire et les réservoirs voisins au nord, à l'est d'Angoulême (Figure 25) ;
- Des continuités entre ces réservoirs et des réservoirs voisins au sud, vers la Gironde et la Dordogne (Figure 25) ;
- Le nord du territoire est situé dans un couloir de migration aviaire, en lien avec les plaines ouvertes (Figure 26).

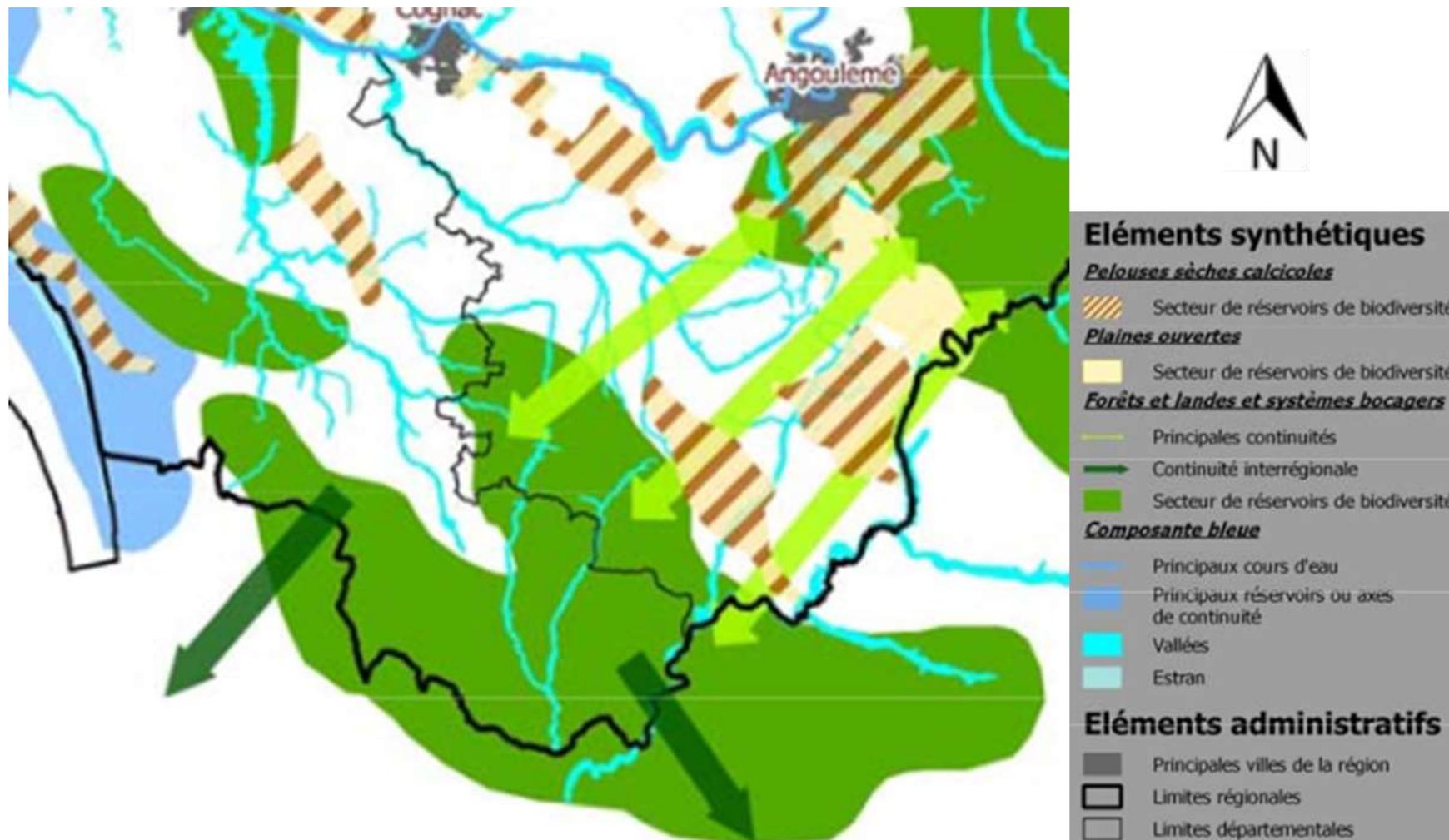


Figure 25 : Extrait de la carte « Synthèse régionale schématique des continuités régionales terrestres et aquatiques » (DREAL Poitou-Charentes, SRCE)

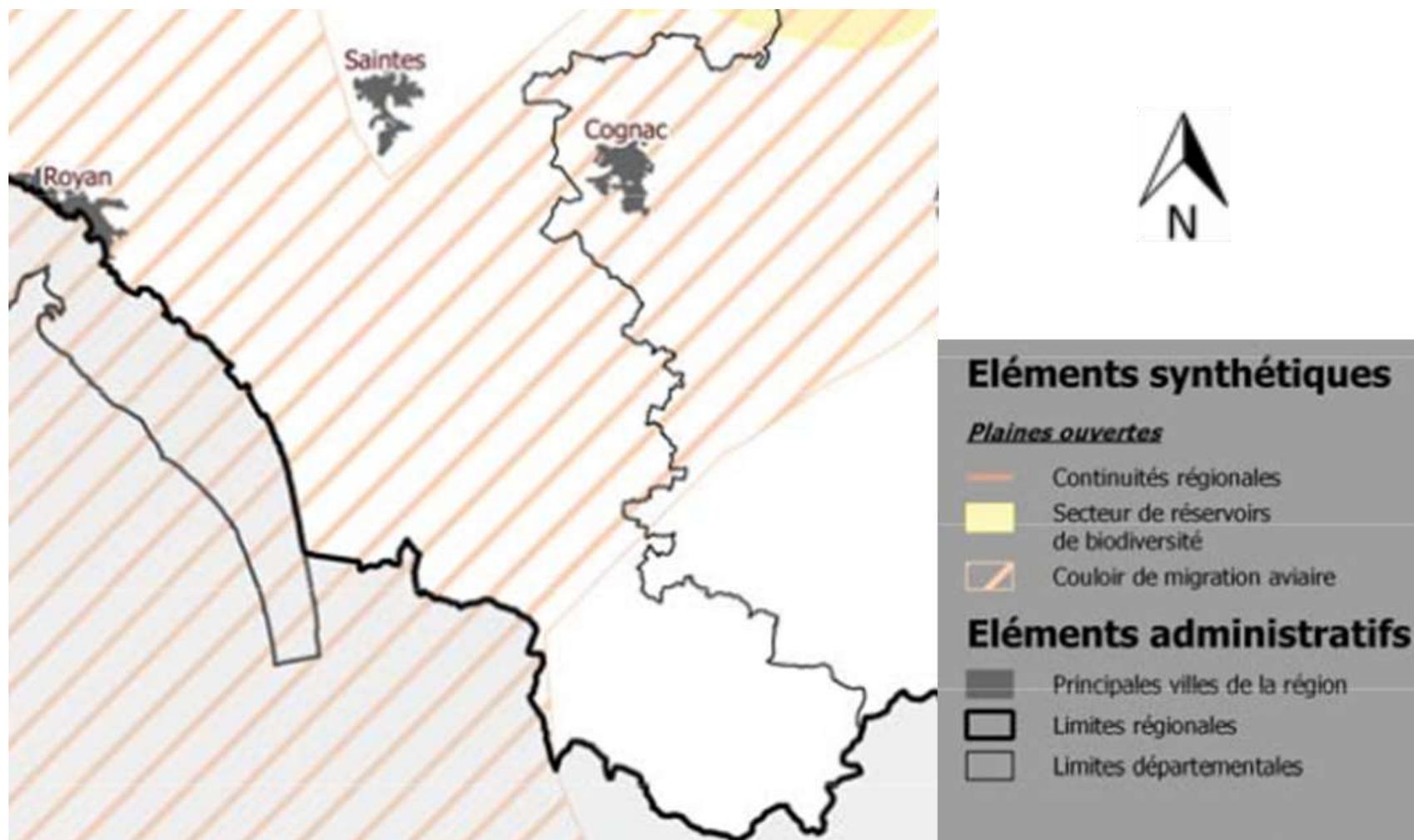


Figure 26 : Extrait de la carte "Synthèse régionales schématique des continuités pour l'avifaune" (DREAL Poitou-Charentes, SRCE)

Les continuités du territoire font l'objet d'actions de préservation, dont des actions prioritaires inscrites au Plan d'Actions Stratégiques du SRCE de Poitou-Charentes. Certains espaces et certaines infrastructures du territoire sont concernés par ces actions et pourront faire l'objet d'aménagements spécifiques (Figure 27).

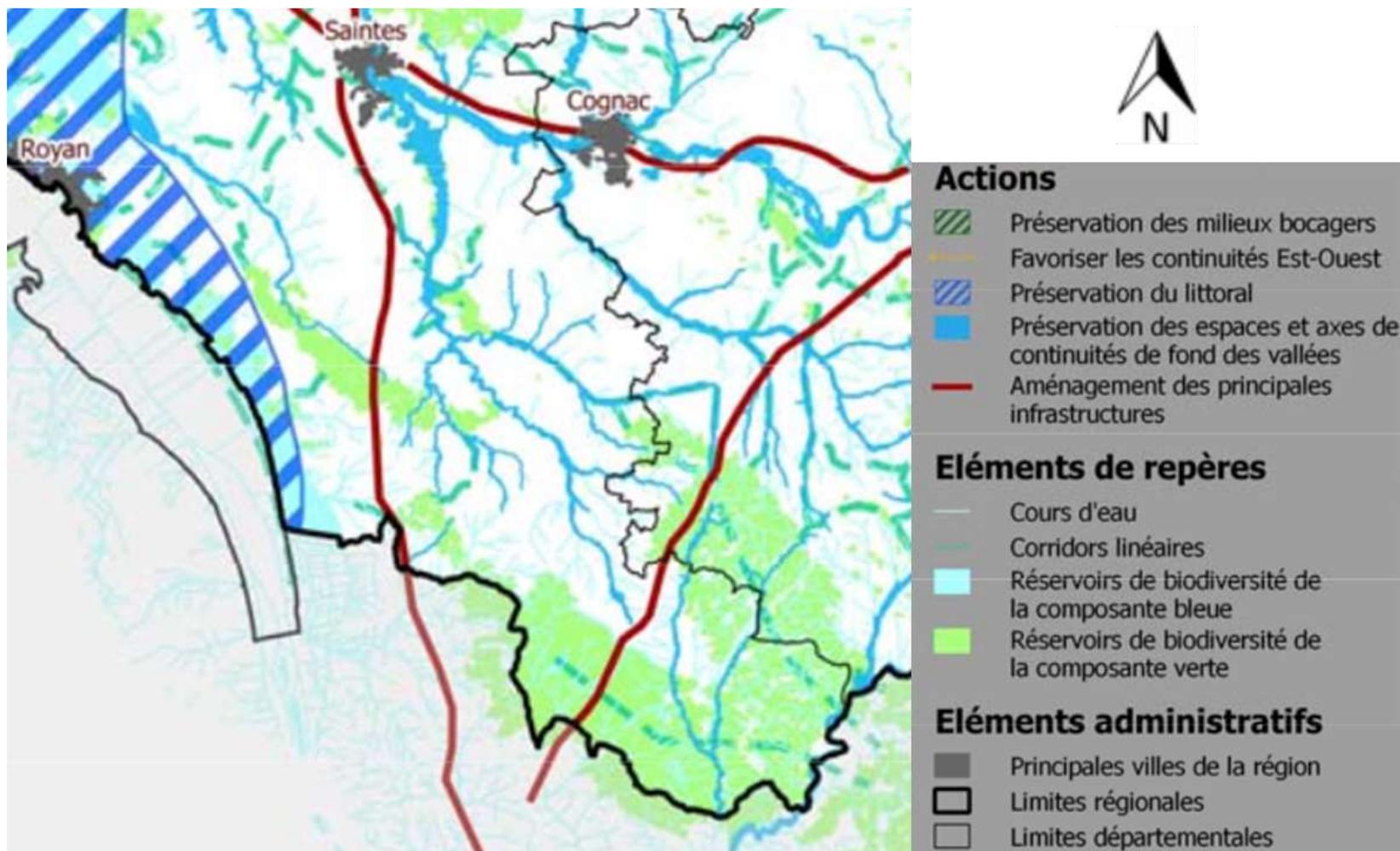


Figure 27 : Extrait de la carte "Actions prioritaires inscrites au Plan d'Actions Stratégiques du Schéma Régional de Cohérence Écologique de Poitou-Charentes" (DREAL Poitou-Charentes, SRCE)

## 7.4.16 Analyse des incidences Natura 2000 du PCAET

### 7.4.16.1 Axe 1 : Vers un territoire exemplaire qui pilote le PCAET



- **Zones Natura 2000**

L'action 1.01 est susceptible d'avoir une incidence positive sur les sites Natura 2000 par la mise en œuvre des actions du PCAET, dont certaines sont favorables aux milieux naturels et à la biodiversité.

Le PCAET étant mis en œuvre dans le périmètre de la communauté de communes, l'action 1.01 n'est pas susceptible d'avoir une incidence sur les sites Natura 2000 extérieurs au territoire.

- **Continuités écologiques**

L'action 1.01 est susceptible d'avoir une incidence positive sur les continuités écologiques par la mise en œuvre des actions du PCAET, dont certaines sont favorables aux corridors écologiques, aquatiques (zones humides) et terrestres (haies, boisements).

### 7.4.16.2 Axe 2 : Vers un territoire sobre qui développe ses énergies renouvelables



- **Zones Natura 2000**

Les actions 2.01 à 2.04 visent à l'accompagnement à la rénovation et à la réhabilitation de logements et bâtiments (donc en zone artificialisée), en favorisant la performance énergétique. Elles ne sont donc pas susceptibles d'avoir une incidence sur les sites Natura 2000 du territoire.

Les actions 2.05, 2.06, 2.08, 2.10 et 2.12 à 2.15 ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence sur les sites Natura 2000 du territoire car leur contenu ne semble pas de nature à porter atteinte aux milieux naturels. Elles consistent à communiquer auprès du public et des entreprises, étudier des solutions de stockage d'énergie et les besoins de raccordement, ou à développer le solaire thermique (sur les entreprises et les logements, c'est-à-dire des surfaces artificialisées) et la production de combustibles renouvelables et de CSR.

L'action 2.07 est susceptible d'avoir une incidence négative sur les sites Natura 2000, en particulier par les actions du programme TEPOS de développement des parcs photovoltaïques et de l'hydroélectricité. Concernant le photovoltaïque, le SCoT ainsi que l'action 2.09 du PCAET (cf. justification ci-dessous) limite la consommation d'espaces en privilégiant les surfaces artificialisées ou dégradées (friches, anciennes carrières...) pour recevoir de tels projets. Le développement de l'hydroélectricité est susceptible de perturber le fonctionnement des cours d'eau et la biodiversité qui y vit, d'autant plus que la majorité des sites Natura 2000 du territoire sont composés de cours d'eau.

L'action 2.09 est susceptible d'avoir une incidence négative sur certains sites Natura 2000. Elle vise à développer le photovoltaïque au sol, en particulier sur des terrains artificialisés, dégradés, pollués tels que des friches ou des anciennes carrières. Or, la carrière de Bellevue située sur le territoire est une ancienne carrière d'extraction du calcaire, reconnue d'intérêt communautaire et site Natura 2000 par la présence de plusieurs espèces de chiroptères. Un projet de développement d'ENR sur ce site pourrait perturber la faune qui s'y trouve. L'exclusion de ce site lors de la mise en œuvre de l'action constituerait une mesure d'évitement de l'impact négatif. Des études préalables aux projets de photovoltaïque au sol permettront de déterminer les effets potentiellement négatifs selon la localisation de ces projets et viseront à proposer, si nécessaire, des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation, en dernier lieu.

L'action 2.11 est susceptible d'avoir une incidence négative sur les sites Natura 2000, en lien avec une consommation d'espaces lors de la création de nouveaux réseaux de chaleur. La présence de sites Natura 2000 devra être prise en compte dans le cadre concret du développement des projets, des mesures E, R, C pourront éventuellement être proposées.

Les actions de l'axe 2 ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence sur les sites Natura 2000 extérieurs au territoire, soit au vu de leur contenu, soit au vu de leur mise en œuvre limitée au périmètre de la Communauté de Communes de la Haute Saintonge.

- **Continuités écologiques**

Les actions 2.01 à 2.06, 2.08, 2.10 et 2.12 à 2.15 ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence sur les continuités écologiques au vu de leur contenu.

L'action 2.07 est susceptible d'avoir une incidence négative sur les continuités écologiques, terrestres pour les parcs photovoltaïques et aquatiques pour l'hydroélectricité. Le SCoT et l'action 2.09 tiennent néanmoins compte des enjeux de la Trame Verte et Bleue dans le cadre du développement de l'énergie solaire.

L'action 2.09 est susceptible d'avoir une incidence négative sur les continuités écologiques, mais celle-ci est atténuée par la prise en compte de l'enjeu de consommation d'espaces (les zones artificialisées et dégradées seront privilégiées) et des contraintes environnementales dont la Trame Verte et Bleue, qui sont mentionnées dans la fiche action et seront intégrées dans le plan de déploiement.

L'action 2.11 est susceptible d'avoir une incidence négative sur les corridors écologiques en lien avec une consommation d'espaces lors de la création de nouveaux réseaux de chaleur.

#### 7.4.16.3 *Axe 3 : Vers un territoire qui développe un nouveau mode de mobilité*



- **Zones Natura 2000**

Les actions 3.01 et 3.04 sont susceptibles d'avoir une incidence négative sur les sites Natura 2000 en lien avec une consommation d'espaces qui pourrait s'opérer dans le cadre des aménagements pour la mobilité (parkings, aires de covoiturage, bornes de recharge). Les parkings et stationnements sont notamment une menace identifiée pour le site de la carrière de Bellevue. Cette incidence est néanmoins atténuée par la prise en compte de cet enjeu par le territoire. En effet, la collectivité s'attachera, dans la réalisation de ces 2 actions, à privilégier le foncier déjà artificialisé et les structures existantes afin de limiter la consommation d'espaces.

L'action 3.02 est susceptible d'avoir une incidence positive sur les sites Natura 2000 via la réduction de l'usage de la voiture et la promotion des modes doux comme le vélo. Les véhicules motorisés sont en effet identifiés comme une menace pour les sites de la Vallée de la Charente moyenne et Seugnes et de la Moyenne vallée de la Charente et Seugnes et Coran. Ces 2 sites sont également concernés par la mort ou blessures d'animaux par collision.

Les actions 3.03 et 3.05 ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence sur les sites Natura 2000 du territoire car elles consistent à sécuriser la pratique de l'auto-stop et à développer les transports en commun. Elles ne visent donc pas à réduire l'usage de véhicules motorisés ou à promouvoir les modes doux.

Les actions de l'axe 3 ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence sur les sites Natura 2000 extérieurs au territoire, soit au vu de leur contenu, soit au vu de leur mise en œuvre limitée au périmètre de la Communauté de Communes de la Haute Saintonge.

- **Continuités écologiques**

Les actions 3.01, 3.02 et 3.04 sont susceptibles d'avoir une incidence négative sur les corridors écologiques en lien avec la consommation d'espaces liées aux aménagements pour la mobilité. Cette incidence est néanmoins atténuée par la prise en compte de cet enjeu par le territoire. En effet, la collectivité s'attachera, dans la réalisation de ces 3 actions, à privilégier le foncier déjà artificialisé et les structures existantes afin de limiter la consommation d'espaces.

Les actions 3.03 et 3.05 ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence sur les continuités écologiques au vu de leur contenu.

#### 7.4.16.4 *Axe 4 : Vers un territoire qui s'adapte au changement climatique*



- **Zones Natura 2000**

Les actions 4.01 et 4.02 sont susceptibles d'avoir une incidence positive sur les sites Natura 2000 en limitant l'imperméabilisation des sols, favorisant l'infiltration des eaux (or, de nombreux sites Natura 2000 du territoire sont des milieux aquatiques), plantant/préservant des haies et maintenant les ripisylves, végétalisant les espaces urbains et ainsi réduire l'effet barrière des zones urbanisées en offrant des lieux de refuge pour la biodiversité.

Les actions 4.03 et 4.04 visent à sensibiliser la population à économiser la ressource en eau et à réduire les consommations, elles agissent sur l'aspect quantitatif de la ressource. Elles ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence sur les sites Natura 2000 du territoire.

Les actions 4.05 à 4.07 visent à développer la plantation de haies bocagères et la conservation des prairies pour améliorer le stockage carbone. La préservation de ces milieux est donc susceptible d'avoir une incidence positive sur les sites Natura 2000 du territoire. L'action 4.05 vise également à favoriser le changement de pratiques agricoles par des pratiques utilisant moins de produits phytosanitaires. Ces pratiques sont également susceptibles d'avoir une incidence positive sur les sites Natura 2000, notamment par une réduction potentielle de la pollution de l'eau.

L'action 4.08 a pour objectif le développement d'une filière bois durable sur le territoire. Elle n'est pas susceptible d'avoir une incidence négative sur les sites Natura 2000 car la fiche action intègre les enjeux des différents sites situés sur le territoire. En effet, plusieurs menaces directement liées à la gestion de la ressource en bois sont identifiées sur un ou plusieurs sites Natura 2000 du territoire :

- Coupe forestière, éclaircie/coupe rase : Carrières de Bellevue
- Élimination des arbres morts ou dépérissant : Carrières de Bellevue
- Élimination des haies et bosquets ou broussailles : Vallée de la Charente moyenne et Seugnes ; Moyenne vallée de la Charente et Seugnes et Coran
- Élimination du sous-bois : Carrières de Bellevue
- Gestion des forêts et des plantations et exploitations : Vallée de la Charente moyenne et Seugnes ; Moyenne vallée de la Charente et Seugnes et Coran
- Plantation forestière en milieu ouvert ou en terrain ouvert (espèces allochtones) : Marais et falaises de côteaux de Gironde ; Landes de Touvérac-Saint Vallier ; Landes de Montendre.

Ainsi, une mesure d'évitement a été proposée et intégrée dans la fiche action : les pratiques sylvicoles listées ci-dessus seront évitées sur les sites concernés pour limiter tout éventuel impact négatif sur un site Natura 2000.

De plus, en cas de nouvelles plantations ou d'exploitation de la ressource, les forêts et bois situés hors zones Natura 2000 seront privilégiés, également dans le but d'éviter tout impact sur ces sites.

Cette incidence est néanmoins atténuée par la prise en compte par le territoire des enjeux de biodiversité (fréquence de coupes et tailles ; laisser des arbres morts/troncs creux...), de continuités écologiques, de renouvellement de la ressource, afin de développer une filière durable.

Les actions 4.09 et 4.10 consistent à étudier la possibilité d'une filière de production d'éco-matériaux ainsi qu'à communiquer et encourager leur usage auprès des artisans et maîtres d'œuvre. Ces actions d'études et de sensibilisation ne sont donc pas susceptibles d'avoir une incidence sur les sites Natura 2000.

Les actions de l'axe 4 ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence sur les sites Natura 2000 situés hors du territoire car le périmètre d'intervention est limité au territoire de la CCDHS.

- **Continuités écologiques**

Les actions 4.01 et 4.02 sont susceptibles d'avoir une incidence positive sur les corridors écologiques grâce à la plantation et la préservation des haies et ripisylves, la végétalisation des espaces urbains, contribuant à réduire l'effet barrière des zones urbanisées en offrant des lieux de refuge et de passage pour la biodiversité.

Les actions 4.03 et 4.04 agissent sur l'aspect quantitatif de la ressource en eau. Elles ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence sur les continuités écologiques.

Les actions 4.05 à 4.07 visent, entre autres, à développer la plantation de haies bocagères et la conservation des prairies pour améliorer le stockage carbone. La préservation de ces milieux est donc susceptible d'avoir une incidence positive sur les corridors écologiques, en particulier terrestres.

L'action 4.08 est susceptible d'avoir une incidence positive sur les continuités écologiques dans le cadre d'une gestion raisonnée et durable de la ressource en bois forestière.

Les actions 4.09 et 4.10 d'études et de sensibilisation ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence sur les continuités écologiques.

#### 7.4.16.5 Axe 5 : Vers un territoire préservé où il fait bon vivre



- **Zones Natura 2000**

L'action 5.01 est une action d'éducation et de communication pour présenter les différents modèles agricoles et la réalité de la production agricole. Elle n'est pas susceptible d'avoir une incidence sur les sites Natura 2000 du territoire.

L'action 5.02 est susceptible d'avoir une incidence positive sur les sites Natura 2000 du territoire car elle vise à restaurer et protéger les zones humides, améliorer la gestion des cours d'eau, réhabiliter les prairies, ... Or, la majorité des sites Natura 2000 situés sur le territoire sont constitués de cours d'eau ou de zones humides.

Les actions 5.03 à 5.05 portant sur la réduction des déchets et l'amélioration de la qualité de l'air (intérieur, dans les écoles, et suivi des concentrations dans l'air extérieur) ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence sur les sites Natura 2000 du territoire.

Les actions de l'axe 5 ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence sur les sites Natura 2000 situés hors du territoire, soit au vu de leur contenu, soit car le périmètre d'intervention est limité au territoire de la CCDHS.

- **Continuités écologiques**

L'action 5.01 n'est pas, pour les mêmes raisons qu'exposées précédemment, susceptible d'avoir une incidence sur les continuités écologiques.

L'action 5.02 est susceptible d'avoir une incidence positive sur les continuités écologiques, en particulier les corridors prairiaux et aquatiques, par la protection et la réhabilitation des zones humides et des prairies.

Les actions 5.03 à 5.05 portant sur la réduction des déchets et l'amélioration de la qualité de l'air ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence sur les continuités écologiques terrestres et aquatiques.

## 8 PRESENTATION DU DISPOSITIF DE SUIVI

Le programme d'actions du PCAET de la CdCHS définit, pour chaque objectif et action, des indicateurs de suivi et de résultat de la mise en œuvre de ces actions. Les indicateurs définis peuvent être de nature quantitative ou qualitative. Ils constituent un moyen simple et fiable de mesurer les progrès (négatifs ou positifs), d'exprimer les changements liés à une intervention ou d'aider à apprécier la pertinence de l'action. Les indicateurs établis sont organisés en cohérence avec les enjeux identifiés sur le territoire. Ainsi, ils doivent être en accord avec différents critères :

- Être réactifs aux évolutions de l'état initial afin de pouvoir montrer les tendances sur le long terme ;
- Refléter les actions du PCAET et non résulter d'un phénomène extérieur ou être influencés par des facteurs indépendants du PCAET ;
- Être mesurables par un système indépendant et les incertitudes doivent être réduites autant que possible ;
- Être pertinents et faisables techniquement (qualité, pérennité, facilité de mise en œuvre de la méthode), facilement mesurables par des calculs à partir de données actuelles ou futures et interprétables ;
- Être reproductibles, transposables et généralisables ;
- Être pertinents à des échelles spatiales et temporelles différentes.

Le tableau suivant présente les indicateurs de suivi environnementaux retenus dans le cadre de l'évaluation environnementale du PCAET de la CdCHS. Pour chaque indicateur est indiquée sa périodicité d'actualisation.

Ces indicateurs pourront être adaptés et mis à jour en fonction des informations disponibles et collectables par la collectivité. Ils viennent en **complément des indicateurs proposés dans les fiches actions** du PCAET.

**Tableau 42 : Indicateurs de suivi environnemental proposés**

Actions		Indicateur
<b>AXE 1 : Vers un territoire exemplaire qui pilote le PCAET</b>		
Action 1.01	Suivre, animer et évaluer le PCAET	<i>Pas d'indicateur complémentaire pertinent.</i>
<b>AXE 2 : Vers un territoire sobre et qui développe ses énergies renouvelables</b>		
Action 2.01	Établir un diagnostic énergétique du patrimoine bâti dans les collectivités	<i>Pas d'indicateur complémentaire pertinent.</i>
Action 2.02	Accompagner les particuliers dans la rénovation des logements	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Projets intégrant des éco-matériaux [nombre/an]</li> <li>✓ Sensibilisation à la qualité de l'air intérieur [nombre d'actions de sensibilisation/an]</li> </ul>
Action 2.03	Inciter les propriétaires bailleurs à rénover les logements mis en location	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Projets intégrant des éco-matériaux [nombre/an]</li> <li>✓ Sensibilisation à la qualité de l'air intérieur [nombre d'actions de sensibilisation/an]</li> </ul>

Actions		Indicateur
Action 2.04	Favoriser l'autonomie énergétique des logements neufs et existants	<i>Pas d'indicateur complémentaire pertinent.</i>
Action 2.05	Développer le stockage d'électricité à l'échelle individuelle et collective	<i>Pas d'indicateur complémentaire pertinent.</i>
Action 2.06	Communiquer et informer le grand public sur les énergies renouvelables	<i>Pas d'indicateur complémentaire pertinent.</i>
Action 2.07	Mettre en œuvre et suivre le programme d'actions TEPOS 2019-2021	<i>Pas d'indicateur complémentaire pertinent.</i>
Action 2.08	Faire connaître et valoriser l'énergie du sol (chaud et froid)	✓ Consommation d'espaces non artificiels pour la géothermie [m <sup>2</sup> /an]
Action 2.09	Établir un plan de déploiement du photovoltaïque sur les zones éligibles (anciennes carrières, friches, parking...)	✓ Consommation d'espaces non artificiels (naturels ou agricoles) recevant du solaire au sol [ha/an] ✓ Intégration des contraintes environnementales, paysagères et réglementaires dans les projets de déploiement du photovoltaïque [oui/non]
Action 2.10	Faire en sorte que les capacités de raccordement électriques sur les postes sources du territoire soient en adéquation avec les besoins dans le nouveau plan S3REnR	<i>Pas d'indicateur complémentaire pertinent.</i>
Action 2.11	Développer les énergies renouvelables thermiques (chaufferies bois avec ou sans réseau, géothermie sur nappe ou sondes, solaire thermique)	✓ Émissions de particules fines et COVNM par secteur [tonnes/an] ✓ Part des EnR sans combustion dans la production d'ENR [%/an] ✓ Sensibilisation à la qualité de l'air [nombre d'actions de sensibilisation/an]
Action 2.12	Développer localement la production de combustibles renouvelables	✓ Émissions de particules fines et COVNM par secteur [tonnes/an] ✓ Sensibilisation à la qualité de l'air [nombre d'actions de sensibilisation/an]
Action 2.13	Développer le solaire thermique dans les entreprises et les logements	✓ Existence d'une filière de recyclage des panneaux solaires [oui/non] ✓ Intégration des enjeux paysagers, patrimoniaux et la TVB dans le développement du solaire thermique [oui/non]
Action 2.14	Créer une filière locale de production de CSR (Combustible Solide de Récupération) pour nos industries	✓ Déchets produits sur le territoire [tonnes/an] ✓ Déchets valorisés en CSR [tonnes/an et %/an] ✓ Émissions de particules fines et COVNM par secteur [tonnes/an]
Action 2.15	Organiser des événements transition énergétique à destination des entreprises	<i>Pas d'indicateur complémentaire pertinent.</i>
<b>AXE 3 : Vers un territoire qui développe un nouveau mode de mobilité</b>		
Action 3.01	Poursuivre le déploiement des bornes de recharge électrique	✓ Consommation d'espaces non artificiels (naturels ou agricoles) pour les bornes de recharge [ha/an]
Action 3.02	Promouvoir les déplacements à vélo	✓ Consommation d'espaces non artificiels (naturels ou agricoles) pour des aménagements cyclables [ha/an]
Action 3.03	Promouvoir l'auto-stop organisé et sécurisé	<i>Pas d'indicateur complémentaire pertinent.</i>
Action 3.04	Développement de l'usage du covoiturage et des solutions d'autopartage	✓ Consommation d'espaces non artificiels (naturels ou agricoles) pour des aires de covoiturage [ha/an]
Action 3.05	Améliorer la desserte en transport en commun sur le territoire	✓ Aménagements cyclables à proximité des gares [oui/non] ✓ Possibilité de transporter le vélo dans le train [oui/non ; fréquence]
<b>AXE 4 : Vers un territoire qui s'adapte au changement climatique</b>		
Action 4.01	Réaliser un diagnostic des potentiels d'adaptation du territoire	✓ Actions d'adaptation au changement climatique mises en place [nombre/an]

Actions		Indicateur
Action 4.02	Végétaliser les espaces publics avec des essences locales et adaptées au futur climat	✓ Haies et zones humides intégrées aux PLU [oui/non, %]
Action 4.03	Économiser la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Consommations d'eau par secteur [m<sup>3</sup>/an]</li> <li>✓ Documents d'urbanisme intégrant des mesures pour limiter l'imperméabilisation, favoriser l'infiltration des eaux, la gestion des eaux pluviales [nombre de documents/an]</li> <li>✓ Surfaces imperméabilisées [ha/an]</li> <li>✓ Projets intégrant des surfaces perméables, coefficients de biotope, mesures favorables à l'infiltration... [nombre/an]</li> </ul>
Action 4.04	Faire évoluer les pratiques agricoles pour limiter la consommation en eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Consommations d'eau par secteur [m<sup>3</sup>/an]</li> <li>✓ Surface irriguée [ha/an]</li> <li>✓ Part des agriculteurs pratiquant la couverture des sols [%/an]</li> </ul>
Action 4.05	Sensibiliser et proposer des formations aux agriculteurs et jeunes agriculteurs sur les nouvelles pratiques culturales	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Émissions d'ammoniac [tonnes/an]</li> <li>✓ Actions de sensibilisation aux mesures réduisant les émissions d'ammoniac [nombre/an]</li> <li>✓ Exploitation en agriculture biologique [nombre/an et surface/an]</li> <li>✓ Linéaire de haies [km/an]</li> <li>✓ Consommations d'eau par secteur [m<sup>3</sup>/an]</li> <li>✓ Evolution des tonnages de produits phytosanitaires consommés [tonnes/an]</li> </ul>
Action 4.06	Favoriser le stockage carbone dans les sols agricoles	<i>Pas d'indicateur complémentaire pertinent.</i>
Action 4.07	Communiquer, sensibiliser le grand public sur le stockage carbone	<i>Pas d'indicateur complémentaire pertinent.</i>
Action 4.08	Structurer une filière bois durable (filiale bois d'œuvre, bois industrie et bois énergie)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Documents de gestion intégrant les critères de biodiversité et continuités écologiques [nombre/an]</li> <li>✓ Émissions de particules fines et COVNM par secteur [tonnes/an]</li> </ul>
Action 4.09	Communiquer et former les artisans et maîtres d'œuvre sur les éco-matériaux	<i>Pas d'indicateur complémentaire pertinent.</i>
Action 4.10	Étudier la mise en place d'une filière de production en éco-matériaux sur le territoire	✓ Documents d'urbanisme intégrant des dispositions favorables aux éco-matériaux [nombre/an]
<b>AXE 5 : Vers un territoire préservé ou il fait bon vivre</b>		
Action 5.01	Éduquer et sensibiliser les scolaires et les consommateurs à la réalité de la production agricole	<i>Pas d'indicateur complémentaire pertinent.</i>
Action 5.02	Protéger et restaurer les zones humides	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Surface de zones humides restaurées [ha/an]</li> <li>✓ Surface de zones humides protégées dans les PLU [ha/PLU et %/PLU]</li> </ul>
Action 5.03	Mettre en place le plan de prévention des déchets pour réduire les déchets et développer le taux de recyclage	<i>Pas d'indicateur complémentaire pertinent.</i>
Action 5.04	Améliorer la qualité de l'air dans les écoles (transposable à d'autres lieux comme logement, bureau...)	✓ Établissements mettant en place des mesures pour la qualité de l'air [nombre/an]
Action 5.05	Réaliser un état des lieux de la qualité de l'air sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Concentrations en polluants atmosphériques [µg/m<sup>3</sup>/polluant/an]</li> <li>✓ Sensibilisation à la qualité de l'air extérieur [nombre d'actions de sensibilisation/an]</li> </ul>

## 9 LIENS DU PCAET AVEC LES SCHEMAS, PLANS ET DOCUMENTS REGLEMENTAIRES

Les tableaux ci-après détaillent l’articulation et la cohérence du PCAET avec les plans et programmes avec lesquels il interagit. Le niveau de cohérence est présente ainsi :

Type de cohérence	
	Cohérence totale
	Cohérence partielle
	Divergence partielle
	Divergence totale
	Pas de mention dans le PCAET

### 9.1 Liens avec les schémas et documents règlementaires

#### 9.1.1 Prise en compte de la SNBC

La prise en compte de la SNBC par le PCAET est présentée dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 43 : Prise en compte de la SNBC dans le PCAET**

Orientations sectorielles de la SNBC	Articulation du programme d’actions du PCAET avec les orientations
<p><b>Transports et déplacement « bas carbone »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maitrise de la mobilité des personnes et des marchandises</li> <li>- Amélioration des véhicules et réseaux</li> <li>- Renforcement de l’efficacité énergétique des véhicules</li> <li>- Réduction de l’intensité carbone des vecteurs énergétiques</li> <li>- Développement du report modal vers les modes non routiers et non aériens</li> </ul>	<p>L’axe 3 du PCAET est entièrement tourné vers la mobilité.</p> <p>L’action 3.01 vise à promouvoir les véhicules électriques, par la mise en place de bornes de recharge. L’action 3.02 encourage l’usage du vélo. Les actions 3.03 et 3.04 visent à promouvoir le covoiturage, l’autopartage et l’auto-stop organisé. Enfin, l’action 3.05 vise à améliorer la desserte en transport en commun et la multimodalité (transport collectif vers les gares, aménagements cyclables, vélo dans le train...).</p>
<p><b>Résidentiel et tertiaire « bas carbone »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maitrise de la demande en énergie liée à l’usage des bâtiments</li> <li>- Renforcement de l’efficacité énergétique des nouvelles constructions</li> <li>- Développement de matériaux de construction peu carbonés</li> </ul>	<p>Les actions 2.01 à 2.04 visent à réaliser un diagnostic énergétique du patrimoine bâti public et à encourager la rénovation énergétique des logements, favoriser l’autonomie des logements neufs comme existants. Le recours aux éco-matériaux sera présenté dans ces actions.</p> <p>2 actions visent également à développer les matériaux peu carbonés : les actions 4.09 et 4.10 participeront à communiquer auprès des artisans et maîtres d’œuvres sur les éco-matériaux et à étudier la mise en place d’une filière de production locale.</p>
<p><b>Agriculture « bas carbone »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction des émissions de protoxyde d’azote en grande culture</li> <li>- Amélioration du bilan gaz à effet de serre de l’élevage</li> <li>- Augmentation des stocks de carbone dans les sols et écosystèmes agricoles</li> <li>- Prise en compte des enjeux liés à la consommation et à l’alimentation</li> </ul>	<p>Les actions 4.04 et 4.05 ont pour objectif de faire évoluer les pratiques culturales : consommation d’eau, couverts végétaux, choix de variétés, techniques alternatives, agriculture biologique, plantation de haies...</p> <p>Le stockage carbone dans les sols agricoles sera favorisé par l’action 4.06.</p> <p>L’action 5.01 vise à éduquer et sensibiliser les consommateurs et scolaires à la production agricole. L’action 4.05 vise également à encourager les circuits courts et les produits locaux, dans la restauration collective notamment.</p>

Orientations sectorielles de la SNBC	Articulation du programme d'actions du PCAET avec les orientations
<p><b>Forêt-Bois-Biomasse « bas carbone »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dynamisation de la gestion forestière</li> <li>- Amélioration de la connaissance sur la ressource et ses conditions de mobilisation</li> <li>- Développement de l'utilisation du bois et de la biomasse</li> </ul>	<p>L'action 4.08 vise à structurer une filière bois durable sur le territoire : bois d'œuvre, bois industrie et bois énergie.</p> <p>L'action visera en particulier à dynamiser la gestion forestière et à y intégrer les enjeux de biodiversité, à promouvoir l'usage du bois et des éco-matériaux, développer le bois-énergie.</p>
<p><b>Industrie « bas carbone »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtrise de la demande en énergie de l'industrie</li> <li>- Limitation de l'intensité en gaz à effet de serre des produits</li> </ul>	<p>L'action 2.14 vise à créer une filière de combustible solide de récupération (CSR) à destination des industries. L'une des étapes consiste à réduire les besoins de chaleur au maximum et à identifier les gisements et besoins.</p> <p>L'action 2.15 vise la rencontre des industries du territoire pour qu'elles réduisent leurs consommations d'énergie notamment.</p>
<p><b>Production d'énergie « bas carbone »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtrise de la demande en énergie</li> <li>- Développement d'un mix énergétique décarboné</li> </ul>	<p>L'action 2.04 participera à la maîtrise de l'énergie dans le secteur résidentiel en favorisant les logements autonomes. Les actions de rénovation énergétique permettront d'améliorer l'efficacité des bâtiments et de réduire les consommations.</p> <p>Les actions 2.06 à 2.14 visent à sensibiliser au déploiement des énergies renouvelables et à développer différentes filières : solaire photovoltaïque et thermique, géothermie, bois-énergie, combustibles renouvelables.</p>
<p><b>Déchets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction de la production de déchets</li> <li>- Valorisation des déchets inévitables</li> <li>- Réduction des émissions liées au traitement des déchets</li> </ul>	<p>L'action 5.03 vise à mettre en place un plan de prévention des déchets pour réduire les déchets (ordures ménagères résiduelles) et développer le taux de recyclage.</p> <p>Elle participera à prévenir la production de déchets et limiter le gaspillage alimentaire, développer le tri sélectif et favoriser la valorisation par le compostage, le réemploi...</p>

Aucune des actions du PCAET n'est en divergence avec les orientations sectorielles de la SNBC. Celle-ci est donc **prise en compte** par le PCAET.

L'Article L100-4 du Code de l'Énergie (Modifié par LOI n°2019-1147 du 8 novembre 2019 - art. 1 (V)) transpose les objectifs chiffrés de la SNBC comme suit :

Article L100-4 du Code de l'Énergie	Objectifs chiffrés selon la stratégie du territoire
<p>1° De réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 en divisant les émissions de gaz à effet de serre par un facteur supérieur à 6 entre 1990 et 2050. La trajectoire est précisée dans les budgets carbone mentionnés à l'article L. 222-1 A du code de l'environnement ;</p>	<p>Dans le PCAET, l'objectif est de réduire de 63% les émissions de GES d'ici 2050 par rapport à 2015. La stratégie de la CCDHS est <b>volontaire mais ne permettra pas d'atteindre la neutralité carbone</b>, ambitionnée à l'échelle nationale.</p>
<p>2° De réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012, en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030. Cette dynamique soutient le développement d'une économie efficace en énergie, notamment dans les secteurs du bâtiment, des transports et de l'économie circulaire, et préserve la compétitivité et le développement du secteur industriel ;</p>	<p>Dans le PCAET, l'objectif de réduire de 19% les consommations énergétiques en 2030 par rapport à 2015 semble <b>moins ambitieux</b> que l'objectif national.</p>
<p>4° De porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 33 % au moins de cette consommation en 2030 ; à cette date, pour parvenir à cet objectif, les énergies renouvelables doivent représenter au moins 40 % de la production d'électricité, 38 % de la consommation finale de chaleur, 15 % de la consommation finale de carburant et 10 % de la consommation de gaz ;</p>	<p>Le PCAET vise à produire 42% de la consommation d'énergie finale en énergies renouvelables à l'horizon 2030 (en comptabilisant les consommations liées à l'autoroute). La stratégie du territoire est donc <b>beaucoup plus ambitieuse</b> que l'objectif national.</p>

## 9.1.2 Compatibilité avec le SRCAE

Le tableau ci-dessous présente la comptabilité des actions du PCAET avec les orientations structurantes et transversales du SRCAE Poitou-Charentes :

**Tableau 44 : Compatibilité du PCAET avec le SRCAE**

Orientations sectorielles du SRCAE	Compatibilité du PCAET avec les mesures
<b>EFFICACITE ET MAITRISE DE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE</b>	
<p><b>Renforcer et encourager la sobriété énergétique par une mobilisation de toutes les parties prenantes :</b> Maîtriser les usages spécifiques de l'électricité dans le tertiaire / Améliorer les performances de l'éclairage public</p>	<p>L'action 2.01 vise à réaliser un diagnostic énergétique du patrimoine bâti dans les collectivités, l'objectif est de réduire les consommations et factures énergétiques.</p>
<p><b>Efficacité énergétique dans le bâtiment :</b> Prioriser les interventions sur le secteur résidentiel-tertiaire les bâtiments les plus énergivores / Prioriser les actions de rénovation vers les publics à revenus modestes / Encourager la construction bois / Renouveler les équipements de chauffages vétustes par des équipements performants (dont EnR)</p>	<p>Les actions 2.01 à 2.04 visent à réaliser un diagnostic énergétique du patrimoine bâti public et à encourager la rénovation énergétique des logements, favoriser l'autonomie des logements neufs comme existants. Le recours aux éco-matériaux sera encouragé dans ces actions.</p> <p>L'action 4.08 visera, entre autres, à promouvoir l'utilisation du bois et des éco-matériaux dans la construction et la rénovation du bâti.</p> <p>Le déploiement des EnR sera encouragé dans le PCAET. Le remplacement des chaudières bois et fioul sera ciblé dans l'action 4.08 ainsi que dans l'action 2.11.</p>
<p><b>Efficacité énergétique dans l'urbanisme :</b> Définir une stratégie d'aménagement des territoires / Rechercher la neutralité carbone des territoires / Maîtriser l'étalement urbain / Politique foncière moins émettrice de GES / Encourager une agriculture péri-urbaine</p>	<p>La limitation de l'artificialisation des sols est prise en compte dans plusieurs actions du PCAET :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions 2.02 et 2.03 visant la rénovation</li> <li>- Les actions de l'axe 2 liées aux EnR (action 2.09 sur le développement du solaire sur friches, anciennes carrières...par exemple)</li> <li>- Action 4.01 pour, entre autres, limiter l'imperméabilisation des sols.</li> </ul> <p>L'ensemble du PCAET vise à réduire les émissions de GES du territoire et tendre vers la neutralité carbone.</p>
<p><b>Efficacité énergétique dans l'industrie</b></p>	<p>L'action 2.14 vise à créer une filière de combustible solide de récupération (CSR) à destination des industries. L'une des étapes consiste à réduire les besoins de chaleur au maximum. L'action 2.15 vise la rencontre des industries du territoire pour qu'elles réduisent leurs consommations d'énergie notamment.</p>
<b>REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE</b>	

Orientations sectorielles du SRCAE	Compatibilité du PCAET avec les mesures
<p><b>Mobilité durable :</b> Améliorer la gouvernance des transports / Outils de concertation, incitation et politiques en matière de logistique urbaine / Maîtrise foncière</p>	<p>L'axe 3 aborde le thème de la mobilité durable : développement de bornes de recharge et parkings privés (sur du foncier artificialisé en priorité), établissement d'un schéma directeur de déploiement des modes doux, développement du covoiturage, de l'autopartage, de l'auto-stop, ...</p>
<p><b>Nouvelle approche des déplacements :</b> Restreindre l'usage de la voiture particulière / Nouveaux services à la mobilité / Modes de déplacements actifs, alternatifs et la voiture « solo » et véhicules propres</p>	<p>L'axe 3 du PCAET est entièrement tourné vers la mobilité. L'action 3.01 vise à promouvoir les véhicules électriques, par la mise en place de bornes de recharge. L'action 3.02 encourage l'usage du vélo. Les actions 3.03 et 3.04 visent à promouvoir le covoiturage, l'autopartage et l'auto-stop organisé. Enfin, l'action 3.05 vise à améliorer la desserte en transport en commun et la multimodalité (transport collectif vers les gares, aménagements cyclables, vélo dans le train...).</p>
<p><b>Fret durable :</b> Transporter moins et transporter mieux</p>	<p>Le PCAET ne traite pas de cette thématique.</p>
<p><b>Agriculture durable :</b> Améliorer les connaissances et réduire les émissions de GES / Développer les EnR et produire de l'énergie / Favoriser le stockage de carbone dans les sols / Valoriser les déchets agricoles, et en particulier les effluents d'élevage</p>	<p>Les actions 4.04 et 4.05 ont pour objectif de faire évoluer les pratiques culturelles : consommation d'eau, couverts végétaux, choix de variétés, techniques alternatives, agriculture biologique, plantation de haies... Le stockage carbone dans les sols agricoles sera favorisé par l'action 4.06 (sensibilisation aux différentes techniques, aides financières...). Une action de communication sur le stockage carbone auprès du grand public est également développée (action 4.07). L'action 5.01 vise à éduquer et sensibiliser les consommateurs et scolaires à la production agricole.</p>
<p><b>Matériaux biosourcés :</b> Réduire l'énergie grise des matériaux utilisés dans les constructions et réhabilitations</p>	<p>Le recours aux matériaux biosourcés sera encouragé dans les actions liées à la rénovation (actions 2.01 à 2.04). Les actions 4.09 et 4.10 participeront à communiquer auprès des artisans et maîtres d'œuvres sur les éco-matériaux et à étudier la mise en place d'une filière de production locale. L'action 4.08 vise à structurer une filière bois durable sur le territoire. Elle visera en particulier à promouvoir l'usage du bois et des éco-matériaux dans la construction et la rénovation.</p>
<p>DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES</p>	
<p><b>Actions de l'ensemble des acteurs et actions par filière :</b> Démarche locale / lisibilité et sécurisation ; Bois-énergie / Méthanisation / Agro-carburants / Solaire thermique / Solaire photovoltaïque / Eolienne / Energies marines</p>	<p>De nombreuses actions de l'axe 2 portent sur le développement des EnR :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action 2.06 : sensibilisation du grand public</li> <li>- Action 2.08 : géothermie</li> <li>- Action 2.09 : solaire photovoltaïque</li> </ul>

Orientations sectorielles du SRCAE	Compatibilité du PCAET avec les mesures
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Action 2.11 : EnR thermiques (bois, solaire thermique, géothermie)</li> <li>- Action 2.12 et 2.14 : combustibles renouvelables et combustibles solides de récupération (CSR)</li> <li>- Action 2.13 : solaire thermique</li> </ul>
<b>PREVENTION ET REDUCTION DE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE</b>	
<p><b>Connaître les émissions des polluants atmosphériques :</b> Disposer d'un Inventaire Régional Spatialisé des émissions de polluants atmosphériques</p>	<p>PCAET non concerné (échelle communauté de communes).</p>
<p><b>Connaître la qualité de l'air :</b> Suivre l'évolution de la qualité de l'air (surtout grandes agglomérations et communes sensibles) / Faire une évaluation et suivre les actions mises en place visant à améliorer la qualité de l'air / Connaître l'exposition des populations aux polluants réglementés / Identifier les zones pour lesquelles il y a des dépassements de valeurs limites</p>	<p>Le diagnostic climat-air-énergie réalisé dans le cadre du PCAET a permis de connaître les émissions de polluants atmosphériques et de GES du territoire par secteur et par polluant.</p>
<p><b>Disposer d'informations sur l'exposition de la population aux composés «toxiques» spécifiques ou non réglementés :</b> Améliorer la connaissance de la concentration dans l'air en pesticides / Améliorer l'efficacité de la diffusion des données polliniques / Poursuite du suivi de la qualité de l'air</p>	<p>Le territoire s'est doté de plusieurs capteurs afin de réaliser un état des lieux et un suivi de la qualité de l'air, puis sensibiliser la population à la qualité de l'air et aux bonnes pratiques à mettre en place pour l'améliorer.</p> <p>L'action 5.05 concerne l'état des lieux de la qualité de l'air sur le territoire, sur la base des capteurs mis en place. L'action 5.04 vise à améliorer la qualité de l'air dans les écoles.</p>
<b>ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>	
<p><b>Ressource en eau :</b> Anticiper collectivement la diminution de la disponibilité de la ressource / Renforcer la protection qualitative de la ressource</p>	<p>La question de la ressource en eau est traitée dans l'action 4.03 <i>Économiser la ressource en eau</i>, qui vise à sensibiliser à la réduction des consommations et à identifier un scénario de réduction de la pression sur la ressource (favoriser l'infiltration...).</p> <p>Le secteur agricole est ciblé dans l'action 4.04 qui vise à sensibilisation et accompagner les exploitations dans la réduction de leurs consommations (choix de variétés, techniques...).</p>
<p><b>Agriculture, Sylviculture, Viticulture et Conchyliculture :</b> Anticiper les impacts et adapter les pratiques et cultures agricoles, la sylviculture, la viticulture et la conchyliculture</p>	<p>L'adaptation au changement climatique du secteur agricole est intégrée à ce PCAET, par la question des consommations en eau (action 4.04), par le développement de nouvelles pratiques culturales (action 4.05), la sensibilisation aux techniques de stockage de carbone dans les sols agricoles (action 4.06).</p> <p>Le développement d'une filière bois durable est envisagé dans l'action 4.08.</p>
<p><b>Biodiversité :</b> Renforcer la protection des espaces naturels et des continuités</p>	<p>Certaines actions du PCAET sont en faveur du développement/maintien de la biodiversité (végétalisation des espaces publics, plantation de haies...) mais</p>

Orientations sectorielles du SRCAE	Compatibilité du PCAET avec les mesures
<p><b>Aménagement urbain et bâtiment :</b> Adapter les caractéristiques de l'urbanisme, de l'architecture et les revêtements urbains / Développement de la nature en ville et sensibiliser les citoyens / Aménagements économes en énergie</p>	<p>elles n'ont pas vocation à renforcer la protection existante des espaces naturels et continuités.</p> <p>L'action 2.01 concernant le diagnostic énergétique du patrimoine bâti dans les collectivités prend en compte le confort d'été et d'hiver.</p> <p>La végétalisation des espaces publics est prévue par le biais de l'action 4.02, en cohérence avec les enjeux liés au climat (consommations d'eau, pollens, peu allergènes...). L'un des buts recherchés est notamment d'améliorer le confort d'été des espaces publics en les végétalisant, en prévoyant des zones vertes, des zones non aménagées dans les documents d'urbanisme... et le confort d'été des bâtiments (végétalisation des toitures...).</p> <p>Une communication pédagogique à destination des habitants est prévue.</p>
<p><b>Santé :</b> S'adapter à la canicule / Prendre en compte les effets de l'augmentation des températures sur l'eau potable / Développer la culture du risque et la mise en place de mesures</p>	<p>Le PCAET ne traite pas directement de la thématique de la canicule, en lien avec la santé.</p> <p>L'action 4.02 de végétalisation des espaces publics permettra d'améliorer le confort d'été des espaces publics pour apporter de l'ombre et limiter les îlots de chaleur.</p>
<p><b>Risques naturels :</b> Renforcer la culture du risque / Renforcer la prévention sur le risque Retrait Gonflement des Argiles, d'inondation et de submersion marine</p>	<p>Le PCAET ne traite pas de cette thématique.</p>

Aucune des actions du PCAET n'est en divergence avec les orientations structurantes et transversales du SRCAE, le PCAET est donc **compatible** avec ce schéma.

### 9.1.3 Compatibilité avec le SRADDET Nouvelle-Aquitaine

Il est prévu que le PCAET soit compatible avec les règles et prenne en compte les objectifs instaurés par le SRADDET. Il a été vérifié la cohérence du PCAET avec le SRADDET Nouvelle-Aquitaine dont le contenu a été approuvé par la préfecture le 27 mars 2020.

#### 9.1.3.1 Compatibilité avec les règles

**Tableau 45 : Compatibilité du PCAET avec les règles du SRADDET (en cours d'élaboration)**

Règles générales du SRADDET	Compatibilité du PCAET avec les règles
<b>I. DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE ET GESTION ÉCONOME DE L'ESPACE</b>	
1. Les territoires mobilisent prioritairement le foncier au sein des enveloppes urbaines existantes	La limitation de l'artificialisation des sols est prise en compte dans plusieurs actions du PCAET : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions 2.02 et 2.03 visant la rénovation</li> <li>- Les actions de l'axe 2 liées aux EnR (action 2.09 sur le développement du solaire sur friches, anciennes carrières...par exemple)</li> <li>- Action 4.01 pour, entre autres, limiter l'imperméabilisation des sols.</li> </ul>
2. Les territoires organisent essentiellement le développement des surfaces commerciales dans les centralités et les zones commerciales existantes.	Le PCAET ne traite pas de cette thématique.
3. Les territoires proposent une armature territoriale intégrant l'appareil commercial, les équipements et les services répondant aux besoins actuels et futurs de leur population en lien avec les territoires voisins. Cette armature sera construite en cohérence avec l'armature régionale.	Les actions de l'axe 3 permettront de développer des mobilités alternatives, notamment en des lieux stratégiques (centre-ville, aires de covoiturage, gare), tout en gardant des liens avec les territoires proches (développement des liaisons de transport en commun vers Bordeaux et Angoulême, du train vers Paris).
4. Les territoires favorisent, au sein des enveloppes urbaines existantes, l'intensification du développement urbain à proximité des points d'arrêts desservis par une offre structurante en transport collectif	Le PCAET ne traite pas de cette thématique.
5. Les territoires font des friches des espaces de réinvestissement privilégiés	Dans le cadre du développement du solaire photovoltaïque au sol (action 2.09), les zones éligibles comprennent les surfaces artificialisées, dégradées ou polluées, dont les friches. L'action 4.02 intègre, entre autres, la possibilité de reconquérir les sols et friches urbaines susceptibles de présenter un potentiel de biodiversité.
<b>II. COHÉSION ET SOLIDARITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES</b>	
6. Les complémentarités interterritoriales sont identifiées par les SCoT et les chartes de PNR, en vue d'être organisées par les collectivités qui les composent.	PCAET non concernés.

Règles générales du SRADET	Compatibilité du PCAET avec les règles
7. Les documents de planification et d'urbanisme cherchent, par une approche intégrée, à conforter et/ou revitaliser les centres-villes et centres-bourgs.	L'axe 3 vise à développer les modes doux de déplacement et les alternatives à la voiture individuelle, ainsi que les sources d'énergies peu polluantes, notamment en implantant des structures (stationnements vélo, bornes de recharge...) en centres-villes et centres-bourgs, auprès des grands équipements...
8. Les administrations, équipements et services au public structurants sont préférentiellement implantés et/ou maintenus dans les centres-villes et les centres-bourgs	Le PCAET ne traite pas de cette thématique.
9. L'adaptation du cadre de vie aux usages et besoins des personnes âgées est recherchée par les documents de planification et d'urbanisme.	Le PCAET ne traite pas de cette thématique.
10. Des dispositions favorables à l'autonomie alimentaire des territoires sont recherchées dans les documents de planification et d'urbanisme : -Par la préservation du foncier agricole -Par la promotion de stratégies alimentaires locales et autres dispositifs de valorisation de la ressource agricole en proximité	L'action 4.05 vise à encourager les circuits courts et l'approvisionnement en produits locaux notamment en restauration collectivité, et la mise en place de lieux de vente de proximité (contact direct producteur/consommateur). La plupart des actions de développement des EnR intègrent l'enjeu de la limitation de l'artificialisation (donc de la consommation d'espaces naturels et agricoles).
III. INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT, INTERMODALITÉ ET DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS	
11. Le développement des pôles d'échanges multimodaux, existants ou en projet, s'accompagne d'une identification et d'une préservation des espaces dédiés et/ou à dédier à l'intermodalité.	Les actions de l'axe 3 visent à développer les modes doux, les alternatives à la voiture individuelle et les transports en commun. La multimodalité sera recherchée en implantant les structures aux endroits stratégiques (stationnements vélos sur les aires de covoiturage, aménagements cyclables vers et à proximité des gares, transports en communs vers les gares...).
12. Les autorités organisatrices de la mobilité recherchent la compatibilité de leurs outils billettiques et d'informations voyageurs avec ceux portés par le syndicat mixte intermodal régional.	Le PCAET ne traite pas de cette thématique.
13. Les réseaux de transport publics locaux sont organisés en cohérence avec le réseau de transports collectifs structurant de la Région et dans la recherche d'une optimisation des connexions entre les lignes de transport.	L'action 3.05 vise à développer les transports en commun vers les gares, en harmonisant les horaires avec des trains afin de faciliter l'usage des transports en commun et du train.
14. Dans le cas de PDU limitrophes, chacun des PDU veille à optimiser les interfaces transport entre les territoires.	PCAET non concernés.
15. L'amélioration de l'accessibilité aux sites touristiques par les modes alternatifs à l'automobile est recherchée.	Le PCAET ne traite pas de cette thématique.
16. Les stratégies locales de mobilité intègrent tous les services de mobilité, y compris ceux ne dépendant pas des autorités organisatrices	Les actions de l'axe 3 visent à développer les modes doux, les alternatives à la voiture individuelle et les transports en commun. Sont notamment prévus, le développement du covoiturage, de l'autopartage et de l'auto-stop.

Règles générales du SRADET	Compatibilité du PCAET avec les règles
(covoiturage, autopartage, services librement organisés...) et en favorisant les pratiques durables.	
17. Dans les zones congestionnées, les aménagements d'infrastructures routières structurantes privilégient l'affectation de voies pour les lignes express de transports collectifs et, en expérimentation, pour le covoiturage.	Le PCAET ne traite pas de cette thématique.
18. Les documents d'urbanisme et de planification conçoivent et permettent la mise en œuvre d'un réseau cyclable en cohérence avec les schémas départementaux, régionaux, nationaux ou européens.	L'action 3.02 encourage les déplacements à vélo et prévoit notamment d'établir un schéma directeur mode doux, la mise en place de nouvelles pistes et de lieux de parking à vélos...
19. Les stratégies locales de mobilité développent les zones de circulation apaisée pour faciliter l'accès aux pôles d'échanges multimodaux (PEM) et aux équipements publics par les modes actifs.	L'action 3.02 encourage les déplacements à vélo et prévoit notamment d'établir un schéma directeur mode doux, la mise en place de nouvelles pistes et de lieux de parking à vélos aux endroits opportuns (centres-bourgs, grands équipements, aires de covoiturage, gares). Les documents d'urbanisme pourront également prévoir un réaménagement des espaces de circulation au profit des modes doux.
20. Les espaces stratégiques pour le transport de marchandises (ports maritimes et fluviaux, chantiers de transport combiné, gares de triage, cours de marchandises, emprises ferrées, portuaires, routières, zones de stockage et de distribution urbaine) et leurs accès ferroviaires et routiers sont à préserver. Les espaces nécessaires à leur développement doivent être identifiés et pris en compte, en priorisant les surfaces déjà artificialisées.	Le PCAET ne traite pas de cette thématique.
21. Le réseau routier d'intérêt régional est composé des axes départementaux suivants [...].	Le PCAET ne traite pas de cette thématique.
IV. CLIMAT, AIR, ÉNERGIE	
22. Le principe de l'orientation bioclimatique est intégré dans tout projet d'urbanisme et facilité pour toute nouvelle construction, réhabilitation ou extension d'une construction existante.	Dans le cadre de la révision des PLU, et pour favoriser l'autonomie des logements neufs et existants, les communes pourront intégrer des règles telles qu'une obligation d'orientation des bâtiments au sud.
23. Le rafraîchissement passif est mis en œuvre dans les espaces urbains denses	Dans le cadre de la végétalisation des espaces publics, le développements de toitures et murs végétalisés et l'utilisation de matériaux favorisant l'inertie thermique permettraient de limiter le réchauffement de l'intérieur des bâtiments en période chaude. L'amélioration du confort d'été des espaces publics sera recherchée.

Règles générales du SRADET	Compatibilité du PCAET avec les règles
<p>24. Les documents de planification et d'urbanisme intègrent la ressource en eau en qualité et en quantité en favorisant les économies d'eau, la réduction des ruissellements, la récupération des eaux pluviales, la réutilisation des eaux grises et la préservation des zones tampons.</p>	<p>La préservation de la ressource en eau d'un point de vue quantitatif est visée aux actions 4.03 (Économiser la ressource en eau) et 4.04 (Faire évoluer les pratiques agricoles pour limiter la consommation en eau). Dans le cadre de la réalisation du diagnostic des potentiels d'adaptation du territoire (action 4.01), plusieurs mesures pourraient être proposées, telles que l'infiltration des eaux pluviales, la protection des milieux humides, la limitation de l'imperméabilisation des sols (donc des ruissellements). La protection et la restauration des milieux humides est ciblée à l'action 5.02. Plusieurs actions tiennent compte de l'enjeu de limitation de l'artificialisation des sols (donc des ruissellements) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions 2.02 et 2.03 visant la rénovation</li> <li>- Les actions de l'axe 2 liées aux EnR (action 2.09 sur le développement du solaire sur friches, anciennes carrières...par exemple)</li> </ul>
<p>25. Les Schémas de cohérence territoriale (SCoT) des territoires littoraux intègrent les scénarios GIEC 2050 et 2100 pour anticiper l'élévation du niveau de la mer</p>	<p>PCAET non concernés.</p>
<p>26. Les documents de planification et d'urbanisme anticipent les évolutions de la bande côtière et réduisent les risques côtiers</p>	<p>Le PCAET ne traite pas de cette thématique.</p>
<p>27. L'isolation thermique par l'extérieur (ITE) des bâtiments est facilitée</p>	<p>Lors de la révision des PLU (action 2.04), les communes pourront intégrer des règles telles que l'autorisation de débordement sur la voie publique pour l'isolation extérieure lorsque cela est pertinent.</p>
<p>28. L'intégration des équipements d'énergie renouvelable solaires dans la construction est facilitée et encouragée.</p>	<p>Lors de la révision des PLU (action 2.04), les communes pourront intégrer des règles telles que la possibilité d'installation d'énergies renouvelables. L'action 2.01 étudiera les opportunités de mise en place d'énergies renouvelables sur le patrimoine bâti des collectivités. Le déploiement du solaire thermique sera encouragé par les actions 2.11 et 2.13 (entreprises et logements). Une communication auprès du grand public sur les énergies renouvelables en général est également prévue (action 2.06).</p>
<p>29. L'optimisation des installations solaires thermiques et photovoltaïques sur les bâtiments est améliorée par une inclinaison adaptée de la toiture.</p>	<p>Le PCAET ne traite pas de cette thématique.</p>
<p>30. Le développement des unités de production d'électricité photovoltaïque doit être privilégié sur les surfaces artificialisées bâties et non bâties, offrant une multifonctionnalité à ces espaces.</p>	<p>Le développement du photovoltaïque au sol (action 2.09) sera privilégié sur des zones dites éligibles : surfaces artificialisées, dégradées, polluées telles que parking, friches, anciennes carrières...).</p>

Règles générales du SRADET	Compatibilité du PCAET avec les règles
31. L'installation des réseaux de chaleur et de froid couplés à des unités de production d'énergie renouvelable est facilitée.	L'action 2.11 vise, entre autres, à étudier l'opportunité de développement de réseaux de chaleur chaud et froid, en lien avec une production d'énergies thermiques renouvelables (bois, géothermie, solaire thermique...).
32. L'implantation des infrastructures de production, distribution et fourniture en énergie renouvelable (biogaz, hydrogène, électricité) pour les véhicules de transport de marchandises et de passagers est planifiée et organisée à l'échelle des intercommunalités, en collaboration avec la Région et l'Etat.	Le PCAET ne traite pas de cette thématique.
V. PROTECTION ET RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ	
33. Les documents de planification et d'urbanisme doivent lors de l'identification des continuités écologiques de leur territoire (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) à leur échelle : <i>1. intégrer les enjeux régionaux de continuités écologiques à savoir préserver et restaurer les continuités, limiter l'artificialisation des sols et la fragmentation des milieux, intégrer la biodiversité, la fonctionnalité et les services écosystémiques dans le développement territorial (nature en ville, contribution des acteurs socio-économiques, lutte contre les pollutions), intégrer l'enjeu relatif au changement climatique et améliorer et partager la connaissance</i> <i>2. caractériser les sous-trames et les continuités de leur territoire en s'appuyant sur les sous trames précisées dans l'objectif 40 et cartographiées à l'échelle 1/150 000 (atlas de 64 planches : « Trame verte et bleue, cartographie des composantes en Nouvelle-Aquitaine ») et justifier de leur prise en compte.</i>	Les réservoirs de biodiversité et continuités écologiques sont abordés et pris en compte dans plusieurs actions dont : - Action 4.01 Diagnostic des potentiels d'adaptation du territoire - Action 4.02 Végétaliser les espaces publics avec des essences locales et adaptées au futur climat - Former les agriculteurs et les jeunes agriculteurs aux nouvelles pratiques culturales - Action 4.06 Favoriser le stockage carbone dans les sols agricoles - Action 4.08 Structurer une filière bois durable - Action 5.02 Protéger et restaurer les zones humides Plusieurs actions tiennent compte de l'enjeu de limitation de l'artificialisation des sols (et/ou intègrent les enjeux de biodiversité) : - Actions 2.02 et 2.03 visant la rénovation - Les actions de l'axe 2 liées aux EnR (action 2.09 sur le développement du solaire sur friches, anciennes carrières...par exemple)
34. Les projets d'aménagements ou d'équipements susceptibles de dégrader la qualité des milieux naturels sont à éviter, sinon à réduire, au pire à compenser, dans les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques définis localement ou à défaut dans ceux définis dans l'objectif 40 et cartographiés dans l'atlas régional au 1/150 000 (atlas de 64 planches : « Trame verte et bleue, cartographie des composantes en Nouvelle-Aquitaine »).	Plusieurs actions tiennent compte de l'enjeu de limitation de l'artificialisation des sols et privilégient les surfaces artificialisées (et/ou intègrent les enjeux de biodiversité) : - Les actions 2.02 et 2.03 visant la rénovation - Les actions de l'axe 2 liées aux EnR (action 2.09 sur le développement du solaire sur friches, anciennes carrières...par exemple) - Les actions de l'axe 3 sur la mobilité
35. Les documents de planification et d'urbanisme qui identifient des secteurs voués à l'urbanisation doivent y prévoir des principes d'aménagement visant à préserver et à restaurer la fonctionnalité des écosystèmes, la biodiversité et le paysage	Le PCAET ne traite pas de cette thématique.

<b>Règles générales du SRADET</b>	<b>Compatibilité du PCAET avec les règles</b>
<p>36. Les documents de planification et d'urbanisme protègent les continuités écologiques et préservent la nature en ville. Pour cela ils peuvent mobiliser des outils adaptés tels que les zonages, les Orientations d'Aménagement et de Programmation, la définition d'un Coefficient de Biotope par Surface, ou encore la définition d'emplacements réservés.</p>	<p>L'action 4.02 vise à végétaliser les espaces publics et incite à protéger les haies, espaces verts et zones humides et prévoir des îlots non aménagés dans les documents d'urbanisme.</p>
<b>VI. PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS</b>	
<p>37. Les acteurs mettent en œuvre prioritairement des actions visant à la prévention des déchets avant toute opération de valorisation puis d'élimination.</p>	<p>L'action 5.03 consiste à mettre en place le plan de prévention des déchets pour réduire les déchets (actions de prévention, lutte contre le gaspillage alimentaire...) et développer le recyclage.</p>
<p>38. Les acteurs mettent en œuvre des actions visant à la valorisation matière des déchets avant toute opération d'élimination et après toute opération de prévention.</p>	<p>L'action 5.03 vise à promouvoir le compostage, accompagner l'économie sociale et solidaire dans le réemploi et à favoriser l'économie circulaire dans les zones d'activités. Une valorisation énergétique visant à développer des combustibles renouvelables et combustibles solides de récupération est initiée par les actions 2.12 et 2.14.</p>
<p>39. L'ouverture de nouvelles installations de stockage de déchets non dangereux, non inertes, n'est pas autorisée sur l'ensemble du territoire régional.</p>	<p>Le PCAET ne prévoit pas de projet de ce type sur le territoire.</p>
<p>40. Les documents d'urbanisme définissent les emplacements nécessaires aux installations de transit, de tri, de préparation, de valorisation et d'élimination des déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics (BTP), dès lors que les besoins sont identifiés</p>	<p>PCAET non concernés</p>
<p>41. Les collectivités en charge de la gestion des déchets et les services de l'Etat identifient les installations permettant de collecter et de traiter les déchets produits lors de situation exceptionnelle.</p>	<p>Le PCAET ne traite pas de cette thématique.</p>

### 9.1.3.2 Prise en compte des objectifs

**Tableau 46 : Prise en compte des objectifs du SRADET (en cours d'élaboration) dans le PCAET**

Orientations et objectifs du SRADET	Articulation du PCAET avec les objectifs
<b>1. UNE NOUVELLE-AQUITAINE DYNAMIQUE, DES TERRITOIRES ATTRACTIFS, CREATEURS D'ACTIVITES ET D'EMPLOIS</b>	
1.1 Créer des emplois et de l'activité économique en valorisant le potentiel de chaque territoire dans le respect des ressources et richesses naturelles	<p>Dans le cadre de la rénovation et la construction de bâtiments, le travail des professionnels et l'usage des éco-matériaux seront valorisés (actions 2.01 à 2.04 ; actions 4.09 et 4.10).</p> <p>L'action 4.08 vise à structurer une filière bois durable sur le territoire (bois d'œuvre, bois énergie et bois d'industrie).</p> <p>Le développement des EnR sera réalisés en fonction des potentiels du territoire.</p> <p>L'action 4.05 vise à modifier les pratiques agricoles culturelles et à développer les circuits courts, l'approvisionnement local et les lieux de vente de proximité.</p>
1.2 Développer l'économie circulaire	L'action 5.03 a notamment pour objectif de développer l'économie circulaire sur les zones d'activités.
1.3 Donner à tous les territoires l'opportunité d'innover et d'expérimenter	Le PCAET ne traite pas de cette thématique.
1.4 Accompagner l'attractivité de la région par une offre de transport de voyageurs et de marchandises renforcée	L'action 3.05 a pour objectif de développer les modes de transports en commun et l'usage du train, ainsi que les modes alternatifs à la voiture et les modes doux.
1.5 Ouvrir la région Nouvelle-Aquitaine sur ses voisines, l'Europe et le monde	Le PCAET ne traite pas de cette thématique.
<b>2. UNE NOUVELLE-AQUITAINE AUDACIEUSE, DES TERRITOIRES INNOVANTS FACE AUX DEFIS DEMOGRAPHIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX</b>	
2.1 Allier économie d'espace, mixité sociale et qualité de vie en matière d'urbanisme et d'habitat	<p>Les actions 2.01 à 2.04 visent à réaliser un diagnostic énergétique du patrimoine bâti public et à encourager la rénovation énergétique des logements, favoriser l'autonomie des logements neufs comme existants.</p> <p>Plusieurs actions tiennent compte de l'enjeu de limitation de l'artificialisation des sols et privilégient les surfaces artificialisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions 2.02 et 2.03 visant la rénovation</li> <li>- Les actions de l'axe 2 liées aux EnR (action 2.09 sur le développement du solaire sur friches, anciennes carrières...par exemple)</li> <li>- Actions de l'axe 3 sur la mobilité</li> </ul>
2.2 Préserver et valoriser les milieux naturels, les espaces agricoles, forestiers et garantir la ressource en eau	<p>Les actions 4.02 et 5.02 visent à végétaliser les espaces publics, préserver les milieux naturels dans les documents d'urbanisme et à protéger/restaurer les zones humides.</p> <p>L'action 4.08 vise à développer une filière bois durable et structurée.</p>

Orientations et objectifs du SRADDET	Articulation du PCAET avec les objectifs
	Le développement du stockage carbone dans les sols agricoles permettra de valoriser les espaces agricoles (maintien des prairies et des haies...). Les actions 4.03 et 4.04 ont pour objectif d'économiser la ressource en eau et de d'accompagner les pratiques agricoles vers une réduction de leur dépendance à l'eau.
2.3 Accélérer la transition énergétique et écologique pour un environnement sain	L'ensemble du PCAET est tourné vers l'amélioration de l'environnement et la transition énergétique et écologique.
2.4 Mettre la prévention des déchets au cœur du modèle de production et de consommation	L'action 5.03 consiste à mettre en place le plan de prévention des déchets pour réduire les déchets (actions de prévention, lutte contre le gaspillage alimentaire...), favoriser le réemploi et l'économie circulaire et développer le recyclage.
2.5 Être inventif pour limiter les impacts du changement climatique	L'adaptation au changement climatique est prise en compte dans la rénovation des bâtiments (action 2.04), la préservation de la ressource en eau (action 4.03 et 4.04), le développement du stockage carbone (action 4.06), la végétalisation des espaces publics par des essences adaptées au futur climat (action 4.02), la préservation des zones humides (action 5.02), le développement des EnR (majorité de l'axe 2).
<b>3 UNE NOUVELLE-AQUITAINE SOLIDAIRE, UNE REGION ET DES TERRITOIRES UNIS POUR LE BIEN VIVRE DE TOUS</b>	
3.1 Renforcer les liens entre les villes, la métropole et les territoires ruraux	Les actions de l'axe 3 en lien avec la mobilité permettront de favoriser les connexions entre villes et villages, l'accès à divers endroits du territoire et des territoires voisins ainsi qu'aux grandes villes proches (Bordeaux, Angoulême).
3.2 Assurer un accès équitable aux services et équipements, notamment à travers l'affirmation du rôle incontournable des centres-villes et centres-bourgs	La rénovation du bâti (actions 2.02 à 2.04) participe à la densification des centres-villes et ventres-bourgs. Les actions en lien avec la mobilité (axe 3) permettront de favoriser l'accès aux services et équipements, notamment en développant des infrastructures en centres-villes/centres-bourgs (stationnements et cheminements cyclables...)
3.3 Optimiser les offres de mobilité, la multimodalité et l'intermodalité	Les actions de l'axe 3 visent à développer les modes doux, les alternatives à la voiture individuelle et les transports en commun. La multimodalité sera recherchée en implantant les structures aux endroits stratégiques (stationnements vélos sur les aires de covoiturage, aménagements cyclables vers et à proximité des gares, transports en communs vers les gares...)
3.4 Garantir la couverture numérique et développer les nouveaux services et usages	Le PCAET ne traite pas de cette thématique.

Aucune des actions du PCAET n'est en divergence avec les orientations structurantes et les règles du futur SRADDET, le PCAET sera donc compatible aux règles du SRADDET et aura bien pris en compte ses objectifs.

<b>Objectifs du SRADET Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>Objectifs chiffrés selon la stratégie du territoire</b>
Réduction des émissions de GES (par rapport à 2010) : <ul style="list-style-type: none"><li>-20% en 2021,</li><li>-34% en 2026,</li><li>-45% en 2030,</li><li>-75% en 2050.</li></ul>	Dans le PCAET, l'objectif est de réduire de 63% les émissions de GES d'ici 2050 par rapport à 2015. La stratégie de la CCDHS est <b>volontaire mais ne semble pas atteindre l'objectif régional</b> , même si elle semble s'en approcher (la date de comparaison n'étant pas la même).
Réduction des consommations d'énergies (par rapport à 2010) : <ul style="list-style-type: none"><li>-14% en 2021,</li><li>-23% en 2026,</li><li>-30% en 2030</li><li>-50% en 2050.</li></ul>	Dans le PCAET, l'objectif de réduire de 19% les consommations énergétiques en 2030 par rapport à 2015 est <b>en dessous des ambitions régionales</b> fixées par le SRADET. Le territoire a pour objectif de compenser cette ambition peu élevée par un fort engagement en faveur des énergies renouvelables.

### 9.1.4 Prise en compte du SCoT

Le SCoT de la CDCHS a été arrêté par le Conseil Communautaire le 10 juillet 2019 mais son approbation est prévue pour 2020. Néanmoins, il a été vérifié que les orientations du PCAET ne s'éloignent pas des orientations fondamentales et grands objectifs du SCoT.

**Tableau 47 : Prise en compte du SCoT**

Orientations et objectifs du SCoT	Articulation du programme d'actions du PCAET avec le SCoT
<b>1. LE CADRE ENVIRONNEMENTAL : Valoriser la qualité du territoire par une gestion équilibrée des ressources et de l'environnement</b>	
<p><b>Orientation 1.1 : Préserver et valoriser le cadre paysager</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser les paysages remarquables et variés</li> <li>- Préserver et valoriser le patrimoine bâti</li> <li>- Sensibiliser et éduquer à l'environnement</li> </ul>	<p>Les actions de rénovation 2.01 à 2.04 permettront de préserver et valoriser le bâti existant.</p> <p>Plusieurs temps de communication / sensibilisation à destination du public et des acteurs du territoire seront menés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action 2.06 Communiquer et informer le grand public sur les énergies renouvelables</li> <li>- Action 2.15 Organiser des événements transition énergétique à destination des entreprises</li> <li>- Action 4.01 Réaliser un diagnostic des potentiels d'adaptation du territoire</li> <li>- Action 4.02 Végétaliser les espaces publics avec des essences locales et adaptées au futur climat</li> <li>- Action 4.04 Faire évoluer les pratiques agricoles pour limiter la consommation en eau</li> <li>- Action 5.01 Éduquer et sensibiliser les scolaires et les consommateurs à la réalité de la production agricole</li> </ul>
<p><b>Orientation 1.2 : Préserver la biodiversité tout en mobilisant de façon durable les ressources</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver les continuités écologiques en définissant la TVB et les niveaux de sensibilité et protection appropriées</li> <li>- Gérer durablement le littoral, espace emblématique du territoire</li> <li>- Assurer la préservation et la valorisation des ressources en eau et des milieux aquatiques</li> </ul>	<p>Les réservoirs de biodiversité et continuités écologiques sont abordés et pris en compte dans plusieurs actions dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action 4.01 Diagnostic des potentiels d'adaptation du territoire</li> <li>- Action 4.02 Végétaliser les espaces publics avec des essences locales et adaptées au futur climat</li> <li>- Former les agriculteurs et les jeunes agriculteurs aux nouvelles pratiques culturales</li> <li>- Action 4.06 Favoriser le stockage carbone dans les sols agricoles</li> <li>- Action 4.08 Structurer une filière bois durable</li> <li>- Action 5.02 Protéger et restaurer les zones humides</li> </ul> <p>La préservation de la ressource en eau d'un point de vue quantitatif est visée aux actions 4.03 (Économiser la ressource en eau) et 4.04 (Faire évoluer les pratiques agricoles pour limiter la consommation en eau). Dans le cadre de la réalisation de l'action 4.01, plusieurs mesures pourraient être proposées, telles que l'infiltration</p>

Orientations et objectifs du SCoT	Articulation du programme d'actions du PCAET avec le SCoT
	des eaux pluviales, la protection des milieux humides, la limitation de l'imperméabilisation des sols (donc des ruissellements).
<p><b>Orientation 1.3 : Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes face aux risques et nuisances</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer la gestion des risques naturels en amont du développement</li> <li>- Prendre en compte les risques technologiques</li> <li>- Entretien la mémoire existante et la culture du risque</li> <li>- Limiter les nuisances</li> </ul>	<p>L'action 4.01 participera à limiter les naturels, en réalisant un diagnostic des potentiels d'adaptation du territoire et en proposant ensuite des mesures d'adaptation. Le risque inondation est particulièrement concerné. La plantation de haies et la préservation des zones humides permettront également d'atténuer ce risque d'inondation.</p>
<p><b>2. LE CADRE ÉNERGÉTIQUE : Poursuivre les objectifs d'adaptation au changement climatique et les actions en faveur de la transition énergétique</b></p>	
<p><b>Orientation 2.1 : Réduire la consommation énergétique tout en répondant aux besoins de la population et des activités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire la consommation énergétique</li> <li>- Améliorer la performance énergétique du parc ancien et encourager la construction durable</li> <li>- Accompagner les initiatives d'écologie industrielle et d'économie circulaire</li> </ul>	<p>La majorité des actions du PCAET vise à réduire l'impact des activités sur les consommations énergétiques. Les actions 2.01 à 2.04 vise à encourager et accompagner la rénovation du bâti existant pour améliorer sa performance énergétique. L'action 2.15 permettra aux entreprises d'échanger sur les démarches d'Écologie Industrielle et Territoriale, la gestion des déchets... L'action 5.03 vise entre autres, à développer l'économie circulaire dans les zones d'activités.</p>
<p><b>Orientation 2.2 : Accompagner le développement de la filière énergétique et le développement des EnR</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre l'exploitation du potentiel énergétique du territoire</li> <li>- Encourager une gestion intelligente de l'énergie</li> </ul>	<p>Les actions 2.05 à 2.14 ont pour objectif de développer les EnR ainsi que les solutions de stockage et de raccordement.</p>
<p><b>Orientation 2.3 : Articuler le développement des énergies renouvelables avec la préservation des paysages et de l'environnement</b></p>	<p>Le déploiement du solaire photovoltaïque au sol (action 2.09) se fera sur des zones dites éligibles (anciennes carrières/friches/parking, c'est-à-dire artificialisées, dégradées ou polluées) pour limiter la consommation d'espaces. Les contraintes environnementales et paysagères seront intégrées. Le solaire thermique sera développé en anticipant les contraintes patrimoniales et le recyclage des panneaux en fin de vie. Le développement des EnR thermiques et combustibles (actions 2.11, 2.12, ) s'accompagnera de sensibilisation à la qualité de l'air en lien avec la combustion, les EnR permettant de réduire les émissions de polluants atmosphériques seront privilégiées.</p>
<p><b>3. LE CADRE ÉCONOMIQUE : Renforcer l'attractivité économique pour un territoire entreprenant et innovant</b></p>	
<p><b>Orientation 3.1 : Diversifier et renforcer la lisibilité économique du territoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'appuyer sur les infrastructures de transport et numérique pour structurer le développement économique</li> <li>- Développer une offre foncière et immobilière répondant aux parcours des entreprises et aux attentes des porteurs de projet</li> <li>- Favoriser le développement des activités économiques dans le tissu urbain</li> </ul>	<p>L'axe 3 vise à améliorer la mobilité du territoire et améliorer l'accessibilité en transport en commun et modes de déplacements doux. Plusieurs actions tiennent compte de l'enjeu de limitation de l'artificialisation des sols et privilégient les surfaces artificialisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions 2.02 et 2.03 visant la rénovation</li> </ul>

Orientations et objectifs du SCoT	Articulation du programme d'actions du PCAET avec le SCoT
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adapter et qualifier les zones économiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les actions de l'axe 2 liées aux EnR (action 2.09 sur le développement du solaire sur friches, anciennes carrières...par exemple)</li> <li>- Actions de l'axe 3 sur la mobilité</li> </ul>
<p><b>Orientation 3.2 : Amplifier l'offre thermique et diversifier les activités écotouristiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amplifier la vocation thermique</li> <li>- Mettre en réseau les différents attracteurs touristiques</li> <li>- Consolider et diversifier l'offre d'hébergements</li> <li>- Développer et structurer une offre de tourisme d'affaire</li> </ul>	<p>Le PCAET ne traite pas de cette thématique.</p>
<p><b>Orientation 3.3 : Soutenir les filières économiques existantes et émergentes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pérenniser la filière viticole et agricole</li> <li>- Soutenir l'innovation artisanale</li> <li>- Valoriser la filière bois</li> </ul>	<p>L'action 4.08 permettra de structurer une filière bois durable sur le territoire. L'activités agricole sera accompagnée dans sa transition vers des pratiques moins consommatrices d'eau (action 4.04) et de nouvelles pratiques culturelles (action 4.05).</p>
4. LE CADRE SPATIAL : Renforcer l'attractivité résidentielle du territoire	
<p><b>Orientation 4.1 : Accompagner les pratiques de mobilité à toutes les échelles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Offrir des solutions de mobilité pour les habitants à toutes les échelles</li> <li>- Concevoir une politique de mobilité cohérente avec l'aménagement du territoire et de la stratégie de déploiement des activités économiques et de l'emploi</li> <li>- Accompagner le développement de l'écomobilité</li> <li>- Capitaliser sur les mobilités touristiques</li> </ul>	<p>Les actions de l'axe 3 visent à développer les modes doux (en particulier le vélo), les alternatives à la voiture individuelle (covoiturage, autopartage...) et les transports en commun. La multimodalité sera recherchée en implantant les structures aux endroits stratégiques (stationnements vélos sur les aires de covoiturage et dans les centres-villes, aménagements cyclables vers et à proximité des gares, transports en communs vers les gares...).</p>
<p><b>Orientation 4.2 : Renforcer la lisibilité des espaces de vie et organiser la complémentarité des pôles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'appuyer sur l'armature urbaine multipolaire pour garantir un équilibre territorial</li> <li>- Redynamiser les centres et les centre-bourgs</li> </ul>	<p>Le PCAET ne traite pas de cette thématique.</p>
<p><b>Orientation 4.3 : Répondre aux besoins actuels et futurs des ménages en matière de logement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Production de logement</li> <li>- Engager une politique volontariste de remobilisation du parc ancien et de rénovation urbaine</li> <li>- Limiter la consommation à vocation résidentielle</li> <li>- Proposer une offre de logement variés pour répondre aux exigences plurielles des ménages</li> </ul>	<p>Les actions 2.01 à 2.04 visent à réaliser un diagnostic énergétique du patrimoine bâti public et à encourager la rénovation énergétique des logements, favoriser l'autonomie des logements neufs comme existants. Le recours aux éco-matériaux sera encouragé dans ces actions. La rénovation des bâtiments permet de limiter la consommation d'espaces pour l'habitat, la construction neuve devra être privilégiée dans le tissu urbain (dents creuses, friches réhabilitées...) pour limiter l'étalement urbain.</p>
<p><b>Orientation 4.4 : Accompagner les mutations du commerce d'aujourd'hui et de demain</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rechercher une complémentarité entre grand commerce et commerces de proximité</li> <li>- S'adapter aux nouveaux modes de consommation</li> </ul>	<p>L'action 4.05 permettra de développer et favoriser les circuits-courts, l'approvisionnement local et la mise en place de lieux de vente en directe. Dans le cadre de l'action 5.01, un guide des marchés de producteurs locaux sera élaboré.</p>

Aucune des actions du PCAET n'est en divergence avec les objectifs du SCoT, celui-ci a donc été **pris en compte** dans la démarche de PCAET.

## 9.2 Synthèse des relations avec l'ensemble des plans et schémas concernés

**Tableau 48 : Cohérence du PCAET avec les autres plans**

	Plans	Commentaires
Documents nationaux	SNBC	Cf. 9.1.1
	PNACC	Les actions du PCAET sont cohérentes avec les principes directeurs du PNACC 2. Elles visent en effet à <b>réduire les émissions de GES</b> (logement, mobilité, énergie, activités économiques), <b>adapter le bâti</b> (rénovation) et à <b>adapter le territoire au changement climatique</b> (ressource en eau, pratiques agricoles, stockage carbone, zones humides)
	PREPA	Les données de référence (2005) ne sont pas disponibles. La collectivité tentera donc d'atteindre les objectifs réglementaires au regard de l'état des lieux des émissions de 2012 sur lesquelles elle a basé ses calculs et objectifs. Le territoire s'est fixé pour ambition d' <b>atteindre les objectifs de réduction des émissions des polluants atmosphériques</b> visés par le PREPA.
	PPE	Une partie des volets du PPE est prise en compte dans les actions du PCAET : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de l'efficacité énergétique et baisse de la consommation d'énergie primaire, surtout fossile (actions 2.01 à 2.04)</li> <li>• Développement des énergies renouvelables et de récupération (actions 2.04 à 2.014)</li> <li>• Stratégie de développement de la mobilité propre (axe 3)</li> </ul>
Documents régionaux ou de bassin	SRADDET Nouvelle-Aquitaine (en cours)	Cf.9.1.3
	SRCAE Poitou Charentes	Cf. 9.1.2
	SRCE Poitou- Charentes	Les continuités écologiques sont prises en compte dans le PCAET via : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La plantation et la conservation de <b>haies</b> (actions 4.02 et 4.05) participeront à la formation / renforcement des continuités écologiques.</li> <li>- La <b>gestion forestière</b> en cohérence avec les enjeux de biodiversité et continuités (action 4.08)</li> <li>- La <b>végétalisation</b> des espaces publics urbains (actions 4.01 et 4.02) pourra limiter l'effet barrière lié au milieu urbain</li> <li>- La protection et la <b>restauration des zones humides</b> (action 5.02)</li> </ul> Plus globalement, la limitation de l'étalement urbain et l'artificialisation des sols sera bénéfique pour le maintien des continuités écologiques.
	PRSE 3 Nouvelle Aquitaine	Le PCAET aura une incidence globalement positive sur la santé de la population du territoire. La modification des habitudes de mobilité, la rénovation des bâtiments (en maintenant une ventilation), le renouvellement des systèmes de chauffage peu performants, la prévention des canicules, la sensibilisation et l'amélioration de la <b>qualité de l'air</b> intérieur sont susceptibles d'avoir des impacts positifs sur la santé humaine. Les actions portant sur la rénovation tiennent compte, pour la plupart, de l' <b>adaptation</b> du bâti au changement climatique notamment pour intégrer les questions liées à l'augmentation des <b>températures</b> . La végétalisation des espaces publics permettra également d'améliorer le confort estival des villes et réduire l'effet d'îlot de chaleur.

		La modification des pratiques agricoles et le développement des circuits courts et approvisionnements locaux pourraient participer à l'accès à une <b>alimentation saine et durable</b> .
	SDAGE Adour-Garonne	Le PCAET aura une incidence globalement positive sur la ressource en eau, d'un point de vue quantitatif et qualitatif, en lien avec la modification des pratiques agricoles (irrigation, variétés cultivées, réduction des intrants ...), la restauration des zones humides et les actions d'économie de la ressource en eau (sensibilisation aux bonnes pratiques, à la réduction des consommations) et d'infiltration des eaux pluviales.
<b>Documents territoriaux</b>	SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés	Le PCAET aura une incidence globalement positive sur la ressource en eau, d'un point de vue quantitatif et qualitatif, en lien avec la modification des pratiques agricoles (irrigation, variétés cultivées, réduction des intrants ...), la restauration des zones humides et les actions d'économie de la ressource en eau (sensibilisation aux bonnes pratiques, à la réduction des consommations) et d'infiltration des eaux pluviales.
	SAGE Seudre	
	SAGE Isle Dronne	
	SAGE Charente	
	SCoT de la CDCHS	Cf. 9.1.4
	PPRN de Jonzac 2000 et PPRN de Pons 2000 (dont risque inondation)	Le risque inondation sera influencé par le PCAET via la limitation de l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols, l'infiltration des eaux pluviales, la protection et la restauration des zones humides, la plantation de haies.

## 10 MISE EN PERSPECTIVE DU PROGRAMME D' ACTIONS RETENU AVEC LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

En septembre 2015, les 193 Etats membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030. Les 17 objectifs de développement durable, et leurs 169 cibles, ou sous-objectifs, forment le cœur de l'agenda 2030. Leur champ et leur ambition sont considérablement renforcés par rapport aux objectifs du millénaire pour le développement qui avaient été adoptés en 2000. En effet, les trois dimensions du développement durable sont désormais intégrées de manière transversale.

Les orientations stratégiques du PCAET de la Communauté de communes de la Haute-Saintonge s'inscrivent de façon cohérente à ces objectifs de développement durable.



La mise en œuvre de ce PCAET pourrait donc permettre de répondre à 13 des 17 objectifs de développement durable.

## 11 CONCLUSION

Conformément à la loi pour la Transition Écologique pour la Croissance Verte et au décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au PCAET - La Communauté de Communes de la Haute Saintonge s'est officiellement engagée dans l'élaboration de son PCAET par délibération du 24 juillet 2017, complétée par la délibération du 12 avril 2018.

Les actions proposées par le territoire de la CDCHS ne suffisent pas pour atteindre l'ensemble des objectifs réglementaires. La **réduction des consommations d'énergie finale** ainsi que la **réduction des émissions de gaz à effet de serre** ambitionnées par le territoire ne lui permettent pas d'atteindre les objectifs fixés à l'échelle nationale (loi énergie-climat du 8 novembre 2019, objectifs intégrés dans l'article L100-4 du Code de l'énergie). En revanche, le territoire met en avant une grande ambition dans le **développement des énergies renouvelables** en visant à dépasser les objectifs nationaux de production d'EnR à l'horizon 2030.

En ce qui concerne la qualité de l'air, les **objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques** du territoire s'alignent sur les objectifs du PREPA<sup>23</sup>, mettant en évidence l'engagement de la collectivité à intégrer la qualité de l'air dans ses orientations.

L'**adaptation au changement climatique** est également traitée dans ce PCAET, qui lui consacre un axe stratégique (l'axe n°4) et plusieurs actions. Végétalisation des espaces urbains, préservation et restauration des zones humides, gestion de la ressource en eau, augmentation du stockage carbone, entre autres, participeront à adapter le territoire au changement climatique et à en limiter sa vulnérabilité.

L'ensemble des actions est donc **cohérent** (elles couvrent l'ensemble des objectifs et adressent les principaux enjeux du territoire) et **contribuent de manière positive aux objectifs du PCAET, sans toutefois parvenir à atteindre les objectifs chiffrés réglementaires**. Les incidences globales du plan sur l'environnement au sens larges sont susceptibles d'être positives grâce à une intégration des enjeux environnementaux.

Enfin, les actions ayant potentiellement des incidences négatives sur l'environnement (milieu naturel et continuités, consommation d'espaces, ...) feront l'objet d'une attention particulière lors de l'opérationnalisation des actions. C'est en particulier le cas pour les projets de développement des énergies renouvelables (solaire, géothermie) ou les projets de liés à la mobilité (création d'équipements, d'infrastructures).

L'intégration de l'environnement lors de l'opérationnalisation des actions, la mise en place et le suivi des indicateurs environnementaux permettront de suivre ces incidences afin d'adapter les actions ou de prendre des mesures de correction adaptées tout au long de la démarche, dans le cadre d'un processus d'amélioration continue.

---

<sup>23</sup> Plan de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques

## A propos d'ATMOTERRA

ATMOTERRA SAS - Société par Actions Simplifiée au capital de 7 000,00 €  
Immatriculée au RCS Nantes 820 330 314 – Code APE 7490B  
Siège social : 8 rue de Saint Domingue, 44200 NANTES, FRANCE  
Web : <https://www.atmoterra.com/>

